

EN ÎLE-DE-FRANCE



Dans « aden » : tout le cinéma et une sélection de sorties

Le Monde

55e ANNÉE – N° 16816 – 7,50 F - 1,14 EURO FRANCE MÉTROPOLITAINE — JEUDI 18 FÉVRIER 1999 — FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

L'affaire Öcalan, ou la malédiction kurde

● « Le Monde » raconte les quatre mois d'errance du chef du PKK jusqu'à sa capture à Nairobi ● Ce long voyage sans visa résume le sort d'un peuple oublié par les Occidentaux ● Abdullah Öcalan a été emprisonné en Turquie ● Les manifestations de colère des Kurdes se multiplient en Europe

ENLEVÉ au Kenya par les services turcs dans des circonstances *encore mystérieuses*, le chef du Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK), Abdullah Öcalan, a été conduit, mardi 16 février, selon la presse, dans l'île d'Imrali, en mer de Marmara. La capture d'Abdullah Öcalan a été saluée par l'ensemble de la classe politique à Istanbul, qui y voit une étape *« historique »* dans la lutte contre l'organisation séparatiste. Dans un entretien au quotidien espagnol *El Mundo*, le premier ministre turc, Bülent Ecevit, estime, mercredi, que la capture d'« Apo » *« sera une solution au problème kurde »*.

Le Monde raconte les quatre mois d'errance d' Abdullah Öcalan, l'indésirable, jusqu'à sa capture, lundi 15 février au Kenya. A la fin d'octobre 1998, il avait été contraint de quitter son refuge en Syrie pour Moscou puis pour des destinations incertaines, dans un long voyage sans visa.



Plusieurs responsables occidentaux ont appelé la Turquie au respect des droits démocratiques. A Paris, le ministre des affaires étrangères, Hubert Védrine, a demandé à Ankara de garantir un procès équitable au chef du PKK. *« Les pays de l'Union européenne ont toujours condamné les actes de terrorisme commis par cette organisation. La France*, déclare-t-il, *attend cependant de la Turquie que les procédures qu'elle pourrait entamer contre M. Öcalan respectent rigoureusement toutes les règles de l'Etat de droit telles que les Etats démocratiques les garantissent. »*

L'ambassade de Grèce en Suisse était toujours occupée mercredi matin ainsi que celle de Londres, où une cinquantaine de sympathisants du PKK retenaient un gardien en otage.

Lire pages 2 et 3
L'errance d'« Apo » page 14
et notre éditorial page 15

A Strasbourg-Saint-Denis, la colère contenue des sympathisants du PKK

LES RUES qui séparent les Grands Boulevards de la gare de l'Est, à Paris, abritent une partie de l'immigration turque et kurde. Mardi, après l'annonce de l'emprisonnement en Turquie du chef du PKK, Abdullah Öcalan, restaurants et pâtisseries de la rue du Faubourg-Saint-Denis, aux enseignes portant des noms de villes dont la population est kurde, avaient, pour beaucoup, baissé leur rideau de fer.

Il est pourtant difficile, dans ce quartier où s'entrecroisent Turcs, Kurdes et Maghrébins, de mesurer l'audience réelle d'éventuelles consignes du PKK. Sur les 350 000 immigrés de Turquie qui résident en France, entre un tiers et la moitié se définissent comme Kurdes. Et tous ne s'identifient pas, loin de là, au parti d'Abdullah Öcalan. Un grand nombre de natifs d'Anatolie travaillent dans les ateliers de confection du quartier.

A « Strasbourg-Saint-Denis », on conserve le souvenir des tensions qui ont opposé des associations nationalistes turques aux groupes proches des indépendantistes kurdes. *On n'oublie pas, non plus, les luttes entre diverses factions d'extrême gauche.* Certains proches du PKK disent craindre des *« provocations des Loups gris »* – un mouvement d'extrême droite fondé par le défunt colonel Turkes, surtout actif outre-Rhin et en Turquie même –, qui compterait des adeptes en France. Umit Metin, de l'Association des travailleurs de Turquie (ATT), qui prône *« la reconnaissance de chaque groupe ethnique »*, remarque que *« depuis des années, la communauté kurde vit au rythme des antennes paraboliques. Il y a des risques de tension dans l'immigration, des affrontements entre Turcs et Kurdes peuvent avoir lieu ici aussi »*. Dans les associations ou les mosquées où se rassemblent des sympathisants du PKK, MED-TV, la chaîne de télévision kurde interdite en Turquie, reste allumée en permanence.

Dans le local de l'Association communautaire des travailleurs kurdes de France (ACTKF), orné de la photographie d'Öcalan et des « martyrs », l'ambiance est tendue. *« Depuis ce matin 4 heures,* dit Hasan Salikara, *président de la Fédération des associations kurdes de France, on ne peut arrêter la colère de la communauté kurde. » « La situation est très grave,* renchérit Yilmaz, un Turc, rencontré dans le local de l'ACTKF, qui soutient la lutte du PKK et préconise le *« dialogue »* entre communautés. *Les Kurdes ont des consignes de ne pas étendre la lutte armée en Europe. Les consignes de la branche militaire sont de conserver à l'action en Europe un caractère démocratique. Mais si le PKK n'arrive pas à contrôler ses troupes, on peut s'attendre à tout. Les Européens doivent faire pression sur la Turquie. »* Cent cinquante partisans du PKK sont allés, d'ailleurs, rue de Solférino, dans le 7e arrondissement, où se trouve le siège du PS. Le bureau national était réuni en présence de trois ministres. Un fort détachement de CRS a barré la rue.

L'exemple du Kosovo revient souvent dans les conversations. La colère se tourne contre les Européens, incapables d'accorder la même attention aux revendications des Kurdes qu'à celles des Kossovars. Imam, qui ne s'était jamais engagé jusqu'à présent, affirme : *« Désormais, je vais défendre mon droit. Je n'ai plus rien à perdre. J'ai perdu ma famille là-bas. Dans les quatre mille villages qui ont été détruits, ce sont mes frères qui ont été détruits. »*

Nicolas Weill

POINT DE VUE

Deux Chili, deux langages *par Luis Sepulveda*

UN soir de la fin octobre 1973, le général de brigade Washington Carrasco Fernández vint visiter les salles de torture du régiment Tucapel, à Temuco. J'étais parmi les cinq hommes qui se trouvaient là, pendus par les poignets comme des quartiers de bœuf dans une boucherie, et que le général passa en revue d'un œil critique. Il portait son uniforme de campagne, pistolet réglementaire à la ceinture. Brusquement, il s'avança vers nous et nous gratifia chacun d'une légère poussée qui nous fit osciller comme des pendules. Après quoi, il nous demanda si nous avions besoin de quelque chose. Un des pendus – je suis sûr qu'il s'agissait d'un conseiller municipal de Carahue qui, coïncidence, s'appelait aussi Sepulveda – lui répondit : *« Pourriez-vous rapprocher nos pieds du sol ? »* Quand, en 1982, le général Washington Carrasco Fernández a été nommé ministre de la défense de la dictature, il a reconnu que, peut-être, éventuellement, et bien que ce ne soit pas prouvé, certains excès avaient pu être commis au cours des premiers mois qui avaient suivi le coup d'Etat.

C'est-à-dire que nous, les cinq pendus, dont trois seulement ont survécu, nous n'avions jamais été victimes de tortures minutieusement planifiées et parfaitement connues de tous les chefs militaires, mais que nous avions seulement été des perdants qui avaient eu la malchance de connaître un excès de zèle militaire dont on n'avait d'ailleurs pas de preuves.

L'écrivain Jorge Edwards, dans un article intitulé « Les statues de sel », donne un bon exemple de ce langage qui pollue depuis trop longtemps le discours chilien. Selon Edwards, *« la mésaventure du général Pinochet à Londres a provoqué un séisme dans les mémoires et, en même temps, une fixation et un retour d'images que l'on croyait enterrées »*.

Lire la suite page 17

Luis Sepulveda *est écrivain.*



Saint-bernard Soldini

Le navigateur italien a sauvé Isabelle Autissier en perdition dans le Pacifique sud. A trente-deux ans, Giovanni Soldini renforce sa réputation de saint-bernard de la mer. p. 24

Le sang contaminé et les prisons

Devant la Cour de justice, l'ancien directeur général de la santé, Jacques Roux, a mis en cause l'administration pénitentiaire pour les collectes de sang dans les prisons. p. 9

Choisir ses études

Dans un supplément, *Le Monde* publie le palmarès des IUT et des lycées selon leurs résultats aux DUT et BTS en 1998. Les résultats complets de 4 000 établissements sont diffusés sur Minitel (3615LEMONDE) ; des fiches de présentation des 100 IUT et des 266 formations post-DUT sont publiées sur Internet (www.lemonde.fr).

Ethiopie-Erythrée, la guerre du désert

A quelques dizaines de kilomètres du port d'Assab, sur la mer Rouge, les soldats des deux pays s'affrontent dans un no man's land de sable. p. 5


GABE KIRCHHEIMER

Le nouveau pari de Las Vegas

Concurrencée par la multiplication des casinos à travers le pays, la ville-mirage mise sur le luxe excentrique. Voyage... p. 26

Euroraid sur les banques

Les autorités de Bruxelles ont dépêché leurs enquêteurs dans huit banques de quatre pays de la zone euro. Elle sont soupçonnées d'entente pour maintenir les frais bancaires à un niveau élevé. p. 18

Cinéma hors commerce

Trois cents films à Marseille pour les premières Rencontres européennes des jeunes et de l'image. Hors des circuits commerciaux. p. 29

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 850 F CFA ; Danemark, 15 KRD ; Espagne, 225 PTA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 500 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 2900 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 250 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 850 F CFA ; Suède, 16 KRS ; Suisse, 2,10 FS ; Tunisie, 1,2 Din ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

M 0147 - 218 - 7,50 F

Parité : dans la haute fonction publique les femmes sont marginalisées

LES DÉPUTÉS*, qui avaient voté à* l'unanimité, le 18 décembre, le projet de révision constitutionnelle cosigné par Jacques Chirac et Lionel Jospin sur l'égal accès des hommes et des femmes aux fonctions électives, ont rétabli en deuxième lecture, mardi 16 février, le texte refusé par le Sénat. Le Sénat se saisira à nouveau du projet, en deuxième lecture, le 4 mars, quatre jours avant la Journée internationale des femmes. D'autre part, un rapport sur la place des femmes dans la haute fonction publique démontre que, majoritaires parmi les fonctionnaires, les femmes n'accèdent que de façon marginale aux fonctions d'encadrement. Un poste de directeur d'administration centrale sur douze est occupé par une femme.

Lire page 6

Locataires : prévenir l'expulsion

TOUT FAIRE pour aider les locataires en difficulté à payer leurs dettes de loyer avant de risquer l'expulsion : tel est l'objectif de la circulaire d'application de la loi contre les exclusions publiée au *Journal officiel* du 17 février. Alors que 88 000 décisions judiciaires d'expulsion sont prises chaque année, le nouveau texte charge les préfets d'organiser des mesures préventives préalablement à toute assignation. Il permet aux juges d'instance d'accorder des délais de paiement à tous les niveaux de la procédure. Les dispositifs de médiation déjà expérimentés permettent d'apurer les dettes et d'empêcher les expulsions dans deux cas sur trois. Selon les dernières statistiques publiées, 325 000 locataires se trouvent en situation d'impayés depuis au moins deux mois.

Lire page 10

L'ombre de la pensée


FRANCISCO VARELA

CONTRAIREMENT à nombre de neurophysiologistes qui abordent le cerveau comme un superordinateur, Francisco Varela se refuse à le séparer de la conscience de l'homme en action. Depuis trente ans, ce Chilien naturalisé français traque les manifestations physiques du mental de l'homme – *« l'ombre de la pensée »* –, des monastères tibétains aux salles de soins de la Pitié-Salpêtrière.

Lire page 25

هكذا من الاصل

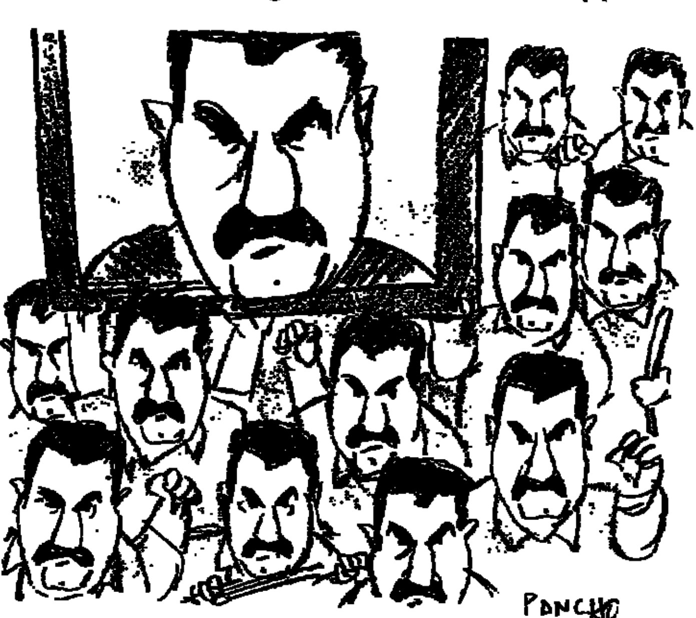
PKK Selon la presse turque, le chef du Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK), Abdullah Öcalan, a été conduit, mardi 16 février, dans une prison d'Imrali, une île presque déserte de la mer de Masmara. Les circonstances de son enlèvement au Kenya par les services turcs restent mystérieuses. ● A ISTANBUL, la classe politique s'est félicitée de l'arrestation de l'« *ennemi public numéro un* ». Mais sa capture pourrait marquer un infléchissement de la *politique à l'égard des Kurdes.* ● EN GRÈCE, l'opposition conservatrice et la gauche ont critiqué le gouvernement de M. Simitis, jugé en partie responsable de l'arrestation d'Öcalan et des critiques formulées par les Kurdes. Des députés grecs ont parlé de « *fiasco* », voire de « *honte nationale* » et réclamé la démission du ministre socialiste des affaires étrangères, Théodore Pangalos. *(Lire aussi notre éditorial page 15.)*

Turquie : la capture d'Öcalan laisse entière la question kurde

A Istanbul, la classe politique a salué à l'unanimité l'enlèvement et l'arrestation « historique » du chef du Parti des travailleurs du Kurdistan. Selon certains dirigeants, le régime a maintenant l'opportunité de « tendre la main » à la population du Sud-Est anatolien

ISTANBUL
de notre correspondante

Agé de soixante-treize ans, le premier ministre turc, Bülent Ecevit, sentait personnellement qu'il s'agissait d'un moment historique et d'un succès retentissant. C'est donc d'une voix émue, l'air tendu, qu'il a annoncé, mardi matin, la nouvelle que de nombreux Turcs attendaient : « *Depuis 3 heures ce matin, le chef de l'organisation séparatiste se trouve en Turquie.* » On ne connaît pas les circonstances exactes de l'arrestation d'Abdullah Öcalan au Kenya. Seules certitudes : l'opération a été organisée dans le plus grand secret ; en Turquie, dix personnes seulement étaient au courant ; appartenant apparemment à l'industriel Cavit Caglar, l'avion privé qui a ramené Öcalan avait été choisi pour son absence de signes d'immatriculation turque.



Vers 3 heures du matin, le pilote, utilisant un code « mission spéciale », a demandé l'autorisation de se poser à l'aéroport Atatürk à Istanbul. Il est ensuite resté près d'une heure sur la piste avant de reprendre son vol pour une destination inconnue. Bien que les autorités ne l'aient pas confirmé, l'avion se serait dirigé vers la base aérienne de Bandirma, sur les rives de la mer de Marmara.

Selon des témoins, une ambulance aurait conduit, quelques heures plus tard, le prisonnier au port de Bandirma où, menotté, vêtu d'un costume sombre et la tête couverte, le chef du PKK aurait été embarqué sur une frégate de la marine turque, escortée par les Zodiacs des forces spéciales. Le lieu de détention d'« Apo » n'a pas été révélé. La presse turque affirme cependant qu'il pourrait se trouver à Imrali, une petite île presque déserte située près d'Istanbul sur la mer de Marmara.

La nouvelle de la capture d'Abdullah Öcalan, qui porte un rude coup au PKK – du moins, dans sa structure actuelle – a été accueillie avec un plaisir évident en Turquie, notamment par les familles des soldats tombés au combat. Dans certains quartiers, la population est descendue dans la rue, brandissant des drapeaux au son des tambours traditionnels. Certains exigeaient qu'« Apo » soit livré à la population pour une exécution sommaire. D'aucuns pensent qu'un simple séjour en prison serait trop généreux pour celui que le régime tient pour personnellement responsable de la mort des quelque 30 000 victimes d'un conflit qui dure depuis 1984.

Les Kurdes sympathisants du PKK étaient pour leur part sous le choc. Dans les quartiers de Gazi et Yenibosna à Istanbul, quelques manifestants ont brûlé des véhicules, mais les incidents sont restés limités. En revanche, un détenu kurde s'est immolé par le feu à la prison de Diyarbakir.

« LA FIN D'UNE EPOQUE »

Le monde politique turc, de son côté, a salué à l'unanimité ce moment « historique ». Le président Suleyman Demirel a déclaré que l'arrestation d'« Apo » marquait « *une étape importante* » dans la lutte contre le PKK. Tansu Ciller, chef du Parti de la juste voie (DYP), a félicité l'état-major de l'armée pour son succès. Le dirigeant social-démocrate, Deniz Baykal, a exprimé l'espoir que ce développement positif marquait la « *fin d'une époque* » : « *A partir de maintenant, nous devrons en priorité nous efforcer de résoudre les problèmes dans le Sud-Est anatolien.* »

Contrairement aux scènes de liesse populaire qui avaient suivi l'annonce de l'arrestation d'Öcalan à Rome, en novembre 1998, et qui s'étaient rapidement transformées en manifestations de colère lorsque l'Italie refusa d'extrader le dirigeant kurde, la capture d'« Apo » n'a suscité que des réactions modérées. Les autorités paraissent conscientes de la responsabilité qui pèse désormais sur la Turquie. Le procès du dirigeant du PKK, devant la Cour de sûreté de l'Etat, mettra la Turquie sur la sellette. L'arrestation d'Öcalan va relancer le débat sur la peine de mort, qui sera certainement requise, vu les lourdes charges retenues contre lui. Bien qu'elle n'ait pas été abolie, aucun prisonnier n'a été exécuté en Turquie depuis 1983.

L'arrestation d'Öcalan et l'affaiblissement évident du PKK pourraient fournir aux autorités, qui avaient jusqu'ici refusé tout compromis, une occasion en or de tendre la main à la population kurde du Sud-Est anatolien. Bülent Ecevit a lancé un appel aux combattants du PKK, leur demandant de déposer les armes. « *Vous êtes arrivés au bout d'une voie sans issue* », a-t-il déclaré, suggérant que les autorités pourraient se montrer généreuses à leur égard.

UN PROCÈS JUSTE

Le président de l'Assemblée nationale, Hikmet Cetin, lui-même d'origine kurde, a suggéré une prolongation de la loi dite « pour les repentis », promulguée en 1995, qui n'est plus en vigueur et qui permettait aux militants n'ayant pas été condamnés d'échapper à la justice, pour autant qu'ils fournissaient des informations et renonçaient à la lutte armée. Ceux qui ont participé à des opérations ou qui ont été arrêtés pouvaient ainsi bénéficier de réductions de peine. Bien que le Parlement ait officiellement achevé ses travaux, à quelques semaines des élections du 18 avril, Hikmet Cetin a proposé une session extraordinaire pour adopter cette loi.

Si l'opération Öcalan est un succès spectaculaire pour la Turquie, le véritable défi ne fait que commencer. Ankara devra prouver à la communauté internationale que, malgré la haine et l'hostilité exprimée à l'égard d'« Apo », la justice turque est capable de lui assurer un procès juste. Répondant aux questions des journalistes, le premier ministre a notamment annoncé que le dirigeant kurde ne serait pas interrogé par les services de renseignements, mais par des magistrats du ministère de la justice.

Dans le Sud-Est anatolien, les autorités devront transformer une politique jusqu'ici basée essentiellement sur la peur et la répression en une politique susceptible de convaincre la population locale, écrasée et appauvrie par des années de conflit, bref leur prouver que l'Etat turc est aussi à leurs côtés. Les élections d'avril seront donc un test important.

Mais le rejet, mardi, par la Cour constitutionnelle d'un appel déposé par le parti prokurde Hadep, dont le procureur général réclame l'interdiction, démontre que les institutions étatiques demeurent pour l'instant peu enclines au compromis. La question est donc de savoir si le gouvernement turc saura négocier ce tournant important que marque l'arrestation d'Abdullah Öcalan.

Nicole Pope

Manifestations et occupations en forte diminution

La plupart des occupations de représentations diplomatiques par des militants kurdes étaient terminées aux premières heures de la journée de mercredi, à la suite de l'intervention des forces de l'ordre ou lors du départ pacifique des manifestants.

Plusieurs attentats visant des intérêts turcs ont cependant eu lieu en Allemagne, dans la nuit de mardi à mercredi, sans faire de blessés. A Londres, quelque 150 Kurdes ont ainsi passé la nuit devant l'ambassade de Grèce à Londres, où une cinquantaine d'autres sont toujours retranchés à l'intérieur de la légation et retiennent un employé grec. Une centaine de Kurdes au total continuaient par ailleurs à occuper, mercredi, des représentations diplomatiques grecques en Suisse, ainsi qu'une salle au siège européen des Nations unies à Genève. Israël a pour sa part décidé de renforcer les mesures de sécurité autour de toutes ses ambassades en Europe par crainte d'attentats. – *(AFP, Reuters.)*

Désillusion et lassitude dominent à Diyarbakir

DIYARBAKIR
de notre envoyée spéciale

REPORTAGE

Scènes de la vie quotidienne au siège du Hadep, le parti pro-kurde

A Diyarbakir, « capitale » du Kurdistan de Turquie, une vingtaine d'hommes se sont réunis au siège du Hadep, le parti pro-kurde, qui fait pour eux office de place publique et de salon de thé. Pour la plupart sans emploi, expulsés de leurs villages, ils attendent on ne sait trop quoi. C'était avant l'arrestation, lundi 15 février, d'Abdullah Öcalan, chef du Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK, marxiste-léniniste).

« *Si Clinton le voulait, il suffirait d'un coup de téléphone pour résoudre la question kurde* », affirme Abdurrahman. Pour lui, comme pour la plupart des hommes réunis ici, le « *problème kurde* » n'est pas un casse-tête abstrait de politique internationale, mais une réalité quotidienne. Le fils d'Abdurrahman, qui avait rejoint les rangs du PKK, est mort au combat en 1996. Victime parmi des milliers, son frère a mystérieusement disparu après son arrestation en 1994 : quelques jours après, on a retrouvé son corps dans un sac à ordures. Quant à lui, il a été arrêté et traduit en justice huit fois et a perdu neuf dents au cours d'interrogatoires musclés. « *Les Américains, les Allemands, les Anglais, les Français vendent les armes que les Turcs utilisent contre nous. Ils ferment les yeux et les oreilles à la réalité.* »

Au-delà de la désillusion et de la colère, un sentiment de lassitude domine. Après quinze ans d'un conflit qui a fait plus de 30 000 morts et dévasté le Kurdistan de Turquie, la population locale n'aspire qu'à une chose : la paix. Affaibli militairement, le PKK ne domine plus la région comme au début des années 90 et le militantisme des habitants a succombé à des années de répression. « *L'arrestation de Semdin Sakik* [le commandant militaire, numéro deux du PKK], *au printemps 1998, a porté un sérieux coup au moral des gens. Sakik était un héros légendaire, intouchable. Aujourd'hui on le voit devant le tribunal, repenti et offrant des informations* », explique une ancienne militante.

Mais la revendication culturelle demeure : les petites antennes paraboliques, omniprésentes sur les balcons, témoignent de la popularité de MED-TV, une chaîne proche du PKK, qui diffuse des émissions en langue kurde et est interdite en Turquie. « *C'est notre langue, bien sûr, que nous regardons* », explique Ali. « *Les méthodes du PKK ne résoudront rien, il faut une solution politique au sein de la Turquie*, poursuit-il, *mais nous ne voulons pas de limites imposées à notre culture.* »

A l'approche des élections législatives et municipales prévues pour le 18 avril, les autorités n'ont pas assoupli leur position. Le procureur général, Vural Savas, qui avait obtenu la dissolution, en janvier 1998, du *Parti de la prospérité* (*Refah* ou RP, islamiste), vient de soumettre à la Cour constitutionnelle un dossier accusant le Hadep (Parti démocratique du peuple) d'avoir des « *liens organiques avec le PKK* » et demandant son interdiction.

« *La procédure auprès de la Cour durera entre six mois et un an* », explique Sezgin Tanrikulu, un avocat spécialisé dans les dossiers des droits de l'homme. « *La loi permet au tribunal d'annoncer une décision préalable, qui empêcherait le parti de participer aux élections. Je doute qu'ils utilisent cette clause.* »

« COÛTE QUE COÛTE »

Au siège du parti à Diyarbakir, ce nouveau procès ne fait que renforcer la détermination. Lors des municipales de 1994, le harcèlement des candidats avait forcé les Kurdes à se retirer du processus électoral. « *Nous sommes habitués à ce genre de choses. Il n'y a rien de nouveau* », raconte, résigné, le dirigeant local du parti, l'avocat Feridun Celik. « *Cette année, nous sommes mieux organisés. Nous résisterons, jusqu'à la mort s'il le faut. Nous participerons aux élections, coûte que coûte.* » Dix des dirigeants du parti, dont le président, Murat Bozlak, se trouvent actuellement en prison.

Tous les observateurs locaux, y compris les opposants au parti, s'accordent pour dire que l'attitude des autorités ne fera que renforcer le soutien au Hadep. Lors des législatives de décembre 1995, le parti – qui n'avait pas obtenu le quorum au niveau national – avait fait la preuve de son pouvoir local, obtenant près de 70 % des voix en ville et 48 % dans la province de Diyarbakir.

Paradoxalement, le seul rival du Hadep dans la région, le Parti de la vertu (FP, islamiste) se trouve également dans le collimateur du gouvernement, qui a annoncé son intention de sévir contre toute utilisation politique de la religion. « *Si l'Etat sévit de nouveau, ça ne fera que renforcer le PKK. Les gens auront l'impression que tous les moyens légaux d'expression leur sont fermés. En revanche, si le Hadep vient au pouvoir, il devra modérer sa position. Il pourrait devenir le représentant légitime des Kurdes de la région, un acteur politique au niveau national,* explique un militant des droits de l'homme. *Ces élections sont cruciales.* »

N. P.

Une population de près de 30 millions de Kurdes

Mer Noire · ARMÉNIE · 0,58 · Mer Caspienne · Istanbul · ANKARA · Bursa · TURQUIE 13,7 · IRAN 6,6 · Izmir · Adana · Kirkouk · SYRIE · BAGDAD · DAMAS · IRAK 4,4 · Mer Méditerranée · 200 km

ZONE DE PEUPLEMENT KURDE · NOMBRE DE KURDES PAR PAYS EN MILLIONS

TURQUIE	
Régime	République parlementaire
Chef de l'État	SULEYMAN DEMIREL
Superficie	781 000 km²
Population	64,8 millions d'habitants
Densité	82,9 hab./km²
Capitale	ANKARA
Religion	98 % de musulmans (sunnites majoritaires)
Espérance de vie	67,5 ans
Fécondité	3 enfants par femme
ÉCONOMIE	
PNB	174 milliards d'euros
PNB/HAB.	2 721 euros
Croissance du PIB	6,5 %
Inflation	70 %
Taux de chômage	6 %
Déficit public	9,5 % du PIB
Dette ext. brute	63 milliards d'euros
Balance des opérations courantes	– 1,4 % du PIB

RÉPARTITION DE LA POPULATION KURDE (en % de la population du pays)

TURQUIE 24,1 % · IRAK 23,5 % · IRAN 12,4 % · SYRIE 9,2 % · ARMÉNIE 1,5 %

Descendants de tribus persophones installées dans l'actuel Kurdistan plusieurs siècles avant Jésus-Christ, les Kurdes, nomades et rebelles, forment une population estimée à 25 ou 30 millions d'âmes, répartie sur cinq Etats de la région : en Turquie, Syrie, Irak, Iran et Arménie. Une diaspora forte de près de deux millions de Kurdes s'est installée ces dernières années en Europe, au rythme des persécutions qu'ils subissent tant de Saddam Hussein, qui gaze des milliers de Kurdes en 1988, que de la part de la Turquie, qui mène contre eux une répression féroce depuis quinze ans, et qui, jusqu'en 1991, leur dénie jusqu'au droit de parler leur propre langue.

L'opposition et la presse grecques estiment que leur pays a été « ridiculisé »

ATHÈNES
de notre correspondant

Pour une fois, les Grecs sont tous d'accord : le pire des scénarios est devenu réalité. Abdullah Öcalan, le chef kurde, « ennemi numéro un » d'Ankara, est passé des mains grecques aux menottes turques ! Pour un pays acquis à la cause kurde par sentiments antiturcs, il s'agit d'« *un incroyable fiasco* » et d'« *une honte nationale* ».

Tout le monde s'interroge sur les circonstances de l'enlèvement par les services turcs d'Öcalan qui venait de passer, dans le plus grand secret, douze jours dans une résidence de l'ambassade de Grèce à Nairobi. Les Grecs se retrouvent accusés de tous les côtés : par le PKK (Parti des travailleurs du Kurdistan), qui a organisé l'occupation de multiples représentations diplomatiques grecques à l'étranger, par les Turcs qui ne peuvent que condamner l'aide apportée par Athènes à leur ennemi, par la communauté internationale et les partenaires européens tenus dans l'ignorance.

Au cours d'un débat parlementaire houleux, l'opposition conservatrice et la gauche ont tiré à boulets rouges sur les dirigeants socialistes. Le chef de la Nouvelle Démocratie, Costas Caramanlis, a dénoncé « *une erreur colossale. Tout le monde est contre nous, c'est un naufrage pour la politique étrangère grecque* », a-t-il lancé au chef de la diplomatie, Théodore Pangalos, qui fait figure de grand accusé. Plusieurs députés socialistes ont réclamé sa démission, une demande relayée, mercredi matin, par l'influent journal *Elefthérotypia* (gauche indépendante). M. Caramanlis n'a pas exclu une éventuelle participation de la Grèce à l'arrestation d'Öcalan, ce qui serait, a-t-il dit « *un déshonneur d'une immense ampleur* ». La Grèce aurait dû « *internationaliser l'affaire* » au lieu de « *se piéger elle-même* », en essayant de la régler dans son coin, a-t-il estimé. Le président du Parti de la coalition de la gauche et du progrès, Nicos Constantopoulos, a dénoncé « *l'épreuve et la tragédie historique* ». « *Le peuple grec a honte, le pays a été ridiculisé* », a-t-il ajouté, en réclamant la formation d'une commission d'enquête parlementaire.

Le ministre des affaires étrangères, M. Pangalos, s'est contenté de relever que la question fondamentale était de savoir « *si la Grèce devait ou non accorder l'asile politique à Öcalan : la réponse est non car cela aurait nui à la cause kurde, à la sécurité, à la stabilité et à la paix dans la région et aurait fait du problème kurde un différend gréco-turc* ».

« MARDI NOIR »

Cloué sur son lit par une forte grippe, le chef du gouvernement, Costas Simitis, s'est exprimé par communiqué. Il a demandé à ses compatriotes de réagir « *avec sang-froid et responsabilité* » en admettant toutefois qu'il existait « *de grands blancs* » dans la capture du chef du PKK. Il a affirmé que la Grèce « *avait fait son devoir* ». « *C'est la Turquie, facteur de tensions et de déstabilisation dans la région, qui paiera, non la Grèce. Ankara récoltera ce qu'elle a semé* », poursuit le communiqué. Athènes « *a protégé d'une part ses intérêts nationaux vitaux et montré d'autre part sa solidarité humanitaire et sa sensibilité à l'heure où tous suivaient une tactique de prise de distance* (...). *Je ne connais pas de pays qui, avec tant d'insistance, ait posé au niveau international l'aspect politique du problème kurde* ».

M. Simitis a précisé que la Grèce avait « *garanti le transfert en toute sécurité d'Öcalan dans des pays qui lui auraient assuré protection et asile, mais il* [Öcalan] *a fait ses propres choix* ». Selon le ministre des affaires étrangères, la Grèce était en contact avec trois pays africains qu'il n'a pas cités, mais Abdullah Öcalan voulait se rendre aux Pays-Bas. M. Simitis a lancé un appel à l'Union européenne pour garantir le sort du chef du PKK.

« *Waterloo* », « *Mardi noir* », « *Cyclone* », la presse nationale progouvernementale s'est déchaînée, mercredi, contre la gestion de l'affaire par l'équipe au pouvoir. Le quotidien libéral *Kathémérini* estime que l'affaire Öcalan « *déstabilise le gouvernement au moment même où toutes les énergies doivent être mobilisées en vue de l'adhésion de la Grèce à l'euro, le 1er janvier 2001* ». Le grand journal de droite *Elefthéros Typos* qualifie M. Simitis de « *traître* », tandis que le quotidien du Parti communiste, *Rizospastis*, accuse « *le gouvernement Simitis de tout donner pour servir les intérêts de l'OTAN et des Américains dans la région* ».

Didier Kunz

Confusion totale sur les circonstances de l'enlèvement

LES CIRCONSTANCES de l'arrestation du dirigeant du Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK) de Turquie, Abdullah Öcalan, demeuraient toujours un mystère, mercredi 17 février, les gouvernements grec et kenyan donnant des versions contradictoires. Deux faits seulement sont indiscutables : *Apo* avait bien trouvé refuge à l'ambassade de Grèce au Kenya le 2 février. Lundi 16 février, il est sorti de la chancellerie pour se diriger vers l'aéroport, où il devait prendre un avion pour une destination qui, selon certaines versions, aurait dû être les Pays-Bas, selon d'autres demeurait inconnue.

Le porte-parole du gouvernement grec, Dimitris Reppas, a déclaré, mardi, qu'Athènes n'avait « *aucune responsabilité* » dans l'arrestation d'Abdullah Öcalan lequel « *a décidé de quitter la résidence de l'ambassadeur grec à Nairobi* » lundi. « *Depuis ce moment, le gouvernement grec n'a aucune information ni aucune responsabilité* » quant à la suite des événements, a ajouté le porte-parole, soulignant qu'« *il est de la responsabilité du gouvernement kenyan de dire ce qui s'est passé* ».

Selon M. Reppas, Athènes avait trouvé un pays africain d'accueil pour le chef du PKK, à qui l'asile n'a été accordé à l'ambassade de Grèce au Kenya qu'à titre « *provisoire* ». S'il avait accepté la proposition grecque de s'installer dans un pays africain autre que le Kenya, « *il serait aujourd'hui en totale sécurité* », a ajouté M. Reppas, qui a aussi déploré que Abdullah Öcalan ait été à l'origine de fuites sur sa présence à Nairobi, Athènes n'ayant même pas informé de cette présence ses partenaires de l'Union européenne.

La presse turque a évoqué plusieurs hypothèses concernant l'arrestation, indique notre correspondante à Istanbul, Nicole Pope. Selon certains journaux, les Américains, qui depuis l'attentat contre leur ambassade à Nairobi, en août 1998, ont un système de renseignement efficace au Kenya, ont appris la présence d'Öcalan à l'ambassade de Grèce et en ont informé les Turcs. L'aide des Américains, toujours d'après la presse, expliquerait pourquoi le premier ministre turc, Bülent Ecevit, a administré une douche froide au vice-premier ministre irakien, Tarek Aziz, venu lui demander de ne pas autoriser les avions américains et britanniques à utiliser la base d'Incirlik pour leurs raids contre l'Irak.

D'autres journaux indiquent que les autorités kenyanes ont pris Abdullah "Ocalan de force à l'ambassade de Grèce au Kenya. Selon d'autres versions, elles auraient convaincu le chef du PKK qu'elles le feraient partir pour les Pays-Bas et il serait volontairement sorti de son abri. Le ministre grec des affaires étrangères, M. Pangalos, a indiqué, lui, que le dirigeant séparatiste kurde ne s'est pas embarqué, comme prévu, à l'aéroport de Nairobi – mais pour quelle destination ? –, car la voiture à bord de laquelle il se trouvait « *s'est écartée soudain du cortège et a disparu* ».

Le ministre kenyan des affaires étrangères, Bonaya Godana, a indiqué que l'ambassadeur de Grèce à Nairobi... se trouvait à bord de l'avion qui a assuré le transport d'Öcalan, ce qu'Athènes a démenti.

Israël dément toute implication, mais ses liens avec le Kenya et la Turquie sont très étroits

JÉRUSALEM
de notre correspondant

Moins de deux heures après avoir été mis en cause par une agence de presse allemande, Jérusalem a « *catégoriquement* » démenti toute implication israélienne dans l'enlèvement du leader kurde, Abdullah Öcalan. Citant des sources émanant des « *services secrets occidentaux* », l'agence DPA avait affirmé, mardi 16 février, que le Mossad (les services de renseignement israéliens) avait joué un rôle « *décisif* » dans toute l'affaire. « *Israël dément catégoriquement les affirmations de la presse, selon lesquelles nous aurions transmis des informations conduisant à la capture d'Öcalan* », a rétorqué, en début d'après-midi, le porte-parole du premier ministre, Aviv Buschinsky, imité peu après par son collègue du ministère des affaires étrangères.

Quelques heures plus tard, le premier ministre israélien, Benyamin Nétanyahou, enfonçait le clou, réaffirmant que, « *contrairement à ce que disent certains journaux, Israël n'a absolument rien à voir avec cette histoire* ». Les autorités ont cependant renforcé les mesures de sécurité autour de leurs représentations à l'étranger.

RAPPROCHEMENT SPECTACULAIRE

La difficulté avec ce genre d'affaire est que tout démenti est, *a priori*, perçu comme de circonstance. Difficulté supplémentaire qui rend délicat le discours israélien : les services turcs, à tort ou à raison, ne sont pas considérés comme capables de mener une opération d'enlèvement en Afrique. Il en va tout autrement d'Israël, dont les relations avec le Kenya sont anciennes et fortes. Interrompues au lendemain de la guerre de Kippour, en 1973, ces dernières ont formellement repris en 1989.

En réalité, elles n'avaient jamais cessé, Israël ayant toujours bénéficié au Kenya d'un préjugé très favorable, comme en témoigne l'aide que Nairobi apporta à la libération des otages d'Entebbe, le 4 juillet 1976, bien que les relations diplomatiques entre les deux pays aient été officiellement rompues.

Aujourd'hui leurs relations économiques et politiques sont très étroites, les plages et réserves animalières du Kenya très fréquentées par les touristes israéliens et Nairobi est sans doute le plus important poste diplomatique israélien en Afrique. Témoignage des liens privilégiés qui unissent les deux pays, Israël avait rapidement dépêché une importante équipe de secours à Nairobi, lors de l'attentat à la voiture piégée perpétré, en août 1998, contre l'ambassade américaine.

Des relations encore plus étroites existent entre Israël et la Turquie. Non sans inquiéter les pays arabes voisins, les deux pays ont effectué depuis 1996 un spectaculaire rapprochement, ponctué d'échanges politiques, commerciaux et militaires. Alors que la Turquie autorise la chasse israélienne à s'entraîner dans son ciel, Israël collabore à la modernisation des avions de combat turcs et vient de participer, aux côtés des Américains, à des manœuvres communes avec la flotte d'Ankara.

Le renseignement n'est vraisemblablement pas absent de ce tableau. En 1996, déjà, certains analystes turcs estimaient que la question kurde et la lutte contre le PKK avaient joué un rôle important dans le rapprochement d'Ankara avec Israël. Par ailleurs, le 1er février, deux agents israéliens ont été condamnés à trois ans de prison pour avoir traîné autour d'une base navale de Chypre. Lors de leur arrestation, en novembre 1998, l'hypothèse qu'ils étaient en mission au bénéfice des Turcs, dont les troupes occupent une partie de l'île, était la plus communément avancée.

Georges Marion

Une affaire au cœur du triangle Ankara-Washington-Jérusalem

ANALYSE

Les intérêts stratégiques pourraient expliquer une coopération tripartite

OPÉRATION secrète des services turcs ? Fruit d'une « *indiscrétion* » grecque ? Coopération triangulaire entre le renseignement de Turquie (MIT), d'Israël (Mossad) et des Etats-Unis (CIA) ? Il est certain que la capture du chef kurde Abdullah Öcalan, dit « Apo », lundi 15 février à Nairobi, après une cavale de quatre mois digne d'un roman d'espionnage de la guerre froide, arrange les trois pays. Même dans l'hypothèse où la solidarité entre la Turquie, Israël et les Etats-Unis a été limitée à sa plus simple expression, l'affaire Öcalan a contribué à renforcer leurs liens. Avant tout, elle redore le blason du nouveau premier ministre turc, Bülent Ecevit, à la veille des législatives anticipées du 18 avril. Elle rehausse aussi le prestige de ses services secrets, mis à mal par la révélation de sombres pratiques en leur sein. Elle augure enfin d'un soulagement pour l'économie turque, salué le jour même par une hausse des valeurs de 8 % à la Bourse.

Evoquant une « *mission secrète de douze jours* », Bülent Ecevit, mardi 16 février, a affirmé qu'elle a été brillamment menée par le seul MIT. Si le mystère plane sur les détails du « rapt » d'« Apo », il semble pourtant peu probable que les services turcs aient pu agir seuls. Le MIT est peu coutumier des exfiltrations, et très peu présent en Afrique. A deux reprises, par le passé, il n'avait pu mener à bien une opération bien moins complexe qu'un enlèvement : deux tentatives d'assassinat, perpétrées alors qu'Abdullah Öcalan résidait en Syrie et au Liban, échouèrent.

L'éventualité d'une implication des services secrets israéliens dans l'arrestation d'Öcalan à Nairobi – une place forte du Mossad en Afrique –, a été démentie officiellement. Pourtant, Israël, lié depuis 1996 à la Turquie par des accords militaires, s'était montré solidaire d'Ankara dès les premiers jours de la cavale du chef kurde. De notoriété publique, c'est le Mossad qui prévint les Turcs de la présence d'« Apo » dans une banlieue de Moscou, après avoir capté des conversations menées de son portable depuis la capitale russe. Faut-il accorder foi aux propos d'un commentateur turc, selon lequel la capture d'« Apo » serait le produit d'une coopération entre Israël, la Turquie et les Etats-Unis, partenaires stratégiques dans la région ?

Le département d'Etat américain, très impliqué, avait réitéré, le 3 février, un appel « *destiné aux pays susceptibles d'héberger le chef kurde* », les invitant à « *aider la Turquie dans ses efforts pour traduire Öcalan en justice* ». Au plus fort de la crise diplomatique entre Rome et Ankara, après le refus italien d'extrader le chef du PKK, la diplomatie américaine avait joué les médiateurs. Il faut dire que, quelques mois auparavant, les bonnes relations entre Washington et Ankara avaient été assombries par la signature, aux Etats-Unis, le 18 septembre 1998, d'un accord de paix entre les deux factions kurdes rivales qui se partagent le nord de l'Irak, le PDK (Parti démocratique du Kurdistan) de Massoud Barzani et l'UPK (Union patriotique du Kurdistan) de Jalal Talabani. Si l'accord stipulait que les bases du PKK dans la région devaient être démantelées, il ouvrait aux yeux des Turcs la perspective honnie de la création d'un Kurdistan indépendant à leurs portes. Ankara ne tarda pas à répliquer.

Dotée, depuis la fin août 1998, d'un nouveau chef d'état-major, le général Huseyin Kivrikoglu, la Turquie, quelques jours après la signature de l'accord entre Kurdes, menaça la Syrie d'une guerre si celle-ci ne mettait pas fin immédiatement à son soutien au PKK : « *La Syrie doit satisfaire nos demandes. Sinon la terre tout entière s'écroulera sur sa tête* », proféra Mesut Yilmaz, alors premier ministre. Damas obtempéra : Abdullah "Ocalan quitta son repaire syrien au début d'octobre ; et des officiels syriens signèrent à Ceyhan (sud de la Turquie) un engagement à ne plus soutenir le PKK. L'arrivée de Bülent Ecevit à la tête du gouvernement turc en janvier n'a fait que compliquer un peu plus les relations américano-turques, au moment où Washington, partisan de la manière forte envers Saddam Hussein, a plus que jamais besoin du soutien turc et de l'assurance de pouvoir utiliser la base aérienne d'Incirlik (sud du pays), où est stationnée sa force d'intervention rapide. Bülent Ecevit est peu apprécié des Américains. En 1974, son rôle de principal artisan de l'intervention armée turque à Chypre ne fut pas du goût du département d'Etat. Plus récemment, enfin, ses prises de position sur l'Irak ont également déplu à Washington.

Les gouvernements qui se sont succédé en Turquie ont tous émis des réserves quant à l'utilisation par les Américains de la base d'Incirlik, avouant préférer s'accommoder de Saddam Hussein plutôt que de voir s'installer un Etat kurde au nord de l'Irak. Bülent Ecevit, champion du nationalisme, n'a pas fait exception. Faisant monter l'enchère, lundi 15 février, il recevait à Ankara Tarek Aziz, le ministre irakien des affaires étrangères, venu « *protester contre l'utilisation de la base d'Incirlik* ». Le soir même, « Apo » était enlevé au Kenya et Bülent Ecevit faisait savoir aux Américains qu'Incirlik restait à leur disposition.

Marie Jégo

هكذا من الأصل

Attentats meurtriers en Ouzbékistan

TACHKENT. Une série de six explosions, dont cinq voitures piégées, a fait quinze morts et plus de 150 blessés, mardi 16 février, à Tachkent. Ces actes terroristes sont les plus meurtriers depuis l'indépendance de l'Ouzbékistan en 1991. Deux voitures piégées ont explosé à une centaine de mètres du siège du gouvernement où le président aurait dû se rendre pour présider une réunion du gouvernement. La télévision a diffusé des images montrant de profonds cratères creusés par les bombes, les carcasses noircies et tordues des voitures piégées ainsi que les centaines de vitres brisées d'immeubles avoisinants.
Les autorités ont évoqué la piste d'un attentat islamiste contre le président Islam Karimov, qui dirige le pays d'une main de fer depuis 1991. Cinq fondamentalistes ont été condamnés en janvier à des peines allant de 2 à 12 ans de prison, convaincus d'avoir tenté de renverser le gouvernement et de créer un Etat islamiste en Ouzbékistan. – *(Corresp.)*

Bill Clinton veut discuter des différends commerciaux avec Jacques Chirac

WASHINGTON. Le président Bill Clinton insistera lors de ses entretiens avec son homologue français Jacques Chirac, jeudi 18 et vendredi 19 février, à Washington, pour que la France use de son influence afin de faciliter le règlement de dossiers commerciaux transatlantiques brûlants. « *Nous allons insister sur des préoccupations commerciales immédiates dont le premier est le système européen d'importation de banane* », qui est discriminatoire pour les exportateurs américains, a indiqué un responsable de la Maison Blanche. « *Nous espérons que les Français aideront à persuader leurs collègues européens et la Commission de Bruxelles d'engager des négociations pour trouver un compromis à ce différend* », a-t-il ajouté.
M. Clinton demandera également à M. Chirac d'user de son influence pour que l'Union européenne se conforme à la date fixée par l'Organisation mondiale du commerce sur le bœuf aux hormones : la viande américaine et canadienne aux hormones fait l'objet d'un embargo de l'UE depuis douze ans. – *(AFP.)*

En dépit de la loi D'Amato, l'Iran conclut un nouveau contrat pétrolier

TÉHÉRAN. *L'Iran a annoncé mardi 16 février avoir conclu un nouvel* accord avec un consortium pétrolier anglo-canadien. Cet accord constitue un nouveau défi à la loi d'Amato, une loi américaine qui prévoit depuis 1996 des sanctions contre les investisseurs étrangers qui s'engageraient en Iran et en Libye. Le contrat de 200 millions de dollars signé à Téhéran porte sur le développement et l'exploitation *des gisements pétroliers iraniens de Balal, dans le Golfe.*
L'accord a été conclu avec les sociétés canadienne Bow Valley et britannique Premier Oil pour une durée de deux ans, suivant la formule du « *buy-back* », par laquelle l'opérateur étranger est remboursé sur une partie de la production. Bow Valley, associé à l'indonésien Bakrie Minarak, avait déjà conclu un accord pour 200 millions de dollars avec l'Iran. Ce contrat avait incité Total, associé au russe Gazprom et au malaisien Pétronas, à conclure également un accord en 1997. – *(AFP.)*

DÉPÊCHES

■ **IRAN : le gouvernement iranien du président réformateur Mohammad Khatami** ne fera rien pour tuer l'écrivain britannique Salman Rushdie, a réaffirmé mardi 16 février le ministre de la culture Ataollah Mohadjerani. La fatwa condamnant à mort l'écrivain britannique « *est une question religieuse mais le gouvernement ne fera rien pour l'appliquer* », a assuré M. Mohadjerani, un membre modéré du gouvernement. Cette mise au point intervient à la suite d'une campagne de pression de membres influents du clergé chiite en faveur de l'application de la fatwa de l'imam Khomeiny à l'occasion du dixième anniversaire de sa publication. – *(AFP.)*

■ **COLOMBIE : la guérilla de l'Armée de libération nationale** (ELN, guévariste) a annoncé, mardi 16 février, que ses conversations avec le gouvernement du président conservateur Andres Pastrana étaient « *paralysées* ». L'ELN reproche au gouvernement, dans un document envoyé à la presse, d'avoir « *montré une attitude inflexible* » et dénoncé le manque, selon lui, d'une « *stratégie de paix* ». Ce communiqué est publié au lendemain d'une rencontre du haut-commissaire pour la paix du gouvernement et du numéro deux de l'ELN, Victor Ricardo, à Caracas, qui a montré un blocage des entretiens. – *(AFP.)*

■ **SIERRA LEONE : un missionnaire italien a été enlevé** par les rebelles, *a annoncé mercredi 17 février* à Rome l'agence des missionnaires, Misna. Le Père Vittorio Mosele, soixante-trois ans, missionnaire saverian (ordre des Frères de San Francesco Saverio) a été enlevé par des rebelles du Front révolutionnaire uni (RUF) près de Kambia (à une centaine de kilomètres au nord de la capitale, Freetown), a précisé la Misna dans un communiqué. – *(AFP.)*

L'amnistie est refusée aux policiers sud-africains impliqués dans la mort de Steve Biko

La commission Vérité et Réconciliation (TRC) a refusé mardi 16 février l'amnistie à quatre anciens policiers impliqués dans la mort du leader noir anti-apartheid Steve Biko en détention en septembre 1977. Les auditions, qui se sont tenues au cours de plusieurs sessions à partir de septembre 1997, n'ont pas réellement permis d'éclaircir les circonstances du décès du leader du Mouvement de la conscience noire, mort le 12 septembre 1977 à trente et un ans, après 26 jours de détention sans procès.
« *Il n'y a aucun doute que la mort de Biko résulte de ses blessures à la tête, reçues le 6 septembre... pendant une confrontation avec ceux qui l'interrogaient* », note la TRC qui juge la version des policiers « *improbable et contradictoire et* (qu'elle) *doit être rejetée comme fausse* ».

Tensions entre la Banque centrale européenne et les gouvernements français et allemand

Le remède à apporter au ralentissement conjoncturel doit-il être monétaire ou budgétaire ?

La Banque centrale européenne, qui se réunit jeudi 18 février, ne devrait pas modifier ses taux d'intérêt, selon les analystes, malgré le ralentissement conjoncturel en Europe. La banque déplore les discours des gouvernements français et allemand, qui réclament une détente monétaire et menacent implicitement de creuser leurs déficits budgétaires. Tout comme la Commission européenne, la BCE les juge déjà trop importants.

LE MINISTRE des finances allemand Oskar Lafontaine assistera jeudi 18 février au conseil de la Banque centrale européenne (BCE), en tant que président en exercice du conseil des ministres des finances de l'Union européenne. Cette rencontre intervient tandis que les inquiétudes s'accumulent sur le ralentissement de *la croissance européenne et notamment allemande.* Comme les avis divergent sur les remèdes à y apporter, les relations entre la jeune banque centrale et les hommes politiques se tendent à nouveau, notamment avec Oskar Lafontaine, ministre allemand des finances et président du Parti social-démocrate (SPD).

M. Lafontaine et son secrétaire d'Etat Heiner Flassbeck ont relancé la polémique lors du conseil de l'euro du 8 février. Dans un mémorandum, ils ont appelé à une nouvelle baisse des taux pour faire face au ralentissement de la conjoncture, qu'ils jugent particulièrement inquiétante. « *La politique monétaire est certainement le meilleur instrument pour y répondre. Si celle-ci n'est pas utilisée, des mesures budgétaires ne peuvent pas être exclues, car le fait de ne rien faire pourrait se révéler très coûteux* », ont écrit MM. Flassbeck et Lafontaine. Le ministère allemand des finances, qui a annoncé qu'il ne relèverait pas les impôts pour compenser la faiblesse des rentrées fiscales, serait d'ailleurs *déjà en train de laisser filer ses dé*ficits. « *Le gouvernement a annoncé 2 % de déficits publics en 1999, mais nous tablons sur 2,5 %* », explique Hans-Jürgen Meltzer, économiste *à Deutsche Bank.*

« *Je pensais que Lafontaine était devenu plus raisonnable. Apparemment, il fait une rechute* », explique, perplexe, un haut dirigeant monétaire européen. « *Malgré les 3 % de croissance enregistrés en 1998 dans l'Euroland, les gouvernements n'ont fait aucun effort de consolidation budgétaire* », déplore-t-il. La Commission européenne a également vivement critiqué, mardi 16 février, le « programme de convergence » budgétaire de Bonn, qu'elle juge laxiste, comme celui de Paris d'ailleurs. Les partenaires européens ne sont pas plus enthousiastes : les propositions allemandes de relance ont été accueillies très froidement par les Pays-Bas, l'Espagne, le Portugal et les pays du nord de l'Europe.

BLUETTES VOLONTARISTES

Même le ministre français des finances, Dominique Strauss-Kahn, s'est montré peu réceptif au projet allemand. Certes, Paris et Bonn militent pour une politique monétaire souple accompagnée d'une politique budgétaire stricte et non pour le dosage inverse : les deux capitales opposent volontiers le couple Greenspan-Clinton des années 90 à celui constitué par Volker-Reagan dans les années 80. Mais Bercy, sur la forme, a été furieux que les Allemands présentent leur mémorandum sans concertation préalable et, sur le fond, ne veut pas entendre parler d'un assouplissement de la politique budgétaire, du moins ouvertement.

Les Français craignent qu'à force de crier à la récession, M. Lafontaine ne sape le moral des ménages et ne réduise les discours de M. Strauss-Kahn à des bluettes volontaristes.

L'entourage de M. Strauss-Kahn estime toutefois qu'il ne faut pas exagérer les dissonances franco-allemandes. Les deux pays souhaitent renforcer « *la coordination des politiques économiques en Europe* », en particulier dans le domaine de l'harmonisation de la fiscalité. M. Strauss-Kahn, enfin, a relayé les appels de M. Lafontaine en faveur d'une baisse des taux. « *Nous avons des taux d'intérêt qui sont peut-être encore trop élevés, mais qui, je pense, vont baisser*, a-t-il affirmé, mercredi 10 février, à Berlin. *Les taux sont faibles nominalement parce que l'inflation est très faible. En termes réels, dans certains pays au moins, comme en Allemagne ou chez moi, ils sont assez élevés parce que l'inflation est presque à zéro.* » « *Il serait particulièrement naïf de penser que l'Union économique et monétaire peut fonctionner si la BCE conduit une politique monétaire à long terme qui va à l'encontre des souhaits des gouvernements et des citoyens* », a-t-il conclu.

Ces déclarations de M. Strauss-Kahn ont surpris à Francfort. Au siège de la BCE, on espérait que le ministre français était capable de concilier les exigences politiques *intérieures et la nécessaire ortho*doxie financière. On comptait sur lui pour instaurer des relations de confiance entre le pouvoir politique et le nouveau pouvoir monétaire européen et raisonner son homologue néokeynésien M. Lafontaine. La BCE croyait que les vives polémiques de l'automne 1998 avaient porté leurs fruits et que les gouvernements allaient désormais s'abstenir d'attaquer de front la politique de l'institut d'émission. Elle avait pensé que le ministre français s'était converti à la philosophie de Francfort qui veut que l'emploi dépende de mesures structurelles et non des taux d'intérêt. « *La solution clé au problème du chômage n'est pas monétaire* », a cru devoir rappeler, mardi, M. Padoa-Schioppa, membre du directoire de la BCE.

Dans ce contexte houleux, les analystes ne croient pas que le conseil des gouverneurs choisira d'abaisser ses taux directeurs lors de sa réunion du jeudi 18 février. Les incertitudes budgétaires, le conflit salarial dans la métallurgie allemande, la faiblesse de l'euro... et la présence de M. Lafontaine jeudi lui fournissent d'excellents prétextes pour choisir le statu quo.

Pierre-Antoine Delhommais et Arnaud Leparmentier (à Bonn)

M. Milosevic réitère son refus de troupes étrangères au Kosovo

***EN DÉPIT** des pressions exercées sur lui par* les Etats-Unis, le président yougoslave Slobodan Milosevic a réitéré son refus de voir une force internationale se déployer au Kosovo pour veiller à la mise en œuvre d'un règlement de paix. C'est ce qu'il a signifié au médiateur américain Christopher Hill, qui avait quitté mardi 16 février le château de Rambouillet où ont lieu les négociations sur le Kosovo, pour Belgrade où les deux hommes ont eu dans la nuit plusieurs heures d'entretien.

Mardi dans la journée, la secrétaire d'Etat américaine Madeleine Albright avait téléphoné à Slobodan Milosevic pour lui dire que la délégation des Albanais du Kosovo – avec laquelle elle s'est entretenue dimanche à Rambouillet – était prête, selon elle, à signer le plan de paix proposé par la communauté internationale et qu'elle attendait de Belgrade la même disposition. Comme Mme Albright, le médiateur Christopher Hill a rappelé au président yougoslave qu'il s'exposait à des frappes aériennes de l'OTAN si un accord n'était pas conclu à Rambouillet avant samedi 20 février à midi.

M. Milosevic est cependant resté opposé au *projet, contenu dans le plan de règlement in*ternational, d'un déploiement de 30 000 hommes au Kosovo, sous commandement de l'OTAN. « *Notre attitude négative concernant la présence de troupes étrangères au Kosovo n'est pas seulement celle de la direction yougoslave, elle est aussi celle des citoyens de notre pays et c'est l'attitude unanime des représentants du peuple à l'Assemblée de Serbie, indépendamment de leur appartenance politique* », a-t-il déclaré selon l'agence Tanjug.

« DE BONNE FOI »

M. Milosevic a assuré ses interlocuteurs – Christopher Hill et deux hauts fonctionnaires français et britannique, Gérard Errera et Peter Ricketts – que la délégation serbe à Rambouillet « *négocie de bonne foi* ». « *Elle a été nommée par les plus hautes instances du pays, elle est composée de hauts fonctionnaires de l'Etat et de représentants de toutes les communautés nationales du Kosovo et jouit d'une confiance et d'un soutien entiers* », a-t-il dit.

Des diplomates proches de la conférence de Rambouillet avaient déploré que la délégation serbe doive en permanence en référer à Belgrade. *Le président yougoslave a exprimé sa « ferme conviction »*, selon le communiqué, que la « *question-clé* » d'une solution durable pour le Kosovo est celle du « *respect du principe d'égalité des communautés nationales et de l'intégrité territoriale et de la souveraineté de la République de Serbie et de la République fédérale de Yougoslavie* ».

A Rambouillet, la délégation serbe a pour la première fois remis mardi des amendements « *détaillés et approfondis* » aux propositions contenues dans le plan international. « *Nous avons désormais une idée plus claire de ce à quoi la configuration politique du Kosovo pourrait ressembler, aussi le moment était-il venu de parler à Milosevic* », a expliqué un diplomate occidental. L'Elysée a réaffirmé mardi l'unité du Groupe de contact qui encadre les négociations (Etats-Unis, Russie et quatre pays européens). « *Le Groupe de contact est uni, personne ne doit s'y tromper ou faire une appréciation erronée à cet égard* », a déclaré Catherine Colonna, porte-parole de l'Elysée, qui a exclu toute prolongation du délai.

Romano Prodi bouscule le monde politique italien

ROME
de notre correspondant

Quatre mois avant les élections européennes du 13 juin, le monde politique italien est déjà en effervescence. Ces turbulences se produisent essentiellement au sein de *la majorité, en raison de la déci*sion de Romano Prodi de lancer son propre parti.

L'ancien président du Conseil n'a manifestement pas digéré d'avoir été évincé du pouvoir au mois d'octobre 1998 à la suite du lâchage des néocommunistes de Fausto Bertinotti. Il a surtout considéré que le soutien apporté par l'ancien démocrate-chrétien Francesco Cossiga à la coalition de l'Olivier, dont il était auparavant le porte-drapeau, était une trahison du mandat des électeurs et le retour de la vieille « partitocratie » dont l'Italie a tant souffert par le passé, même si le gouvernement est aujourd'hui dirigé par le chef de file du plus important parti de la majorité, Massimo D'Alema (PDS, Parti démocratique de la gauche).

Contrairement à ce que tout le monde pensait, Romano Prodi n'est donc pas retourné à ses chères études. Il n'a pas attendu sagement l'hypothétique fauteuil de président de la Commission européenne. Il s'est lancé dans la bataille politique pour donner [illegible] *d'un centre-gauche bureaucratique constitué de quartiers généraux sans troupes* », pour « *donner de l'espoir au pays et aux jeunes générations* ». Il se défend de vouloir ajouter un nouveau parti à la cinquantaine de ceux qui existent déjà. Pour lui, son alliance – dont le nom pourrait être « *démocrates pour l'Olivier* » ou « *démocrates pour l'Europe* » – sera une force de renouveau destinée à se substituer aux anciennes formations politiques qui, à ses yeux, se perdent en luttes stériles.

« JEU PERSONNEL »

Cette coalition, qui a l'ambition de révolutionner la vie politique italienne, sera constituée par l'Italie des valeurs, le mouvement de l'ancien juge-vedette de l'opération « mains propres », Antonio Di Pietro, ainsi que par un nouveau regroupement composé des maires de cent villes *(cento città)*, dont Rome, Venise et Palerme. Romano Prodi n'a pas caché qu'il s'agit d'un véritable défi. « *Il faut se compter pour compter* », a-t-il lancé. Ces petites phrases ont été jugées comme une provocation par les partis de la majorité, notamment le Parti populaire (PPI) et le PDS. Les sondages créditent déjà d'au moins 10 % ce nouveau front qui risque de mettre sérieusement à mal la coalition de l'Olivier.

Romano Prodi explique que son but n'est pas de « *donner une deuxième jambe à l'Olivier* » mais de « *gagner, car*, ajoute-t-il, *sans nous, il n'y a pas d'espoir de vaincre. On ne peut pas se présenter au scrutin avec une alliance constituée d'une part par le bloc du PDS et de l'autre par une série de forces fragmentées* ». Contrairement à ce qu'affirme l'ancien chef du gouvernement, son initiative fait « *sauter le toit commun de l'Olivier* », ainsi que l'a déploré le nouveau secrétaire du PDS, Walter Veltroni. Car, bien évidemment, la stratégie de Romano Prodi va bien au-delà des élections européennes et constitue l'amorce d'une nouvelle donne politique. Par la même occasion, il se pose en rival direct de Massimo D'Alema et obligera donc le centre-gauche à une primaire afin de désigner le chef de file en cas d'élections générales.

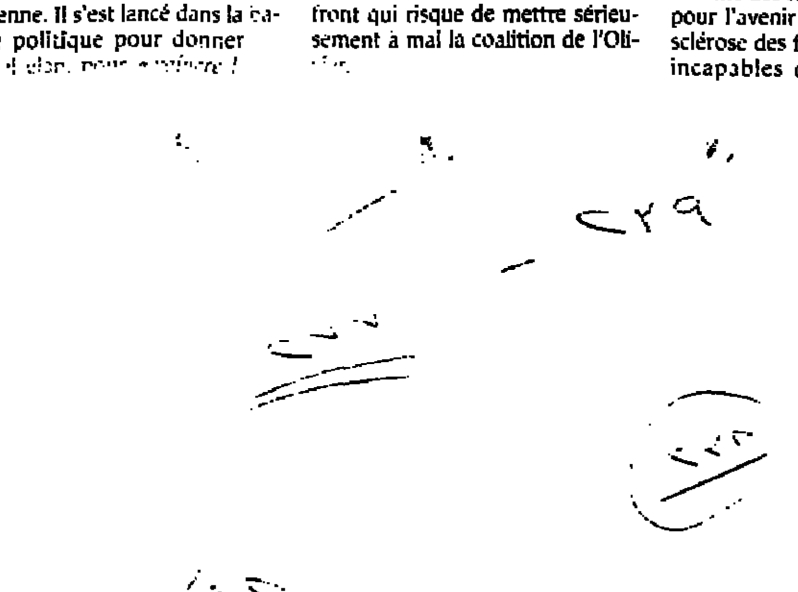
Ce projet suscite des échanges peu amènes. D'un côté, Romano Prodi est accusé de mener « *un jeu personnel* », de vouloir détruire une alliance qui a porté ses fruits et se voit taxé de « *populisme* ». De l'autre, ses partisans estiment que, face à la démobilisation de l'opinion publique envers les partis, face à l'impossibilité de mener à terme des réformes significatives pour l'avenir du pays et face à la sclérose des formations politiques incapables de se régénérer, la seule solution est de tirer un trait sur celles-ci.

La proposition est ambitieuse et soulève un débat d'autant plus intense qu'un nouveau projet de loi électorale est en cours de gestation et qu'un référendum pourrait avoir lieu courant avril ou début mai pour abolir la part de représentation proportionnelle (25 %) dans le scrutin.

Déjà, Achille Occhetto, ancien secrétaire général du PCI et artisan de la transformation de ce parti en PDS, a manifesté son intention de rejoindre Romano Prodi. Le président de la région Emilie-Romagne, Antonio La Forgia, figure respectée de cette « province rouge », a annoncé, lundi 15 février, qu'il quittait le PDS et rejoignait « Il professore ». Sera-t-il suivi par d'autres ? Telle est la question qui se pose à Botteghe oscure, siège du PDS à Rome.

La campagne pour les élections européennes s'annonce animée. Romano Prodi a repris son idée de la création de la coalition de l'Olivier et parcourera le pays en train (et non plus en autobus), alors que Walter Veltroni restera fidèle à l'autocar. Lequel des deux va le plus vite ?, ironisent les humoristes. Une chose est sûre : au lendemain du 13 juin, le paysage politique italien risque d'avoir changé.

Michel Bôle-Richard





Une fraction de l'armée algérienne soutient Abdelaziz Bouteflika

L'élection présidentielle divise les militaires

LE MYTHE de l'unité de l'armée algérienne est en train de voler en éclats au lendemain de la passe d'armes publique à laquelle viennent de se livrer le président Liamine Zeroual, général à la retraite, et son « parrain », le général Khaled Nezzar, lui aussi officiellement à la retraite.

Le vendredi 12 février, au cours d'une allocution télévisée prononcée sur un ton inhabituellement ferme, le président Liamine Zeroual invitait l'armée à rester neutre dans l'élection présidentielle anticipée prévue le 15 avril. *« Personne ne peut s'arroger le droit de parler au nom des institutions d'Etat s'il n'est pas légalement et légitimement habilité à le faire »*, expliquait-il.

Applaudie par l'opposition, la mise en garde visait – sans le nommer – le général Nezzar. Celui-ci, ancien ministre de la défense du président Chadli qu'il contraindra ensuite à la démission, a eu le tort de prendre publiquement position en faveur d'Abdelaziz Bouteflika (après l'avoir traité, il est vrai, de *« canosson »* quelques semaines auparavant). Ce soutien est pour beaucoup dans l'étiquette de *« candidat de l'armée »* qui colle à la peau de l'ancien ministre des affaires étrangères du président Boumediène (alors que le patron actuel de l'armée observe une stricte neutralité).

Le général Nezzar n'a pas tardé à réagir aux propos présidentiels. Dans une lettre ouverte intitulée *« Tendancieusement vôtre »*, publiée mardi 16 février par la presse algérienne, l'ancien homme fort du régime refuse de se plier aux injonctions du président sortant. *« Je continuerai à donner mon point de vue à chaque fois que ma conscience me le dictera pour le bien du pays »*, écrit-il. S'il le fait, ajoute le général, c'est *« pour défendre cette institution* [l'armée] *car*, ajoute-t-il à l'intention du président Zeroual, *sans elle, certains ne se permettraient pas aujourd'hui d'élever la voix en toute liberté »*.

ÉCOUTE TÉLÉPHONIQUE

La neutralité de l'institution militaire risque d'être mise à mal par une seconde affaire révélée par *Le Canard enchaîné*. Dans son édition du 17 février, l'hebdomadaire reproduit une écoute téléphonique récente au cours de laquelle le numéro deux de la sécurité militaire, le général Smaïn Lamari, demande à l'attaché militaire de l'ambassade d'Algérie à Paris, le général Ahmed Senhadji, de convaincre l'ancien premier ministre Sid Ahmed Ghozali de retirer sa candidature à la présidentielle car elle risque de gêner celle de M. Bouteflika. *« Je lui ai parlé* [à Ghozali]. *Je lui ai expliqué que son cas n'est pas jouable du tout. Il m'a répondu qu'il allait analyser cela avec les journaux. Je n'ai pas envie de le recontacter parce que, normalement il aurait dû comprendre (...). Le réserviste* [M. Ghozali] *doit appuyer le titulaire* [M. Bouteflika] (...). *Il y a de quoi partager* (...). *Il ne faut pas qu'il crée le doute ou qu'il foute la pagaille »*, dit ainsi le général Smaïn Lamari.

Interrogé par *Le Monde* mercredi matin, Sid Ahmed Ghozali a démenti avoir été contacté par l'attaché militaire de l'ambassade d'Algérie. *« Je maintiens ma candidature à l'élection présidentielle en toute hypothèse »*, a-t-il confirmé.

Jean-Pierre Tuquoi

La guerre entre l'Ethiopie et l'Erythrée s'est rapprochée d'Assab sur la mer Rouge

Des tranchées ont été creusées au milieu d'un désert sans nom

Troisième front de la guerre entre l'Ethiopie et l'Erythrée, Burre se situe à 71 kilomètres d'Assab, un port quelque peu à l'abandon sur la mer Rouge. Ici, dans un désert de sable et de cailloux, les soldats des deux pays s'affrontent quotidiennement à la mitrailleuse ou au canon. Des Mig de l'aviation éthiopienne ont bombardé, mardi 16 février, des positions érythréennes à 20 kilomètres du port d'Assab.

ASSAB

de notre envoyé spécial

Les débris calcinés de l'hélicoptère éthiopien gisent dans le no man's land du désert « 71 ». Le soleil se couche entre les lignes ennemies. A cent mètres d'un côté, c'est l'Ethiopie ; à vingt mètres de l'autre, c'est l'Erythrée. Les tranchées, les combattants, les canons et mitrailleuses sont face à face, et s'affrontent chaque jour sur le front de Burre, position stratégique sur la route d'Assab, le port érythréen sur la mer Rouge.

L'hélicoptère MI-24 de fabrication russe a attaqué à l'aube du 14 février, après trois heures de raids aériens éthiopiens et d'intenses tirs d'artillerie. Il n'a pas eu le temps de tirer ses roquettes : la défense antiaérienne érythréenne l'a cueilli en plein vol. Il s'est écrasé et enflammé immédiatement. Les corps des pilotes sont recroquevillés, brûlés, entre les tôles. S'il y avait d'autres soldats à bord, leurs cadavres sont enfouis sous les cendres.

Soudain, joyeux et arrogants, apercevant des étrangers dans le *no man's land*, les soldats érythréens émergent de leurs tranchées. Ils s'avancent vers leur trophée en criant et chantant, oubliant un instant que l'ennemi est à portée de fusil.

« C'est la première fois que nous abattons un hélicoptère, c'est une victoire », raconte le colonel Alamsaget Asafao, enivré par ce fait de guerre. *« Enfin, pas exactement, car nous ne sommes pas à la recherche de victoires*, se reprend-il. *Nous n'avons pas voulu cette guerre et ne faisons que défendre notre pays. »* Dans ce désert sans nom, appelé « 71 » parce que la frontière est à 71 kilomètres d'Assab, il n'y a que du sable et des cailloux noirs à perte de vue. La première ligne est une tranchée rudimentaire, un labyrinthe de pierres protégé par une butte de sable. Tous les dix mètres, il y a une casemate ou une position de mitrailleuse. A l'arrière, dispersés dans le désert, il y a les mortiers, puis les tanks et l'artillerie lourde.

« BOMBES AU NAPALM »

Dès que la nuit recouvre le désert, l'activité des combattants se fait plus intense. Des unités fraîches relèvent les soldats des premières lignes. Des colonnes fantomatiques avancent en silence le long des pistes. Des officiers montent au front ou en reviennent dans des jeeps roulant tous feux éteints, soulevant des nuages de poussière invisibles des Ethiopiens. Les voitures sont entièrement couvertes de peinture noire afin que pas une seule parcelle de métal, pas une vitre, ne brille sous le ciel étoilé.

Le colonel Alamsaget Asafao pense que *« cette guerre n'est pas un conflit frontalier »*. La preuve, selon lui, est que l'armée éthiopienne a ouvert le front de Burre, au sud d'Assab, là où le tracé de la frontière entre les deux pays n'est pas contesté. *« Addis Abeba veut renverser le pouvoir en Erythrée. L'Ethiopie veut Assab et tout le pays ! »*, dit-il.

La ville d'Assab ne vit pourtant guère à l'heure de ces affrontements guerriers. Comme partout en Erythrée, les gens déambulent paisiblement, travaillent, se retrouvent le soir pour boire le thé ou une bière. Pour Dawet, un ingénieur en travaux public, *« cette guerre est bel et bien un conflit frontalier »*. *« Je n'imagine pas que les combats nous entrainent plus loin*, confie-t-il. *Les Ethiopiens ne veulent pas nous envahir. D'ailleurs, ils ne peuvent pas, car notre armée est forte et les Erythréens sont unis. Notre unité a été forgée par les trente années de guerre dont nous venons à peine de sortir. Nous sommes tous prêts à mourir pour ce pays qui vient de naître. Mais ce ne sera pas nécessaire, car le conflit ne peut pas être résolu par les armes. Un jour, il faudra négocier, et s'entendre sur le tracé de la frontière. »*

La conviction des habitants d'Assab que la guerre se limitera au désert n'a guère été ébranlée par le raid mené par les avions éthiopiens, mardi 16 février, dans les faubourgs de la ville, contre un réservoir d'eau qui n'a pas été endommagé.

Le colonel Alamsaget Asafao assure que *« l'aviation éthiopienne a utilisé des bombes au napalm »*, une affirmation qui conforte le témoignage des gens ayant vu le sable brûlé. *« A Assab, la moitié de la population est éthiopienne, et la cohabitation est exemplaire. Après ce raid aérien, les gens ont soudainement réalisé que la guerre est une réalité*, raconte un responsable d'une organisation humanitaire occidentale. *Toutefois, ils n'ont pas vraiment peur. Ils connaissent la guerre, pour l'avoir vécue trente ans. Ils ne craignent pas les luttes armées. »*

« QU'ILS VIVENT EN PAIX ! »

« Dans une guerre, la balle ne choisit pas l'homme qu'elle abat. A Assab, Erythréens et Ethiopiens vivent bien ensemble, car si une bombe s'abat ici, elle ne choisira pas ses victimes », dit un journaliste gouvernemental. Serekeberhan, un vieil homme, se souvient que *« dans les années 70, lorsque les Ethiopiens ont "colonisé" Assab, ils nous écartaient des postes intéressants »*. *« Aujourd'hui, nous ne pratiquons pas cette discrimination à leur encontre*, dit-il. *Qu'ils vivent en paix ! »*

Assab survit, avec son port aux grues immobiles, aux quais déserts, et sa raffinerie de pétrole fermée pour vétusté. Si fiers de ce pays pour lequel deux générations ont versé leur sang en combattant le dictateur éthiopien Mengistu, les Erythréens ne semblent pas pouvoir être atteints par l'abandon du port ou un bruit de guerre qui résonne dans le lointain. Sur la plage, des enfants jouent au football, tandis qu'un cargo, précieux puisque si rare, longe la côte avant de s'éloigner sur la mer Rouge.

La nuit tombe. Les jeunes se retrouvent au café Cabaré. Ils écoutent les airs des chanteurs populaires, presque tous des vétérans de la guerre de libération, qui fredonnent à la gloire des luttes pour la paix et la liberté. *« Si je pense à la vie de mes parents, je ne vois que la guerre et des larmes*, dit un adolescent. *Lorsque je pense à ma vie, je ne veux imaginer que des rires, du bonheur. Je veux y croire. Sinon, à quoi bon... »* Ils n'oublient pas qu'à 71 kilomètres exactement, enfouis dans le désert, leurs camarades se préparent aux duels matinaux et meurtriers. Ils se déclarent prêts à les rejoindre, se croient invincibles. Jamais ils ne parlent de défaites. Ni d'ailleurs de victoires. Ils songent à la paix.

Rémy Ourdan

FEMMES L'Assemblée nationale a rétabli en deuxième lecture, mardi 16 février, le projet de loi constitutionnelle sur l'égal accès des hommes et des femmes aux fonctions électives, que le Sénat avait refusé le 26 janvier. La droite a voté comme la gauche pour ce texte, adopté avec seulement deux voix contre. Le débat a permis, toutefois, d'esquisser un compromis avec les sénateurs, qui reprendront le texte le 4 mars. ● LE GOUVERNEMENT a, d'autre part, rendu public, mercredi, un rapport commandé à Anne-Marie Colmou, maître des requêtes au Conseil d'Etat, qui établit l'existence d'inégalités au détriment des femmes dans les postes de responsabilité de la fonction publique. ● LIONEL JOSPIN s'est engagé, à l'Assemblée nationale, à accentuer une politique volontariste de promotion des femmes dans l'administration, déjà engagée dans l'éducation nationale.

L'Assemblée nationale met le Sénat en demeure d'accepter la parité

Gauche et droite ont voté le rétablissement du texte cosigné par Jacques Chirac et par Lionel Jospin et rejeté par la seconde Chambre. Le gouvernement et la majorité ont refusé de prendre à leur compte un compromis, que la droite sénatoriale devra donc proposer elle-même

DEUX FOIS : au cas où les sénateurs, majoritairement de droite, n'auraient pas encore compris la détermination des députés à inscrire l'*« égal accès des hommes et des femmes aux mandats électoraux et aux fonctions électives »* à l'article 3 de la Constitution, l'Assemblée nationale a adopté pour la deuxième fois, mardi 16 février, par un vote à main levée et à la *quasi-unanimité (deux voix* contre), le projet de loi sur la parité. Hormis Christine Boutin (UDF, Yvelines) et Didier Julia (RPR, Seine-et-Marne), droite et gauche confondues n'ont pas mis plus de *trois heures pour s'accorder.* Mieux : alors que, le 15 décembre 1998, seule une cinquantaine de députés, majoritairement des femmes, avaient participé au débat en première lecture (*Le Monde* du 17 décembre 1998), l'Hémicycle était, cette fois, bien garni – environ 170 élus – et franchement mixte.

Cette volonté d'affichage en faveur d'un texte soutenu à la fois par Jacques Chirac et par Lionel Jospin a pourtant suscité quelques débats en coulisses, notamment à droite. L'opposition devait trancher un cruel dilemme : soit afficher sa solidarité avec le Sénat, seul bastion où elle est encore majoritaire ; soit envoyer un signe aux femmes qui, de l'éviction des « juppettes », en 1995, au très faible nombre de candidates présentées par le RPR et l'UDF aux élections législatives de 1997, commencent à rechigner devant un sexisme trop apparent.

Du côté du RPR, les choses ont été vite vues : le soutien au président de la République et la mémoire du général de Gaulle, qui instaura le vote des femmes, l'ont emporté dans les discours. Dans la tactique, des contacts soutenus entre l'Elysée, le président du Sénat, Christian Poncelet (RPR), et les groupes RPR du Sénat et de l'Assemblée ont convaincu chacun *que les sénateurs gaullistes seraient prêts à évoluer. « Les sénateurs RPR veulent trouver une porte de sortie et, pour finir, ils la trouveront »*, confie ainsi le président du groupe RPR de l'Assemblée, Jean-Louis Debré. *L'UDF croit aussi à* une conversion du Sénat. Elle a donc continué d'afficher son soutien à la parité. *« J'ai toujours été pour »*, assure Philippe Douste-Blazy, tout en laissant Mme Boutin, farouche opposante du projet, ratisser la part plus conservatrice de l'électorat.

Mardi matin, le groupe Démocratie libérale a dû, pour sa part, constater une plus nette division sur la question. Mêlant des considérations *idéologiques – le véritable* libéralisme consiste à laisser aux partis le soin de décider du profil et du sexe de leurs candidats – et stratégiques – le groupe libéral des Républicains et Indépendants, très hostile à la parité, pourrait devenir la force dominante du Sénat –, il s'est déchiré entre partisans, adversaires et abstentionnistes. Déjà, en première lecture, il avait fallu toute la force de persuasion de Nicole Ameline et de Claude Goasguen, tout deux très favorables au projet, pour convaincre les opposants à la parité de... ne pas venir dans l'Hémicycle.

Ces deux-là ont donc recommencé leur lobbying, mardi. Alors que, le matin même, une demi-douzaine de députés DL voulaient voter contre la parité, M. Goasguen et Mme Ameline les ont convaincus de ne pas participer au vote. *« De toute façon, les sénateurs devront manger leur chapeau*, explique M. Goasguen, *car le mouvement est irrésistible. Alors, évitons de passer pour les derniers ringards de la société ! »*

Cependant, pour tenter d'ouvrir la voie à un compromis avec les sénateurs, l'opposition a déposé un amendement tendant à rétablir le texte initial du président de la République et du gouvernement, modifié par l'Assemblée en première lecture. Il proposait que la loi *« favorise »*, et non *« détermine »*, l'égal accès aux fonctions et mandats. Le gouvernement et la gauche, souhaitant pousser jusqu'au bout leur avantage, ont provoqué le rejet de l'amendement. La présidente de la commission des lois, Catherine Tasca (PS), n'a pas, toutefois, fermé la porte à une transaction ultérieure. *« Il ne revient pas à notre Assemblée de faire à sa place la démarche du Sénat »*, a-t-elle expliqué.

PORTE ENTROUVERTE

De même, une tentative du RPR d'ajouter à la modification de l'article 3 de la Constitution (prévue par le projet), une modification de l'article 4, relatif aux partis politiques, comme le veut le Sénat, a été rejetée. Après le vote, pourtant, la ministre de la justice, Elisabeth Guigou, envisageait cette possibilité, tout en soulignant que *« la Constitution n'est pas un fourre-tout »*. La seule concession de la ministre a été de répéter, devant la crainte affichée de la droite d'un changement des modes de scrutin, que le gouvernement *« n'utilisera pas la parité comme prétexte pour élargir le champ des scrutins proportionnels, même s'il est vrai que ceux-ci permettent plus facilement la parité »*.

Les députés renvoient donc la même balle au Sénat. Comme toute révision constitutionnelle, le texte définitif devra être voté dans des termes identiques par les deux Assemblées, avant d'être soumis par M. Chirac au Parlement réuni en Congrès ou à un référendum. Les sénateurs examineront de nouveau, le 4 mars, le texte qu'ils avaient rejeté. Quatre jours avant la Journée internationale des femmes...

Raphaëlle Bacqué

La direction du Parti socialiste reste imperméable au « badinterisme »

À L'IMAGE de la majorité « plurielle », le Parti socialiste ne s'est pas laissé ébranler par l'hostilité exprimée par quatorze femmes contre le projet de loi sur la parité dans *L'Express* (daté 11-17 février), même si deux d'entre elles, Evelyne Pisier et Irène Théry, appartiennent au comité économique, social et culturel mis en place, en juillet 1998, auprès de sa direction. La fronde d'Elisabeth et Robert Badinter n'a donné lieu à aucun débat au bureau national du PS. Yvette Roudy, ancienne ministre des droits des femmes et auteur de la loi de 1983 sur l'égalité professionnelle, a fustigé, dans une déclaration à l'AFP, le 11 février, *« une caste mondaine et intellectuelle »*. Jugeant que ces personnalités *« sont instrumentalisées par les sénateurs les plus réactionnaires »*, la députée du Calvados estime que *« c'est la situation actuelle qui est la plus humiliante : l'absence des femmes des milieux politiques »*.

Chargée des femmes au secrétariat national, Michèle Sabban regrette qu'*« on oppose aujourd'hui débat philosophique et débat politique »*. *« Ce qui est humiliant, c'est qu'il y ait aussi peu de femmes aux différents niveaux de responsabilité »*, ajoute la vice-présidente du conseil régional d'Ile-de-France, en observant que les progrès de la parité ne peuvent pas dépendre des seuls partis politiques *« puisque, aux élections prud'homales, qui relèvent des syndicats, les femmes ne sont pas du tout représentées »*.

MOBILISATION RELANCÉE

« Le "badinterisme" n'a pas franchi les barrières de la Rue de Solferino », indique Mme Sabban, inquiète de la *« violence avec laquelle ces femmes sont montées au créneau »*. *« Elles se sont trompées d'époque »*, assure-t-elle, car leur action a eu *« un effet inverse »* à celui recherché. Elle y voit pour preuves la quasi-unanimité des députés lors du vote du projet en deuxième lecture *(lire ci-dessus)* et la plus grande mobilisation de personnalités et d'associations pour la manifestation que les partis de gauche ont prévu d'organiser, le 4 mars, devant le Sénat.

Plus mesurée, Marisol Touraine, chargée de la solidarité au secrétariat national du PS, concède que le débat relancé par M. Badinter *« n'est pas médiocre »*. *« Mais je suis un peu surprise*, déclare la députée d'Indre-et-Loire, *qu'il en reste au niveau de l'abstraction et des principes philosophiques. » « Nous sommes tous attachés à l'universalisme républicain, mais notre démocratie fonctionne de manière tronquée, car elle a exclu les femmes dans leur majorité »*, conclut-elle, fidèle aux positions adoptées par le PS dès juin 1996.

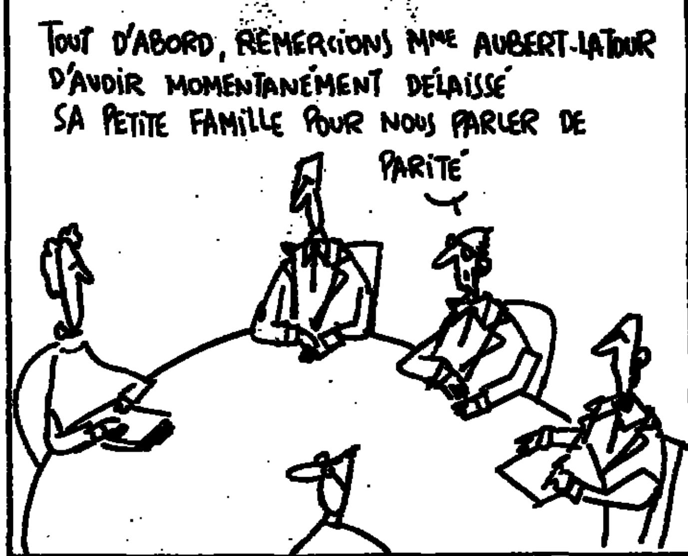
Michel Noblecourt

Majoritaires dans la fonction publique, les femmes deviennent rares aux postes de responsabilité

LIONEL JOSPIN l'a admis sans hésitation, mardi 16 février, lors de la séance des questions d'actualité à l'Assemblée nationale : depuis vingt mois, les nominations de hauts fonctionnaires en conseil des ministres ont laissé fort peu de place aux femmes. *« Notre pays est en retard, sur ce point, par rapport à la plupart des grandes démocraties européennes*, a déclaré le premier ministre. *Nous sommes largement en dessous de ce qui serait nécessaire. Nous devons donc exercer une poussée volontariste. Au cours du dernier séminaire gouvernemental, j'ai demandé que nous commencions à nommer davantage de femmes dans les postes de chef de bureau, de sous-directeur ou de chef de service pour créer un vivier et pouvoir progresser. »*

Le rapport – intitulé « L'encadrement supérieur de la fonction publique : vers l'égalité entre les hommes et les femmes » – qu'Anne-Marie Colmou, maître des requêtes au Conseil d'Etat, a remis, mercredi 17 février au ministre de la fonction publique, Emile Zuccarelli, ne pouvait illustrer plus opportunément le propos de M. Jospin. Un demi-siècle après le principe posé par le préambule de la Constitution de 1946 – *« La loi garantit à la femme, dans tous les domaines, des droits égaux à ceux des hommes »* –, la réalité, en effet, a du mal à suivre, dans la fonction publique comme dans la vie politique.

Certes, l'Etat revient de loin dans ce domaine et il a fallu attendre la Libération pour que le *« libre accès »* des femmes dans la fonction publique soit généralisé. De fait, en 1998, les femmes représentent 56,9 % des salariés des trois fonctions publiques d'Etat, territoriale et hospitalière, contre 42,7 % seulement des salariés du secteur privé et semi-public. Mais ce constat global masque de profondes disparités. Entre les différents ministères, tout d'abord. Si les affaires sociales (71,2 % de femmes) et l'éducation (65,2 %) ont été largement féminisées, tout comme l'administration des finances (62,2 %), les services du premier ministre (56,1 %) ou encore la culture (53,2 %), des ministères comme ceux de l'intérieur (26,6 % de femmes), de l'équipement (27,4 %), des transports (28,7 %) ou de la coopération (20,7 %) restent des mondes à dominante largement masculine.



Surtout, et c'est l'essentiel, si les femmes sont *« majoritaires dans la fonction publique*, [elles] *sont rares dans les fonctions d'encadrement et les postes de responsabilité »*. La règle est quasi mécanique : plus on monte dans la hiérarchie, plus les femmes sont marginalisées. Elles représentent 66 % des fonctionnaires de catégorie B (employés), 52 % des fonctionnaires de catégorie A (cadres), 33 % de ces derniers hors enseignant (e)s et, de façon *encore plus éloquente*, un emploi d'encadrement sur huit. En administration centrale, en juin 1997, on comptait 118 femmes pour 619 postes de chef de service, directeur adjoint et sous-directeur (soit 19 %) ; et seulement 13 femmes sur les 168 postes de directeur (soit 7,7 %).

CONCOURS SÉLECTIFS

Le rapport de Mme Colmou multiplie les exemples : 5 femmes parmi les 109 préfets (et 41 sur 448 sous-préfets), 4 sur les 30 recteurs, 4 sur les 88 présidents d'université, 9 femmes parmi les 74 membres en activité de l'Inspection générale des finances, 40 sur les 201 membres du Conseil d'Etat, 29 sur les 217 membres de la Cour des comptes, et encore 124 femmes parmi les 795 directeurs de l'administration hospitalière (mais une seule femme parmi les 29 directeurs généraux de centres hospitaliers régionaux ou universitaires). Non seulement, souligne Mme Colmou, les modes de sélection au niveau des concours d'accès aux corps de catégorie A+ (Ecole nationale d'administration et concours d'accès aux grands corps de l'Etat, qui fournissent l'essentiel du vivier pour les postes de direction dans l'administration) sont, objectivement, plus sélectifs pour les femmes que pour les hommes. Mais, insiste-t-elle longuement, *« le fonctionnement même des services administratifs et surtout de leur encadrement supérieur est à l'origine d'autres blocages dans la carrière des femmes »*.

A cet égard, l'auteur du rapport souligne les particularités très *« masculines »* de la haute fonction publique : arbitrages déséquilibrés en faveur de la vie professionnelle au détriment de la vie privée, travers très français d'une présence tardive au bureau vécue comme *« un des signes extérieurs du pouvoir »*, parcours de carrière qui se jouent trop mécaniquement à l'âge des maternités.

G. C.

Opposer une politique volontariste à la logique des « réseaux masculins »

LE STATUT de la fonction publique confère aux femmes et aux hommes la même vocation à occuper les emplois supérieurs. Or, les hommes sont majoritaires dans les fonctions d'encadrement (chef de bureau, sous-directeur, chef de service, directeur) qui ne sont pas accessibles par la voie d'un concours anonyme, mais par le seul fait du prince. Anne-Marie Colmou constate, dans son rapport, que seules 7,7 % de femmes occupent des postes de direction centrale, alors que leur « vivier » pourrait prétendre à mieux, avec 18 % de femmes dans les grands corps et 25 % chez les administrateurs civils.

Pour inverser cette tendance, Mme Colmou préconise un remède simple, déjà mis en œuvre par le ministre de l'éducation nationale, Claude Allègre, *« qui dispose désormais d'autant de femmes que d'hommes aux postes de directeur d'administration centrale »* : une politique de nomination volontariste. Il s'agit, selon elle, de briser la logique du fonctionnement des *« réseaux masculins »*, constitués d'*« hommes ayant travaillé ensemble au cours de leur carrière »* et qui se recommandent les uns aux autres lors de la recherche d'un candidat, alors que les femmes seraient *« frappées d'une forme d'invisibilité »* pour avoir pris du retard dans leur déroulement de carrière, en raison de leurs maternités.

Lionel Jospin a déclaré, à l'Assemblée nationale, mardi 16 février, qu'il souhaite exercer cette *« poussée volontariste »* pour rééquilibrer la situation en faveur des femmes. Mme Colmou propose d'opter pour un système d'*« objectifs modulables et progressifs »*, plutôt que pour des quotas : il s'agit d'atteindre un pourcentage donné, dans un délai de trois à cinq ans, et non d'imposer, chaque année, un nombre précis de femmes, solution qui serait dommageable en cas d'*« absence de candidate* ad hoc *pour un poste donné »*. En outre, il faut, selon Mme Colmou, éviter que *« les femmes nommées soient regardées comme choisies faute de mieux et voient discutée leur compétence »*.

SIGNES EXTÉRIEURS DU POUVOIR

Mme Colmou demande qu'un haut fonctionnaire soit nommé, dans chaque ministère, pour assurer la promotion des femmes. Elle préconise une gestion prévisionnelle des ressources humaines, ainsi qu'une politique transparente d'affichage des vacances des postes, mesures réclamées depuis des années par tous les spécialistes de la modernisation de l'administration. Constatant que certaines femmes se maintiennent en retrait des postes de responsabilité afin d'assumer leurs charges de famille, elle estime que la présence au ministère, à des heures tardives, est *« un des signes extérieurs du pouvoir »*, mais aussi le *« signe d'une organisation du travail défaillante »* : réunions trop longues, préparation insuffisante, organisation des débats non rigoureuse.

« Il faudrait que les hauts fonctionnaires aient quitté leurs bureaux vers 19 heures », conclut-elle. Elle ajoute qu'*« un tel exemple donné par l'Etat serait d'ailleurs opportun, au moment où les entreprises privées font l'objet de sanctions en raison des horaires excessifs des cadres »*, et que l'application de la semaine de travail de 35 heures doit aussi se faire dans la haute fonction publique.

R. Rs.

COMMENTAIRE

« DIFFÉRENTIALISME » DANS L'ETAT ?

La cause défendue par Anne-Marie Colmou, tout comme sa démarche, sont incontestables. Au moment où le gouvernement invite le Parlement à inscrire dans la Constitution l'égal accès des hommes et des femmes, pour ce qui est des mandats et fonctions électifs, il serait temps que l'Etat applique le même principe, présent dans le préambule de la Constitution depuis... 1946, aux postes de responsabilité de la fonction publique. La position marginale des femmes à ce niveau reste un des traits caractéristiques de l'administration française.

Cependant, Mme Colmou ajoute une argumentation surprenante. Le principe d'égalité suffirait amplement à sa cause. Fonder le combat sur la mise en valeur des qualités différentes dont seraient porteurs les hommes et les femmes est, en revanche, discutable. Affirmer que les femmes auraient *« des aptitudes »* plus grandes *« au travail partenarial et collectif »* ; assurer que les *« valeurs de genre féminin »* seraient *« composées notamment de force morale, d'autorité pédagogique (...), de neutralité et de solidarité »* ; asséner que l'esprit de *« conciliation »* serait propre aux femmes ; plaider que la modernisation de l'Etat a besoin du *« génie féminin »*, etc., nuit à la démonstration. Le concours anonyme, que Mme Colmou ne remet pas en question, n'est-il pas destiné, précisément, à reconnaître, sans distinction, *« les talents* et *les mérites »* de chacun et de chacune ?

Gérard Courtois et Rafaële Rivais

هكذا في الأصل

(Publicité)

Reconnaissance du génocide arménien : Matignon se décharge sur le Sénat

Le texte voté par les députés n'est pas à l'ordre du jour

« *LA FRANCE reconnaît publiquement le génocide arménien de 1915.* » L'article unique de la proposition de loi, d'origine socialiste, que l'Assemblée nationale a adoptée à l'unanimité le 29 mai 1998, est devenu un « brûlot » parlementaire. L'embarras du gouvernement, redoutant les incidences que cette promesse de campagne de Lionel Jospin pouvait avoir sur les relations entre la France et la Turquie, est aujourd'hui partagé par le Sénat. Pour le gouvernement, en effet, ce texte d'initiative parlementaire relève des « niches » laissées à la disposition des deux assemblées du Parlement, et non de l'ordre du jour prioritaire dont décide l'exécutif.

Le secrétaire d'Etat aux anciens combattants, Jean-Pierre Masseret, avait pourtant affirmé que la proposition suivait son cours au Sénat. « *Soyez rassurés et, entre nous, pas de mauvaise polémique !* », avait-il dit aux députés. Las ! Le 16 décembre, à l'Assemblée nationale, le ministre des relations avec le Parlement, Daniel Vaillant, se bornait à constater que le Sénat disposait de « *la possibilité d'inscrire à son ordre du jour complémentaire* [séance mensuelle réservée à un ordre du jour fixé par chaque Assemblée] *le texte voté par l'Assemblée nationale* ».

« MANQUE D'AUTORITÉ »

Le président du Sénat, Christian Poncelet (RPR), a écrit au premier ministre, Lionel Jospin, pour lui demander de préciser ses intentions. Son courrier est resté sans réponse. Le 2 février, il indiquait qu'il comptait « *réécrire* [à M. Jospin] *avant de prendre une décision* ». En conférence des présidents (qui réunit les chefs des groupes parlementaires), M. Poncelet s'était montré prêt à répondre favorablement à la demande d'inscription émanant de la présidente du groupe communiste, Hélène Luc. « Calquant » sa position sur celle du gouvernement, le groupe socialiste avait décidé, lui, de ne pas présenter une telle demande, mais de laisser la possibilité à chacun de ses membres de s'exprimer à titre individuel. Parmi ceux-ci, Guy Allouche (Nord) « *ne comprend pas pourquoi le gouvernement, qui a laissé faire à l'Assemblée nationale, bloque au Sénat* ».

Les réserves des présidents de la commission des affaires étrangères, Xavier de Villepin (Union centriste), et de la commission des lois, Jacques Larché (Républicains et Indépendants), ainsi que du président du groupe RPR, Josselin de Rohan, qui a fait état de l'hostilité du président de la République Jacques Chirac, ont conduit M. Poncelet à proposer à ses collègues de réexaminer la question ultérieurement. Le sujet a été évoqué en commission des affaires étrangères, jeudi 11 février, lors d'une audition du ministre des affaires étrangères, Hubert Védrine, qui a émis des réserves. En fin de semaine, on semblait s'acheminer vers l'inscription du texte, M. de Rohan estimant que le Sénat n'a pas à prendre à son compte le refus que le gouvernement n'exprime pas clairement.

Se disant a priori favorable à ce que son groupe ne participe pas au vote, M. de Rohan renvoyait la responsabilité de cette affaire au « *manque d'autorité* » du premier ministre sur sa majorité. « *Jamais un tel texte ne serait arrivé sur le bureau de l'Assemblée du temps de Mitterrand !* », dit-il. « *Le gouvernement aurait été sage de prendre ses responsabilités au début du processus* », renchérissait M. Larché. Mardi 16 février, après l'annonce de la capture du dirigeant kurde Abdullah Öcalan *(lire pages 2 et 3)*, nul ne s'est risqué à évoquer le sujet lors de la conférence des présidents du Sénat.

J.-B. de M.

M. Pierret accepte des retouches au projet libéralisant le marché de l'électricité

Le gouvernement compte sur l'abstention des députés communistes

L'Assemblée nationale a commencé, mardi 16 février, l'examen du projet de loi ouvrant à la concurrence le secteur de l'électricité. Face aux réticences des députés communistes, qui ont maintenu le suspense sur leurs intentions pour le vote du 2 mars, le gouvernement s'apprête à leur faire des concessions.

FACE à la menace du groupe communiste de l'Assemblée de voter contre le projet de loi transposant la directive européenne d'ouverture à la concurrence du secteur de l'électricité, le cabinet du secrétaire d'Etat à l'industrie, Christian Pierret, a fouillé... dans les archives du ministère. Les conseillers de M. Pierret ont fini par y dénicher quelques citations de Marcel Paul, ministre communiste nommé par le général de Gaulle, et chargé, en 1946, du programme de nationalisation du secteur électrique.

Présentant son texte à la tribune de l'Assemblée, mardi 16 février, M. Pierret n'a pas lésiné : aux allusions répétées à son lointain prédécesseur qui, « *le mercredi 27 mars 1946, (...) évoquait l'œuvre du Conseil national de la Résistance, regroupant tous les grands partis, tous les mouvements de résistance et les grandes centrales ouvrières* », il a ajouté d'autres clins d'œil appuyés à destination des élus communistes. « *EDF continue, EDF reste et restera une entreprise publique, EDF a vocation à rester à 100 % publique* », a-t-il martelé, après avoir mis en garde les mêmes interlocuteurs : « *Refuser ce projet de loi, ce ne serait pas défendre une conception plus exigeante du service public de l'électricité : ce serait grever, obérer, hypothéquer son développement ! Ne nous trompons pas d'enjeu : voter contre ce texte, ce serait porter un rude coup au service public !* »

M. Pierret a ainsi poursuivi dans l'hémicycle un dialogue – à peine interrompu par le rejet de l'exception d'irrecevabilité défendue par François Goulard (DL, Morbihan) – commencé le matin même, lors de son audition devant le groupe présidé par Alain Bocquet. Si le député du Nord a préféré maintenir le suspense sur la décision finale de ses troupes jusqu'au 2 mars, jour du vote solennel sur le texte gouvernemental, les *bookmakers* de la gauche « plurielle » pariaient, jeudi, sur l'abstention de la plupart des élus PCF. « *Il y a des compromis qui peuvent se faire comme dans toute discussion parlementaire* », avait estimé M. Bocquet, dans l'après-midi, en relevant que M. Pierret s'était montré « *ouvert* ». Faisant part, en fin de soirée, de l'impossibilité de la Gauche socialiste d'aller au-delà de la position arrêtée par le PCF, Yann Galut (PS, Cher) envisageait sérieusement de s'abstenir.

Les avancées obtenues par les communistes concernent tant le service public que l'organisation du marché de l'électricité. Les efforts porteront sur les clients les plus démunis. Des évolutions pourraient être apportées sur le système d'aide aux personnes en situation de précarité, avec la possibilité d'une tarification spéciale dite de première nécessité. Les pouvoirs publics retiendraient également l'idée de créer un observatoire national du service public qui serait chargé de veiller à l'application des missions définies dans la loi. Une modification devrait être apportée concernant la vente de courant. Celle-ci serait réservée aux compagnies productrices, écartant ainsi toute possibilité de voir arriver sur le marché des « *grossistes qui n'auraient pas d'autre activité que d'acheter de l'électricité pour la revendre aux clients éligibles* », a expliqué André Lajoinie, président (PCF) de la commission de la production.

S'agissant de la durée des contrats de fourniture de courant entre les producteurs et les clients, et pour éviter que ces derniers passent d'un fournisseur à l'autre, au risque de désorganiser le marché de la production électrique – en particulier celui d'EDF –, les députés PCFdemandent que les contrats d'approvisionnement respectent une certaine durée, pouvant aller jusqu'à cinq ans. « *Sinon, c'est la planification qui sera mise en cause* », affirme le porte-parole du groupe, Claude Billard (Val-de-Marne). De même, les élus communistes s'opposent à l'obligation faite à EDF d'acheter l'électricité produite par les centrales à cogénération de ses concurrents privés. Avant l'ouverture du débat, la CGT avait rassemblé à Paris plusieurs milliers d'électriciens, gaziers et mineurs, contre le projet de loi, en réclamant un « *service public nationalisé* ».

Dominique Gallois et Jean-Baptiste de Montvalon

La dérive extrémiste d'Antoine Waechter

UNE EXTRÊME CONFUSION règne dans les rangs du groupuscule écologiste, le Mouvement écologiste indépendant (MEI) dont le fondateur, Antoine Waechter, est soupçonné de dérive extrémiste. Son accusateur, Bruno Duval, un des quatre vice-présidents, aurait été exclu du MEI, selon Thierry Jaccaud, secrétaire national. Cette exclusion est toutefois démentie par la présidente du parti, Geneviève Andueza.

Enfin, l'homme par qui le trouble est arrivé, l'écologiste Edward Goldsmith, frère du milliardaire Jimmy Goldsmith aujourd'hui décédé, qui devait participer à la liste du MEI aux élections européennes et contribuer à son financement, a annoncé, mardi 16 février, que finalement ce projet n'était plus dans « *ses intentions* ». Exit donc la poule aux œufs d'or pour le mouvement.

Restent les accusations portées à l'encontre de M. Waechter. L'affaire remonte à l'automne quand, selon Mme Andueza, M. Jaccaud lui propose de contacter M. Goldsmith en vue de solliciter son soutien. Celui-ci, auteur de nombreux livres et directeur d'une revue, *The Ecologist*, jouit d'une notoriété dont Mme Andueza souhaite faire profiter son parti. En fait, les événements vont quelque peu lui échapper. Juste avant l'assemblée générale du 6 février, qui devait désigner la tête de liste aux européennes, un marché lui est proposé par un personnage qui se présente comme un intermédiaire de M. Goldsmith, Laurent Ozon. D'après ce dernier, M. Goldsmith accepterait d'apporter son soutien au MEI si M. Waechter était désigné tête de liste. Un marché inacceptable pour la présidente. L'assemblée générale en décide autrement et, au deuxième tour du scrutin, M. Waechter est choisi. Cette élection marque le début de la crise.

Les premiers à pointer du doigt M. Waechter sont les représentant du parti fédéraliste, allié au MEI lors des élections régionales de mars 1998. Ceux-ci annoncent fin décembre, qu'ils rompent leur alliance et dénoncent « *les positions* "racialistes" *d'Edward Goldsmith, qui sont proches de celles du groupe français Grece* ». Mme Andueza et M. Duval mènent chacun de leur côté leur enquête sur MM. Goldsmith et Ozon. Ils découvrent que tous deux fréquentent assidûment la Nouvelle Droite et le Grece d'Alain de Benoist : participation à des colloques et même à une université d'été pour M. Ozon ; publication d'articles dans les revues *Eléments ou Krisis* ; invitations régulières de M. de Benoist aux rencontres de l'association La Nouvelle Écologie et dans la revue *Le Recours aux forêts*, animées par M. Ozon.

Ils s'aperçoivent également que M. Waechter accorde, depuis plusieurs années, des entretiens aux publications de M. Ozon ou à celle de M. de Benoist et qu'il a accepté, malgré leur mise en garde, de participer à une réunion de l'association de M. Ozon fin janvier. Interrogé, M. Waechter explique qu'il n'a pas pour habitude de refuser une invitation ou un entretien. Pour dénoncer la dérive de M. Waechter, ses deux opposants s'appuient enfin sur des analyses du spécialiste de la Nouvelle Droite, Pierre-André Taguieff, selon lesquelles M. de Benoist cherche, depuis 1993, une expression politique, via l'écologie.

Christiane Chombeau

Le Medef veut peser de tout son poids sur la deuxième loi sur les 35 heures

LE MEDEF a confirmé, mardi 16 février, qu'il présentera, à la mi-mars, ses propositions sur la façon dont la seconde loi sur les 35 heures, « *devrait être conçue* ». « *Les 35 heures viendront du secteur marchand, soumis à la concurrence et à la bonne gestion* », a insisté son président, Ernest-Antoine Seillière, qui juge « *particulièrement intolérable* » de voir « *la fonction publique donner des conseils sur la manière de travailler* » au moment où des rapports laissent à penser que celle-ci « *reste à l'abri d'un monopole, animée par la mauvaise gestion et le laxisme* ». M. Seillière s'est aussi prononcé contre « *l'élargissement à 6 millions de Français de la gratuité totale des soins* » avec le projet de couverture maladie universelle, déplorant qu'« *encore une fois* » se mette en place « *une sorte de régime d'assistanat plus favorable que le régime du travail* ». Le Medef a renouvelé les menaces de se retirer de la Caisse nationale d'assurance-maladie si les instances de cette caisse n'indiquaient pas « *les voies stratégiques du rétablissement de la gestion* ».

La réforme de l'audiovisuel absente du calendrier du Parlement

DANIEL VAILLANT, ministre des relations avec le Parlement, a confirmé, mardi 16 février, que le projet de loi réformant le secteur audiovisuel n'est pas inscrit à l'ordre du jour du calendrier prévisionnel de l'Assemblée jusqu'à la fin de la session ordinaire. « *A ce stade, la réforme de l'audiovisuel n'est pas inscrite (...). Tant que l'exercice de concertation, de bouclage, n'est pas terminé nous, ne l'inscrivons pas* », a-t-il expliqué, affirmant que la ministre de la culture, Catherine Trautmann, « *considère qu'elle a encore un travail à faire* » (*Le Monde* du 16 février 1999). « *Si cette discussion était achevée et que, politiquement, on puisse faire l'inscription, alors ce pourrait être pour le deuxième semestre de 1999* », a-t-il ajouté. Au ministère de la culture et de la communication, on n'excluait pas, mardi, que le projet de réforme puisse être présenté en conseil des ministres avant les élections européennes de juin.

La réforme de leur assurance-chômage inquiète les intermittents du spectacle

LES RÉALISATEURS, techniciens, ouvriers de la production cinématographique et audiovisuelle ont l'impression d'assister depuis peu à la rediffusion d'un mauvais film : leur régime spécifique d'indemnisation du chômage, régi par les annexes 8 et 10 de l'Unedic, est une fois de plus dans la ligne de mire du patronat.

Depuis la création de ces annexes, dans les années 60, les intermittents bénéficient de prestations d'assurance-chômage à partir de 507 heures travaillées sur douze mois (3 mois à 39 heures par semaine) contre 676 heures sur huit mois dans le régime général. Estimant que le « *rôle de l'Unedic n'est pas de fournir un RMI pour les artistes* », le Medef, qui préside actuellement l'Unedic, demande régulièrement, depuis six ans, une renégociation de ces annexes et la réduction de 50 %, en trois ans, du déficit de leur gestion ([illegible] milliards de francs en 1997).

Le 20 janvier, un protocole d'accord, modifiant l'annexe 8 de l'Unedic, a été signé, sans concertation et sous la pression du patronat, par le Medef – en accord avec la Fédération des employeurs du spectacle vivant, du cinéma et de l'audiovisuel – et par quatre syndicats (CFDT, CFTC, CGC, FO). La CGT, seule centrale réellement représentative des salariés de la profession, a refusé de signer cet accord.

Parmi les nouvelles dispositions adoptées, la modification du calcul de l'indemnité, à partir des salaires réellement perçus et non plus en fonction des minima conventionnels de la convention collective nationale du cinéma, est ce qui inquiète le plus les intermittents. Sans avoir fait l'objet d'aucune négociation ni d'aucune évaluation des services de l'Unedic, elle revient à abaisser les indemnisations de professionnels qui travaillent souvent au-dessous des salaires conventionnels, en raison même de la dérégulation accélérée du secteur. « *D'un seul trait de plume, les plus mal payés d'entre nous – techniciens, réalisateurs, souvent d'un cinéma indépendant, plus fragile – vont voir leur indemnisation baisser de 30 % à 50 %*, explique le réalisateur Bertrand Boutiller. *A très court terme, ce sont tous ces films que nous ne ferons plus et que nous ne verrons plus.* »

OPÉRATIONS « COUP DE POING »

Paradoxalement, le protocole signé le 20 janvier prévoit aussi l'augmentation d'allocataires potentiels par l'introduction de nouvelles listes de fonctions dans l'annexe 8 – comme celles de « responsable d'unité de programme », de « traducteur » ou de « téléphoniste d'émission » – n'ayant rien de spécifique à la production cinématographique et audiovisuelle. Perçue comme « *une destruction systématique du travail permanent, dans un secteur où l'intermittence va devenir la règle* », cette mesure contredit le principe des économies annoncées. « *L'objectif est de faire exploser l'annexe 8 en démontrant, lors de la renégociation du cadre général de l'Unedic, à la fin de l'année, que le déficit s'est creusé*, analyse Anita Perez, du Syndicat national des réalisateurs et techniciens CGT. *Cette logique, qui vise à nous exclure du champ de l'assurance chômage interprofessionnelle, met en cause notre statut de salariés pour nous transformer en travailleurs indépendants.* »

A l'automne 1996, la tentative de modification des annexes 8 et 10 avait entraîné un conflit de plusieurs mois entre les travailleurs précaires du spectacle vivant et de l'audiovisuel et les représentants du patronat. Il avait été marqué par de nombreuses manifestations, occupations de lieux publics et interventions « coup de poing » sur les chaînes de télévision. A l'appel de la CGT et d'autres syndicats autonomes, les intermittents devaient se réunir, jeudi 18 février, devant le siège du Medef, pour tenter de convaincre la commission paritaire de l'Unedic de s'opposer à la transcription du protocole d'accord signé le 20 janvier dans les annexes 8 et 10.

Alexandre Garcia

Le professeur Roux dénonce la responsabilité de l'administration pénitentiaire

Pour l'ancien directeur général de la santé, la décision d'augmenter les prélèvements dans les prisons en 1984 a été une « catastrophe ». La mauvaise information des ministres par leurs cabinets a été une nouvelle fois soulignée lors de débats mieux dirigés par le président Le Gunehec

LES TROIS JOURS de repos, comme les juges parlementaires, ont porté conseil. Mardi 15 février, la Cour de justice de la République s'offre un président, semble-t-il, transformé. Un président qui préside, sans trop gaffer. Et qui expose un dossier qu'il paraît avoir travaillé. Sans tarder, Christian Le Gunehec fait donc entrer le professeur Jacques Roux, ancien directeur général de la santé.

En 1992, alors qu'il écopait, dans le « premier procès du sang », d'une condamnation à quatre ans de prison avec sursis pour *« non-assistance à personne en danger »* (ramenés à trois ans en appel), Jacques Roux avait été soutenu par le Parti communiste français, dont il était membre du comité central. *« Le condamner,* entendait-on, *c'est tenter de protéger les trois ministres concernés. »*

« SOUS-ESTIMATION TOTALE »

Mais les temps ont peut-être changé. *« J'ai été sévère pour les gens du cabinet,* dira bientôt Jacques Roux, *pas pour les ministres. »* L'ancien président de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), soixante-seize ans, se dit d'abord *« saturé »*. Comme les docteurs Michel Garretta et Jean-Pierre Allain, il a été deux fois jugé, deux fois condamné, à nouveau mis en examen *« au mépris de l'autorité de la chose jugée »*... Il accepte de témoigner, mais sans prêter serment.

Ce professeur à l'œil malin et aux allures de médecin de famille, qui a porté son cartable à la barre, est l'ancien haut fonctionnaire qui signa la circulaire du 20 juin 1983 préconisant la sélection chez les donneurs de sang. *« La première circulaire officielle au monde »*, dit-il, concernant ce sujet. *« J'ai été agoni d'injures, traité de fasciste. »* Il explique combien la mesure, par la communauté médicale, avait été mal ressentie : *« Le sida était sous-estimé. On ne comptait, en France, qu'une quinzaine de cas. Beaucoup disaient que c'était une histoire qui concernait les homos parisiens. »*

Et de taper, direct, dans la fourmilière : *« En janvier 1984, la directrice de l'administration pénitentiaire* (NDLR : Myriam Ezratty) *a émis une circulaire qui allait directement contre la mienne en autorisant jusqu'à cinq prélèvements par détenu et par an. Ça a été la catastrophe. J'en ai beaucoup voulu à Mme Ezratty, devenue par la suite première présidente de la Cour d'appel de Paris, parce que celle-ci n'a jamais dit la vérité. »* Décidément, depuis quelques jours, devant la Cour, le nom de Mme Ezratty se fait récurrent. Le président Le Gunehec, en homme de justice courtois, tente une explication. Concernant *« cette décision intempestive. »*, *« on peut supposer que la directrice de l'administration pénitentiaire ait été mal informée »*.

Il s'interroge : ne pouvait-on suspendre, par un arrêté interministériel, les collectes dans les prisons (qui ont représenté 0,37 % des dons seulement en 1985, mais 25 % des contaminations) ? Réponse du professeur, sans appel : *« Il a été refusé par le ministère de la justice. »* Et si l'on insiste : *« La chancellerie n'a pas donné suite. »*

A défaut d'avoir jamais instruit sur son éventuelle responsabilité dans l'affaire du sang contaminé, la justice passe donc au morceau de choix – la mise en place du dépistage systématique – dont elle est saisie. Le professeur Roux ne nie pas : *« Nous avons retardé* (le test Abbot) *de quinze jours. Mais nous avions les motifs pour faire pression ! »* Il mentionne des doutes sur la fiabilité du test américain – *« La Croix-Rouge avait choisi Diagnostics Pasteur depuis mars 1985 »* –, il évoque la nécessité de ne pas avoir sur le marché *« un test hégémonique »* et il stigmatise plus généralement la concurrence commerciale, notamment aux Etats-Unis où le test français eut des difficultés à obtenir son agrément. Et d'affirmer : *« Abbot menait une propagande invraisemblable. Ils ont même, par un intermédiaire, essayé de m'acheter ! »*

Peu troublé par les événements qui ont précédé l'annonce par le premier ministre Laurent Fabius du dépistage systématique, le professeur, en revanche, fait part de sa *« surprise »* quant à l'attitude de son ministère de tutelle d'alors, les affaires sociales, chargé de mettre en œuvre financièrement la mesure et où semblait régner, selon lui, *« une sous-estimation totale de la situation »*. *« Le cabinet de Mme Dufoix n'était pas du tout pressé de prendre les décisions* [qui s'imposaient], estime-t-il. *S'il y a eu retard, c'est à ce moment-là qu'il a eu lieu. » « Baudry* (NDLR : conseiller technique en charge des questions d'assurance-maladie) *bloquait systématiquement les crédits. »*

« UNE MEMBRANE IMPERMÉABLE »

Puis l'audience se perd dans un conflit *« mémoire contre mémoire »*, selon l'expression de Georgina Dufoix, où il est question d'une réunion, en juillet 1985, entre l'ancien haut fonctionnaire et l'ancienne ministre des affaires sociales. *« J'ai eu l'impression qu'elle était au courant, mais que le problème du sida ne l'intéressait pas »*, affirme Jacques Roux. Georgina Dufoix sourit, conteste l'entrevue. *« Je ne nie pas qu'à chaque mesure, il y a un besoin d'évaluer un coût,* dit-elle. *Mais jamais ces problèmes de coût n'ont été un frein, ni pour le dépistage, ni pour le chauffage. »*

Les débats se poursuivent, longuement, autour des dépositions des docteurs François Pinon et Jacques Leibowitch, puis du docteur Jean-Baptiste Brunet *(lire ci-dessous)*. Les ministres, attentifs, paraissent éloignés. Laurent Fabius, surtout, n'est jamais interrogé. Alors, avant que Jean-François Girard, successeur de Jacques Roux, et Jean de Kervasdoué, ancien directeur des Hôpitaux de Paris, ne témoignent tous deux de l'absence de *« sentiment d'urgence »* ou de *« drame »*, telle qu'ils l'avaient vécue à l'époque, Marie-Thérèse Pierre, ancienne adjointe du directeur général de la santé, est interpellée sur sa lettre du 10 mai 1985, dans laquelle elle indiquait que, *« parallèlement au dépistage systématique »*, le chauffage des produits antihémophiliques devenait une *« nécessité urgente »*.

« Vous l'avez envoyée au ministre ?, demande le procureur général. *– Je l'ai envoyée selon la formule "Pour le ministre, à l'intention de son conseiller", en l'occurrence, M. Weisselberg. – Vous pensez que le ministre a dû en prendre connaissance ? – Je ne sais pas comment fonctionne un cabinet. Normalement, oui ! »*

« Je n'ai pas eu personnellement connaissance de cette note », répond Edmond Hervé, qui explique qu'il a été saisi par son conseiller de la seule question du dépistage et non de celle du chauffage. Quelques heures auparavant, l'avocat général Roger Lucas avait résumé : *« La faute essentielle des ministres est qu'ils ont laissé se forger un écran avec un entourage rapproché qui a fonctionné comme une membrane imperméable, qui a fait que les informations techniques ont été bloquées au niveau des cabinets. »*

Jean-Michel Dumay
Dessin : Noëlle Herrenschmidt

Nouveau rejet de parties civiles

Une quinzaine d'avocats de victimes de l'affaire du sang contaminé ont tenté, en vain, mardi 16 février, de se constituer partie civile devant la Cour de justice de la République. Comme il l'avait déjà fait mardi 9, à l'ouverture du procès, en rejetant une demande de l'Association française des hémophiles, le président Christian Le Gunehec a repoussé, en vertu de ses « pouvoirs de police », la demande formulée par Me François Honnorat, conseil de l'Association française des transfusés.

Le procureur général, Jean-François Burgelin, a appuyé la position du président en soulignant que le Conseil constitutionnel avait déjà validé l'interdiction pour les victimes de se constituer partie civile contenue dans la loi organique ayant instauré, en 1993, la Cour de justice.

« Ce n'est pas une faute politique, c'est un crime », témoigne une femme contaminée

ELLE PARLE, ils regardent. Impassibles, ils ne la quittent pas des yeux. Sylvie Rouy, trente-cinq ans, l'une des sept victimes dont la Cour de justice a retenu la plainte, a frôlé les ministres, quitté sa chaise roulante, s'est installée devant la barre des témoins. Elle lit un texte. *« Pour moi, le moment est important. Allongée sur un lit d'hôpital, j'ai revu plusieurs fois le film de ma vie. »*

Le 2 août 1985, lors de son premier accouchement, cette jeune femme blonde au visage rond, actuellement sous trithérapie, a été contaminée par le virus du sida à la suite d'une transfusion – *« qui n'était pas vitale »* –, reçue en raison d'une légère anémie (*Le Monde* du 9 février). *« Mon fils se sent responsable de tout ça »*, prévient-elle. Et pour lui, ces premiers mots : *« Tu vois, ce n'est pas toi qui es sur le banc des accusés. »*

Elle a tout noté, tout consigné. Les dates, les lieux, le numéro des lots. La poche 10558, son malheur : le sang d'un donneur séropositif prélevé le 13 juillet 1985, par une équipe mobile de transfusion, à Ferrières (Loiret). *« Le plasma a été mélangé à un pool nº 8047229, de huit donneurs. Il y a eu un test pour la syphilis, l'hépatite B. Pas pour le VIH* [virus de l'immunodéficience humaine]. *Le PTS* [poste de transfusion sanguine] *de Montargis n'avait pas les moyens d'effectuer ce dépistage. Il n'y a donc pas de faute, à mon sens, de la part du PTS »*, précise-t-elle. Le produit a ensuite cheminé jusqu'à l'hôpital d'Evry, où Sylvie Rouy a accouché.

« AFFAIRISME »

Le 1er août 1985, la veille de son accouchement, le dépistage du virus du sida chez les donneurs de sang a été rendu obligatoire, conformément à la décision du premier ministre, Laurent Fabius, annoncée le 19 juin à l'Assemblée nationale. Cependant, lors de sa mise en œuvre, personne, tant au niveau administratif que médical, ne songea à ordonner soit la destruction, soit la vérification des stocks existants. Elle regarde Laurent Fabius : *« Ce n'est pas une faute politique, c'est un crime. »*

Elle dit ensuite les courriers. Un responsable transfusionnel lui a expliqué qu'il ne s'agissait pas d'une erreur, qu'elle avait été transfusée avec les derniers lots de sang non testé. Il a écrit : *« Nous nous sentons humainement responsables. »* Elle commente : *« Mme Dufoix* (alors ministre des affaires sociales) *ne pourra qu'apprécier. Pas fautif, pas coupable. »* Elle se raidit : *« Si ce n'est pas une erreur, c'est donc volontaire. C'est criminel ! »* Et elle saisit les trois prévenus : *« Mme Dufoix, M. Hervé,* (alors secrétaire d'Etat à la santé), *M. Fabius, pourriez-vous aujourd'hui me dire que vous ignoriez que l'Organisation mondiale de la santé recommandait le dépistage systématique ? Je suis victime de l'affairisme commercial. »*

Alors, à Laurent Fabius : *« Il était le complice de la mafia du sang dominée par les vampires de la médecine. Votre défense me fait penser à celle de Papon. Vous voulez vous faire passer pour un incompris. Vous rêvez d'être encore président de la République. Vous attendez que cette cour vous acquitte. Je n'ai aucune haine contre vous, mais je ne veux pas de votre compassion. »* Puis à Georgina Dufoix : *« Vous placez devant vous comme un bouclier votre Dieu. »* Et à Edmond Hervé : *« Vous êtes enfermé dans vos certitudes. »* Elle précise avoir été surveillante de prison. *« Ne vous sentez-vous pas coupable de toutes les collectes dans les prisons ? »* Elle termine, face aux juges : *« Avant de vous prononcer, pensez à Sylvie Rouy et à ces centaines d'yeux qui vous regardent au-delà de la mort. »*

« Nous sommes tous ici solidaires devant votre souffrance », reprend le procureur général Jean-François Burgelin, qui invite les ministres à parler. Laurent Fabius se lève, grave. *« Il n'y a pas de commentaire à faire devant cette souffrance profonde. L'objet de ce procès est de faire apparaître la réalité des causes et des responsabilités (...) pour que chacun puisse être juge de la vérité »*. Georgina Dufoix répond : *« Il est juste que ce qui se dit soit dit en votre présence. »* Elle explique avoir été *« attentive »*, avoir agi en ministre, c'est-à-dire *« en serviteur »*. *« J'espère que la Cour comprendra* [elle se reprend, se tourne vers Sylvie Rouy], *que vous comprendrez (...). Votre présence et votre souffrance sont présentes en moi. Je me rends compte combien c'est difficile de pouvoir expliquer. »*

Edmond Hervé se lève à son tour, voix tendue : *« Je vis tous les jours avec ce drame. En août 1986, j'ai accompagné ma mère pendant des heures et des heures sur le chemin de la mort. Elle disparaissait à la suite d'une transfusion sanguine qui lui avait communiqué l'hépatite C. »*

Deux infirmiers emmènent Sylvie Rouy. Tandis que sur les bancs du public bruit la colère de victimes, que la peine de ceux qu'ils tiennent pour responsables indiffère.

J.-M. Dy

Trois experts reviennent sur les stratégies préventives qui s'offraient aux pouvoirs publics

A LA FIN de 1984, grâce à des tests artisanaux reposant sur la technique de l'immunofluorescence, mise au point par le docteur Jacques Leibowitch, le docteur François Pinon, de l'hôpital Cochin, mettait en évidence deux données alarmantes : sur mille donneurs de sang parisiens, cinq se révélaient séropositifs ; et chaque receveur de sang d'un donneur positif était également testé positif, établissant un lien de contamination certain entre donneurs et receveurs.

« Dès lors, explique le docteur Pinon, mardi 16 février à la barre des témoins, *nous, responsables de la transfusion sanguine, étions convaincus de la nécessité d'un dépistage biologique. »* Il était ainsi possible, dit-on, de développer en petites quantités ces tests par immunofluorescence. *« Mais partout, on nous disait qu'un test* [NDLR : industriel] *était en cours. J'ai eu l'impression qu'on voulait gagner du temps. Or quand on crie au feu, on n'attend pas que les seaux soient disponibles. »*

Convaincu, par son enquête, de l'inefficacité de la circulaire du 20 juin 1983 préconisant la sélection chez les donneurs de sang, ce médecin estime donc logiquement que *« la responsabilité de l'absence de dépistage biologique est grave, si on pouvait le faire »*. Aussi, il qualifie de *« parapluie administratif »* la mesure qui consista, en janvier 1985, à rappeler seulement à l'ordre la communauté transfusionnelle aux dispositions de 1983.

RAGOTS DE LABORATOIRE

Transparents et rétroprojecteur à l'appui, pointeur lumineux en main, le docteur Leibowitch embraie lui aussi sur cette évidence : les contaminations post-transfusionnelles ont chuté après la mise en place du dépistage. Et de souligner, dans les mêmes termes que son prédécesseur, l'inefficacité de la circulaire de juin 1983, au risque de jeter aux orties la forte mesure de prévention que constituait la sélection chez les donneurs de sang, comme en attestent les comparaisons internationales, dans les pays qui surent appliquer la mesure.

Puis, cédant à un règlement de comptes à peine masqué, genre ragots de laboratoire, le docteur Leibowitch épingle ceux qu'il nomme les *« Mousquetaires conseillers »* de la santé : le professeur Willy Rozenbaum, dont il évoque la rémunération d'auteur liée à sa codécouverte du virus du sida, le docteur Claude Weisselberg, conseiller d'Edmond Hervé (alors secrétaire d'Etat à la santé), accusé d'avoir empêché une journaliste de télévision de faire son travail, et le docteur Jean-Baptiste Brunet, épidémiologiste en charge du sida à la direction générale de la santé.

Mais, la défense de Laurent Fabius (alors premier ministre) s'arrête un instant sur le cas de ce témoin remuant, qui se reconnaît sans fard *« expert-consultant »* de la société Abbott et qui s'indigne du peu d'écho donné à ses cris d'alarme au premier semestre 1985.

LE CALME ET LA TEMPÊTE

Des cris d'alarme ? Au congrès d'hématologie de mai 1985 à Bordeaux, notent les avocats, les travaux de l'enquête Cochin sont présentés sur un poster par une *« collaboratrice »*. Nulle communication. Et en juillet 1985, dans *L'Express*, le docteur Leibowitch estimait qu'il n'était pas nécessaire d'informer les donneurs séropositifs s'ils ne le demandaient pas. *« Et la propagation des contaminations ? »*, demande Mr Michel Zaoui.

Le calme suit la tempête. Jean-Baptiste Brunet, en épidémiologiste, évoque la complexité et la difficulté à élaborer des stratégies de prévention. Tenu au courant de l'évolution de l'enquête du docteur Pinon, le docteur Brunet a retransmis ces informations à la commission consultative de la transfusion sanguine (CCTS) qui, le 7 mars 1985, a organisé un groupe de travail sur les risques transfusionnels, sous la direction du docteur Habibi, un sous-groupe étant plus spécifiquement chargé de la validation des tests. Son rapport sera remis fin mai au cabinet d'Edmond Hervé.

Le 12 mars, Jean-Baptiste Brunet a transmis au directeur général de la santé, Jacques Roux, une note indiquant que statistiquement il était *« probable que tous les lots* [de produits antihémophiliques] *étaient contaminés »*. Il explique : *« Nous savions déjà depuis longtemps que la technique du poolage présentait ce type de risques. Ce qui a évolué, c'est la prise de conscience progressive du danger. »*

Puis il indique comment, selon lui, il n'était pas totalement déplacé d'imaginer une stratégie de lutte contre la transmission du sida par transfusion, comme au Danemark, qui ne reposait pas sur l'utilisation de tests (avec mesures en amont de la transfusion, sélection stricte des donneurs, chauffage des produits antihémophiliques). Il sait que le propos a pu être jugé *« provocant »*, mais il rappelle que le sida transfusionnel représentait 3 à 4 % des contaminations en 1985 (1 % aujourd'hui) et que le mode essentiel de transmission était et reste vénérien. *« Si une stratégie globale avait été adoptée* [portant sur l'usage du préservatif et des seringues], *on n'en serait pas là. »*

« Ça fait dix-sept ans que je travaille sur cette maladie. Je n'arriverai jamais à dire que ça s'est bien passé », conclut-il. Et puis : *« J'ai été choqué par les reconstructions permanentes, les si... »*

J.-M. Dy.

LOGEMENT Une circulaire publiée au *Journal officiel* du 17 février précise les conditions de mise en œuvre de la réforme de la procédure d'expulsion locative prévue par la loi contre les exclusions. L'objectif consiste à aider les locataires en difficulté à apurer leur dette avant la décision judiciaire d'expulsion. ● LES PRÉFETS sont chargés d'organiser des mesures préventives avant toute assignation devant le tribunal. ● LES JUGES D'INSTANCE, qui ne pouvaient jusqu'à présent que constater la résiliation du bail, peuvent accorder des délais de paiement. ● DES ASSOCIATIONS participent déjà, comme à Bordeaux, à des dispositifs permettant d'empêcher les expulsions dans deux cas sur trois. ● LA LOI contre les exclusions comprend une cinquantaine de mesures sur le logement : réforme des procédures d'attribution des logements sociaux, réquisitions et lutte contre le saturnisme.

De nouvelles dispositions protègent les locataires contre les expulsions

Une des plus importantes mesures sur le logement contenues dans la loi contre les exclusions est entrée en vigueur. Elle vise à prévenir les expulsions, qui ont touché 88 000 locataires en 1997, en les aidant à apurer leur dette

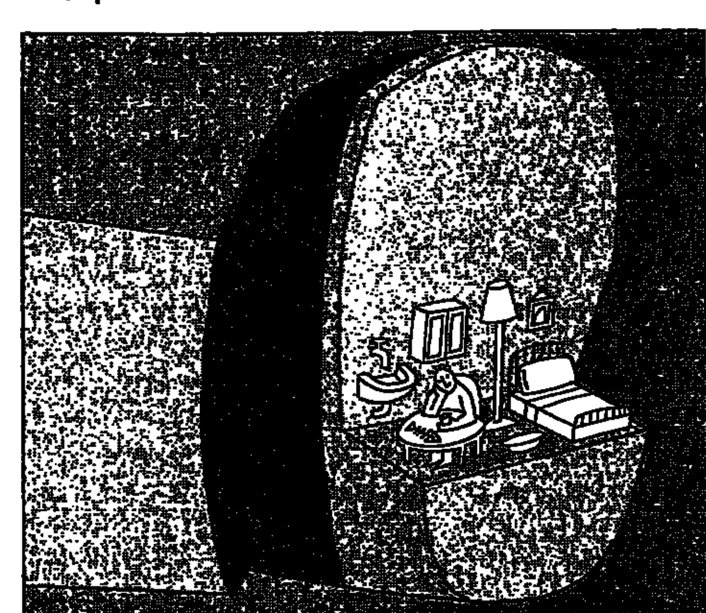
DEPUIS le vote de la loi contre les exclusions, les locataires menacés d'expulsion bénéficient d'une meilleure protection. Neuf articles de la loi du 29 juillet 1998 sont consacrés à la prévention des expulsions locatives, ces dernières représentant 82 % des affaires introduites par les bailleurs – propriétaires privés ou organismes HLM – devant les tribunaux d'instance. Une circulaire adressée aux préfets, publiée au *Journal officiel* du mercredi 17 février, détaille la mise en œuvre de la nouvelle procédure.

Chaque année, 250 000 à 300 000 « commandements à payer » sont délivrés par les huissiers. En 1997, 113 000 procédures ont été engagées pour impayés de loyer, selon le ministère de la justice. Quant au nombre des locataires en situation d'impayé d'au moins deux mois, il était de 325 000, dont 211 000 dans le parc HLM, selon la dernière enquête sur le logement réalisée par l'Insee en 1996.

La loi contre l'exclusion impose désormais aux préfets et aux bailleurs d'activer un dispositif de prévention entre la première alerte – le commandement à payer – et l'assignation du locataire devant le tribunal d'instance. A tous les stades de la procédure, le nouveau texte renforce le pouvoir des juges d'accorder des délais pour apurer la dette locative. Deux mois doivent désormais obligatoirement séparer l'envoi du commandement à payer de l'assignation au tribunal. En outre, un délai incompressible de deux mois supplémentaires « *minimum* » est également imposé entre l'assignation et la décision du juge. Enfin, à l'audience, le juge peut, désormais, accorder de nouveaux délais supplémentaires sans suspension de bail.

« SOLUTION AMIABLE »

Avant le vote de la loi, pour obtenir des délais, le locataire faisant l'objet d'un commandement à payer devait lui-même, et à ses frais, saisir le juge d'instance dans les deux mois. Faute de quoi, la procédure suivait son cours. Or une infime minorité – moins de 2 % en 1996 – saisissait cette opportunité, l'absence d'information et l'obligation paradoxale de devoir saisir un juge par le biais d'un huissier rendant, pour des ménages fragilisés, la démarche très difficile. Une fois la procédure lancée, au stade de l'audience, le juge n'avait que le pouvoir de constater la résiliation du bail, prévue, de plein droit, dans tout contrat de location.



Sans attendre le vote de la nouvelle loi, certaines juridictions comme celle de Bordeaux *(lire ci-dessous)* avaient mis en place un dispositif de prévention des impayés et, à l'audience, accordaient un sursis aux locataires, généralement en accord avec le propriétaire. Mais cette attitude – très minoritaire – a été sanctionnée par la Cour de cassation en 1994. En outre, le juge ne pouvait guère surseoir à la décision d'expulser qu'à la demande et en présence du locataire concerné. Or seuls 40 % des ménages assignés au tribunal pour dettes de loyer se présentent à l'audience ou se font représenter. La réforme est donc importante puisque, même à ce stade ultime, le juge peut désormais accorder, d'office, des délais de paiement sans résilier le bail.

En amont, dans le parc social, une phase précontentieuse, placée sous la responsabilité du préfet, devient obligatoire. En outre, les aides au logement (AL et APL) ne peuvent plus, comme c'est le cas aujourd'hui, être suspendues dès le signalement d'impayés. Au contraire, elles sont maintenues pendant une première période de trois mois « *durant laquelle il convient*, précise la circulaire, *de mettre en place une solution amiable afin d'éviter la saisine du juge* ». Dès l'approbation d'un plan d'apurement de la dette – et la saisine éventuelle du Fond de solidarité logement (FSL) –, les aides au logement sont maintenues « *sans délai* ».

Pour tous les locataires, du parc privé comme du parc HLM, le préfet devient responsable de la démarche de prévention. Les assignations lui sont, « *sous peine d'irrecevabilité* », remises par les huissiers de justice. C'est lui, enfin, qui doit obligatoirement transmettre au juge, dans le délai de deux mois prévu avant l'audience, de quoi alimenter sa décision d'ordonner l'expulsion ou, au contraire, d'accorder des délais pour qu'un plan d'apurement soit mis en place.

En 1997, 88 000 décisions d'expulsion ont été prononcées par les tribunaux d'instance qui ont donné lieu à 48 000 « commandements à quitter les lieux ». Dans 32 000 cas, les expulsions ont été effectuées avec le concours de la force publique, qui a été accordé à l'encontre de 14 500 ménages. Pour ces derniers, le projet de loi prévoyait qu'une offre d'« *hébergement* » – et non pas de « *relogement* » comme le réclamaient les associations – soit systématiquement proposée.

Dans une décision rendue le 29 juillet 1998, le Conseil constitutionnel a rejeté cette disposition. La circulaire gouvernementale ne peut que prendre acte de cette amputation du texte initial. Rappelant que l'objectif est de limiter l'expulsion « *aux locataires de mauvaise foi* », elle demande aux préfets, qui détiennent le pouvoir de faire exécuter ou non une expulsion, d'« *être vigilant quand aux troubles à l'ordre public que peuvent faire naître des situations sociales mal traitées* ».

Christine Garin

A Bordeaux, la prévention permet de régler deux dossiers sur trois

L'EXPÉRIENCE mise en place avec succès par l'Association départementale d'information sur le logement (ADIL) de Gironde a largement inspiré le dispositif de prévention proposé par la loi. Depuis deux ans, l'ADIL 33 agit, à la demande des propriétaires ou des juges du tribunal d'instance, pour assister les ménages menacés d'expulsion, avant l'assignation ou, à l'ultime stade de l'audience de référé. Dans un premier temps, la situation financière du locataire est étudiée et le montant de sa créance vérifié. Ensuite, l'association établit un contact avec le propriétaire ou l'organisme HLM ainsi qu'avec les travailleurs sociaux pour la mise en place d'un plan d'apurement de la dette. Pour les locataires du parc HLM, la suspension de l'aide personnalisée au logement (APL), systématique, est mise à profit par l'ADIL pour établir le contact.

« *L'objectif est de traiter la difficulté le plus en amont possible*, résume André Barbé, directeur de l'ADIL 33, *pour éviter qu'une procédure soit engagée. Lorsqu'un ménage est, néanmoins, assigné par son propriétaire, il est primordial d'accompagner les personnes pour les aider à en maîtriser au mieux les conséquences.* »

Depuis 1997, l'association a traité 1 500 dossiers correspondant à 95 % des situations d'impayés de loyer dans le département. Ce sont d'abord les tribunaux d'instance qui alertent l'ADIL sur la situation des locataires (40 % des cas) puis les bailleurs (23 %) et les services sociaux (16 %). Les huissiers ne sont à l'origine que de 1 % des signalements, malgré l'accord passé avec le ministère du logement pour sensibiliser la profession à une démarche de prévention. Les personnes seules ou les familles monoparentales sont les premières concernées (56 % des cas) ; elles ont des enfants dans trois cas sur quatre. La faiblesse des ressources est une constante : 5 % des ménages menacés d'expulsion n'avaient aucune ressource au moment du contact avec l'ADIL 33. Un tiers vivaient avec moins de 3 000 francs mensuels (457,3 euros), 43 % avaient entre 3 000 francs et 6 000 francs de revenus. Il faut noter que les salariés à très faibles revenus sont plus vulnérables que les ménages bénéficiant de minima sociaux comme le RMI.

PERTE D'UN EMPLOI

Ces personnes à très faibles revenus doivent s'acquitter de loyers proportionnellement élevés. La plupart des ménages aidés par l'ADIL devaient consacrer au loyer plus de la moitié de leurs revenus (hors prestations familiales). En moyenne, ces ménages avaient une dette de 15 000 francs (2 286,7 euros) envers leur propriétaire, mais pour un sur cinq cette dette était supérieure à 20 000 francs (3 049 euros). Pour un tiers des ménages, la perte d'un emploi était la cause principale de la dette, suivie d'un problème de santé (21 %), d'une baisse des ressources (13 %) et, à égalité (12 %), d'une « *mauvaise gestion* » du budget familial et d'une séparation du couple.

Sur 1 000 dossiers traités en Gironde en 1997, 300 ont pu faire l'objet d'une intervention avant l'envoi d'un commandement à payer. Après contact avec les services sociaux, la dette a été payée et le risque d'expulsion écarté dans deux cas sur trois. Pour 400 autres ménages, contactés par l'ADIL une fois le commandement délivré, un plan d'apurement de la dette a pu être conclu dans la moitié des cas. Enfin, 250 dossiers ont fait l'objet d'une assignation devant le tribunal d'instance. Dans ce cas, affirme l'association, 80 % des résiliations de bail ont été évitées. Une ombre au tableau, toutefois : ces chiffres concernent surtout les locataires du privé. Estimant « *qu'ils ont déjà entrepris, avant la saisine du juge, toutes les démarches nécessaires* », selon les mots de Françoise Gruas, présidente du tribunal d'instance de Bordeaux, les organismes HLM ont refusé de faire appel aux médiateurs de l'ADIL.

Ch. G.

Cinquante mesures

● **La loi contre les exclusions** comprend une cinquantaine de mesures sur le logement, la plupart ne nécessitant pas de textes d'application. Outre la réforme des expulsions locatives, ces mesures concernent la procédure de réquisition, les attributions de logement sociaux et l'amélioration des conditions de vie dans l'habitat (lutte contre le saturnisme, contre les marchands de sommeil, protection des habitants de meublés). La loi a instauré dans 700 communes de huit grandes agglomérations une taxe sur les logements vacants pour inciter les propriétaires à remettre leurs biens en location (*Le Monde* du 24 décembre 1998).

● **Cinq décrets déjà parus** concernent le supplément de loyer de solidarité dans le parc HLM, le financement de la médiation locative par les associations et la taxe sur les logements vacants.

● **Neuf autres décrets sont en cours d'examen au Conseil d'Etat**, dont un texte sur le saturnisme infantile, un autre sur la modernisation de la réquisition (allongement de sa durée de six à douze ans et désignation d'un « attributaire » chargé de la gestion locative), un autre, enfin sur la consultation des associations à propos des plans départementaux pour le logement des personnes défavorisées.

● **Quatre décrets sont en concertation**, sur les modalités de fonctionnement des Fonds de solidarité logement (FSL), la réforme des attributions de logements sociaux et la mise en place des conférences intercommunales du logement que la loi rend obligatoires.

Trisomie 21 : près de 70 % des femmes enceintes demandent un dépistage

UN ARRÊTÉ publié au *Journal officiel* du mardi 16 février proroge la prise en charge du dosage des marqueurs sanguins de la trisomie 21. En d'autres termes, la mesure qui avait été adoptée initialement en janvier 1997 par le gouvernement Juppé, pour une période probatoire de deux ans, devient aujourd'hui définitive. Il s'agit là d'une étape essentielle dans le dépistage, et peut-être dans l'éradication de l'une des anomalies chromosomiques parmi les plus fréquentes.

Mis en place en 1973, le diagnostic anténatal de la trisomie 21 n'avait été, dans un premier temps, pris en charge que pour les femmes de plus de 40 ans. En 1980, une convention nationale ramena cette limite d'âge à 38 ans. Le nombre des amniocentèses était ainsi passé de 2 800 en 1980 à près de 25 000 dix ans plus tard. Pour autant, de manière paradoxale, le nombre des naissances d'enfants trisomiques n'avait pas vraiment diminué, leur proportion passant de 11 pour 10 000 naissances en 1981 à 9 pour 10 000 en 1996. Ce phénomène tenait pour l'essentiel au nombre croissant des femmes enceintes âgées de 35 à 37 ans pour lesquelles la prise en charge de ce dépistage n'était pas acceptée.

En 1996, une violente polémique avait opposé sur ce thème Hervé Gaymard, alors secrétaire d'Etat à la santé, au collège national des gynécologues-obstétriciens, ces derniers souhaitant la prise en charge, quel que soit l'âge de la femme enceinte, de la pratique de l'amniocentèse associée à celle du dosage sanguin préalable de plusieurs marqueurs biochimiques du risque de trisomie, ces derniers permettant d'identifier les femmes *a priori* à risque. Souhaitant faire le point sur différents éléments de ce dossier fort important, tant d'un point de vue médical qu'éthique, le ministère de l'emploi et de la solidarité a révélé, mardi 16 février, quelques éléments de l'évaluation menée sur ce thème par la commission nationale médicale de la biologie, de la reproduction et du diagnostic prénatal.

« *En 1997, le dosage des marqueurs sanguins a été demandé par 52 % de femmes enceintes, soit 379 384 femmes, dont 5 700 âgées de plus de 38 ans. Il a permis un dépistage de 358 cas de trisomie 21, dont 40 chez des femmes âgées de plus de 38 ans*, précise le ministère. *Par ailleurs, 87 anomalies du type neural* [spina bifida] *et 22 autres anomalies chromosomiques (trisomies 13 et 18) ont également été détectées à l'occasion de ces tests.* » En d'autres termes, la nouvelle procédure de dépistage a permis de prévenir, en 1997, la naissance de 318 enfants trisomiques. Dans le même temps, chez les femmes enceintes âgées de moins de 38 ans qui ont bénéficié de ce prédépistage, on a recensé la naissance de 125 enfants trisomiques, les résultats n'ayant pu, chez ces femmes, montrer d'anomalies. « *Cette évaluation a conclu à l'efficacité de cette technique qui permet aujourd'hui d'améliorer significativement la stratégie de dépistage de la trisomie 21* », précise-t-on au ministère de l'emploi et de la solidarité. Conformément à l'avis des experts, ce dosage des marqueurs sanguins pourra dorénavant être étendu de la quinzième à la dix-huitième semaine de grossesse.

Auprès de la direction générale de la santé, on ajoute que plusieurs données préliminaires laissent aujourd'hui penser que la proportion des femmes qui, en 1998, ont souhaité bénéficier d'un tel dépistage est passé de 52 % à près de 70 %. On précise encore qu'en fait les praticiens, généralistes ou gynécologues-obstétriciens, font de plus en plus signer aux femmes enceintes un document qui dégage leur propre responsabilité en cas de résultat faussement négatif, situation qui, en 1997, a eu lieu 125 fois. Au-delà de ces failles diagnostiques, la question n'en est pas moins posée officiellement en France de l'éradication de cette anomalie chromosomique.

Jean-Yves Nau

Lourdes peines de prison au procès de l'excision

LA COUR D'ASSISES de Paris a condamné à huit ans d'emprisonnement, mardi 16 février, Hawa Gréou, une Malienne de cinquante-deux ans, reconnue coupable d'avoir excisé quarante-huit fillettes entre 1983 et 1994. En détention provisoire depuis près de cinq ans, l'accusée avait déjà été condamnée, en 1994, à un an de prison avec sursis pour des faits similaires sur deux fillettes. Vingt-trois parents, poursuivis pour « *complicité de violences volontaires ayant entraîné une mutilation* » ont été condamnés à cinq ans de prison avec sursis et deux autres à une peine de trois ans avec sursis.

La cour a fait un sort particulier à Dienaba Koita, qui écope d'une peine de deux ans de prison ferme. Elle est la mère de Mariatou Koita, la jeune fille qui avait porté plainte et déclenché toute l'affaire (*Le Monde* du 11 février). Durant les deux semaines d'audience, Dienaba Koita avait contesté, malgré les affirmations de ses cinq filles, que la femme responsable des excisions était Hawa Gréou.

Par ce verdict, l'un des plus sévères depuis que les faits d'excision sont criminalisés, la cour d'assises a clairement signifié que l'excuse de la coutume, mise en avant par les parents pour justifier l'excision de leurs fillettes, n'était pas admissible. Les jurés (huit femmes et un homme), qui ont délibéré pendant près de onze heures sous la présidence de Martine Varin, sont allés au-delà des réquisitions de l'avocat général, Philippe Bilger. Le 12 février, il avait réclamé une peine de sept ans d'emprisonnement à l'encontre de l'exciseuse et une peine de cinq ans avec sursis pour les parents complices (vingt-trois femmes et trois hommes).

L'avocat général avait alors affirmé que ce procès devait être celui de l'excision, car « *il n'est pas admissible de porter atteinte à l'intégrité de l'être humain, qu'on soit en France, au Mali ou en Gambie* », mais plaidait pour « *une sanction ordinaire* », car les parents poursuivis devaient être « *réintégrés dans notre communauté de valeurs* ».

Acacio Pereira





Un magistrat toulonnais jugé pour avoir transmis au Front national des procès-verbaux d'audition

Une peine d'interdiction d'exercer est requise contre le juge André Fontaine

Le juge Fontaine a comparu pour violation du secret professionnel, mardi 16 février, devant le tribunal de grande instance d'Aix-en-Provence. Il est soupçonné d'avoir montré en 1993 à des responsables du FN, dont il était membre, des procès-verbaux mettant en cause François Trucy, alors maire de Toulon, dans une affaire de pédophilie. Infondée, cette mise en cause avait nourri une rumeur nauséabonde.

AIX-EN-PROVENCE
de notre correspondant régional

Juge des enfants à Toulon au moment des faits, André Fontaine a comparu pour violation du secret professionnel, mardi devant le tribunal de grande instance d'Aix. Il est soupçonné d'avoir transmis en 1993 à des responsables du Front national, dont il était membre, des procès-verbaux d'audition d'un adolescent qui accusait le sénateur-maire de l'époque, François Trucy (DL), partie civile, d'actes de pédophilie à son encontre. La rumeur, ravageuse, a parcouru la ville durant des années, sans qu'aucun élément solide, alors ou depuis, ne vienne jamais l'étayer. Si ce n'est cette audition d'un jeune homme manifestement dérangé, dont les amis, les éducateurs et les témoins de ses dires reconnaissent qu'il manquait de toute crédibilité.

Pour le procureur Jacques Beaume, la chronologie de la violation de secret professionnel reprochée au juge Fontaine est claire. En possession des trois procès-verbaux d'audition, le magistrat – auquel sa hiérarchie avait pourtant dit que les accusations du jeune homme *« ne tenaient pas »* – a voulu *« faire émerger ce que les mécanismes judiciaires normaux n'avaient pas fait émerger »*. Il a informé ses amis du FN, afin qu'ils utilisent la supposée affaire dans la bataille électorale. C'est dans ce but qu'il s'est rendu au domicile de Jean-Marie Le Chevallier. Déçu par son accueil, M. Fontaine s'est alors retourné vers des membres du FN en désaccord avec le futur maire, afin qu'ils alertent Jean-Marie Le Pen.

Le procureur rappelle encore les repas pris par le juge Fontaine avec des dissidents du FN, Bernard Lefèvre et Jacques Gérardin, entre juillet et octobre 1993. Il appuie sa démonstration sur les *« déclarations concordantes »* de plusieurs témoins, dont MM. Le Chevallier, Lefèvre et Gérardin, *« alors, pourtant, qu'à ce moment-là ils se haïssent »*. Tous ont affirmé que le juge leur avait parlé du dossier, plusieurs d'entre eux ayant eu en mains les fameux PV. Aussi le procureur a-t-il requis une interdiction temporaire d'exercer à l'encontre d'André Fontaine, devenu entre-temps juge des tutelles.

« PROCÈS D'HONNEUR »

Dans ce *« procès d'honneur »*, Me Jean-Martin Guisiano, défenseur du juge, a d'abord lavé celui de François Trucy, dont l'avocat, Me Jean Pin, a dit *« le calvaire, huit années durant, sous cette rumeur abjecte »*. Dans ce dossier *« politico-toulonnais, nauséabond »*, précédé par les affaires Arreckx et Piat, Me Guisiano a dénoncé la *« guéguerre des juges, où tous les jours le secret professionnel est violé »*. C'est, a-t-il rappelé, au cours de l'enquête sur la mort de l'adjoint au maire Jean-Claude Poulet-Dachary, en août 1995, qu'ont été appris les faits reprochés au juge Fontaine.

Le magistrat est, selon son avocat, une victime du FN, dont il a démissionné en 1993. *« Ces gens-là, avec leurs clans, se battent avec leurs moyens d'extrémistes où la rumeur est une arme. »* Puisqu'il n'y a *« pas d'élément matériel dans ce dossier »*, a-t-il ajouté, c'est *« la parole de certains individus qui ont des passions politiques, des buts politiques »* contre celle d'*« un homme de soixante ans, compétent, crédible »*. Le doute doit profiter à cet homme, son honneur lui être restitué. Le dernier mot est revenu à l'accusé : *« Le mal est fait. »*

Jugement le 17 mars.

Michel Samson

Une information judiciaire ouverte sur les marchés publics de l'UGAP

LE MINISTÈRE des finances a-t-il entériné les violations du code des marchés publics découvertes au sein de l'Union des groupements d'achats publics (UGAP) par l'inspection générale des finances (IGF) lors de son enquête, évoquée ici même il y a un an (*Le Monde* du 28 février 1998) ? Le parquet de Paris, destinataire des conclusions du rapport de l'IGF, a décidé d'ouvrir, lundi 15 février, une information judiciaire contre X pour *« favoritisme, recel de favoritisme, faux et usage de faux »*, pour répondre à cette question. Au cours de son enquête, l'IGF a constaté que l'UGAP avait non seulement passé, entre 1994 et 1997, une partie de ses marchés en toute irrégularité, mais que cette pratique aurait perduré avec l'assentiment des autorités de tutelle. Une procédure déjà menée à Toulon, visant des marchés de l'UGAP, au cours de laquelle son ancien président, Alain Hespel, a été mis en examen, devrait être transmise à Paris et jointe à cette nouvelle instruction.

Gérant les achats pour le compte des nombreuses collectivités et administrations, l'UGAP a concentré près de 10 % de la commande publique et son chiffre d'affaires annuel a oscillé entre sept et huit milliards de francs. La justice paraît estimer que cette réussite commerciale n'aurait pu exister si la législation sur les marchés publics avait été respectée. La mise en place de règles de concurrence a conduit, en 1995, à l'interdiction définitive des marchés négociés. Or, à cette époque, l'UGAP recourait à cette procédure dans 90 % des cas. En 1998, plus de la moitié des appels d'offres fonctionnait encore de la sorte. La commission centrale des marchés (CCM) du ministère des finances chargé de contrôler l'UGAP a, semble-t-il, dans certains cas, entériné le non-respect des textes en vigueur.

Echangés, les 27 juillet et 2 août 1994, entre la présidente de la CCM – aujourd'hui directrice du personnel à Bercy – et le directeur de cabinet d'Edmond Alphandéry, alors ministre des finances, des courriers sur un marché de 3,8 milliards de francs (579,306 millions d'euros) destiné à l'achat de voitures pour le ministère de la défense attestent que la solution des marchés négociés a été retenue en connaissance de son caractère irrégulier.

Jacques Follorou

Un policier tué au cours d'une course-poursuite dans la Loire

JEAN CORRILLA, un policier de trente-neuf ans, membre de la Brigade anticriminalité (BAC) de Saint-Etienne, a été tué dans un accident de voiture lors d'une course-poursuite sur l'A 47 à hauteur de Saint-Chamond (Loire), dans la nuit de mardi 16 à mercredi 17 février. Benoît Durand, un deuxième policier, âgé de vingt-cinq ans, passager de la même voiture, est dans un état critique. Il est hospitalisé au CHU de Bellevue, à Saint-Etienne. Un troisième fonctionnaire de police qui se trouvait dans le véhicule est légèrement blessé.

Les policiers de la BAC avaient pris en chasse un véhicule volé de marque Subaru, après que ses passagers eurent tenté de forcer un fourgon postal. Au cours de la poursuite, la Subaru aurait heurté à plusieurs reprises la voiture de police. Celle-ci aurait ensuite violemment quitté la route en manquant un virage. Les passagers de la Subaru sont parvenus à s'enfuir.

DÉPÊCHES

■ **INCENDIE : le centre historique de Chamonix (Haute-Savoie) a subi un gigantesque incendie** dans la nuit du lundi 15 au mardi 16 février. Le feu, d'origine indéterminée, a mobilisé une centaine de pompiers pendant sept heures. Quatre-vingt-huit personnes, dont les habitations étaient menacées, ont été évacuées et relogées temporairement. Le préjudice s'élèverait à trente-cinq millions de francs (5,33 millions d'euros). Outre une dizaine de commerces, l'incendie a ravagé la salle Michel-Croz, qui abritait le musée alpin. L'ex-Hôtel d'Angleterre, fleuron du XIXe siècle, réhabilité en appartements, n'a pas résisté aux flammes, tout comme l'école de musique récemment rénovée. – *(Corresp.)*

■ **TABAC : la caisse primaire d'assurance-maladie (CPAM) de Saint-Nazaire** (Loire-Atlantique) va demander d'ici à la fin mars au tribunal de grande instance de la ville de déclarer les quatre principaux fabricants de tabac (la Seita, Philip Morris, Rothmans et Reynolds) responsables du préjudice qu'elle estime subir en remboursant des soins liés à des pathologies causées par le tabagisme, a indiqué, mardi 16 février, Pierre Rousseau, son directeur. La CPAM de Saint-Nazaire chiffre ce préjudice à environ 50 millions de francs (7,62 millions d'euros) par an, en excluant les maladies liées au tabagisme passif et celles qui ne sont pas reconnues comme affections de longue durée. – *(Corresp.)*

■ **JUSTICE : l'ancien président (RPR) du conseil régional d'Ile-de-France, Michel Giraud,** a été débouté, mardi 16 février, des poursuites engagées contre Claude-Annick Tissot (RPR), élue du même parti et ancienne présidente de la commission d'appel d'offres du conseil régional (*Le Monde* du 20 janvier).
La 17e chambre du tribunal correctionnel de Paris, présidée par Martine Ract-Madoux, a relaxé Mme Tissot, poursuivie pour des déclarations à *l'Evénement du jeudi* du 12 juin 1997. Mme Tissot avait notamment dénoncer un *« système un peu mafieux »* mis en place, selon elle, par M. Giraud.

■ **Le substitut Albert Lévy, mis en examen en septembre 1998** pour violation du secret de l'instruction dans l'affaire du marché des cantines scolaires de Toulon, a fait ses adieux, lundi 15 février au Palais de justice de la ville, où il exerçait depuis huit ans ses fonctions. Il est muté à Lyon à partir du 26 février. Albert Lévy avait été la cible de propos à connotation antisémite tenus par Alain Terrail, alors président d'honneur de l'Association professionnelle des magistrats (APM, droite). *« Tant va Lévy au four qu'à la fin il se brûle »*, avait écrit M. Terrail, qui fait l'objet de poursuites disciplinaires du Conseil supérieur de la magistrature (CSM).

DISPARITIONS

Raymond Villey

Passionné de déontologie médicale

ANCIEN président du conseil national de l'ordre des médecins, le professeur Raymond Villey est mort à Caen, dimanche 17 janvier. Il était âgé de quatre-vingt-cinq ans.

En occupant de 1981 à 1987 le présidence de l'institution ordinale, Raymond Villey avait réussi à maintenir l'intégrité d'une structure que François Mitterrand avait promis de détruire. Sa tâche fut, sur ce point, d'autant plus ardue qu'il succédait au professeur Jean-Louis Lortat-Jacob, dont les onze ans de règne mandarinal à la tête du conseil national avaient donné, de l'ordre des médecins, une image hautement conservatrice sinon réactionnaire. *« Le principal problème de l'ordre est de n'avoir pas su se faire comprendre »*, expliquait en 1981, dans ces colonnes, le professeur Villey. Son diagnostic était juste et celui qui le posait ne tarda guère, modestement, à mettre en place une thérapeutique que ses successeurs – le docteur Louis René, décédé en 1996, puis le professeur Bernard Glorion aujourd'hui – n'ont depuis cessé d'administrer.

Né le 23 janvier 1913 à Caen, le docteur Villey a été professeur de clinique médicale, puis doyen de la faculté de médecine de cette ville de 1974 à 1980. Membre du conseil départemental de l'ordre des médecins du Calvados, il devint, à trente-deux ans, le plus jeune membre du conseil national.

Raymond Villey manifesta très tôt un vif intérêt pour les questions de ce que l'on dénommait alors la « morale médicale » et qui sont aujourd'hui baptisées « bioéthiques ». Il rédigea ainsi, avec le docteur Jean-Robert Debray, le rapport sur *« l'indépendance du médecin »* du premier congrès international de morale médicale de 1955. Il fut également l'auteur, en 1966, avec le professeur Lortat-Jacob et le docteur Maurice Guéniot, d'un second rapport sur *« la responsabilité personnelle du médecin »*. Il avait aussi publié plusieurs ouvrages de réflexion sur l'évolution de la pratique médicale, ainsi qu'un *Dictionnaire médical des symptômes et syndromes* (Masson, 1967) et une remarquable *Histoire du secret médical* (Seghers, 1986).

Président, dès 1968, le première section (Ethique et déontologie) du conseil national, le professeur Villey fut le principal artisan de la révision du code de déontologie médicale de 1979 et inspira pour partie celle de 1995. Face aux foudres annoncées du gouvernement socialiste, il parvint à ne pas engager de conflit ouvert et réussit à mettre en chantier une réforme de l'institution qui, à ses yeux, se devait d'organiser un *« contrôle moral »* de la profession médicale.

Membre de l'aile conservatrice du corps médical, le professeur Villey, tout en assurant une nécessaire transition, ne parvint pas à faire l'économie de certaines prises de position contre l'évolution inéluctable du système de distribution des soins. Leur caractère aujourd'hui obsolète témoigne de la profonde et rapide mutation que vit depuis une vingtaine d'années un corps médical confronté à la nécessaire maîtrise des dépenses de santé.

Jean-Yves Nau

Paul Bairoch

Un érudit de l'histoire des économies

PROFESSEUR honoraire d'histoire économique à l'université de Genève, Paul Bairoch est mort, vendredi 12 février, en Suisse à l'âge de soixante-neuf ans.

Paul Bairoch se disait *« économiste d'abord »*, mais acceptait finalement l'étiquette d'historien scrupuleux et de statisticien minutieux que lui avaient valu ses nombreux ouvrages sur l'analyse des sociétés industrielles et de l'évolution économique du sous-développement, deux des thèmes principaux auxquels il avait consacré ses nombreuses années de recherches. Son dernier ouvrage en date, publié en 1997, *Victoires et déboires. Histoire économique et sociale du monde du XVIe siècle à nos jours* (Gallimard, coll. « Folio histoire »), est une somme de travail qui, en cinq siècles et trois volumes rassemblant une bonne vingtaine d'années d'études, a valu à son auteur non seulement la reconnaissance de ses pairs, mais aussi le succès auprès d'un large public.

Né à Anvers en 1930, Paul Bairoch, docteur ès sciences économiques de l'université de Bruxelles, où il était d'abord chargé de cours, a exercé pendant deux ans les fonctions de conseiller économique au GATT (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, l'ancêtre de l'actuelle Organisation mondiale du commerce), avant d'être nommé professeur d'économie et d'histoire économique à l'université Sir-Williams de Montréal. Revenu en Europe, il a été directeur d'études à l'Ecole pratique des hautes études (Sorbonne), puis professeur agrégé à l'université de Bruxelles. Il collaborait depuis 1972 à la faculté des sciences économiques et sociales de l'université de Genève, et le Collège de France l'avait chargé de l'une des chaires réservées aux savants étrangers, rappelle sa collègue Anne-Marie Piuz, professeur honoraire d'histoire économique à l'université de Genève.

A l'enseignement de l'histoire de l'industrialisation, Paul Bairoch avait ajouté l'analyse des processus de développement du tiers-monde et l'histoire des villes, domaines dans lesquels *« il avait acquis une réputation internationale »*, souligne-t-elle. Considéré comme un des maîtres de l'histoire économique contemporaine, soucieux de lutter contre un certain nombre d'idées fausses sur des thèmes divers – qu'il s'agisse du libre-échange, de la croissance ou du colonialisme –, cet universitaire connu pour son humanisme avait toujours cherché à expliquer comment le recours à l'histoire pouvait contribuer à relativiser des lois économiques trop souvent présentées comme avérées. Par simple postulat.

Serge Marti

Aleksander Gieysztor

Un spécialiste d'histoire médiévale

L'HISTORIEN polonais Aleksander Gieysztor est mort, mardi 9 février, à Varsovie à l'âge de quatre-vingt-deux ans. Spécialiste d'histoire médiévale, renommé pour ses travaux sur le monde carolingien et le temps des croisades, il était né à Moscou en 1916 avant la restauration de la souveraineté polonaise.

Etudiant à l'université de Varsovie, Aleksander Gieysztor y suivit l'enseignement de Marcely Handelsman et entreprit son doctorat sur l'étude de l'Etat carolingien. Mobilisé en 1939, il passa dans la clandestinité après l'invasion nazie et assura, au sein de la Résistance, la charge de la propagande pour l'armée secrète. Après la guerre, il obtint son habilitation et une chaire à l'Institut d'histoire de l'université de Varsovie, où il enseigna jusqu'à sa retraite, qu'il prit à soixante-dix ans en 1986. Outre l'Europe carolingienne, ses recherches l'amenèrent à étudier l'histoire de la Pologne et des Slaves, celle des villes et des religions (le christianisme mais aussi le paganisme des anciens Slaves). Ignorant les frontières académiques, Aleksander Gieysztor se passionnait pour les sciences auxiliaires et a notamment livré une histoire de l'écriture latine : il fit même œuvre de contemporaniste en travaillant l'histoire de la Résistance dans la Pologne occupée.

Autorité incontestée de l'université polonaise, Aleksander Gieysztor était membre de l'Académie des sciences dont il devint le président. Invité à siéger aux côtés des opposants à la table ronde entre le syndicat Solidarité et les dirigeants communistes en 1989, il avait encore été appelé à participer à la commission russo-polonaise chargée d'élucider les massacres de Katyn. Figure universaliste, polyglotte rare et francophile convaincu – il avait dans sa jeunesse fait un stage à l'Ecole des chartes à Paris –, Aleksander Gieysztor a été un membre très investi du Comité international des sciences historiques : membre du bureau (1965-1975), vice-président (1975-1980), président (1980-1985), puis membre conseiller de l'institution, il a assuré le rayonnement de l'histoire polonaise avec un charisme et un charme exceptionnel.

Philippe-Jean Catinchi

NOMINATIONS

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Alain Dubrulle, professeur des universités, président de l'université du Littoral, a été nommé, jeudi 11 février, vice-chancelier des universités de Paris. Il succède à **Daniel Vitry**, nommé président du Conseil national des oeuvres universitaires et scolaires en remplacement de Patrick Gérard.

[Né le 1er novembre 1938 à Roubaix (Nord), **Alain Dubrulle**, titulaire d'un CAP d'ajusteur et d'un brevet de mécanicien, a débuté sa carrière d'enseignant à l'université de Lille en 1960. Docteur ès sciences physiques en 1972, il est nommé professeur en 1977 à l'université de Lille-I, dont il est élu vice-président en 1981, puis président en 1987. En 1993, il est nommé administrateur provisoire de l'université nouvelle du Littoral (Dunkerque, Calais, Boulogne, Saint-Omer) avant d'en être élu président en 1997.]

[Né le 12 août 1944 à Paris, **Daniel Vitry**, docteur ès sciences économiques (1972) puis agrégé de sciences économiques et de gestion (1973), a été successivement chargé de cours, maître de conférences puis professeur à l'université de Nancy. En 1977, il est nommé à l'université de Strasbourg, puis, en 1979, à l'université Panthéon-Assas (Paris-II). Entre 1986 et 1988, il a été conseiller technique au cabinet d'Alain Devaquet et Jacques Valade, alors ministres de la recherche et de l'enseignement. Il avait été nommé vice-chancelier des universités de Paris en octobre 1993.]

AU CARNET DU « MONDE »

Anniversaires de naissance

– De Normandie, de Bretagne, d'Espagne et d'ailleurs, tous ceux qui l'aiment souhaitent à

Grand Cœur

un joyeux anniversaire pour ses cinquante ans.

Continue à nous étonner avec tes passions aussi diverses que les trains, les crèches, le Grand Meaulnes, les écluses, les ânes, les cucurbitacées, le CCFD, les chats et... Madagascar.

Décès

– Paris, Luxembourg.

Mme Nicole Bourrier,
son épouse,
Les docteurs Louis et Catherine Boisante,
Les docteurs Pierre et Josiane Bourrier,
Gabriel, Clémence, Antonine
et Benjamin,
ses enfants et petits-enfants,
ont la tristesse de faire part du décès de

Antoine BOURRIER,

survenu le 13 février 1999, dans sa soixante-dix-septième année.

La cérémonie religieuse, suivie de l'inhumation, aura lieu le jeudi 18 février, à 15 h 30, en la chapelle du cimetière du Père-Lachaise.

– Danièle Crouzatier,
son épouse,
Alain et Jeanne Crouzatier,
Michèle et Pierre Viguier,
Thierry et Yoko Crouzatier,
Aude Crouzatier,
ses enfants,
ses petits-enfants,
Olga et Francisco Rojas
et leur fils,
ont la tristesse de faire part du décès du

docteur André CROUZATIER,

le 14 février 1999, à l'âge de quatre-vingts ans.

La cérémonie religieuse aura lieu le vendredi 19 février, à 10 h 30, en l'église Saint-Dominique, 20, rue de la Tombe-Issoire, Paris-14e.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– Ses collègues de l'Ecole des parents et des éducateurs, Ile-de-France (EPE IdF),
Ses amis,
Tous ceux qui ont travaillé avec lui, bénéficié de sa réflexion, se joignent à

Marie-José,
sa femme,
Xavier et Claire,
ses enfants,
pour leur dire leur très grande peine.

Jean DEMOULIN,
psychiatre,
responsable clinique de l'EPE IdF,

est décédé, lundi 15 février 1999, à l'âge de cinquante-deux ans.

Ses obsèques auront lieu le jeudi 18 février, à 9 h 15, en l'église Saint-François à Vanves (métro Malakoff-Plateau-de-Vanves).

– Mme Jeanine Ghebali,
Roger et Michèle Ghebali,
Josiane et Raphaël Coben,
Chantal et Robert Fedida,
Eric Ghebali
et Daniela Lumbroso,
Jean-Jacques et Valérie Ghebali,
les petits-enfants,
ont la profonde douleur de faire part du décès de

M. Raymond GHEBALI,
chevalier de la Légion d'honneur,

survenu le dimanche 14 février 1999, à l'âge de soixante-dix ans, à Strasbourg.

– Mme Eliane Citaire-Guidot,
son épouse,
Patricia Citaire et Laurent Guidot,
ses enfants,
Ella,
sa petite-fille,
Sa famille et ses nombreux amis,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Bernard GUIDOT,

survenu brutalement le 11 janvier 1999, à l'âge de cinquante-sept ans, à Saint-Denis (Seine-Saint-Denis).

C'était quelqu'un de bien.

Nos abonnés et nos actionnaires, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de bien vouloir nous communiquer leur numéro de référence.

– Mulhouse, février 1999.

Anne MORGULIS,
née **ZUKERMAN,**
veuve
Cassandre DUPONT-EUXIN,

nous a quittés le 13 février, dans sa quatre-vingt-dixième année.

De la part de
Marc, Brigitte et Dagmar,
ses enfants,
Charlotte, Raphaël, Anne-Sophie, Alexandre,
ses petits-enfants.

– Maurice de Sablet,
son époux,
Ses enfants,
Ses petits-enfants,
Son arrière-petite-fille,
Et toute sa famille,
ont la tristesse de faire part du décès de

Nelly de SABLET,
née **RICQUEBOURG,**

survenu le 13 février 1999, dans sa quatre-vingt-troisième année.

Ils vous invitent à participer ou à vous unir par la pensée à la célébration religieuse qui aura lieu, le samedi 20 février, à 10 heures, en l'église Saint-Albert-le-Grand, Paris-13e.

137c, boulevard Auguste-Blanqui,
75013 Paris.

– Richard Sheppard (Chislet),
son époux,
Christian-Marc F. Bosséno (Paris),
son fils,
Patricia Taüfer (Salzbourg)
et Ann Smajduch (Chatham),
ses sœurs,
Leurs familles et leurs proches pleurent

Pamela F. SHEPPARD,

fille de Mr et Mrs Juan F. Chamberlin, morte le 21 janvier 1999, à Londres, à l'âge de cinquante-neuf ans.

Les funérailles ont eu lieu le 3 février, au crématorium de l'île de Thanet (Kent). Un chêne sera planté en sa mémoire dans un jardin anglais.

15 Hollow Street, Chislet,
W. Canterbury,
Kent CT345D, U.K.

« Je me suis fait tout à tous,
afin d'en gagner quelques-uns. »
I Corinth. 9,22.

L'abbé Pierre,
Les Amis de Bonneuil,
David et Jonathan,
Emmaüs,
Tous ceux qui l'ont connu et aimé,
sont émus de faire part du retour à Dieu du

Père Jacques PEROTTI,
prêtre du diocèse de Nanterre,
fondateur de la Maison de Bonneuil,
ancien porte-parole de David et Jonathan,

à l'aube du mercredi 20 janvier 1999, dans sa soixante-dixième année, la quarante-troisième de son sacerdoce.

Ses obsèques ont eu lieu dans l'intimité familiale. Selon sa volonté, une célébration eucharistique nous réunira, le samedi 27 février, à 15 heures, en l'église de son baptême, Saint-Eustache, à Paris-7e (métro-RER Les Halles).

Amis de Bonneuil,
45-49, rue de la Plaine,
75020 Paris.

– Clarisse Toumaniantz,
Andrée Rouquette-Toumaniantz,
Nathalie Schoeller,
Blaise Menasseyre,
font part du décès de

Elna TOUMANIANTZ,

leur tante, belle-sœur et grand-tante, survenu le 13 février 1999.

L'inhumation aura lieu le vendredi 19 février, à 11 h 45, au cimetière du Montparnasse, 3, boulevard Edgar-Quinet, Paris-14e.

43, rue du Cherche-Midi,
75006 Paris.

– Mmes D. Couvreur, M. R. Cresswell,
Leslie Varela, Ben, Justin,
Charlotte et Théo,
José et Pat Varela, Alan et Cathy,
Ann et Sandrine Cresswell,
Les familles Mott, Margueritte,
Saint-Jean et Pinard,
Michel Faury,
Ses amis d'Hossegor et d'ailleurs,
ont la douleur de faire part du décès de

Stéphane VARELA de SEIJAS,
architecte,

survenu le 10 février, à Capbreton.

La levée du corps a eu lieu le 15 février, à 11 heures, au funérarium d'Hossegor.

– La famille Smadja,
Et ses proches,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Joseph SMADJA,

survenu brutalement le 12 février 1999.

La cérémonie religieuse et l'inhumation ont eu lieu le lundi 15 février, à Pantin.

Services religieux

– Il y a un an, nous quittait

Madeleine MIHMAN.

M. Gilbert Mihman,
son époux,
Sa famille,

vous prient d'assister, le dimanche 21 février 1999, à 11 heures, à la cérémonie du kaddish qui aura lieu au cimetière parisien de Bagneux.

Débats

– Le Carrefour pour une Europe civique et sociale (CAFECS),
Le Monde et *Alternatives économiques*, proposent une réunion-débat sur le thème : **« De nouvelles fondations pour une Europe civique et sociale »**. Dialogue avec Jacques Delors, mercredi 24 février 1999, de 18 h 30 à 20 h 30.
Inscription au CAFECS, Paris. Tél. : 01-45-49-06-58 – Fax : 01-42-84-04-84
e-mail : Fonda@wanadoo.fr

Conférences-débats

– **La conférence-débat d'APELVI.** Enseignement des lois de vie de l'individu, **jeudi 25 février 1999, de 19 h 30 à 21 h 30.**

Hôtel Prince-de-Galles, 33, avenue George-V, Paris-8e. **Thème : « Le mouvement du temps » « Que faisons-nous de notre temps ? »** Adulte : 250 F, jusqu'à 25 ans : 120 F.

Tél. : 01-40-70-90-65 – Fax : 01-40-70-18-55

Communications diverses

– « **Au CBL, 10, rue Saint-Claude, Paris-3e jeudi 18 février à 20 h 30 :**

« Les sectes dans un Etat laïque, débat avec Mme C. Picard, députée de l'Eure, présidente du groupe parlementaire sur les sectes ». Tél. : 01-42-71-68-19. »

Concerts

– Espace Rachi, centre d'art et de culture, présente un concert de musique juive et classique avec **Michaël IANCU (violon), Sarah IANCU (violoncelle), Emmanuelle LE CANN (piano).** Max Bruch, Ernest Bloch, Serge Rachmaninov, Robert Schumann, le 17 février 1999, à 20 h 45, à l'Espace Rachi, 39, rue Broca, Paris-5e.

Réservations : 01-42-17-10-36 ou 10-38.

La chute des « ripoux » de la viande à Bordeaux

Bêtes malades vendues comme saines, morceaux décongelés à grands jets de Karcher... Plusieurs affaires retentissantes secouent le milieu de la boucherie en Aquitaine. Dans une région qui s'appauvrit, certains acteurs n'ont trouvé que la fraude pour s'adapter aux mutations de la filière

BORDEAUX
de nos envoyées spéciales

La dame en ciré blanc l'admet à demi-mots : depuis que les *« ennuis »* se sont abattus sur *« la maison Brunet »*, elle-même, longtemps fidèle à la célébrissime boucherie du quartier des Capucins, a changé de boutique. *« Ils injectaient des trucs dans la viande pour la rajeunir »*, souffle la cliente, dégoûtée. Sur la place du marché, giflée par la pluie froide, le magasin Brunet n'a pourtant pas fermé ses portes. Le nom de la boucherie, récemment rachetée par Laurent Spanghéro – de la célèbre famille de rugbymen –, a été effacé du fronton. Mais la plaie reste vive. La honte, irréparable.

Libérés de prison début février, après trois mois de détention provisoire, les fils Brunet, Michel et Guy, soupçonnés de *« tromperie sur l'origine et la qualité de la marchandise vendue »*, n'ont pas encore été jugés. *« Les Brunet, c'était une grande famille, une cathédrale – avec un gros tonnage, près de cent employés ! »*, soupire le président de l'Union des professionnels du marché de la viande (UPMV), Antoine Gonzalès. Le fait qu'une des épouses Brunet, adjointe municipale UDF, ait été choisie par l'ancien premier ministre et maire de Bordeaux, Alain Juppé, pour être sa suppléante aux législatives de 1997, n'est sans doute pas pour rien dans l'effet de scandale. *« Toucher à la famille Brunet, c'est briser un tabou. La famille Brunet, le vieux quartier des Capucins, tout ça, c'était le système Chaban-Delmas. Que Françoise Brunet soit l'adjointe de Juppé n'a pas changé grand-chose »*, estime Me Pierre Blazy, avocat de l'Association bordelaise de défense de l'alimentation et de l'environnement, créée à l'occasion de ce que la presse régionale a ironiquement baptisé *« la chute de la maison Brunet »* : la famille Brunet a été, dans le passé, l'un des piliers sur lesquels « Chaban » s'était appuyé pour conquérir l'électorat de la ville, en particulier son petit commerce traditionnel.

ABATS REVIGORÉS CHIMIQUEMENT

Quoi qu'il en soit, dans la bouche des Bordelais, le nom de Brunet se conjugue désormais à l'imparfait. Mais il n'est pas le seul. En l'espace de six mois, quatre grosses affaires, mettant en cause des grands noms de la filière viande, ont éclaté en Aquitaine. Montrés du doigt : les Damour, patrons de la société Aquitaine-Périgord-Viandes, interpellés fin janvier, qui auraient eu, entre autres fâcheuses manies, celle de transformer la viande de laitière normande en exquise (et coûteuse) charolaise. Mais aussi Max Baney, président du syndicat des négociants en bestiaux de la Gironde, ancien président de l'interprofession bovine régionale, membre du conseil d'administration de l'abattoir de Bordeaux et de celui du Groupement de défense sanitaire du bétail en Gironde (GDSB), mis en examen, en juin 1998, pour *« faux »*, *« usage de faux »* et *« infraction sur la loi sanitaire vétérinaire »*. Ou encore Pierre Harinordoquy, patron de la SARL du même nom, l'un des champions de la filière française de viande chevaline, mis en examen, début février, pour *« faux »*, *« usage de faux »*, *« escroquerie »* et *« tromperie sur la qualité substantielle de la viande vendue »*. Un vrai feu d'artifice – dont Bordeaux se serait volontiers passé.

L'UPMV, dont certains des suspects déjà cités étaient membres, ne cache pas son *« inquiétude »* devant le discrédit jeté sur la profession. Par les soins de son avocat, Me Jacques Borderie, l'UPMV vient d'ailleurs de se porter partie civile dans les affaires Brunet et Harinordoquy, *« afin d'avoir accès aux dossiers »*. Même embarras au siège du GDSB, dont l'un des employés a, en prime, été mis en cause dans l'affaire Max Baney. Posée bien en évidence dans la salle d'entrée, une affichette prévient qu'*« après réunion du bureau, le 15 juin 1998 »*, décision a été prise de ne plus délivrer de document à *« une personne autre que le propriétaire de l'élevage »*, prié de décliner son identité et sa fonction, *« pièces justificatives »* à la clé. Prudence est mère de sûreté. Même à retardement.

« On est l'un des départements les plus propres de France : en Gironde, il n'y a jamais eu un seul cas de "vache folle", pas une seule affaire d'hormones ! », plaide le président du GDSB, Jean Godrie, qui reconnaît, à contre-cœur, l'apparition, ces derniers temps, d'*« un petit problème d'identification »* du bétail. Boucher comme son père, éleveur depuis 1960, M. Godrie est un homme du métier. *« Au coup d'œil, je sais si la viande est bonne. Et même, je reconnais la race ! »*, avoue-t-il fièrement. Sauf qu'aujourd'hui, comme il le dit lui-même, *« quand on vend une vache, on vend du papier »* ; et que la modernisation à marche forcée de la filière viande a laissé des milliers d'éleveurs sur le carreau. *« En un an, le nombre des éleveurs a baissé de 12 % dans le département. Qu'est-ce que vous voulez*, conclut-il, *les gens, ils en ont marre, il y a trop d'emmerdements ! »*

Des bêtes malades qu'on vend comme saines, des vaches allemandes devenant françaises par un tour de passe-passe informatique, des abats qu'on revigore en les plongeant dans des bains à base d'arges (produit utilisé pour nettoyer les sols), des morceaux de viande qu'on décongèle *« en express »*, à grands jets de Karcher : la liste est longue des méthodes peu ragoûtantes utilisées par les fraudeurs de la viande en gros. Quant aux contraintes imposées par la grande distribution (certains contrats exigent que le fournisseur reprenne ses morceaux invendus, trois jours, voire deux jours, avant l'expiration de la date limite...), elles ne touchent pas que la Gironde et l'Aquitaine.

MOURIR OU FRAUDER

La *« bonne entente »*, apparemment exceptionnelle, entre les services vétérinaires, la répression des fraudes, la gendarmerie et la justice, explique-t-elle, à elle seule, cette inédite exception bordelaise ?

« Si l'on voulait gratter ailleurs, comme on l'a fait en Gironde, on trouverait, dans chaque région, une ou deux entreprises où existent des anomalies », souligne, à Paris, le délégué général de l'Interprofession de la viande (Interbev), Jean-Louis Bignon. Pas de quoi fouetter un chat : *« Les quelque 40 000 contrôles opérés, depuis 1996, par la répression des fraudes, ont permis de relever environ 280 infractions. C'est marginal »*, assure le dirigeant d'Interbev. La filière viande, en pleine mutation, n'a sans doute pas fini de souffrir. Et les consommateurs avec elle. Sur les quelque 800 entreprises d'abattage et de viande en gros que compte la France, *« une centaine font, à elles seules, 60 % du marché »*. Beaucoup sont condamnées à mourir. Ou à frauder ? *« Il y a des borderlines comme partout*, soupire M. Bignon. *Certaines entreprises passent la barre ; d'autres, trop pressées de grossir, se cassent les reins. »*

Dans le centre de Bordeaux, à quelques pas de la place de la Comédie, une foule débonnaire fait la queue tous les soirs devant l'entrée d'un restaurant. Le menu est unique, l'entrecôte goûteuse et le prix modéré : depuis trente ans, l'endroit ne désemplit pas. Le samedi, affirment les habitués, la file déborde *« jusqu'au trottoir du Grand Théâtre »*. En dépit des scandales, de Brunet, de Damour, de Baney ? *« Il n'y a que les cantines et les gogos pour acheter de la mauvaise vache »*, sourit un des clients, plein d'assurance. Comme on le dit, dans les couloirs feutrés de l'administration bordelaise, *« la première vague de purges est passée »*. Au moins en Aquitaine.

Claudia Courtois et Catherine Simon

Une production peu nombreuse mais diversifiée

Selon une étude du Conseil économique et social d'Aquitaine, le cheptel bovin régional (870 000 têtes de bétail) ne représente que 4,2 % du cheptel national (chiffres de 1996). L'Aquitaine se situe au 6e rang des régions françaises pour le nombre de vaches allaitantes, au 12e rang pour celui des laitières. La production bovine intéresse 40 % des exploitations agricoles, soit 22 700 unités, souvent à titre complémentaire, sauf en Dordogne et dans les Pyrénées-Atlantiques. Le nombre de ces structures a baissé de près de 60 % en vingt ans. Cette production est peu nombreuse mais diversifiée et de qualité, avec différents labels et plusieurs races réputées, telles la Blonde d'Aquitaine, la Limousine ou la Bazadaise. La région est importatrice de viande de bœuf et exportatrice de veau. La Gironde est déficitaire pour ces deux types de produits. Les livraisons régionales en viande bovine atteignent 1,8 milliard de francs (272,7 millions d'euros), soit 4,9 % des livraisons nationales.

TROIS QUESTIONS À...

RÉGIS LESEUR

1 Vous êtes directeur de la brigade nationale d'enquêtes vétérinaires. Une cascade d'affaires vient d'éclabousser le milieu de la viande en gros à Bordeaux. Y aurait-il, dans ce domaine, une exception bordelaise ?

La région a connu une belle série d'opérations, c'est vrai. Mais si l'on devait dresser une cartographie des « affaires », on verrait que l'Aquitaine n'est pas plus touchée que les autres régions. Simplement, à Bordeaux, les choses se sont passées de manière spectaculaire. Les autorités judiciaires ont frappé fort. Des mises en détention provisoire ont été prononcées à l'encontre de gens connus – les frères Brunet, notamment.

Peut-être, aussi, faut-il garder en tête le contexte historique : la région bordelaise s'est appauvrie. L'élevage a diminué. La comptabilité analytique, première grande révolution du marché de la viande, s'est généralisée à la fin des années 60, bousculant les traditions. L'ouverture du marché unique, en 1992, a aussi changé la donne. Mais la deuxième grande révolution, devenue vitale avec le drame de la vache folle, c'est la politique de traçabilité [qui permet d'identifier chaque tête de bétail, de la naissance à la mort], lancée en 1996. Dans la région de Bordeaux comme ailleurs, les vieux marchands de bestiaux ont vu s'écrouler des pans entiers de leur culture. Seulement ici, on est longtemps restés dans un système, je ne dirai pas archaïque, mais daté. Beaucoup d'entreprises n'ont pas résisté.

2 Avec ces « révolutions » successives, de nouveaux types de fraudes sont-ils apparus ?

Autrefois, on travaillait sur le terrain, directement « sur la bête », si j'ose dire. Aujourd'hui, le marché de la viande n'est plus un marché physique : on travaille sur des documents et sur le lien qu'il y a – ou pas – entre ces documents et la denrée, viande ou bétail. C'est là que se concentre l'habileté du fraudeur. La vingtaine de membres de la brigade, créée en septembre 1992, ne sont pas des shérifs. Pour exercer un contrôle efficace, il vaut mieux avoir le profil d'un bon joueur d'échecs !

3 La coordination marche bien entre pays européens ?

Il faudrait l'accélérer. Les fraudeurs, eux, vont très vite. Au début des années 90, sont apparus, je ne dirai pas des mafias, mais des réseaux organisés. En 1994, un responsable des services vétérinaires belges a été assassiné, en Flandre. D'une affaire à l'autre, les noms de certains pays reviennent : Italie, Irlande, Espagne, Belgique. En France, l'Etat est là. Il fait son travail et, globalement, il le fait bien : la sécurité alimentaire est bonne – c'est même l'une des meilleures du monde.

Propos recueillis par Catherine Simon

HORIZONS

ENQUÊTE

L'errance d'Apo, l'indésirable

Fin octobre 1998, le chef du Parti des travailleurs du Kurdistan, Abdullah Öcalan, dit « Apo », était contraint de quitter son repère syrien pour Moscou. Commençait une errance aux destinations incertaines, à mesure que se fermaient les frontières de l'Europe



JASPER JUINEN/AFP

Près de l'ambassade grecque à La Haye (Pays-Bas), une femme kurde exprime sa colère devant un portrait d'Abdullah Öcalan, après l'arrestation du leader séparatiste kurde.

LE 5 février, à Bonn, Me Britta Boehler, l'avocate d'Abdullah Öcalan, semblait, pour la première fois, réellement abattue. Elle qui suivait pas à pas les pérégrinations de son client depuis son expulsion d'Italie, le 16 janvier, ne voyait plus de solution. Une à une, les portes s'étaient fermées. Ni Paris, ni Bonn, ni Oslo, ni même Athènes n'en voulaient. Moscou, Minsk, Kiev avaient dit non. Depuis trois semaines, l'Europe, pour le chef des indépendantistes kurdes de Turquie, était devenue le continent sans visa. Il est probable, craignait Me Boehler, qu'Öcalan devra finalement retourner en Turquie. *« Ce serait la fin, il n'y survivrait pas. »*

La prédiction désabusée de l'avocate allemande se sera réalisée en dix jours : Ankara s'est emparé de son *« ennemi numéro un »*, en cavale depuis cinq mois. De droite ou de gauche, laïque ou islamiste, toute la classe politique turque, ou presque, honnit Abdullah Öcalan. Elle ne voit en lui qu'un *« chef terroriste »* aux mains couvertes du sang des 30 000 morts – tués, dans leur immense majorité, par l'armée turque – depuis le début de l'insurrection kurde que mène en Anatolie le PKK, le Parti des travailleurs du Kurdistan, depuis 1984. Personne, en Turquie, n'imagine que son procès puisse se conclure autrement que par la mort, quand des intellectuels sont condamnés à des dizaines d'années de prison pour de simples écrits *« séparatistes »*.

Ces cinq mois d'errance, « Apo » – « l'Oncle », comme l'appellent ses partisans – ne les imaginait pas dans ses pires cauchemars lorsque, fin septembre 1998, l'armée turque masse 40 000 soldats à sa frontière syrienne. Depuis quinze ans, Öcalan vit dans un confort douillet, planifiant de Damas les opérations de ses militants en Anatolie ou à travers l'Europe. Damas laisse faire, l'homme est contrôlé de très près. Mais cette fois, Hafez El Assad comprend que le message de l'armée turque est sérieux. Avec Ankara, il a deux contentieux essentiels. *L'un porte sur l'alliance militaire* conclue entre la Turquie et Israël, l'autre sur les barrages construits par les Turcs sur le Tigre et l'Euphrate. Le PKK ne mérite pas une guerre. Il faut qu'il lâche Öcalan.

Pour que l'orgueil syrien ne soit pas trop bafoué, le président Assad attendra un mois. On dit que son fils, Bachar, n'aurait pas été le moins heureux de se débarrasser d'Öcalan, ce qui lui permettait de porter un coup à la branche des services spéciaux syriens avec laquelle le chef kurde menait maints trafics.

Fin octobre, celui-ci est donc *« exfiltré »* de Damas par des membres du FSB, le successeur russe du KGB soviétique. Direction Moscou. Vladimir Jirinovski, l'imprévisible ultranationaliste, se démènera beaucoup à la Douma, sans succès, pour lui obtenir l'asile. Le premier ministre Evgueni Primakov élude, peu soucieux de voir ses relations avec son ombrageux voisin turc s'envenimer. Le 12 novembre, il intime l'ordre à Öcalan de quitter son territoire. Le FSB informe son homologue turc que *« le paquet est dans l'avion »*.

En choisissant Rome pour nouvelle destination, « Apo » pouvait penser avoir fait le bon choix. A l'automne 1998, une session du *« Parlement kurde en exil »* s'y était tenue. Dès son arrestation, le premier ministre Massimo D'Alema (PDS) explique qu'il n'a aucune intention de l'extrader vers la Turquie : l'affaire Öcalan, dit-il, constitue *« une opportunité importante pour rechercher une solution pacifique, l'unique solution possible de la vieille et douloureuse question kurde »*.

ÖCALAN va vite déchanter. Le gouvernement italien est soumis aux pressions de tous bords. Pressions turques, qui touchent au portefeuille. Américaines, ensuite. La *« solidarité européenne »* des Quinze s'avère un *vœu pieux : Ankara frappe* à la porte de l'Europe ; le contentieux gréco-turc, notamment autour de Chypre, est une épine assez grosse pour ne pas y ajouter la question kurde.

L'Allemagne, la première, s'esquive. Deux millions de Turcs vivent sur son sol, dont 500 000 Kurdes. Un mandat d'arrêt international a bien été lancé par les autorités fédérales contre le chef du PKK, pour un homicide et divers attentats sur le territoire allemand. Mais Uwe-Karsten Heye, porte-parole du gouvernement, annonce que Bonn ne demandera pas son extradition. Mieux, les Allemands *« reformulent »* bientôt leur mandat d'arrêt : les charges contre Öcalan sont aggravées, mais sa mise en œuvre est désormais restreinte... au seul territoire de l'Allemagne. Bonn se lave les mains de la présence du chef kurde en Italie. Le 27 novembre, Gerhard Schröder admet qu'il se refuse à juger le chef kurde par *« craintes de troubles à l'ordre public »*.

Allouer à Öcalan l'asile politique, le juger sur place, attendre la constitution d'un très hypothétique tribunal international, ou européen ? Trois mois durant, les autorités et la justice italiennes vont tergiverser, s'engluer. Une chose est sûre : l'Italie est seule pour prendre la décision. Peu à peu, l'idée de se débarrasser de la *« patate chaude »* Öcalan s'impose. Le 20 décembre, à Rome, des négociations s'engagent sous égide américaine. Les Turcs *« comprennent »* que l'Italie ne peut accepter une extradition pure et simple vers Ankara. Ils proposent son renvoi *« vers un pays tiers »*, et *« ne s'opposeront pas à ce que ce soit l'Albanie »*. D'Alema tient sa solution. « Apo » ne veut pas en entendre parler. Ankara entretient d'excellentes relations avec Tirana. Y aller ? Ce serait, pour la Turquie *« le moyen d'envoyer un commando pour m'éliminer »*. Les Italiens se tournent alors vers Tripoli. Sans plus de succès. Le département d'Etat américain fait savoir que l'envoi du *« chef terroriste »* en Libye constituerait un casus belli diplomatique.

Le personnage, lui, ne suscite pas la sympathie. Longtemps *« ML »* (marxiste-léniniste), admirateur de Mao et d'Enver Hodja, le culte de la personnalité est de mise au sein de son parti. L'autocritique y est très prisée pour la moindre peccadille, et la critique amène facilement devant un « tribunal des camarades ». Mais il y a pire. La férocité de la répression turque au Kurdistan, avec ses centaines de villages rasés, ses 15 000 militants emprisonnés, ses 3 millions de déplacés, ont engendré chez Öcalan et ses proches une forme de paranoïa aiguë, et une violence consubstantielle à leurs activités. Face aux Loups gris d'extrême droite et aux milices de villages mises en place par l'armée avec l'appui de féodaux kurdes, qui terrorisent la population, le PKK use d'une contre-terreur qui, parfois, n'a rien à envier aux exactions turques. A l'étranger, le PKK rackette ses compatriotes immigrés. Plusieurs meurtres de dissidents de l'organisation lui sont attribués. Amnesty International ou Human Rights Watch, peu suspects de complaisance envers Ankara, ne ménagent pas le PKK.

Croyant sans doute amadouer ses interlocuteurs occidentaux, Öcalan fait à Rome des déclarations pitoyables. Il explique au *Spiegel* que *« dans le combat, la plupart* [de ses compagnons] *ne se comportent pas mieux que des meurtriers » : « J'ai dit à mes commandants d'arrêter, mais il ne le font pas. »*. Au quotidien turc *Milliyet*, il déclare que les atrocités commises par le PKK sont à imputer à Semdin Sakik, son chef militaire, héros des combattants kurdes, tombé il y a un an entre les mains des Turcs.

LES Italiens se rendent à l'évidence. Devant l'impossibilité de faire *« mousser »* la question kurde à travers la personnalité d'un homme que beaucoup jugent indigne de la cause, et devant les multiples pressions, il ne reste qu'à s'en débarrasser. Le 21 décembre, le substitut du procureur général de Rome estime que l'extradition d'Öcalan vers la Turquie est *« recevable à certaines conditions »*. Le 23, Massimo D'Alema annonce que son *« départ d'Italie sera la conclusion la plus probable »*. En six semaines, le ton du premier ministre italien a changé du tout au tout. La justice romaine, elle, ne répondra jamais aux deux requêtes d'Öcalan, demandant, l'une, le statut de réfugié politique, l'autre l'asile politique. Les Italiens lui ont-ils expliqué qu'étant donné l'instabilité politique chronique à Rome, un nouveau gouvernement, demain, pourrait parfaitement l'extrader sans préavis vers la Turquie ? Le 16 janvier, deux policiers viennent le cueillir dans sa villa près de Rome, direction un aéroport militaire. Öcalan monte à bord d'un petit appareil non identifié de couleur blanche, sans signe distinctif sur sa carlingue. *« Je quitte l'Italie de mon propre chef »*, assure-t-il, ajoutant que la lutte du peuple kurde *« traverse sa phase la plus difficile »*. La seconde phase de son errance commence.

Où Öcalan s'est-il rendu ce jour-là ? Pas en Norvège, qui a fait savoir qu'elle ne lui avait pas accordé l'asile politique. En Estonie, en Ukraine ? Le plus vraisemblable est qu'il se soit d'abord dirigé vers Moscou. De là, il aurait rapidement été dirigé vers Nijni Novgorod, sur la Volga. Il y serait resté – certains disent sans pouvoir descendre de son avion – une dizaine de jours. Selon d'autres, le gouvernement de M. Primakov aurait cherché, sans succès, à l'envoyer en Biélorussie.

Durant ces deux premières semaines d'errance, d'autres lieux – l'Irak, la Bekaa libanaise, l'Arménie, l'Afrique du Sud – sont encore évoqués. Simples rumeurs ou tentatives turques de désinformation ?

Puis le chef des indépendantistes kurdes réapparaît. Le 1er février, les autorités néerlandaises annoncent que, la nuit précédente, elles ont interdit au petit appareil privé qui transportait Öcalan de se poser sur l'aéroport de Rotterdam. Justification du ministre de la justice, Benk Korthals, qui qualifie l'occupant de l'avion de *« ressortissant étranger indésirable » : « Le vol n'avait pas été annoncé. »*

Le lendemain, un mystérieux Falcon, en provenance, dit-on, de Suisse, se pose sur l'île grecque de Corfou, en mer Ionienne. On croit y déceler la présence d'Abdullah Öcalan, d'autant qu'un haut responsable de la police locale précise que cet atterrissage est une *« affaire nationale »*. Le 3, la radio privée grecque Flash détient enfin son scoop. "Ocalan est tout simplement arrivé *« par un vol régulier »* à Athènes deux jours auparavant, *« muni d'un faux passeport »*, assure le reporter de la station, Nikos Kakaounakis. Il aurait été pris en charge par Costas Badouvas et Christos Kipouros, deux députés du PS grec. Le soir, M. Kipouros dément le scénario, mais confirme la présence du dirigeant kurde sur le territoire grec depuis quarante-huit heures. Il serait, à ses dires, reparti. Plusieurs députés confirment qu'« Apo » serait bien arrivé à l'aéroport d'Athènes le 1 février, mais, d'après eux, les autorités ne l'ont pas autorisé à descendre de son appareil, dans l'attente d'un pays d'accueil où il pourrait se rendre.

Ce pays, à l'évidence, n'existe pas. Le 3 au soir, *« à la demande du ministère des affaires étrangères »*, la Force aérienne belge envoie deux de ses chasseurs F-16 pour faire rebrousser chemin à un petit Piper PA-42 privé en provenance de Brindisi, au sud de l'Italie. Öcalan s'y trouvait-il ? La rumeur se répand. D'autant que c'est l'OTAN qui a informé de l'éventuelle présence à bord du fugitif kurde.

COMMENTANT l'épisode, l'avocate d'Öcalan, Britta Boehler, affirme qu'*« il n'y a pas eu d'odyssée au-dessus des nuages »*. Mais elle ajoute que, désormais, son client *« ne peut rester nulle part »*. Nous sommes le 5 février, lorsque Me Boehler envisage *« la fin »* inéluctable de la cavale de son client.

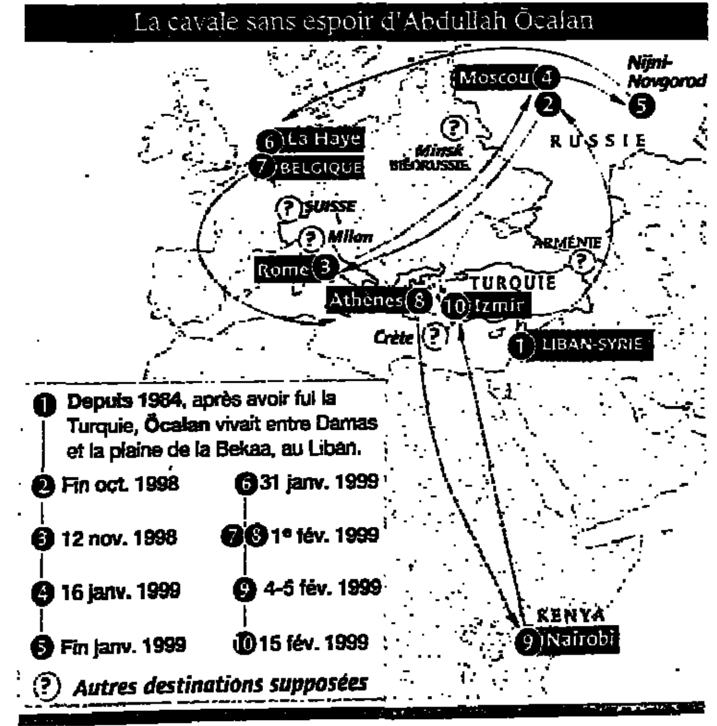
De *« son refuge quelque part en Europe »*, « Apo » lance le 7 février, dans l'hebdomadaire grec *To Vima*, un appel à la Grèce, l'Union européenne, les Etats-Unis et la Russie pour la convocation d'*« une conférence internationale, comme pour le Kosovo, afin de sauver les Kurdes du génocide »*. Le 12 février, l'hebdomadaire allemand *Der Spiegel* affirme qu'« Apo », au désespoir, envisage de se rendre aux autorités allemandes. Bonn rejette cette éventualité. A ce moment, en réalité, Öcalan est très certainement déjà au Kenya. Le lendemain, son avocate adresse au ministère de la justice néerlandais une demande urgente d'asile *« pour raisons humanitaires »*. Le pays où réside Öcalan, affirme-t-elle, menace de le livrer à la Turquie. Nouveau refus de La Haye : le chef du PKK est classé *« indésirable »* dans l'ensemble de l'espace Schengen.

Le 14, l'étau se resserre. L'agence *Kurdish Dem*, en Allemagne, fait savoir qu'Öcalan ne se sent pas en sécurité dans son lieu de résidence. « Apo », qui a déposé une nouvelle demande d'asile en Grèce, en Russie et en Italie, confirme *« l'urgence »* de sa demande pour *« que sa sécurité personnelle soit garantie jusqu'à ce qu'il en sache plus »*. Il en appelle aussi à Paris et Bonn, à qui il reproche de l'avoir *« criminalisé »*, pour que *« s'ils veulent nous juger, cela* [soit] *fait sur la base du droit international, en* [lui] *procurant toute garantie pour* [sa] *vie »*. A l'évidence, le chef kurde pressent que l'échéance est proche.

Le lundi 15, une *« source autorisée grecque »*, annonce l'AFP, indique qu'Athènes *« s'efforce de trouver avec plusieurs de ses partenaires européens un lieu d'asile pour le leader kurde turc Abdullah "Ocalan »*. Duplicité ou faux contact diplomatique ? A l'heure où cette dépêche s'inscrit sur les écrans, le dirigeant nationaliste kurde est peut-être déjà entre les mains de ses ravisseurs. Sinon, il est sur le point de l'être. Le lendemain, Me Boehler affirmera que le transfert de son client du Kenya, où il s'était réfugié à l'ambassade de Grèce depuis environ dix jours, vers la Turquie, n'a pu se faire *« sans l'information ou la participation des Grecs »*.

Les Turcs, eux, exultent. *« Où qu'il aille, nous le traquerons »*, avait asséné le ministre de la justice d'Ankara le 23 décembre. La traque est finie. « Apo » serait incarcéré à Izmir pour interrogatoire et, déjà, Sir Nigel Rodley, rapporteur spécial de la commission de l'ONU sur les droits de l'homme, craint qu'il n'y soit *« l'objet de tortures ou de mauvais traitements »*. Le ministre turc de la justice a promis un *« procès transparent »*. Pour bien commencer, il a immédiatement interdit à ses avocats de rencontrer Öcalan. Si « Apo » était condamné à mort, a déclaré mardi soir à Helsinki Cemal Deniz, un représentant du Front de libération nationale du Kurdistan, la branche armée du PKK, *« ce serait la fin du monde »*.

Sylvain Cypel



Entreprises publiques : les 35 heures sous pression

APRÈS Air France et EDF-Gaz de France, La Poste devait signer mercredi 17 février avec quatre syndicats un accord sur les 35 heures, alors que les négociations se poursuivent à France Télécom, à la SNCF et à la RATP. Mais, pas plus que dans le secteur privé, les accords signés ou en cours de négociation dans les entreprises publiques ne sont aisément comparables. Certains, comme ceux de la compagnie aérienne ou du producteur d'énergie, sont clairement offensifs. L'accord d'Air France prévoit 4 000 créations d'emplois sur trois ans et celui d'EDF indique que 18 000 à 20 000 agents statutaires seront embauchés, ce qui revient à créer environ 3 000 à 5 000 emplois.

A la RATP, ce ne sont que 500 emplois qui pourraient être créés et la direction refuse de demander l'aide de l'Etat. En revanche, la direction de la SNCF évoque, elle, la possibilité de créer 2 000 emplois sous statut, et ses propos sur les aides publiques sont ambigus. À La Poste, malgré les 20 000 recrutements annoncés, l'accord est davantage défensif. Les syndicats signataires reconnaissent que leur objectif est de parvenir, au minimum, à préserver l'emploi dans une entreprise qui en supprimait en moyenne 4 000 à 5 000 par an.

OBTENIR LA PAIX SOCIALE

France Télécom est dans une situation paradoxale : ses 15 milliards de francs de bénéfices et son marché en pleine expansion devraient permettre, à première vue, à cette entreprise de créer des emplois. C'est du moins ainsi que l'entendent les syndicats et, semble-t-il, les pouvoirs publics. Mais, soucieux de ne pas déplaire à ses actionnaires privés, Michel Bon, président de France Télécom, a annoncé dans un premier temps que l'entreprise continuerait de supprimer près de 3 % d'emplois. Devant le tollé syndical, la direction fait marche arrière. Elle évoque désormais, dans ses entretiens avec les syndicats, 0,9 % « *seulement* » de pertes d'emplois ; les syndicats espèrent bien parvenir, au moins, à stabiliser les effectifs.

Comme par hasard, la chronologie de la signature des accords correspond au degré d'urgence dans lequel se trouvaient les directions de faire valider leur stratégie par les syndicats et d'obtenir une certaine paix sociale. Afin d'être crédible face aux investisseurs, Jean-Cyril Spinetta, président d'Air France, avait besoin d'un accord avec les salariés de la compagnie avant l'ouverture du capital. A EDF, François Roussely devait, quitte à en payer le prix fort, rassurer les syndicats et leur montrer que l'ouverture à la concurrence à partir du 19 février n'allait pas s'accompagner d'une politique sociale régressive ni de l'abandon du sacro-saint statut. Claude Bourmaud et Martin Vial, les dirigeants de La Poste, ont également besoin d'un horizon social dégagé pour se préparer à la concurrence introduite en catimini en marge du projet de loi de Dominique Voynet sur l'aménagement du territoire.

En revanche, à France Télécom, les grandes échéances sont passées puisque l'ouverture du capital a commencé en octobre 1997. À la RATP, aucune réforme de structure n'est en vue. La SNCF est dans une situation difficile : aucune réforme de structure n'est en vue mais la direction peut difficilement s'offrir une nouvelle grève. D'où les concessions accordées.

À CONTRESENS DE L'HISTOIRE

Une lecture attentive des accords permet de voir à quel point la pression syndicale a pesé sur les directions. A EDF-GDF, l'accord de 1997 sur les 35 heures, accord que la CGT n'avait pas signé, commençait par deux chapitres consacrés au développement de l'entreprise. Dans l'accord conclu en janvier, les 35 heures sont abordées dès le premier chapitre, qui commence par cette phrase : « *La réduction du temps de travail doit conduire à améliorer les conditions de travail des agents, créer de l'emploi et revoir les organisations pour moderniser le service public et le fonctionnement des entreprises.* » Les détails des amplitudes horaires ne figurent qu'en annexe.

A La Poste comme à la RATP, les directions entendent réduire le temps de travail des seuls agents qui travaillent au-delà de 35 heures. En revanche, à la SNCF, la direction a d'emblée accepté d'accorder environ dix-sept jours de congés supplémentaires aux roulants qui, officiellement, travaillent déjà moins que 35 heures. Contrairement aux affirmations de Louis Gallois, son président, elle n'entend pas rendre publics les rapports de l'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail (Anact) qui indiqueraient que le temps de travail effectif des cheminots est largement inférieur aux indications officielles. Comme le constate un dirigeant d'entreprise publique : « *Si les cheminots travaillent effectivement moins de trente heures par semaine et s'arrêtent de travailler à 50 ans, leur durée de travail tout au long de la vie est près de deux fois inférieure à celle d'un cadre du secteur privé.* »

A EDF, un article passé inaperçu indique que la direction du personnel va proposer « *des formules tenant compte des années d'études supérieures afin de permettre aux agents entrés tardivement dans les entreprises d'anticiper leur départ en inactivité* ». Au moment où le Commissariat au Plan insiste sur les avantages des entreprises publiques, le moins que l'on puisse dire est que ces concessions ne vont pas dans le sens de l'histoire.

Seul point commun de ces accords : tous reposent sur un accroissement de l'activité économique généré par une meilleure utilisation des ressources humaines. Si cette augmentation du chiffre d'affaires est au rendez-vous, les directions auront peut-être gagné leur pari et l'on pourra dire que dans ces entreprises où l'emploi est garanti, la réduction du temps de travail est une contrepartie à la flexibilité nécessaire. Dans le cas contraire, les 35 heures auront contribué à aggraver leur situation. Le pari est d'autant moins gagné qu'une fois l'accord signé, la flexibilité annoncée n'est pas toujours au rendez-vous.

Frédéric Lemaître

Les gens *par Kerleroux*

IL PARAÎTRAIT QUE LE VINGT-ET-UNIÈME SIÈCLE SERAIT PRESQUE ENTIÈREMENT CHÔMÉ

KERLEROUX



Le difficile dialogue entre l'Iran et les Etats-Unis

C'EST LENT, long, laborieux et les résultats n'en sont pas garantis, en tout cas à moyen terme : un peu plus d'un an après l'appel au dialogue entre les sociétés civiles iranienne et américaine, lancé début janvier 1998 par le président Mohammad Khatami, les choses n'ont pas vraiment avancé.

« *Les Etats-Unis voudraient aider M. Khatami, mais craignent de prendre une initiative qui serait exploitée contre lui par ses adversaires politiques* », disait récemment au *Monde* un ancien haut responsable de l'administration américaine, désormais converti à la nécessité d'ouverture envers l'Iran. « *Nous leur avons suggéré des mesures qui ne peuvent qu'être approuvées par toutes les fractions politiques iraniennes*, rétorque, dépité, un haut fonctionnaire iranien. *Ils ont fait la sourde oreille.* » « *Nous leur avons dit*, précise-t-il, *de présenter des excuses à l'Iran pour avoir renversé* [Mohammad] *Mossadegh* [l'ancien premier ministre nationaliste, renversé en 1953 par la CIA, qui a réinstallé le chah Mohammad Reza Pahlavi sur son trône]. [Le souvenir de] *Mossadegh est de nouveau vénéré en Iran et nul ne pourrait trouver à redire à des excuses américaines à son endroit. Nous leur avons aussi demandé d'écouter la raison et les intérêts des compagnies pétrolières et d'accepter que le pétrole de la Caspienne soit acheminé par oléoduc à travers le territoire iranien, solution la moins onéreuse et la plus sûre de l'avis de tous les experts. Ils ne nous ont jamais donné de réponse.* »

TOUJOURS UN « GRAND SATAN »

Hormis les compétitions sportives, dont la plus spectaculaire fut le face-à-face des équipes de football américaine et iranienne, lors de la Coupe du monde, à l'été 1998, quelques visites en Iran d'universitaires ou d'anciens responsables politiques américains, des déclarations de bonne volonté de l'administration américaine, les échanges politiques irano-américains sont inexistants. Le cafouillage du ministère iranien des affaires étrangères, qui n'a jamais su prendre le taureau par les cornes ni oser revendiquer une politique conforme aux directives du chef de l'Etat, a contribué à étouffer l'amorce d'un début de décongestion. Honteux d'avoir délivré des visas à des universitaires et anciens responsables politiques américains, dont l'autocar a été attaqué, en novembre 1998, par des intégristes enflammés, le ministre des affaires étrangères, Kamal Kharazi, a fait passer les hôtes de l'Iran tantôt pour des touristes, tantôt pour des hommes d'affaires, donnant ainsi l'impression que le gouvernement n'osait pas faire ce qu'il proclamait verbalement.

La presse qui reflète les vues des factions conservatrices n'a pas cessé de se déchaîner contre les Etats-Unis, que le plus haut personnage de la République islamique, le Guide Ali Khamenei, continue de qualifier de « Grand Satan ». Le vingtième anniversaire de la révolution fut, ces derniers jours, l'occasion de rafraîchir des slogans (« *Mort à l'Amérique* ») et des habitudes (mise à feu de la bannière étoilée) qui semblaient tombés en désuétude.

Il est vrai que la grande masse des Iraniens et les réformateurs groupés autour de M. Khatami n'y croient plus – « *je préfère qu'en ma présence vous parliez de vie plutôt que de mort* », a déclaré récemment le président lors d'un rassemblement où certains répétaient « *Mort à l'Amérique* ». Il est même probable, disent certains, que les conservateurs eux-mêmes – le *Guide excepté* – n'en soient pas davantage convaincus.

L'anti-américanisme n'en demeure pas moins une arme aux mains des ultras dans les luttes factionnelles qui minent le régime. Et les réformateurs reprochent aux Etats-Unis de ne pas leur avoir fourni le minimum de gestes qui auraient pu servir d'arguments contre leurs adversaires. Les Etats-Unis arrivent toujours trop tard sur tous les sujets, déplorent-ils : telle leur récente décision de rayer la République islamique de la liste des pays qui favorisent le trafic de drogue, alors que les Nations unies elles-mêmes rendent hommage à Téhéran depuis des années pour l'efficacité de sa lutte contre ce trafic.

VESTIGES D'UN AUTRE IRAN

Les amis de M. Khatami ne sont pas non plus convaincus de la thèse américaine selon laquelle des missiles tirés par les aviations américaine et britannique sur l'Irak se sont « égarés » en territoire iranien. Malgré leur profonde aversion envers l'Irak, ils jugent intolérable la guerre que lui mènent les Etats-Unis depuis décembre 1998, qui ne fait qu'accroître les tensions dans la région. Ce ne sont là que quelques exemples.

Les amis de M. Khatami peuvent donc difficilement empêcher la rhétorique anti-américaine. « *Mort à l'Amérique ! Mort à Israël !* », faisait scander l'autre jour un meneur à un auditoire de douze mille adolescentes et adolescents, invités à rencontrer le président Khatami dans un stade à la sortie de Téhéran. Comme le tchador noir des jeunes filles et la séparation des sexes, ces slogans apparaissaient comme les vestiges d'un autre Iran, dans une fête où les cris de « *Khatami ! Khatami !* » résonnaient comme ailleurs on acclamerait une idole.

Ils n'ont pas pour autant renoncé à leur volonté d'ouvrir des brèches dans le mur qui les sépare de Washington depuis vingt ans. Pour la première fois, ils ont ainsi récemment porté commande d'une quantité de blé américain, pour un montant de 500 millions de dollars (440 millions d'euros), et attendent la réponse de Washington. Ils jugent toujours que les rencontres bilatérales sont utiles. Malgré les vives critiques dont il a été la cible après avoir rencontré, en juillet 1998 à Paris, l'un des anciens otages de l'ambassade des Etats-Unis à Téhéran, Abbas Abdi, aujourd'hui star de la presse réformatrice, déclare : « *Ce que j'ai fait est tout à fait juste. Je ne le regrette pas.* » D'autres initiatives doivent être prises pour ne pas briser l'élan.

Mouna Naïm

RECTIFICATIFS

INRA

Dans le titre d'un entretien paru dans *Le Monde* du 12 février, Guy Paillotin, président de l'Institut national de la recherche agronomique (INRA), a été qualifié par erreur de président-directeur général. Nous nous en excusons auprès de Paul Vialle, directeur général de l'INRA.

CAISSE DES DÉPÔTS

La photo du projet lauréat pour l'immeuble de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) a été inversée dans l'article que nous avons consacré à ce concours du quartier Austerlitz, au nord de la zone d'aménagement Seine-Rive gauche (*Le Monde* du 12 février).

ENSEIGNANTS

Dans le récit de la manifestation d'enseignants qui a eu lieu à Paris le 4 février (*Le Monde* du 6 février), nous avons indiqué par erreur que le lycée Adolphe-Chérioux se trouvait dans les Hauts-de-Seine. Cet établissement, dont les personnels étaient en grève à 80 %, est situé dans le Val-de-Marne.

OMAR RADDAD

Contrairement à ce que nous avons écrit dans l'article consacré à l'affaire Omar Raddad (*Le Monde* du 29 janvier), l'un des auteurs du livre *Omar Raddad, contre-enquête pour la révision d'un procès manipulé* (publié aux éditions Raymond Castells) n'est pas Christophe Leloir, mais se nomme Christophe Deloire.

Le Monde

21 bis, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05
TÉL. : 01-42-17-20-00. Télécopieur : 01-42-17-21-21. Télex : 206 806 F
Tél. relations clientèle abonnés : 01-42-17-32-90
Internet : http://www.lemonde.fr

ÉDITORIAL

Le droit des petites nations

DANS la catégorie des petites nations dont les droits sont systématiquement bafoués, mieux vaut ne pas être kurde. Mieux vaut être kosovar ou palestinien. Aux yeux des Etats-Unis ou de l'Union européenne, les Kurdes ne comptent pas. Ils sont vingt-cinq à trente millions, répartis sur quatre pays, parlent la même langue, ont autant de droits à l'autonomie ou à un début de représentation étatique que les Palestiniens ou les Kosovars et sont largement autant, sinon plus, martyrisés qu'eux. Mais, parce qu'il n'entre dans l'intérêt d'aucune grande puissance d'appuyer leurs justes revendications, parce que, pour leur malheur, les Kurdes de Turquie dépendent d'un Etat allié des Etats-Unis et membre de l'OTAN, jugé essentiel à « *l'équilibre stratégique* » de la région, il n'y aura pas pour le peuple kurde de Conférence de Madrid, d'accords de Dayton ou de Rambouillet. C'est une petite nation condamnée par les grandes à vivre sous la botte. Déni de justice, flagrant, brutal, violent, – et qui sera, longtemps encore, source de violences.

Dans ce monde-là, il n'y a donc pas eu de visa pour Abdullah Öcalan. Le chef séparatiste kurde de Turquie était en cavale depuis plus de deux mois, chassé de Syrie, puis d'Italie et d'ailleurs. Il vient d'être arrêté – enlevé ? – au Kenya et remis à la Turquie, qui a, immédiatement, interdit à ses avocats l'entrée sur son territoire. M. Öcalan est sans doute le chef d'une organisation, le Parti des travailleurs du Kurdistan, le PKK, qui pratique le terrorisme, l'assassinat et le racket.

On rappelle tout cela dans les capitales occidentales. On oublie d'ajouter, dans le même souffle, que les Kurdes de Turquie sont confrontés à un terrorisme d'Etat : depuis vingt ans, 4 000 villages détruits par l'armée turque, deux millions de personnes déplacées, des champs incendiés et la torture systématique. Cela a un nom : l'épuration ethnique. Celle-là même qui soulève l'indignation des Etats-Unis et de l'Europe quand elle se pratique dans les Balkans et qui ne les émeut pas quand elle règne dans le Kurdistan de Turquie.

Dans les capitales occidentales, on considère, à juste titre, qu'il est légitime que les Kosovars se révoltent contre le régime d'apartheid que leur imposent les Serbes ou que les Palestiniens sortent du régime d'occupation israélien. Les Kurdes de Turquie n'ont pas cette chance et il ne se sera donc pas trouvé une seule capitale européenne pour donner l'asile au leader kurde, ne serait-ce que pour le juger comme aurait pu le faire l'Allemagne où il était recherché.

Avec la capture de M. Öcalan, le premier ministre turc, Bülent Ecevit, porte un rude coup au PKK. Il peut exploiter la situation pour chercher enfin une solution politique à la guerre que connaît le Kurdistan de Turquie. Il peut aussi continuer à essayer d'écraser par les armes toute velléité d'autonomie dans cette région. L'Union européenne devra alors fermer ses portes à la Turquie, aussi longtemps qu'il le faudra. Car, même dépourvue d'une forte identité politique, l'Europe contemporaine doit affirmer le refus de régler par la force le sort des petites nations.

Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ;
Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint

Directeur de la rédaction : Edwy Plenel
Directeurs adjoints de la rédaction : Thomas Ferenczi, Pierre Georges, Jean-Yves Lhomeau
Directeur artistique : Dominique Roynette
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment
Rédacteurs en chef :
Alain Frachon, Erik Izraelewicz (*Editoriaux et analyses*) ;
Laurent Greilsamer (*Suppléments et cahiers spéciaux*) ; Michel Kajman (*Débats*) ;
Eric Le Boucher (*International*) ; Patrick Jarreau (*France*) ; Franck Nouchi (*Société*) ; Claire Blandin (*Entreprises*) ;
Jacques Buob (*Aujourd'hui*) ; Josyane Savigneau (*Culture*) ; Christian Massol (*Secrétariat de rédaction*)
Rédacteur en chef technique : Eric Azan

Médiateur : Robert Solé

Directeur exécutif : Eric Pialloux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet ;
partenariats audiovisuels : Bertrand Le Gendre

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Michel Noblecourt, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982),
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

Le Monde est édité par la SA Le Monde
Durée de la société : cinquante ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social : 985 000 F. Actionnaires : Société civile Les Rédacteurs du *Monde*,
Fonds commun de placement des personnels du *Monde*,
Association Hubert-Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du *Monde*,
Le Monde Entreprises, *Le Monde Investisseurs*,
Le Monde Presse, Iéna Presse, Le Monde Prévoyance, Claude Bernard Participations.

IL Y A 50 ANS, DANS Le Monde

Le travail en musique

ON PARLE beaucoup depuis quelque temps du « travail en musique ». On nous assure, statistiques à l'appui, que partout où l'on fait travailler ouvriers et employés en versant sur leur labeur symphonies et mélodies le rendement s'accroît de manière très satisfaisante pour l'entreprise.

On assure – toujours chiffres à l'appui – que la musique « fonctionnelle » a pris en Amérique et en Russie « *une place primordiale* ». En 1947, on comptait aux Etats-Unis plus de six mille installations pour son emploi : « *Pour l'usine qui fait travailler une seule équipe pendant quarante heures par semaine, de 8 heures du matin à 16 h 45, avec une interruption de trois quarts d'heure pour le déjeuner, les périodes de fatigue se situent de 10 h 30 à 11 heures et de 15 heures à 16 heures.*

» *Pour celles comprenant plusieurs équipes on prévoit généralement le programme suivant : de 8 heures à 8 h 15 : musique d'ouverture ; de 10 h 45 à 11 h 07 : musique de fatigue* [sic] *; de 12 heures à 12 h 45 : musique de déjeuner ; de 15 h 30 à 15 h 44 : musique de fatigue ; à 17 heures, un nouveau cycle reprend avec la nouvelle équipe.* »

Ailleurs les émissions sont continues. Elles durent tant que dure le travail. Les tenants de la méthode assurent que « *la musique dans l'industrie améliore les relations entre employeurs et employés, élève le moral et diminue la fatigue* ». La ponctualité du personnel devient plus grande ; les bavardages moins nombreux. Bref, la musique à l'usine aussi bien que dans les bureaux produirait, selon ses partisans, les meilleurs effets.

René Dumesnil
(18 février 1949.)

L'atrophie industrielle, talon d'Achille des Etats-Unis

par Jean-Luc Gréau

JUSQU'ICI, l'insolente prospérité américaine suscitait l'admiration. Elle fait maintenant naître un mystère. Au mépris de la crise asiatique et de son prolongement russe, les Etats-Unis sont entrés dans leur huitième année consécutive de croissance. Cependant, la résistance de l'économie américaine au virus asiatique fait oublier le déséquilibre fondamental qui n'a cessé d'accompagner depuis vingt ans sa marche vers le plein emploi : un déficit commercial chronique. Vingt années de déficits accumulés font des Etats-Unis le premier débiteur du monde. Et, tandis qu'ils éclatent de santé apparente, le Japon, premier créancier, s'enfonce dans la déflation tout en subissant, l'oreille basse, la leçon de morale économique de son principal débiteur.

Face à la réalité américaine, le Français contemporain ne connaît pas d'autre attitude publique que le rejet dans les ténèbres extérieures d'une société aux fondements inégalitaires ou la dévotion à un système protégeant par principe l'initiative et les droits individuels. Toutefois, du strict point de vue économique, les Etats-Unis présentent une image violemment contradictoire. Ce pays constitue un paradis pour trois agents fondamentaux de l'économie : l'entrepreneur, l'actionnaire et le consommateur. Or les intérêts des deux premiers nommés entrent en conflit, tandis que le troisième sert objectivement les intérêts des deux autres, mais au prix d'un endettement croissant.

Les Etats-Unis sont un paradis pour l'entrepreneur. Des ingénieurs et des scientifiques français prennent chaque jour le chemin de ce pays pour y participer à des créations d'entreprise. Ils ont pris conscience du formidable décalage entre le statut matériel et moral de l'entrepreneur d'outre-Atlantique, toujours bienfaisant, dans la réussite comme dans l'échec, et celui de l'entrepreneur français, légitimé par la seule réussite et, dans ce cas, sommé de prendre sans tarder sa part du fardeau de l'Etat-providence. La révérence américaine pour l'entrepreneur est absolue. Le droit à l'initiative est un pilier de la société américaine.

Mais les Etats-Unis sont aussi un paradis pour l'actionnaire. Moins du fait qu'un Américain sur deux, ou presque, y détient des actions qu'en raison du poids des grands actionnaires sur les directions d'entreprise. Première contradiction : la sacralisation de l'entrepreneur est abruptement contredite par la dictature du capital institutionnel. L'Amérique ne reconnaît ses entrepreneurs comme des héros que pour mieux les subordonner aux prêtres-bureaucrates des fonds « mutuels » – nos sicav à l'échelle américaine – et des fonds de pension.

Enfin, les Etats-Unis sont un paradis pour le consommateur. Deux Amériques se superposent : celle qui place une épargne croissante et celle, plus modeste, qui s'endette de façon également croissante pour obtenir de nouveaux biens et services.

Cela explique simplement comment les riches deviennent de plus en plus riches tandis que les travailleurs de rang modeste s'enrichissent de dettes. Chaque fois qu'un Américain entre à la Bourse, il aide les actionnaires plus anciens à s'enrichir encore. Mais, plus encore que la progression boursière, l'endettement des consommateurs est un facteur central pour l'expansion de l'économie américaine, car ces dépenses financées par dettes permettent l'accroissement des chiffres d'affaires, sans l'augmentation des coûts salariaux qui freinerait la hausse des profits. La vigueur des profits soutient à son tour l'investissement et justifie l'essor boursier.

Toutefois, la boulimie du consommateur et la dictature des actionnaires favorisent un déséquilibre croissant finalement dangereux pour l'économie des Etats-Unis et la stabilité mondiale. Le déséquilibre extérieur des Etats-Unis émane d'un déséquilibre structurel intérieur. Les chiffres favorables de l'activité et de l'emploi, qui s'expliquent par la progression des services, masquent le piétinement de l'industrie.

Cela peut être attribué en première instance à l'exigence de rentabilité financière imposée par les grands actionnaires. Il est interdit aux entreprises de prendre tout risque qui pourrait dégrader leur ratio de rentabilité. Or, plus le ratio est élevé – et c'est aux Etats-Unis qu'il atteint son sommet –, moins il est permis aux entreprises de s'étendre vers d'autres activités ou d'autres produits. Les actionnaires pressent, au contraire, les managers de céder les activités qui ne leur apparaissent pas strictement indispensables à l'exercice du métier principal.

Au mieux, les productions nouvelles seront réalisées par les entreprises nouvelles ou les entreprises étrangères installées sur le sol américain. Au pis, elles seront laissées aux soins des importateurs. L'industrie avance ainsi moins vite qu'elle ne pourrait.

On peut aussi incriminer la conjugaison du grand marché américain et du statut de monnaie mondiale conféré au dollar. La première cible des exportations de tant de pays *« émergents »* est l'économie américaine. Leur premier souci : l'acquisition de dollars pour rembourser leurs emprunts contractés en dollars ou financer leurs nouveaux investissements.

> **La boulimie du consommateur et la dictature des actionnaires favorisent un déséquilibre croissant finalement dangereux pour l'économie américaine et la stabilité mondiale**

De cette faiblesse relative de l'industrie découle la vulnérabilité américaine. Plus les Américains consomment, plus le déficit se creuse, mais aussi plus la dette intérieure se gonfle. La robustesse de la prospérité américaine repose donc, en dernière instance, sur la faculté des ménages de contracter des dettes puis de les rembourser. Cela exige le maintien d'un rapport raisonnable – à l'échelle américaine ! – entre les dettes et les revenus des particuliers.

Or ce rapport n'a cessé de se dégrader tout au long de la phase de croissance accélérée de la présente décennie. Le nombre des faillites personnelles s'accroît constamment. En dépit du plein emploi effectif et du récent progrès des salaires dans un contexte favorable aux salariés, près d'un million quatre cent mille Américains, chiffre record, ont invoqué les clauses protectrices de la loi sur les banqueroutes personnelles entre juillet 1997 et juin 1998.

Par surcroît, les ménages ont contracté des dettes pour acheter des actions en Bourse. La bulle financière de Wall Street est alimentée par des emprunts d'autant plus dangereux pour l'économie qu'ils sont totalement improductifs.

Enfin, tandis que la dette intérieure s'accroît, les entreprises américaines tirent de moins en moins profit de l'expansion. Leurs ventes piétinent ou reculent devant la marée de produits asiatiques, brésiliens, voire russes bradés par les importateurs. Leur rentabilité se dégrade sous l'effet de la faiblesse des prix et de stocks excessifs.

Ces facteurs placent l'économie américaine sous la menace précise d'un retournement conjoncturel. Le premier réduit le réservoir d'emprunteurs solvables. Le deuxième fait courir un risque tant *matériel que psychologique* : une baisse prolongée des actions, rendue de plus en plus probable par l'évolution défavorable des profits, entraînerait une liquidation des portefeuilles, la faillite de nombreux actionnaires individuels et, par-dessus tout, un renversement des anticipations des consommateurs, qui sont, aux Etats-Unis, rigoureusement reliées aux perspectives de la Bourse. Le troisième implique une réduction du taux d'investissement, strictement corrélé au taux de profit et de l'embauche.

La fuite en avant de la réserve fédérale ne peut qu'accentuer le double déséquilibre intérieur et extérieur des Etats-Unis Les débouchés supplémentaires offerts aux pays qui exportent aux Etats-Unis ne suffiront pas à combler les vides résultant, au Japon, en Chine ou au Brésil par exemple, de l'effondrement de la demande locale. En tout cas, l'industrie américaine n'en profitera pas. Un réajustement de la production, de l'investissement et de l'emploi semble donc inévitable. On apercevra alors mieux l'atrophie industrielle qui constitue le talon d'Acille des Etats-Unis.

***Jean-Luc Gréau** est économiste.*

AU COURRIER DU « MONDE »

LA « PAUSE-CAFÉ » OU LES 35 HEURES

Je lis dans *Le Monde* du 3 février : *« 35 heures : le casse-tête des fonctionnaires »*. Sur ce sujet précis, l'honnêteté oblige à reconnaître qu'il n'y a pas grand-chose à négocier dans l'administration, d'autant qu'on ne saurait comparer ce qui n'est pas de même nature, à savoir le privé et la fonction publique, laquelle vit beaucoup de dévouements individuels, bien plus que de « rendement ».

Vouloir s'opposer à la durée excessive d'une « pause-café » ou aux papotages dans les couloirs ou les services, c'est bricoler dans l'incurable. C'est pourquoi, en matière de réduction d'horaires, la discrétion s'impose sur ce serpent de mer, ou plutôt sur cette hydre, dont toutes les têtes repoussent quand on prétend les couper.

Le signataire a servi l'Etat inconditionnellement durant quarante-cinq ans, dont trente ans comme responsable.

Louis Canier
Yzeure (Allier)

UNE RÉGION ADOUR-PYRÉNÉES

L'article paru dans *Le Monde* du 2 février sur la création d'un département basque inspire au Pyrénéen atlantique que je suis les réflexions suivantes.

Les départements ont été constitués par la République aux fins d'une administration de relative proximité et volontairement désignés à partir d'appellations géographiques (rivières, montagnes) et jamais ethniques. Un département « basque » se définirait par rapport à une ethnie, ce qui est incompatible avec les traditions de notre nation française, qui est un patchwork consenti depuis la Fête de la Fédération de 1790.

Définir Bayonne comme la *« capitale basque »* est abusif. Bayonne est historiquement au moins autant ville gasconne. Toutes les archives anciennes sont en gascon, et le tracé théorique du Pays basque a pour limite nord, à Bayonne, l'Adour, qui traverse la ville ! Même s'il y a de très nombreux Basques à Bayonne *(...)*, les vieux Bayonnais et une importante partie de la population n'ont rien de basque.

Cette limite entre « Pays basque », où s'appliqueraient inévitablement des mesures discriminatoires, et les pays voisins du Béarn et de la Gascogne poserait plusieurs dizaines de problèmes bien concrets qui pourraient dégénérer en petits Fourons, à la belge. *(...)*

En revanche, la vieille idée d'une région Adour-Pyrénées est beaucoup plus raisonnable. Elle permettrait à trois « pays » à forte identité, le Pays basque, le Béarn et la Bigorre, qui se sentent oubliés et très éloignés de leur capitale régionale (Bordeaux et Toulouse) et qui ont toujours vécu en grande proximité, d'exister à l'échelle européenne au sein de notre commune nation française, sans repli identitaire ni tentation centrifuge.

Jean Hourcade
L'Etang-la-Ville (Yvelines)

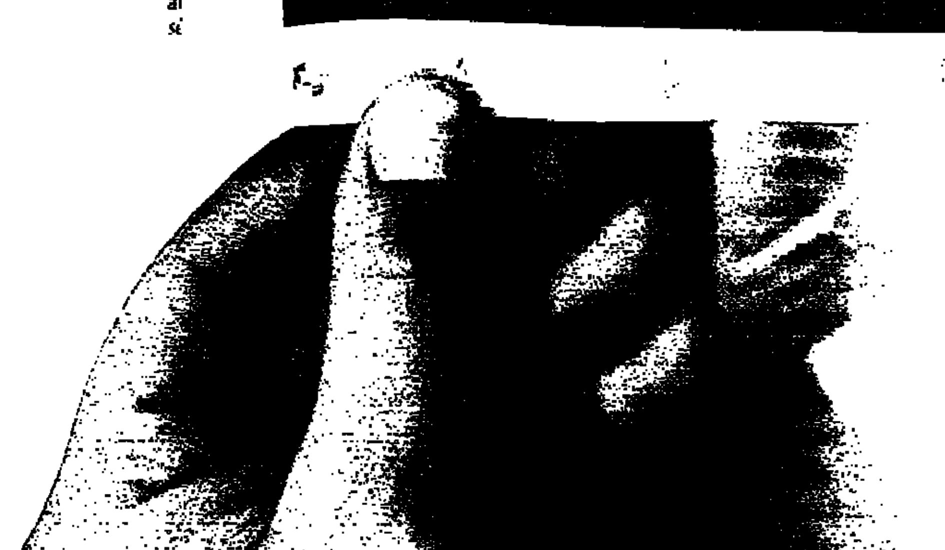
PASSAGE DU TÉMOIN

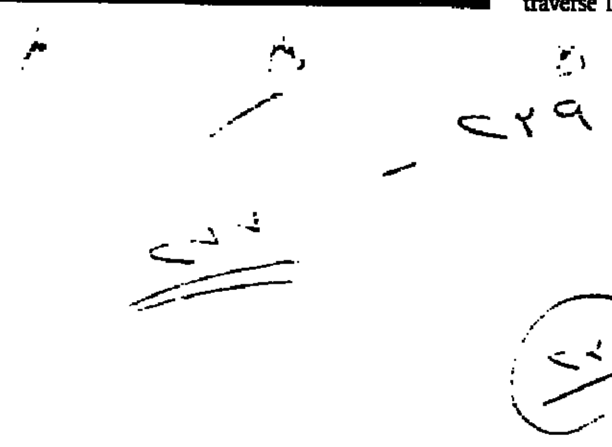
Au moment où se prépare dans l'industrie automobile la proposition de retraites anticipées pour embaucher un grand nombre de jeunes, il serait important de proposer à ceux des personnels susceptibles de bénéficier de cette mesure, et qui le désireraient, de choisir une formule de cessation progressive d'activités pour assurer la mémoire de leur entreprise.

Moyennant un complément pédagogique, ces personnels qui ont vu progresser leur entreprise pendant plusieurs décennies sauraient transmettre aux jeunes nouvellement embauchés leur enthousiasme, leur passion du travail bien fait, la mémoire de l'évolution de l'entreprise et les exigences de qualité des relations humaines que cela implique au quotidien

Le surcroît de coût de ces personnels serait relativement faible face à l'ampleur des enjeux auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui : une insertion dans la vie active à favoriser, des motivations à recréer et une éducation citoyenne à réinventer. *(...)*

François Harsany
Illkirch-Graffenstaden
Bas-Rhin)







Deux Chili, deux langages

Suite de la première page

Mais qui sont ceux qui ont éprouvé ce séisme dans leur mémoire, qui sont ceux qui avaient enterré ces images ? Je suis écrivain et je sais qu'un des pièges les plus indignes consiste à rendre collective, par des procédés de style, une vision intentionnelle des choses, parce que cela nous conduit à établir un autre axiome immoral sur le modèle de : *« C'est celui qui paie qui commande »* – que l'on peut lire ici : *« C'est celui qui écrit qui commande. »*

Les victimes de la dictature n'ont pas oublié et encore moins enterré les images de l'horreur qui s'est déchaînée à partir du 11 septembre 1973. De plus, il y a au Chili beaucoup de jeunes qui n'ont pas oublié que, durant seize ans de dictature et presque dix de démocratie surveillée, on les a privés du droit à une mémoire historique. Ils constituent – plus que la justice espagnole ou le juge Garzón, que l'on veut diaboliser – la partie civile dans un éventuel procès Pinochet, un procès qui devra s'étendre à tous les responsables de l'horreur et de la terreur.

Edwards s'affole en disant – et je le cite intégralement, pour ne pas être soupçonné de mauvaise foi en citant des phrases hors de leur contexte : *« Le problème du procès de Londres existe, avec son immense complexité et ses conséquences désastreuses pour nous, car la conscience internationale s'est vu bombarder de faits, de témoignages, d'images terribles, très difficiles à tolérer. Je ne demande maintenant si personne ne s'était rendu compte des consiquences inévitables que cela allait avoir sur le secteur militaire ou civil du pinochétisme. Et je me demande dans quel monde on vivait, dans quel délire, dans quelle irréalité. Aujourd'hui, du fait d'un enchaînement compliqué de circonstances, nous sommes obligés de regarde en arrière, de fouiller dans notre passé récent, même à notre corps défendant. »*

Pour les uns, la justice s'appelle justice ; pour les autres, elle s'appelle conséquences imprévisibles pour le modèle économique

Rien ne pouvait plus aider la société chilienne à récupérer son caractère démocratique que le « problème » de Londres. Et seul un procès du tyran et de ses complices démontrera aux Chiliens que la démocratie n'est pas seulement un état circonstanciel, un espace octroyé par les détenteurs du pouvoir, un vide permettant l'impunité, mais une valeur qui se fonde sur le courage civil, civique, civilisé.

Pour comprendre l'inquiétude d'Edwards concernant les effets que le « problème » de Londres pourrait avoir parmi les civils et les militaires pinochétistes, il faut savoir que non seulement il y a deux langages au Chili, mais qu'il y a aussi deux pays : l'un, celui des vainqueurs qui, soit ont profité d'un pays en y confisquant tous les droits, droits sociaux, droits du travail, pour faire la loi, emprisonner, assassiner, exiler, soit se sont contentés des miettes qu'on leur a accordées, à charge pour eux, en échange, de bredouiller des euphémismes tels que régime militaire, excès, autoritarisme, et dans les cas les plus lamentables, de jouer aux prophètes qui avaient prévu, dès le gouvernement Allende, la faillite des institutions.

L'autre Chili est celui des perdants, celui qu'ont décrit des écrivains remarquables tels que Baldomero Lillo, Nicómedes Guzmán ou Manuel Rojas, le Chili de ceux qui ont osé rêver de leur petite révolution, l'ont payée très cher, mais dont les survivants continuent de rêver d'une justice libre d'euphémismes, avec le droit d'appeler un chat un chat.

Il n'est pas d'être plus méprisable que celui qui est capable de proclamer qu'il n'a jamais été ni avec les vainqueurs ni avec les vaincus et qui s'obstine à le répéter à l'unique tribune possible, c'est-à-dire comme bouffon au banquet des vainqueurs. C'est à cette classe d'individus qu'appartient Enrique Lafourcade, dont Edwards nous dit qu'il est *« un des auteurs les plus prolifiques et les plus doués de* [sa] *génération »*. A la fin de 1973, il a publié un chapelet d'infamies intitulé *Salvador Allende*, un hybride mêlant plusieurs genres où il tentait d'expliquer qui était Salvador Allende et ce qu'était le gouvernement de l'Unité populaire. L'auteur, qui n'a jamais été ni avec les vainqueurs ni avec les vaincus, présente le président martyr comme un ivrogne invétéré qui, de plus, abusait des somnifères. Tout cela pour soutenir que la responsabilité de la faillite des institutions chiliennes incombe à la pathologie psychique d'Allende. Lafourcade n'a jamais été un proche d'Allende. Le camarade président, son intégrité politique et humaine n'ont pas besoin d'être défendus, mais moi qui l'ai connu, puisque je m'honore d'avoir participé à son escorte personnelle, les GAP, terribles, sanguinaires, anthropophages selon l'hystérie pinochétiste et l'auteur en question, je me révolte contre les ordures dont il a prétendu salir son nom et sa mémoire.

Allende avait d'autres défauts, et je les livre volontiers à Lafourcade : il appréciait les femmes. Il buvait du Chivas de douze ans d'âge. Il aimait les glaces à la noix de coco. Il détestait les poèmes de Neruda et admirait, par exemple, ceux de León Felipe. Il avait l'habitude de dire que le vrai vin est rouge et que les autres sont des imitations. Il collectionnait les cravates italiennes. Il était amateur de bonnes pâtes, remarquable cavalier, et avait le culte de l'amitié. Sa pensée politique était toujours plus proche de Gramsci que de Marx. Et ma génération, qui a donné en quantités industrielles des auteurs prolifiques et très doués, a vu en lui un leader, un compagnon qui la comprenait. Ce n'est pas un hasard si nous avons fêté la victoire électorale du 4 septembre 1970 à la maison de la Fédération des étudiants du Chili.

Je comprends Edwards quand il reconnaît : *« Aux élections de 1970, je me suis prudemment abstenu, en conscience, en ayant l'intuition, confirmée par les événements ultérieurs, que je ne devais en aucun cas soutenir la candidature d'Allende. »* Je le comprends avec tristesse, parce qu'il ne sait pas ce qu'il a perdu en s'étant de lui-même marginalisé par rapport à ce beau rêve : transformer une société dont l'injustice était flagrante. Si je parle de tristesse, c'est parce que cela me fait toujours mal de voir quelqu'un avouer publiquement son manque de courage.

Personne ne peut ni ne doit se sentir au-delà du bien et du mal, et encore moins nous, qui avons la responsabilité de la parole écrite. C'est là ce qu'ont cru et pratiqué tous ceux qui, au lieu de *« s'abstenir prudemment et en conscience »*, se sont engagés en sachant qu'ils pouvaient y rester. Je pense, par exemple, à Oscar Lagos Ríos, qui m'a remplacé dans le GAP, a combattu aux côtés d'Allende au palais de La Moneda avant de disparaître, à vingt et un ans, dans les cachots du régiment Tacha de Santiago. Le cas d'Oscar Lagos est un de ceux qui grossissent le dossier du juge Garzón et empêchent de dormir militaires et civils pinochétistes, *« obligés aujourd'hui de regarder en arrière »* et de voir leur main ensanglantée tandis que l'autre volait les biens de leurs victimes.

Le Chili, un pays divisé et deux langages. Pour les uns, la justice s'appelle justice ; pour les autres, elle s'appelle conséquences imprévisibles pour le modèle économique. Pour certains, la campagne est le lieu familial où on passe l'été ; pour d'autres, elle est la terre où, de génération en génération, on s'est tué au travail. Les uns parlent de flexibilité de l'emploi, les autres subissent l'exploitation et l'absence de droits.

Je n'aime pas troubler le sommeil de quiconque, mais il est bon que ceux qui, aujourd'hui, sont si atrocement préoccupés par le sort du satrape à Londres sachent qu'ils continueront à avoir des insomnies, quel que soit l'arrêt des Lords, et que nous ne lâcherons pas tant que Pinochet ne sera pas sur le banc des accusés. Notre cauchemar n'est pas terminé. Le vôtre commence seulement.

Luis Sepulveda
(Traduit de l'espagnol par François Maspero)
© El País

Pour un nouveau droit à la banque

par François-Xavier Bordeaux

LE lien social précède le lien économique, ce qui explique que sa déstructuration déclenche un glissement progressif de la précarité vers l'exclusion. Mais la vraie porte de la déchéance et de la marginalité s'ouvre à partir de la suppression de la relation bancaire. C'est alors pour beaucoup un point de non-retour, malheureusement de plus en plus fréquent, pour deux raisons : l'impitoyable sélectivité commerciale des banques, qui rejettent les clients les moins rentables et les plus fragiles, et la tendance irrésistible à la concentration internationale, qui conduit les établissements de crédit à arbitrer pour le global contre le local. En d'autres termes, la course au bilan des grandes banques accroît la fracture sociale.

Car l'accès au crédit est vital, au même titre que l'accès au logement. Si l'on admet communément qu'un Etat perd une partie substantielle de sa souveraineté et de son autonomie quand il devient insolvable, il en est de même pour un homme ou une femme chassés de la banque. Or, aujourd'hui, pour des raisons de coût et de risque, la banque française a déserté une bande de plus en plus large de l'économie nationale, laissant le champ libre au travail au noir, au troc ou aux trafics.

L'enjeu est donc de regagner une partie du terrain abandonné en imaginant de nouvelles formes d'intermédiations économiques, autour d'un crédit et d'une épargne solidaires, dans le but, précisément, de recréer du lien social. Il suffit d'aménager à la marge les textes existants, pour favoriser l'émergence d'une nouvelle forme de banque dédiée au développement local et à l'intégration sociale. Ces banques sociales et locales constitueraient autant de nouveaux outils décentralisés que pourront s'approprier ceux à qui ils sont destinés. Car l'appropriation coûte toujours moins cher à la collectivité que la subvention à vie.

Trois catégories de nouveaux instruments sont à mettre en place. Il y aurait d'abord celui dédié à la distribution du crédit (entre 50 000 F et 150 000 F) pour financer l'emploi de l'emprunteur-porteur de projet. Il y aurait, à côté, une nouvelle activité de crédit à la consommation, destinée aux exclus de la banque et qui serait l'héritière moderne du crédit sur gage, avec, bien entendu, des taux d'intérêt sociaux. Sa mission serait de financer l'achat de biens de première nécessité (literie, machine à laver le linge, etc.). Il y aurait, enfin, la collecte locale d'une épargne solidaire, en vue de fournir les ressources nécessaires à ces activités de crédit.

Un peu partout, en France ou en Europe, des initiatives de ce type sont en train d'émerger à la lisière institutionnelle. Ce mouvement se caractérise par son utilité sociale non lucrative. Il faut lui donner droit de cité. La place qui lui revient se situe à la périphérie du système bancaire, tout en maintenant des attaches et des passerelles afin de le prolonger plutôt que de le concurrencer ou de s'y opposer. Il convient en effet de ne pas modifier les règles de sécurité et d'autorité du marché de l'argent, de façon à exiger des nouvelles banques sociales rigueur et professionnalisme.

Une des solutions pour y parvenir passe par la *« titrisation »* des créances bancaires des exclus dans le bilan des grandes banques traditionnelles. Cette mobilisation de créances ne pourrait être acceptée par la banque traditionnelle que si la banque sociale est capable de fournir un minimum de garanties sur les titres proposés. Ces garanties seraient de trois ordres :

– garantie (essentielle) d'un véritable accompagnement social, quelle que soit la nature du crédit. C'est la clef de la réintégration et du rétablissement du lien social ;

– lorsqu'il y a création d'emploi, garantie en soutien de l'Etat, comme il le fait déjà avec le Fonds de garantie pour les structures d'insertion par l'économie. Cet engagement coûterait beaucoup moins cher à l'Etat que la réinsertion classique d'un chômeur de longue durée ;

– enfin, dans le cadre du crédit à la consommation, un nouveau type de garantie est à imaginer avec des partenaires venant du monde de la consommation ou de la grande distribution. Leur caution jouerait le rôle du gage des crédits municipaux.

Reste la collecte des ressources, qui doit être organisée à l'échelon local de façon à recréer un véritable face-à-face entre l'épargnant et le porteur de projet, qui pourrait se faire par l'intermédiaire d'un produit d'épargne solidaire standard et populaire. C'est, fort modestement, l'indispensable contrepartie à la globalisation bancaire.

Il est inutile de passer par Davos pour comprendre que nous devons réinventer un certain nombre de règles et de pratiques pour réaccueillir dans le monde de l'économie marchande les millions d'hommes et de femmes qui en ont été exclus. Des expériences ont montré que c'était possible, il faut maintenant franchir une autre étape en se donnant les moyens d'agir sur l'ensemble du territoire. Pour que ce nouveau droit à la banque chez nous serve demain de référence à l'Europe.

François-Xavier Bordeaux *est président de la Caisse sociale de développement local de Bordeaux.*

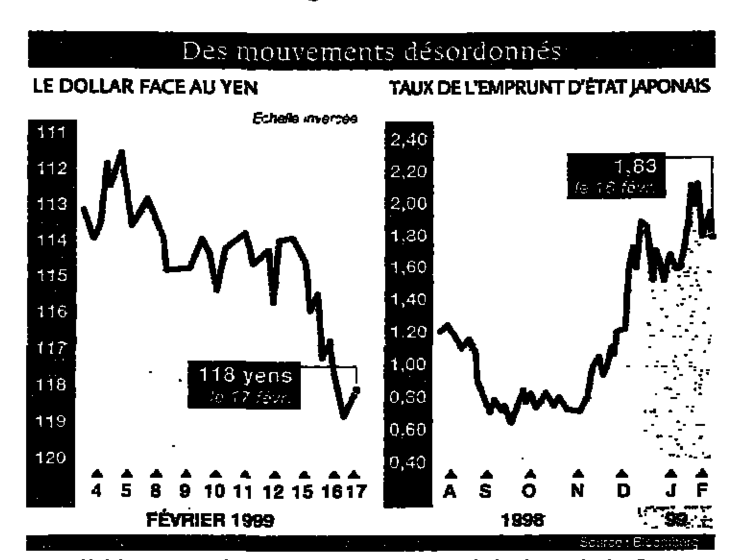
JAPON Le ministère japonais des finances a annoncé, mardi 16 février, qu'il allait augmenter ses achats d'emprunts d'Etat, après avoir annoncé en janvier qu'il entendait les réduire. Cette volte-face est destinée à enrayer la remontée des taux d'intérêt à long terme dans l'archipel ● L'ENVOLÉE des rendements obligataires au Japon risque d'aggraver la récession dans l'archipel. Elle renchérit le coût du crédit pour les entreprises et les particuliers et se traduit par d'importantes moins-values dans les porfeuilles obligataires des établissements financiers ● LES POUVOIRS publics nippons ont fait savoir, mardi, que les Etats-Unis et l'Europe devaient accepter un affaiblissement du yen. ● LES TÂTONNEMENTS des autorités monétaires japonaises sont jugés sévèrement par la presse. Le quotidien d'affaires *Nihon Keizai* critique le *« mouvement pendulaire »* d'une politique *« à courte vue »*.

Pour lutter contre la récession, Tokyo ouvre les vannes monétaires

Le ministère nippon des finances a annoncé, mardi 16 février, qu'il allait reprendre ses achats d'emprunts d'Etat pour tenter d'enrayer la hausse des taux à long terme. Les dirigeants japonais se déclarent favorables à un affaiblissement du yen

LES OPÉRATEURS des marchés financiers internationaux ont de plus en plus de mal à suivre et à comprendre la politique monétaire et financière du Japon. Vendredi 12 février, la Banque du Japon avait abaissé, à la surprise générale, son taux de l'argent au jour le jour, ramené de 0,25 % à 0,15 %, un niveau sans précédent dans l'histoire financière mondiale (*Le Monde* daté 14 et 15 février). Mardi 16 février, le ministère nippon des finances a fait savoir qu'il allait reprendre ses achats de bons du Trésor après avoir annoncé en janvier qu'il entendait les réduire.

Cette décision, prise à la veille de la réunion à Bonn, samedi 20 février, des ministres des finances et des gouverneurs des banques centrales du G 7, a eu pour effet d'enrayer la montée du rendement des obligations et d'entraîner le yen à la baisse. La monnaie nippone a plongé, mardi, face au billet vert, tombant de 114 yens à 119 yens pour 1 dollar. De son côté, le taux de l'emprunt d'Etat japonais de référence est retombé de 2,14 % à 1,86 %. Mais les analystes doutent de l'impact durable de cette volte-face. Perçue comme une décision *« réactive »*, celle-ci est symptomatique des préoccupations du gouvernement Obuchi, soucieux, à la veille du sommet de Bonn – et de la visite au Japon la semaine suivante du secrétaire adjoint au Trésor américain, Lawrence Summers – de rassurer ses partenaires sur sa volonté de redressement.



Les décisions annoncées mardi 16 février par le ministère japonais des finances ont eu pour conséquence de faire reculer le yen et de faire baisser les rendements obligataires.

Tokyo a d'ailleurs tenu à désamorcer d'éventuelles critiques de ses partenaires sur ses récentes décisions monétaires. Les Etats-Unis et les autres pays du groupe des Sept doivent accepter *« la logique de l'affaiblissement du yen comme une conséquence naturelle de l'assouplissement monétaire »*, a affirmé, mardi, le vice-ministre des finances, Eisuke Sakakibara. De son côté, le gouverneur de la Banque du Japon, Masaru Hayami, a expliqué que la baisse du yen, *« compte tenu des conditions économiques actuelles, est un phénomène positif de nature à revitaliser l'économie intérieure »*. Il s'agit là d'une rupture importante dans la politique de change nippone : jusqu'à présent, Tokyo se disait favorable à un yen stable, afin d'éviter un regain de tensions commerciales avec Washington. La journée de mardi démontre que les pouvoirs publics japonais sont désormais décidés à jouer résolument la carte de l'expansion monétaire.

Le ministère japonais des finances a annoncé, mardi, que le *« trust fund »*, qui gère pour son compte les liquidités des comptes postaux, va acheter 200 milliards de yens (1,5 milliard €) d'obligations à dix ans au cours des deux prochains mois. Cette administration avait cessé ses achats début 1999, en arguant de la nécessité de rééquilibrer son actif vers des maturités plus courtes. Ce brusque arrêt, conjugué à la mise en place d'un plan de relance se traduisant par un accroissement important du déficit budgétaire, avait été à l'origine du krach obligataire nippon.

Le revirement de la position du ministère des finances sur ses achats des bons du Trésor s'accompagnera d'une diversification de sa politique d'émission. Le montant des obligations à dix ans émises en mars sera réduit de 400 milliards de yens, pour être remplacées par des bons à deux et six ans. Tokyo entend simultanément réduire l'offre d'emprunts d'Etat à long terme et augmenter la demande.

La décision du ministère des finances, considérée comme une *« mesure d'urgence »* par le quotidien des milieux économiques *Nihon Keizai*, vise à enrayer l'accélération de la remontée des taux sur le marché obligataire. En cinq mois, ils ont presque quadruplé. Cette envolée, qui pénalise les prêts aux entreprises et les crédits immobiliers tout en provoquant d'importantes moins-values dans les portefeuilles obligataires des établissements financiers, est une source d'inquiétude pour les pouvoirs publics nippons. Elle l'est aussi pour les pays occidentaux. A Washington, mais aussi à Bonn et à Paris, on redoute qu'une poursuite de l'envolée des taux longs nippons accélère le rapatriement dans l'archipel des capitaux japonais placés à l'étranger. Un tel mouvement risquerait d'entraîner une vive hausse des rendements américains et européens, ce qui serait une très mauvaise nouvelle économique pour les Etats-Unis et l'Euroland.

PALLIATIFS

Les commentateurs japonais jugent sévèrement les tâtonnements des autorités monétaires : le quotidien *Nihon Keizai* critique, par exemple, le *« mouvement pendulaire »* d'une politique *« à courte vue »*. Selon le journal, ces hésitations tiennent aux contradictions de la politique *« sans vision »* du gouvernement Obuchi. L'économie a assurément besoin d'une injection de fonds publics pour se dégager de l'ornière, admet le *Nihon Keizai*, mais si le gouvernement se contente de grossir le déficit et de distribuer avec largesse des fonds publics sans s'attaquer aux problèmes de fond (politique des travaux publics et réforme fiscale vigoureuse), ces palliatifs ne suffiront pas à enrayer la montée des taux longs.

Le revirement de la politique du ministère des finances à propos des bons d'Etat a pour toile de fond la poursuite de la stagnation. Bien que l'Agence de planification souligne, dans son rapport sur l'état de l'économie publié mardi, un *« ralentissement de la dégradation »*, elle estime que la situation demeure *« sévère »* et qu'*« il est difficile de prévoir dans quelle direction ira l'économie »*.

Parmi les signes négatifs, l'Agence note la chute du profit des entreprises, la dégradation de la situation de l'emploi, la baisse des investissements et le recul des exportations. Pis : selon le compte rendu, publié mercredi de la réunion du conseil de la Banque du Japon qui s'est tenu à la mi-décembre, un membre de l'institut d'émission aurait alors décrit un scénario-catastrophe dans lequel l'économie nipponne se contracterait cette année de 5 %.

Pierre-Antoine Delhommais et Philippe Pons (à Tokyo)

Le groupe hôtelier Starwood cherche toujours à investir

DEUX ANS après le rachat d'ITT Sheraton et de Westin, Starwood Hotels and Resorts affiche de nouvelles ambitions de développement. Mettant à profit l'embellie que connaît la conjoncture hotelière, le groupe, spécialisé surtout dans le haut de gamme, s'apprête à investir 800 millions de dollars (712 millions d'euros) en 1998, après avoir déjà dépensé 2,3 milliards de dollars en trois ans.

Sixième hôtelier mondial en nombre de chambres ou d'établissements (690) mais premier en nombre d'actifs (hôtels détenus en propre), Starwood est plus connu sous les marques Sheraton, Luxury Collection, Westin, St Regis ou Caesar dans les jeux. De passage à Paris, Jurgen Bartels, directeur général de la branche hôtelière du groupe, a annoncé, mardi 16 février, que Starwood allait ouvrir 116 hôtels en 1999 dans le monde pour posséder 1 000 unités d'ici trois ans. En 1998, Starwood a réalisé un résultat opérationnel de 979 millions de dollars (871 millions €) en hausse de 51 % sur l'année précédente, le chiffre d'affaires a été multiplié par cinq pour atteindre 4,3 milliards de dollars.

Starwood consacrera aussi 1 % de son chiffre d'affaires à la formation de ses salariés et lancera un programme de fidélisation, « Starwood prefered guest », d'un montant de 100 millions de dollars. A la différence de ceux proposés par ses différents concurrents (Hilton, Marriott et Hyatt) le programme proposé par Starwood ne comportera ni limite dans le temps, ni dates interdites pour la réservation des chambres d'hôtels. Les points accumulés pourront être utilisés sur les lignes aériennes, la grande distribution ou le téléphone. Mais tous ces investissements ont un coût. Après en avoir informé ses actionnaires, le groupe a décidé de ramener le dividende de 2 dollars 8 cents à 60 cents ce qui fera faire une économie de près de 300 millions de dollars.

OPPORTUNITÉS FRANÇAISES

Reconnaissant que le marché de l'hôtellerie aux Etats-Unis est *« concentré aux trois quarts »* entre les mains des grandes chaînes, Jurgen Bartels mise sur les autres continents pour sa croissance externe : la crise asiatique a révélé des occasions d'achat mais l'Europe, dont seulement 15 % de l'hôtellerie est la propriété des chaînes, recèle de nombreuses opportunités. Sur le marché français, M. Bartels ne cache pas son intérêt pour Libertel (40 hôtels deux et trois étoiles) et Demeure Hôtels (8 unités de luxe), propriétés de la Compagnie générale d'immobilier et de services (CGIS), filiale de Vivendi.

François Bostnavaron

Bruxelles mène une opération commando dans les banques de l'Euroland

C'EST UNE véritable opération commando qu'a menée, mardi 16 février, la Commission européenne, en envoyant ses enquêteurs dans huit banques de quatre pays de l'Euroland. Plus de six semaines après le lancement de l'euro, les autorités de Bruxelles soupçonnent les banques d'avoir créé un cartel ou une entente pour maintenir les frais bancaires à un niveau élevé dans la zone euro. Le Crédit agricole et la Société générale, en France, ont reçu la visite inopinée de commissaires européens de la DG IV (direction générale chargée de la concurrence), ainsi que la Deutsche Bank et la Dresdner Bank en Allemagne, Argentaria et BBV en Espagne et la Banca Commerciale Italiana (BCI) et Cariplo en Italie. D'autres banques sont soupçonnées, mais elles n'ont pas toutes été visitées.

La suppression des risques de change entre les pays de l'Euroland aurait dû faire baisser les coûts. *« Nous avons décidé d'entreprendre une action pour obtenir des indications suffisantes pour savoir s'il y avait eu des concertations au niveau national et/ou européen entre banques »*, a déclaré, mardi, Karel Van Miert, le commissaire européen à la concurrence, devant la commission monétaire du Parlement européen. *« Nous espérons les avoir pris par surprise »*, a-t-il ajouté, provoquant la colère de certains banquiers. *« Nous avons des indications selon lesquelles il est possible, voire probable, que les banques pratiquent des commissions bancaires élevées »*, confie un porte-parole de la Commission. Une telle entente, si elle était prouvée par les inspecteurs de Bruxelles, est évidemment illégale, et entrainerait de fortes amendes pour les banques.

Concrètement, quels sont les faits ? L'arrivée de l'euro a fait disparaître les risques de change. Mais cela ne représente en moyenne que 15 % à 20 % du coût total des frais bancaires, qui comprend, outre les frais de personnel, ceux de stockage et de manipulation des billets, expliquent les banques. Il n'empêche, les prix devraient diminuer. Les frais liés aux virements transfrontaliers devraient, eux aussi, être minorés, en raison de cette même suppression des risques de change. Certaines banques affirment avoir baissé leurs tarifs, mais c'est visiblement insuffisant. Les plaintes des associations de consommateurs et de députés européens ont amené l'exécutif européen à sortir de sa réserve sur ce dossier, le poussant même à demander des informations à la plupart des banques et associations de banques. L'Association française des banques (AFB) a, par exemple, reçu de la Commission de Bruxelles un questionnaire sur ce sujet auquel elle doit répondre avant le 31 mars.

DISPARITÉS ET SIMILITUDES

Les craintes des autorités européennes ne sont pas nouvelles. Le commissaire européen Mario Monti avait mis en garde, mi-janvier, les fédérations européennes des banques face à de telles dérives. *« Toute augentation des charges de conversion (des billets de banque dans la zone euro) menace gravement l'acceptation par le public de l'euro »*, indiquait M. Monti, cité par la revue européenne *7 Jours Europe*. Yves-Thibault de Silguy, commissaire européen aux affaires économiques, monétaires et financières, avait tancé les établissements bancaires il y a quelques semaines (*Le Monde* du 9 février), relayé par Wim Duisenberg, président de la Banque centrale européenne. Le Parlement de Strasbourg avait mis en lumière, début février, les fortes disparités entre les pays de l'euroland mais d'étonnantes similitudes entre banques d'un même pays, et c'est plutôt là que le bât blesse. Ce que réfute en bloc Michel Freyche, président de l'Association française des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (Afecei). Dénonçant *« la procédure tendant à jeter la suspicion sur les banques françaises »*, il a affirmé : *« Il n'y a pas, en France, le début d'une amorce d'entente entre les établissements »*. *« La Commission européenne fait de la gesticulation médiatique »*, a-t-il ajouté, non sans agacement. L'AFB s'est déjà défendue, la semaine dernière, de pratiquer des frais élevés pour les paiements en euros. Elle a mis en place un numéro Euro-Azur pour collecter les plaintes des Français.

Ces interventions de la Commission sont à relativiser : *« Le volume des transactions en euros est aujourd'hui homéopathique »*, explique M. Freyche. Contrairement aux entreprises, les particuliers boudent l'euro. Par exemple, selon une enquête du magazine *LSA*, au cours du mois de janvier, 6 500 paiements Carte bleue et 1150 chèques en euros ont été effectués dans les supermarchés Carrefour en France, mais aucun en Espagne et en Italie, 3 000 chez Auchan, et seulement 40 au magasin parisien Printemps Haussmann.

La question est de savoir si cette tarification élevée est la vraie raison des faibles volumes des transactions en euros, sachant que le succès de l'euro est un enjeu énorme pour la Commission européenne.

Pascale Santi

Douze groupes allemands créent un fonds d'indemnisation des travailleurs forcés

CINQUANTE-QUATRE ANS après la seconde guerre mondiale, douze entreprises allemandes vont créer un fonds d'indemnisation des travailleurs forcés. Elles ont annoncé cette initiative, intitulée « Souvenir, responsabilité et avenir », mardi 16 février, à Bonn, à l'issue d'une réunion avec le chancelier Gerhard Schröder. Le fonds, dont le montant n'est pas encore fixé, sera destiné, à partir du 1er septembre, aux travailleurs civils qui ont dû sacrifier plusieurs années de leur existence dans les entreprises d'outre-Rhin. Entre 200 000 et 300 000 personnes encore en vie seraient concernées. Le fonds pourrait aussi contribuer au règlement du problème des avoirs juifs et assurer une indemnisation aux rescapés des camps d'extermination, réduits à l'état d'esclaves pendant leur déportation.

Tout en reconnaissant leur *« responsabilité morale »* du temps de la dictature nazie, les entreprises entendent promouvoir des actions humanitaires afin de *« prévenir les plaintes, en particulier collectives, aux Etats-Unis, et couper l'herbe sous le pied aux campagnes contre la réputation* [du] *pays et de son économie »*, a précisé le chancelier. Cette annonce survient après des semaines de négociations entre le gouvernement, les entreprises, les Etats-Unis et Israël. Le ministre à la chancellerie, Bodo Hombach, cheville ouvrière de l'accord, a multiplié les rencontres, en particulier avec le Congrès juif mondial et les responsables américains. Mais le gouvernement allemand ne financera pas ce fonds, *« complément à la politique de réparation »* du pays.

Selon la presse allemande, le fonds pourrait atteindre 2,5 à 3 milliards de deutschemarks (1,3 à 1,5 milliard d'euros). Ces sommes permettront de régler les réclamations *« de façon rapide et individuellement, sans bureaucratie »*, a souligné M. Schröder. Et en évitant de longs procès : les entreprises signataires (Allianz, BASF, Bayer, BMW, DaimlerChrysler, Deutsche Bank, Degussa Hulls, Dresdner Bank, Krupp, Hoechst, Siemens et Volkswagen) devraient profiter d'une « sécurité légale », dont la mise en place fera l'objet d'accords bilatéraux avec les Etats.

PLAINTES COLLECTIVES

Plusieurs industriels ont été la cible de plaintes collectives aux Etats-Unis, en 1998. La mobilisation d'anciens travailleurs forcés a incité les entreprises allemandes à trouver une façon de les indemniser. Les exigences posées par le Congrès juif mondial au rachat de Banker's Trust par la Deutsche Bank, confrontée à ce problème, ont intensifié les débats sur l'attitude des entreprises sous le IIIe Reich. Des millions de personnes, dont plus de 800 000 civils français dans le cadre du STO, ont été contraints de travailler en Allemagne pendant la seconde guerre mondiale.

De très rares entreprises avaient lancé une politique d'indemnisation. Volkswagen et Siemens disposent de leurs propres fonds depuis 1998, dotés d'environ 20 millions de deutschemarks. Siemens, qui évalue à environ 20 000 le nombre de travailleurs forcés employés à l'époque chez lui, affirme avoir reçu à peu près 1 200 demandes d'indemnisation, neuf sur dix provenant d'Europe centrale. Les participants au fonds, peu nombreux, espèrent être rejoints par d'autres : entre 250 et 300 entreprises auraient employé des travailleurs forcés.

Philippe Ricard

La justice américaine étudie les moyens de mettre fin au monopole de Microsoft

La défense du géant du logiciel se montre contre-productive

Le groupe de Bill Gates, qui, depuis janvier, fait défiler ses témoins à la barre, tente de démontrer que sa position dominante sur le marché des systèmes d'exploitation n'est pas un monopole. Mais les dépositions sont confuses et les avocats de Microsoft ont produit une vidéo controversée. La justice étudie les différentes sanctions qui permettraient d'imposer le retour à une véritable concurrence dans les logiciels.

WASHINGTON
de notre correspondant

Le procès de Bill Clinton est fini, celui de Bill Gates continue. La défense continue de faire défiler ses témoins à décharge. Mais tout ne se passe pas aussi bien que prévu pour les avocats de Microsoft. Face à l'agressivité de David Boies, qui représente le département de la justice et les Etats qui poursuivent le géant du logiciel pour violation de la loi antitrust, des défauts sont apparus dans la cuirasse de la défense.

Pendant ce temps, lè département réfléchit aux moyens de mettre fin au monopole de Microsoft sans mettre à mal la « success story » de l'économie américaine des années 90. Deux solutions sont envisagées. La première s'inscrirait dans la lignée du démantèlement de la Standard Oil en 1911 ou d'AT & T en 1984. Il s'agirait de diviser Microsoft en plusieurs compagnies, tout comme le géant du téléphone a été scindé en plusieurs Baby Bell. La seconde contraindrait Bill Gates à cesser sa politique de contrats d'exclusivité et de pénalisation financière des utilisateurs qui refusent de se plier à ses exigences. Pour forcer à la concurrence, les codes de programmation de Windows pourraient aussi être vendus à plusieurs compétiteurs.

Les déboires de la défense ont commencé en janvier avec l'arrivée à la barre d'un professeur du Massachusetts Institute of Technology (MIT), qui a expliqué que la position dominante de Microsoft sur le marché des logiciels n'était pas un monopole, mais une *« concurrence dynamique »*. Mais l'accusation a déniché un texte de 1982 dans lequel cet universitaire prétendait le contraire. Puis ce fut le tour de plusieurs responsables de la firme de Redmond, mal préparés à une confrontation avec M. Boies. Ce dernier a utilisé une série de courriers électroniques internes. Echangés par milliers à l'intérieur de Microsoft, ils se sont soudain trouvés au cœur du débat. L'un d'entre eux, signé Bill Gates, demandait que l'on *« cause beaucoup de mal »* à un concurrent. Une série d'autres, certains signés du vice-président Paul Maritz, proposaient une stratégie musclée contre Netscape, dont le navigateur concurrence celui de Microsoft : *« Il faut les asphyxier »*, les *« aligner sur nos positions »*, leur *« retirer leur leadership »*. Nous recherchions simplement *« un terrain d'entente »*, a-t-il expliqué.

ERREUR INEXCUSABLE

M. Boies a aussi fait état d'une lettre de Hewlett-Packard critiquant les pressions exercées par Microsoft en ces termes : *« Si nous avions le choix, je vous assure que vous n'auriez pas eu notre préférence. »* Mais, dans ces procès à rebondissements dont les Américains sont si friands, Microsoft a commis une erreur inexcusable en présentant pour sa défense une cassette vidéo. Il s'agissait de prouver que, contrairement à ce qu'affirme le ministère public, « navigateurs » et systèmes d'exploitation sont intrinsèquement liés, qu'ils ne peuvent opérer qu'ensemble et que l'adjonction d'un « navigateur » extérieur – en l'occurrence celui de Netscape – nuisait à leur fonctionnement. Cette expérience a malheureusement été filmée de telle manière qu'elle a perdu toute sa crédibilité, et Microsoft a dû s'excuser et demander l'autorisation d'en réaliser une autre. *« Nous n'avions pas filmé le bon système »*, a reconnu James Allchin, responsable de Windows.

Ces ratés, tout comme l'imprécision répétée des gens de Microsoft face aux questions de M. Boies, ont agacé le juge, qui l'a fait savoir. Cela n'est guère positif pour l'image d'une entreprise dont, l'un après l'autre, partenaires et concurrents ont décrit la stratégie agressive, prédatrice.

Le symbole du miracle économique américain et de la haute technologie traverse avec peine cette épreuve, à laquelle s'ajoute une profonde réorganisation interne qui vient d'être annoncée. Sa réputation, comme celle de Bill Gates, risque de s'en ressentir. Ce qui ne veut pas dire que tout soit perdu, loin de là. Les débats sur la spécificité du navigateur, et sur la nature d'un monopole, sont loin d'être terminés.

Patrice de Beer

L'union Hoechst-Rhône-Poulenc ne se ferait pas à parité

POUR LA PREMIÈRE FOIS, un porte-parole de Rhône-Poulenc a reconnu, dans le *Wall Street Journal* du 17 février, que la fusion avec Hoechst, pour créer Aventis, ne devrait pas se faire à 50/50 comme annoncé, mais devrait différer légèrement de cette parité. Le groupe allemand devrait détenir la majorité du capital du numéro deux mondial des sciences de la vie.

Alors que ce projet n'a pas encore été approuvé par les assemblées générales des deux groupes, Hoechst s'est refusé à tout commentaire sur un article de la *Frankfurter Allgemeine Zeitung* du 16 février, rapportant que le Koweït, détenteur de 24,5 % du capital, est hostile à la fusion.

Les sites français de Hoechst et de Rhône-Poulenc doivent *« conserver toute leur place au sein »* d'Aventis, a déclaré, mardi 16 février, Christian Pierret. Le secrétaire d'Etat à l'industrie répondait à une question sur le rapport d'un consultant américain, Monitor, qui a recommandé la fermeture ou la cession sur une période de dix ans de plusieurs sites du nouvel ensemble, notamment celui du centre de recherche de Romainville (Seine-Saint-Denis) appartenant à Hoechst.

La CGT devait organiser une manifestation devant les sièges des deux groupes à la Défense, près de Paris, jeudi 18 février.

Framatome rejette l'idée d'une fusion avec la Cogema

DOMINIQUE VIGNON, président du constructeur de réacteurs nucléaires Framatome, a déclaré, dans un entretien aux *Echos* du mercredi 17 février, qu'*« une fusion de Framatome avec la Cogema n'[était] pas souhaitable »*. S'il souligne l'importance du projet de réacteur franco-allemand EPR, M. Vignon considère que c'est l'association de l'activité nucléaire et de la connectique qui donne à son groupe son équilibre global. *« Les électriciens allemands sont assez bien disposés pour participer au financement. Si l'EPR est engagé en France, ils souhaitent prendre une part de 30 % de la centrale »*, a indiqué le président de Framatome.

A propos de la position de Siemens sur ce dossier, M. Vignon a affirmé que *« Siemens s'engagera sur l'EPR aussi longtemps qu'il sera financé. Et il a dit clairement qu'il souhaite continuer ce projet »*.

Le procès n'a pas freiné les projets de Bill Gates

LE PROCÈS engagé en octobre 1998 par l'Etat américain contre Microsoft a beau mobiliser les énergies, le groupe continue à avancer ses pions pour gagner encore des parts de marché. Première capitalisation boursière du monde, Microsoft a annoncé, mi-janvier, des résultats trimestriels triomphaux : 1,98 milliard de dollars de bénéfices (1,75 milliard d'euros) pour un chiffre d'affaires de 4,94 milliards de dollars, en croissance de 38 %.

Accusé de pratiques anticoncurrentielles, avec ses systèmes d'exploitation Windows qui font tourner 90 % des ordinateurs dans le monde, Microsoft continue de pousser son avantage. Développer sa présence sur Internet est l'une de ses principales préoccupations, notamment par le biais de son site MSN.com. Ce dernier attire plus de 40 % des usagers du Web aux Etats-Unis, selon la société d'études de marché Media Metrix.

Pour rivaliser avec Yahoo !, Infoseek ou Excite, Microsoft multiplie les points d'entrée vers des sites de commerce électronique : après s'être associé, début décembre, au premier libraire américain, Barnes & Noble, le groupe de Bill Gates s'apprête à annoncer une alliance avec un autre partenaire pour vendre des livres en ligne. Les visiteurs du site de Microsoft peuvent aussi accéder, d'un simple clic, aux services Expedia (agence de voyages), CarPoint (vente de voitures) ou WebTV Network (programmes de télévision). *« Un double intérêt nous pousse à investir dans notre site*, explique Isabelle Polu, responsable marketing pour MSN France. *Nous voulons répondre aux besoins des utilisateurs qui désirent faire leurs achats ou trouver de l'information sur le Web, et nous souhaitons développer des partenariats avec des sites spécialisés dans le commerce électronique sur Internet. »*

Le 26 janvier, Microsoft a conclu un accord avec le moteur de recherche Altavista au terme duquel les deux sociétés feront la promotion mutuelle de leurs sites. *« Notre but est de générer le maximum de trafic sur notre site afin d'attirer la publicité »*, précise Isabelle Polu. La publicité est la principale source de revenu des activités multimédia de Microsoft, qui ne devraient pas être rentables avant 2002.

Deuxième axe de développement du groupe de Bill Gates, l'accès à Internet lui-même. Le marché du transfert des données via le réseau des réseaux devrait plus que doubler d'ici à 2002, pour représenter un chiffre d'affaires de 19 milliards de dollars (17 milliards d'euros), estime Datamonitor. Pour développer les infrastructures nécessaires, Microsoft multiplie, là aussi, les partenariats avec des spécialistes. En décembre 1998, il a, par exemple, investi 200 millions de dollars dans l'opérateur de télécommunication Qwest Communications International. Cet investissement a pour but d'offrir aux entreprises un réseau de fibre optique pour accéder rapidement à Internet via les logiciels de Microsoft de type Windows NT. Afin de développer le même type de services pour les particuliers, le fabricant de logiciels a annoncé fin janvier sa prise de participation pour 500 millions de dollars dans l'opérateur britannique NTL ainsi que l'achat d'actions d'une valeur de 300 millions de dollars dans le câblo-opérateur néerlandais Pan-Europe Communications.

RETARD

Microsoft n'en oublie pas pour autant d'entretenir ses positions sur le marché des systèmes d'exploitation et des logiciels de bureautique (Word, Excel, Access, Office). Son grand chantier du moment est la préparation du lancement de la nouvelle version de Windows. *« Nous réalisons plus des deux tiers de notre chiffre d'affaires dans la vente de systèmes d'exploitation et les applications bureautiques*, explique Olivier Ezratty, directeur du marketing de Microsoft France. *La commercialisation de notre dernier système d'exploitation, Windows 2000, pour la fin de l'année ainsi que son complément bureautique Office 2000 constitue donc un élément majeur de notre croissance pour 1999 »*, ajoute-t-il. Le retard pris dans la commercialisation de Windows 2000 aurait d'ailleurs suscité la démission du grand patron de la division Windows, Moshe Dunie, en décembre 1998.

Le groupe, qui a développé un logiciel spécifique pour les machines reliées à Internet, se prépare également à offrir l'accès à Internet depuis un téléphone mobile. Trois mois après avoir créé avec Qualcomm (téléphonie numérique mobile) une filiale commune, Wireless Knowledge, Microsoft a conclu, début février, un partenariat avec British Telecom (BT). Il lui permettra d'implanter le logiciel Windows CE sur le marché des téléphones mobiles et d'étendre ainsi sa suprématie aux nouveaux ordinateurs-téléphones sans fil. Un marché porteur qui devrait atteindre 20 milliards de dollars (17,86 milliards d'euros) à l'horizon 2002, selon le cabinet de consultant Andrew Seybold.

Emmanuel Paquette

Les investissements publicitaires devraient faiblir en France en 1999

Après une croissance de 4,9 % en 1998, les dépenses de communication ne devraient augmenter que de 3,6 % cette année, selon l'étude France Pub. La difficulté des experts à évaluer les investissements réalisés dans la télévision montre le changement de comportement des annonceurs

LA CROISSANCE du marché publicitaire en France sera inférieure, en 1999, à la moyenne mondiale. Les experts français d'Havas, qui devaient rendre publique, mercredi 17 février, leur étude annuelle France Pub, tablent sur une progression du marché français de 3,6 % cette année. Cette prévision, qualifiée de « *pessimiste* » par les auteurs de l'étude, est sensiblement inférieure à celle de 4,1 % annoncée pour le monde, en décembre 1998, par les experts britanniques de Zenith Media et américains de McCann-Erickson (*Le Monde* du 24 décembre 1998). Elle devrait, toutefois, être légèrement supérieure à la progression du produit intérieur brut (+ 3,4 %). En 1998, le marché publicitaire a été dopé par la demande intérieure. La presse d'abord. Les quotidiens ont profité des investissements réalisés par les annonceurs pendant la Coupe du monde de football ; la presse quotidienne régionale retrouve « *enfin et péniblement* », selon Alberto Pedroïa, le responsable de l'étude France Pub, un taux de croissance positif ; la presse magazine et la presse professionnelle ont amélioré leur performance de 1997 avec une croissance respective de 6,5 % et 5,5 % ; la presse gratuite, de son côté, se stabilise.

Les afficheurs ont également su tirer partie de l'envolée des dépenses publicitaires pendant le Mondial, notamment pour les panneaux situés dans les gares, le métro et les aéroports. En revanche, les panneaux grand format sont victimes de la stabilisation des campagnes locales réalisées par les petits annonceurs.

LES CONTRADICTIONS DE LA TÉLÉ

C'est la radio qui a profité de la publicité locale : les annonceurs locaux y ont augmenté leurs dépenses de 5,7 %. Tous médias confondus, les campagnes locales se sont élevées à 51,2 milliards de francs (7,8 milliards d'euros) en 1998, contre 114,9 milliards de francs (17,5 milliards d'euros) pour les campagnes nationales. « *La publicité locale devient de plus en plus une déclinaison géographique de la stratégie des grands annonceurs. Le marché publicitaire local souffre du recul du commerce indépendant et du déclin de l'autonomie publicitaire des franchises et des réseaux commerciaux* », explique M. Pedroïa.

Si les médias de masse continuent à attirer les annonceurs, la toute-puissance de la télévision est, en revanche, contestée. Les experts d'Havas affirment que les dépenses réalisées par les annonceurs à la télévision ont crû de façon « *sensiblement supérieure* » (+ 5,2 %) à celle des autres médias (+ 4,9 %). Cette statistique, fondée sur des déclarations faites par mille annonceurs représentatifs du marché, contredit les bilans d'autres experts, tels qu'Ipsos-Media ou l'agence média Carat Expert. Ceux-ci affirment, en s'appuyant sur les chiffres fournis par l'institut Secodip, que, pour la première fois, la progression de la télévision a fléchi en 1998 : « *Les investissements y ont progressé de 5,1 %, contre + 11,2 % pour la presse, + 14,7 % pour la radio et + 10,9 % pour l'affichage* », affirme Luciano Bosio, le directeur général adjoint de Carat Expert.

Les dépenses des annonceurs en 1998

EN PARTS DE MARCHÉ

HORS-MÉDIA 64 %

Hors-média	%
RELATIONS PUBLIQUES (Relations presse, portes ouvertes, visites, voyages, séminaires, congrès)	5,4 %
PUBLICITÉ PAR L'ÉVÉNEMENT (Salons et foires, mécénat, parrainage)	7,4 %
PROMOTION (Promotions par le prix, objets publicitaires, PLV, jeux)	15,9 %
MARKETING DIRECT (Mailing, éditions publicitaires, prospectus, marketing téléphonique)	31,2 %

PUBLICITÉ 36 %

Publicité	%
PRESSE	15,4 %
TÉLÉVISION	12,2 %
AFFICHAGE	5,3 %
RADIO	2,8 %
CINÉMA	0,3 %
INTERNET	0,8 %
ANNUAIRES ET GUIDES	3,4 %

Source : Havas

Ces contradictions cachent une nouvelle réalité de média-planning. Les annonceurs ne répartissent plus leurs investissements par type de support, mais en fonction de stratégies globales plurimédias : un annonceur peut désormais faire de la publicité interactive à la télévision. Considérera-t-il qu'il s'agit d'un investissement alloué à la télévision ou au multimédia ? Depuis la fin de la crise, ils privilégient la construction des territoires de marques qui valorisent leurs différences, analyse-t-on chez Carat Expert. Les nouveaux annonceurs – le secteur des services, téléphonie en tête, ayant supplanté celui de l'alimentation – ne répartissent plus leurs investissements suivant l'ancienne logique médias/hors-médias, un tiers pour deux tiers.

Il est donc de bon ton de distinguer désormais les annonceurs « traditionnels » des annonceurs « relationnels » : « *Les deux tiers des annonceurs revendiquent le lien direct avec le consommateur individuel comme axe principal de leur stratégie à venir* », indique Alberto Pedroïa. Les bases de données constituent leur principal outil de communication (42 % en ont utilisé en 1998 et 13 % ont l'intention d'en créer une en 1999). Leur stratégie s'articule autour des mailings, de la presse éditée par l'entreprise, des salons et du marketing téléphonique. En 1999, 28 % des annonceurs relationnels prévoient d'augmenter leur budget publicitaire principalement dans le multimédia (72 %) alors que seulement 21 % des annonceurs traditionnels envisagent d'augmenter leur niveau d'investissement, majoritairement à la télévision (66 %).

Florence Amalou

Internet dépasse le cinéma

La part de marché de la publicité interactive a doublé entre 1997 et 1998. Même si les dépenses des annonceurs sur le Net représentent en France encore moins de 1 % des investissements publicitaires, il s'agit de la seule progression à deux chiffres du secteur, avec le cinéma : Internet a généré un chiffre d'affaires publicitaire de 1,3 milliard de francs en 1998, en progression de 98,4 % par rapport à 1997, désormais supérieur à celui de la publicité au cinéma.

67 % des annonceurs estiment que la publicité sur Internet va devenir incontournable, 68 % reconnaissent qu'elle permet de toucher des cibles précises et 66 % qu'elle est indispensable au maintien de la compétitivité. Toutefois, la majorité des annonceurs estiment que les mesures d'audience ne sont pas fiables, affirme-t-on chez Havas. Et les deux tiers craignent qu'« *une présence sur Internet n'entraîne le risque d'être sollicité par des importuns* ».

Les annonceurs japonais ont réduit leurs dépenses depuis déjà un an

AU JAPON, les annonceurs ont dépensé, en 1998, 3,8 % de moins qu'en 1997 pour leur communication.

Ce chiffre, publié mardi 16 février par le conglomérat de communication Dentsu, était attendu dans l'anxiété par les professionnels occidentaux puisque le Japon conditionne la croissance mondiale en étant, d'une part, le deuxième marché publicitaire au monde derrière les Etats-Unis, et en concentrant, d'autre part, 56 % des dépenses publicitaires de la zone Asie-Pacifique.

En mesurant l'impact de la crise financière sur la consommation japonaise, cette statistique confirme la prévision pessimiste des experts britanniques de Zenith Media, qui annonçaient, dès le mois de décembre 1998, une contraction de ce marché publicitaire à l'échéance de 2001 (*Le Monde* du 24 décembre 1998).

Selon le rapport de Dentsu, les investissements publicitaires se sont élevés à 5 759,7 milliards de yens (43 milliards d'euros), en régression pour la première fois depuis cinq ans. Les investissements dans les quatre grands médias au Japon – journaux, magazines, télévision et radio – ont chuté de 4,2 % sur l'année 1998, les dépenses ayant diminué de 6,7 % dans les journaux et de 2,9 % à la télévision. La baisse annuelle a été enregistrée dès le premier trimestre.

Les médias n'ont pas réussi à profiter de l'effet d'entraînement des Jeux olympiques d'hiver de Nagano, en février 1998, et ont subi la récession économique qui s'est amplifiée entre avril et juin. Ensuite, la Coupe du monde de football et la croissance des marchés de l'informatique, du téléphone et des télécommunications, principaux moteurs de la croissance publicitaire en 1998 dans le reste du monde, n'ont pas eu d'effet sur les médias japonais.

PERSPECTIVES PESSIMISTES

Seuls les médias électroniques ont continué à afficher une croissance à deux chiffres pour la quatrième année consécutive. Ce secteur, également en très forte croissance dans les autres pays du monde, ne représente toutefois pas 1 % des investissements publicitaires japonais.

La plupart des entreprises nippones ont tranché net dans leurs investissements publicitaires au deuxième semestre. A l'exception des banques et des compagnies d'assurances, qui ont augmenté leurs dépenses de 8,1 % par rapport à 1997. De la même façon, les producteurs de boissons, en faisant porter leurs efforts sur la promotion du café, des boissons sans alcool et du whisky, ont, avec les cigarettiers, augmenté leurs dépenses publicitaires de 3,1% en 1998.

Pour 1999, les perspectives publicitaires ne sont guère plus optimistes. Les experts médias du groupe Dentsu tablent sur une croissance de 0,2 % des investissements dans les journaux, les magazines, la télévision et la radio – soit une quasi-stagnation à 3 776,5 milliards de yens, contre 3 770,3 milliards de yens en 1998.

Fl. A.

Une plate-forme stratégique pour l'AFP

LA RECHERCHE du nouveau président de l'Agence France-Presse (AFP) s'organise doucement après la fin du mandat de Jean Miot, le 2 février. Les représentants de la presse et de l'Etat au conseil d'administration ont adopté une « *plate-forme stratégique* », destinée à fixer des objectifs clairs au futur patron de l'agence. Les administrateurs « *estiment que l'AFP ne réunira durablement les conditions de l'équilibre économique qu'en se redéployant efficacement sur les marchés internationaux et en diversifiant ses services sur les nouveaux supports et services d'information* ».

Les administrateurs, qui s'engagent à mener « *une réflexion sur la modernisation du statut de l'agence* », souhaitent des aménagements de la politique commerciale ainsi qu'une évaluation du « *fonctionnement et de la rentabilité des filiales* ». Ils assignent deux tâches prioritaires au futur président : une gestion de l'agence « *sur la base d'un budget de reconduction qui sera adopté dans les plus brefs délais* » par le conseil et l'élaboration, « *pour septembre, d'un plan stratégique à trois ans assorti d'un échéancier, d'un plan d'affaires et d'un plan de financement, dont le budget de l'an 2000 sera la première année d'exécution* ». Les administrateurs préconisent « *une amélioration de la productivité (…) par la maîtrise de l'évolution de la masse salariale et de la modernisation de la gestion des ressources humaines* ».

Pour l'heure, quatre candidats postulent officiellement au poste de PDG : Daniel Jubert, ancien directeur de *La Presse de la Manche* ; Michel Meyer, directeur de RFO-Guadeloupe et ancien directeur de l'information de Radio-France ; Jacques Ravary, ancien PDG de Havas Régies ; Gilbert Grellet, directeur pour l'Europe et l'Afrique à l'AFP.

Nicole Vulser

Prisma Presse renforce son pôle économique

LE GROUPE PRISMA PRESSE, filiale de Bertelsmann, renforce son pôle économique. Christine Mital, directrice adjointe de la rédaction du *Nouvel Observateur*, est nommée rédactrice en chef déléguée du mensuel *Capital*. Cette nomination intervient après celle de Vincent Beaufils, ancien directeur de la rédaction du *Nouvel Economiste*, au poste de rédacteur en chef de *L'Essentiel du management*.

Jean-Joël Gurviez reste éditeur des deux titres et rédacteur en chef de *Capital*. Christine Kerdellant, ancienne directrice de la rédaction de *L'Entreprise* (groupe Expansion), rejoint également Prisma Presse, sans affectation particulière, mais pour réfléchir à d'éventuels projets. Le groupe d'Axel Ganz prévoit, pour septembre, le lancement d'une édition française du *National Geographic*.

DÉPÊCHES

■ **AUDIOVISUEL : l'animateur-vedette Guillaume Durand** pourrait arrêter à la rentrée de présenter l'émission « Nulle part ailleurs », diffusée sur Canal Plus. Alain de Greef, directeur des programmes de la chaîne, n'a pas souhaité commenter cette information parue dans *Voici*. Nagui a démenti vouloir lui succéder.

■ **Une pétition de soutien à Henri Chambon**, responsable de « Reportages » sur TF 1, a été lancée par des journalistes, réalisateurs, cameramen et producteurs, qui soulignent « *son éthique et son honnêteté* ». Ils regrettent la « *curée médiatique* » qui a suivi la révélation que deux reportages diffusés dans ce magazine étaient « *bidonnés* ».

■ **Fantôme, une société d'animation en 3D**, fondée et dirigée par Georges Lacroix, a déposé son bilan. Le tribunal de commerce de Paris étudiera cette affaire, jeudi 18 février.

■ ***PRESSE : l'ensemble des syndicats de journalistes*** (sauf la CFTC) et les représentants de la presse et de l'audiovisuel public et privé (TF 1 et M 6) ont entrepris, mardi 16 février, une discussion « *exploratoire* » sur l'application des 35 heures dans les entreprises de presse. Le patronat est favorable à une « *approche annuelle du temps de travail* » vu la spécificité du métier de journaliste. Le SNJ, la CGT et la CFDT souhaitent une semaine de quatre jours.

■ ***La firme d'investissements américaine Evercore Partners*** devrait acquérir, pour 767 millions de dollars (685 millions d'euros) *American Media Inc.*, l'éditeur du *National Enquirer* et du *Star*, les deux principaux magazines américains, en terme de diffusion, après *TV Guide*. – (*AFP*.)



TABLEAU DE BORD

AFFAIRES

INDUSTRIE

● **MICROSOFT : la justice américaine** étudie les sanctions possibles contre Microsoft *(Lire p. 19.)*

● **SCANIA : les discussions en vue d'une prise de contrôle du** constructeur suédois de poids lourds s'intensifient. Selon le *Wall Street Journal* du mercredi 17 février, Volvo et Volkswagen, ainsi que Fiat, ont eu des contacts avec Investor (groupe Wallenberg), actionnaire de Scania.

● **AIRBUS : le lancement industriel** prévu fin 1999 d'un Airbus de plus de 550 places, connu pour l'instant sous le nom de code A 3XX, devrait être reporté, a annoncé le groupement européen, mardi 16 février, invoquant le ralentissement conjoncturel transport aérien.

● **SEXTANT : Thomson-CSF déboursera 2,2 milliards de francs** (335 millions €) pour racheter la participation de 50 % d'Aerospatiale dans Sextant Avionique dont il détiendra ainsi 100 %. Cette cession, prévue par un accord de signé en décembre 1998, est effective le 17 février, a indiqué mardi Thomson-CSF. Aerospatiale réalise sur cette opération une plus-value de l'ordre de 1 milliard de francs (152 millions €).

● **PIRATAGE : les entreprises américaines ont accusé un manque à gagner de** 12,4 milliards de dollars (11 milliards €) en 1998, en hausse de 6 %, en raison du piratage de leurs produits, selon l'Alliance internationale pour la protection de la propriété intellectuelle (IIPA). L'IIPA demande qu'Israël, le Mexique, l'Italie, Macao, la Russie, le Koweit, la Turquie et la Pologne soient placés sous surveillance.

● **ÉLECTRONIQUE : IBM, NEC, Hitachi, Pioneer et Sony ont** annoncé, mercredi, la formation de l'alliance *« Galaxy group »* pour développer un *« filigrane électronique »* destiné à mieux contrôler la copie de disques et films numériques. Cette technologie pourrait être intégrée à la prochaine génération de vidéodisques DVD.

● **CHIMIE : la CGT, FO, la CFTC et la CGC** ont décidé d'exercer leur droit d'opposition à l'accord sur les 35 heures dans la chimie (250 000 salariés) signé entre le patronat et la CFDT. Les quatre syndicats estiment que le texte remet en cause les dispositions du code du travail et les acquis sociaux de la convention collective.

SERVICES

● **SNCF : de fortes perturbations du trafic étaient signalées,** mercredi 17 février matin, à la suite d'une agression survenue mardi, a annoncé la SNCF. Le trafic de la banlieue nord est fortement perturbé, sauf sur les lignes B et D du RER et sur les lignes Paris-Creil.

FINANCES

● **CRÉDIT COMMUNAL : le Crédit communal de Belgique** (groupe Dexia) et la Smap renoncent au projet de regrouper leurs activités d'assurance-vie sur le marché belge et mettent fin aux négociations à ce sujet, a indiqué mardi 16 février à Bruxelles le groupe Dexia.

RÉSULTATS

■ **ZENECA : le groupe pharmaceutique britannique,** qui doit prochainement fusionner avec le suédois Astra, a annoncé, mercredi, un bénéfice avant impôts et éléments exceptionnels de 1 milliard de livres pour 1998 (1,55 milliards €), en baisse de près de 2 %. Son chiffre d'affaires a progressé de 6 %, à 5,51 milliards de livres.

■ **NEC : le groupe japonais d'électronique grand public** pourrait perdre jusqu'à 200 milliards de yens (1,5 milliard €) au titre de l'exercice s'achevant fin mars, soit beaucoup plus que prévu, affirme mercredi *le Nihon Keizai Shimbun.* NEC avoue réviser ses prévisions mais se refuse à tout autre commentaire.

■ **DEUTSCHE BANK : le premier établissement bancaire privé** d'Allemagne, a annoncé, mercredi, que son bénéfice avant impôts a été multiplié par quatre en 1998, atteignant le niveau record de 7,9 milliards de marks (4,04 milliards €). Le bénéfice d'exploitation avant éléments exceptionnels est stable, à 4,3 milliards de marks (2,2 milliards €).

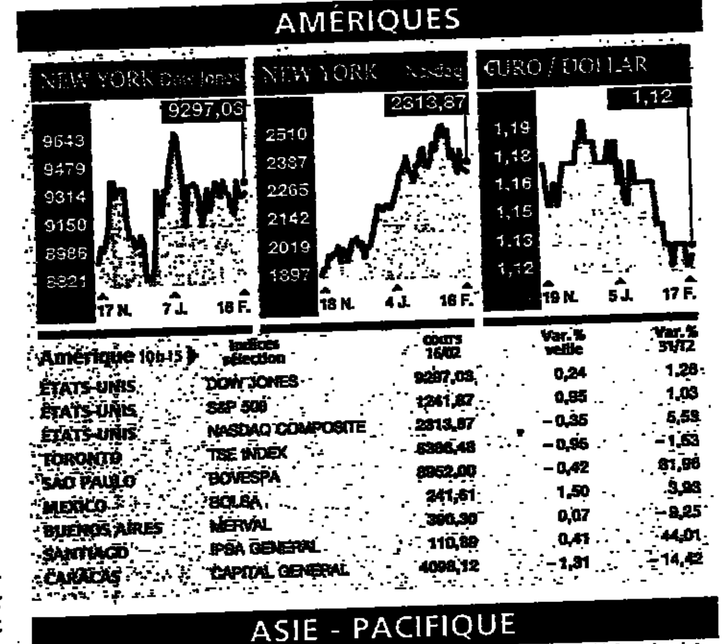
■ **WPP : le groupe britannique de communication** WPP a enregistré, en 1998, un bénéfice imposable de 212,8 millions de livres (312,9 millions €), en hausse de 20 % par rapport à 1997. Le chiffre d'affaires a progressé de près de 10 %, à 8 milliards de livres (11,7 milliards €).

EUROPE

FRANCFORT Dax 30 — 4815,14 (5443, 5249, 5054, 4860, 4665, 4471; 17 N., 8 J., 17 F.)
LONDRES FT 100 — 6066,30 (6152, 6007, 5863, 5718, 5573, 5429; 17 N., 8 J., 17 F.)
PARIS CAC 40 — 3990,69 (4312, 4172, 4033, 3894, 3755, 3615; 17 N., 8 J., 17 F.)

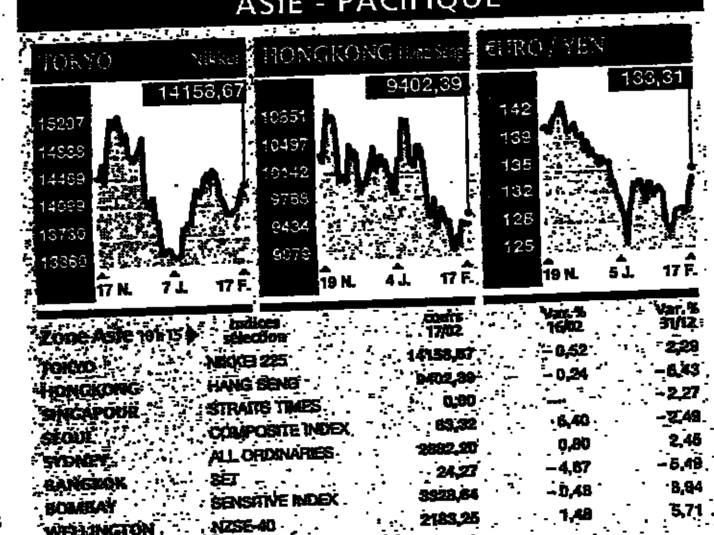
Europe 17h30 ▶	Indices sélection	cours 17/02	Var. % 16/02	Var. % 31/12
EUROPE	EURO STOXX 50	3349,25	−1,56	0,21
EUROPE	STOXX 50	3336,7	−1,34	0,50
EUROPE	EURO STOXX 324	295,81	−1,35	−0,96
EUROPE	STOXX 653	283,34	−1,18	1,48
PARIS	CAC 40	3990,69	−1,52	1,22
PARIS	MIDCAC	1581,35	−0,12	−4,08
PARIS	SBF 120	2659,90	−1,38	1,26
PARIS	SBF 250	2546,34	−0,51	1,97
PARIS	SECOND MARCHÉ	1891,51	0,19	−5,48
AMSTERDAM	AEX	515,68	−1,37	−4,21
BRUXELLES	BEL 20	3370,72	−0,96	−4,09
FRANCFORT	DAX 30	4815,14	−1,83	−3,74
LONDRES	FTSE 100	6066,30	−0,69	3,12
MADRID	STOCK EXCHANGE	9733,30	−0,57	−1,05
MILAN	MIBTEL 30	33551,00	−0,62	−4,55
ZURICH	SPI	6957,30	−0,83	−2,84

AMÉRIQUES



Amérique 10h15 ▶	Indices sélection	cours 16/02	Var. % veille	Var. % 31/12
ÉTATS-UNIS	DOW JONES	9297,03	0,24	1,28
ÉTATS-UNIS	S&P 500	1241,87	0,85	1,03
ÉTATS-UNIS	NASDAQ COMPOSITE	2313,87	−0,35	5,58
TORONTO	TSE INDEX	6396,48	−0,95	−1,63
SAO PAULO	BOVESPA	8952,00	−0,42	81,96
MEXICO	BOLSA	241,61	1,50	3,98
BUENOS AIRES	MERVAL	390,30	0,07	−9,25
SANTIAGO	IPSA GENERAL	110,89	0,41	−44,01
CARACAS	CAPITAL GENERAL	4098,12	−1,31	−14,42

ASIE - PACIFIQUE



Zone Asie 10h15 ▶	Indices sélection	cours 17/02	Var. % 16/02	Var. % 31/12
TOKYO	NIKKEI 225	14158,67	−0,52	2,29
HONGKONG	HANG SENG	9402,39	−0,24	−6,43
SINGAPOUR	STRAITS TIMES	0,80	—	−2,27
SÉOUL	COMPOSITE INDEX	83,32	6,40	−2,49
SYDNEY	ALL ORDINARIES	2882,20	0,80	2,46
BANGKOK	SET	24,27	−4,67	−5,49
BOMBAY	SENSITIVE INDEX	3323,64	−0,48	8,94
WELLINGTON	NZSE-40	2183,25	1,49	5,71

ÉCONOMIE

Un dirigeant de la Banque du Japon évoque un scénario-catastrophe

UN SCÉNARIO-catastrophe où l'économie nippone se contracterait de 5 % en termes nominaux lors de l'année fiscale 1999 (commençant début avril) a été décrit par l'un des dirigeants de la Banque du Japon, lors de la réunion de son comité de politique monétaire (CPM) du 15 décembre. Ce responsable, dont l'identité n'est pas précisée, estime que les entreprises nippones vont procéder à des restructurations massives, ne pouvant plus compter comme par le passé sur les plus-values dégagées sur leur portefeuille boursier pour amortir les à-coups de la conjoncture. Selon les minutes de cette réunion du CPM, publiées mercredi 17 février, les entreprises vont devoir s'attaquer aux problèmes jamais véritablement résolus des surcapacités, tant en termes d'outil de production que de personnel.

■ **Le gouvernement s'est félicité,** mercredi, du recul du yen, intervenu en réaction aux mesures prises la veille par le ministère des finances pour stopper la hausse des taux à long terme. *« Nous allons continuer à suivre attentivement la parité du yen et nous espérons que l'évolution actuelle se poursuive »,* a indiqué le porte-parole du gouvernement, Hiromu Nonaka, lors d'une conférence de presse à Tokyo. *(Lire p. 18.)*

■ **Le nombre de Japonais victimes de faillite personnelle** a augmenté de 40 % en 1998, atteignant le chiffre record de 103 800 cas, alors que le pays subit une grave récession. Les faillites personnelles ont atteint 11 300 cas pour le seul mois de décembre, soit plus que pour toute l'année 1990.

■ **BCE : la Banque centrale européenne laisse entendre,** dans son deuxième rapport mensuel, publié mardi soir, que ses taux directeurs resteront inchangés jeudi 18 février lors du prochain conseil des gouverneurs de la Banque centrale. La BCE considère que les conditions monétaires et financières sont « favorables » à une croissance soutenue de la production et de l'emploi dans la zone euro, compatible avec la stabilité des prix, écrit-elle dans son rapport de février diffusé mardi. *« Ces taux d'intérêt sont très bas, à la fois en termes de comparaison internationale et par rapport au passé »,* souligne la BCE dans son rapport mensuel, le deuxième depuis qu'elle a pris les rênes de la politique monétaire de la zone euro, le 1er janvier 1999.

■ **ALLEMAGNE : l'institut DIW estime que la production stagnera au premier trimestre 1999.** En revanche, il juge que le PIB réel devrait afficher une croissance de 1,5 % par rapport à la période comparable de 1998. Dans un rapport publié mercredi, il évalue à 0,5 % la croissance du PIB au 4e trimestre 1998 et à 2,8 % pour l'ensemble de l'année dernière, contre une précédente prévision de 2,7 %.

■ **NORVÈGE : l'économie pourrait plonger dans la récession** si une nouvelle vague de turbulences financières perturbe les marchés ou si la Norvège autorise de nouvelles hausses de salaires, selon une étude de l'OCDE publiée mardi. L'OCDE prévoit que le PIB continental (hors hydrocarbures) devrait croître de 1 % cette année et de 1,5 % en 2000, contre 2,9 % en 1998.

■ **UKRAINE : la balance commerciale avec la Russie accuse un déficit** de 2,22 milliards de dollars (1,98 milliard d'euros) pour 1998, a annoncé, mardi, le comité d'Etat ukrainien des statistiques, cité par l'agence russe Interfax. La Russie reste le premier partenaire commercial de l'Ukraine, avec 38,5 % du volume total des échanges commerciaux sur l'année.

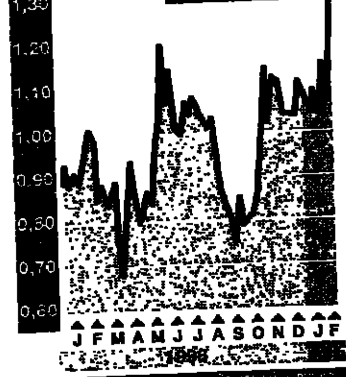
■ **FMI : l'Indonésie *« n'a pas encore touché le fond »*** de la crise économique et il *« faut se méfier de tout contentement prématuré »,* ont déclaré, mardi, des représentants de Banque mondiale et du Fonds monétaire international. Le représentant du FMI a estimé que le taux de croissance de l'économie indonésienne devrait être cette année *« légèrement au-dessous de 0 % ».*

■ **Une équipe de hauts fonctionnaires brésiliens** devait reprendre mardi des discussions avec le Fonds monétaire international sur les conditions de déblocage d'un nouveau crédit à Brasilia, a indiqué un porte-parole du Fonds. Ces discussions font suite à un accord de principe conclu au début février entre le ministre des finances du Brésil, Pedro Malan, et le numéro deux du FMI, Stanley Fischer.

■ **Le Fonds monétaire international a réduit à 3,5 % du PIB ses exigences envers la Russie** sur l'excédent budgétaire primaire (avant le service de la dette), a annoncé, mardi, le ministre des finances, Mikhaïl Zadornov, cité par l'agence Itar-Tass. La Russie doit 4,4 milliards de dollars (3,9 milliards d'euros) au FMI pour la seule année 1999, et espère obtenir un accord sur le rééchelonnement de cette dette, à défaut d'une véritable aide financière, suspendue depuis la crise du mois d'août.

VALEUR DU JOUR

Envolée d'Eurotunnel sur fond de rumeurs



L'ACTION Eurotunnel a connu, mardi 16 février, une journée de fièvre. A la clôture, l'action terminait sur une hausse de 17,7 %, à 1,33 euro (8,72 francs). Plus de 81,2 millions de titres du concessionnaire du tunnel sous la Manche avaient été échangés au cours de la séance, soit 4,8 % du capital.

Simple redécouverte du titre ? Arrivée surprise d'un actionnaire important ? Les analystes soulignent que l'action Eurtounnel est en train de retrouver grâce auprès des investisseurs. Le concessionnaire dispose désormais d'une solide activité commerciale. Au premier semestre de 1998, il a enregistré une hausse de 23 % de son chiffre d'affaire, à 2,8 milliards de francs (426,8 millions d'euros), et un bénéfice d'exploitation de 559 millions de francs (85,2 millions d'euros). Ses positions devraient encore être renforcées, avec la suppression, prévue au 1er juillet 1999, du commerce duty free, utilisé comme argument par les ferries. De plus, le groupe est en train de résoudre peu à peu l'énorme problème de son endettement (63,7 milliards de francs, 9,7 milliards d'euros). Profitant des taux d'intérêt bas, le concessionnaire a continué à restructurer sa dette début février. L'opération se traduira par 900 millions de francs (137,2 millions d'euros) de profits exceptionnels dans les comptes de 1999. Depuis, des banques, qui avaient joué la dette du groupe contre les actions, se sont ravisées. Elles rachètent des actions Eurotunnel pour déboucler leurs positions à découvert, ce qui alimente la surchauffe.

D'autres rumeurs sur le marché prêtent à Vincent Bolloré d'importants achats d'actions. Est-il intéressé à devenir actionnaire de référence d'Eurotunnel ? A-t-il acheté des titres pour placer une partie de son abondante trésorerie (6 milliards de francs ; 915 millions d'euros), en attendant de trouver une cible ? Le groupe Bolloré déclare refuser de commenter les rumeurs. Les statuts d'Eurotunnel prévoient que tout actionnaire franchissant le seuil des 3 % du capital doit se déclarer. Aucune déclaration dans ce sens, pour l'instant, n'a été faite.

Martine Orange

SUR LES MARCHÉS

PARIS

L'INDICE CAC 40 a débuté la journée du mercredi 17 février sur une baisse de 0,73 %, et accentuait ensuite ses pertes, abandonnant 1,61 %, à 3 986,93 points, en milieu de journée. Les opérateurs se montrent prudents avant la réunion, jeudi, du conseil des gouverneurs de la Banque centrale européenne. La veille, le marché avait fait preuve d'indécision. En forte hausse dans la matinée, le CAC 40 avait terminé la séance sur un recul de 0,32 %, à 4 052,32 points.

FRANCFORT

L'INDICE DAX 30 était en repli sensible mercredi 17 février en milieu de journée. Il reculait de 1,82 %, à 4 806,17 points. La veille, le marché allemand avait légèrement progressé (+ 0,13 %, à 4 895,11 points), soutenu par les valeurs bancaires.

LONDRES

LA BOURSE de Londres qui s'était distinguée, mardi 16 février, par une hausse de 1,42 % de l'indice FT 100, perdait du terrain mercredi comme l'ensemble des places européennes. Le FT 100 perdait 0,67 %, à 6 067,80 points, en milieu de journée.

TOKYO

L'INDICE NIKKEI a abandonné 0,52 %, à 14 158,67 points, à la fin de la séance du mercredi 17 février. Les investisseurs n'ont, contre toute attente, pas salué la baisse du yen ni celle des taux d'intérêt à long terme.

NEW YORK

L'INDICE DOW JONES a terminé mardi en hausse de 22,14 points (+ 0,24 %), à 9 297,03 points, tandis que l'indice composite du Nasdaq a reculé de 8,02 points (− 0,35 %), à 2 313,87 points. Un important mouvement d'achat centré sur les valeurs technologiques, qui avait soutenu les principaux indicateurs boursiers en cours de séance, s'est essouflé en fin de journée, ont relevé les analystes.

TAUX

LE MARCHÉ OBLIGATAIRE français a entamé la journée du mercredi 17 février en légère baisse. Le contrat notionnel échéance mars du Matif perdait 0,07 point à 111,03. Le rendement des emprunts d'Etat français à dix ans s'inscrivait à 3,99 % et celui des bunds allemands de même échance à 3,92 %.

MONNAIES

LE DOLLAR fléchissait légèrement mercredi sur le marché des changes de Tokyo, sous l'effet de prises de bénéfices après sa forte remontée face au yen. Le billet vert s'échangeait à 118,25 yens, contre 118,70 yens à New York la veille. L'euro cotait 1,1236 dollar, contre 1,1205 dollar à New York. L'euro est tombé à 1,1176 dollars mardi, son cours le plus bas depuis son lancement le 1er janvier. La BCE souligne, dans son bulletin mensuel, que l'euro s'était déprécié d'environ 3,5 % en janvier face au dollar et y voit un soutien à la croissance.

Taux de change fixe zone €uro

€uro contre ▶	Taux	contre franc ▶	Taux
FRANC	6,55957	€URO	0,15245
DEUTSCHEMARK	1,95583	DEUTSCHEMARK	3,35385
LIRE ITALIENNE (1000)	1,93627	LIRE ITAL. (1000)	3,38774
PESETA ESPAG. (100)	1,66386	PESETA ESPAG. (100)	3,94238
ESCUDO PORT. (100)	2,00482	ESCUDO PORT. (100)	3,27190
SCHILLING AUTR. (10)	1,37603	SCHILLING AUTR. (10)	4,76703
PUNT IRLANDAISE	0,78756	PUNT IRLANDAISE	8,32894
FLORIN NÉERLANDAIS	2,20371	FLORIN NÉERLANDAIS	2,97660
FRANC BELGE (10)	4,03399	FRANC BELGE (10)	1,62607
MARKKA FINLAND.	5,94573	MARKKA FINLAND.	1,10324

Hors zone €uro

€uro contre ▶	16/02
COURONNE DANOISE	7,4347
COUR. NORVÉGIENNE	8,6205
COUR. SUEDOISE	8,8530
COURONNE TCHÈQUE	38,230
DOLLAR AUSTRALIEN	1,7467
DOLLAR CANADIEN	1,6807
DOLLAR NÉO-ZÉLAND	2,0854
DRACHME GRECQUE	322,40
FLORINT HONGROIS	249,56
ZLOTY POLONAIS	4,2747

Cours de change croisés

17/02 12h30 ▶	Cours DOLLAR	Cours YEN(100)	Cours EURO	Cours FRANC	Cours LIVRE	Cours FR. S.
DOLLAR	—	0,84324	1,12445	0,17142	1,63355	0,70388
YEN	118,58000	—	133,31500	20,33500	198,75000	83,49500
EURO	0,88932	0,75010	—	0,15245	1,45315	0,62600
FRANC	5,83360	4,91895	6,55957	—	9,52870	4,10595
LIVRE	0,61216	0,51620	0,68820	0,10495	—	0,43090
FRANC SUISSE	1,42070	1,19775	1,59710	0,24355	2,32070	—

Taux d'intérêt (%)

Taux 16/02 ▶	Taux j.j.	Taux 3 mois	Taux 10 ans	Taux 30 ans
FRANCE	3,04	2,92	4,01	4,89
ALLEMAGNE	3,13	3,12	3,91	4,87
GDE-BRETAG.	5,37	5,19	4,50	4,38
ITALIE	—	3,02	4,11	5,07
JAPON	0,18	0,17	2,02	—
ÉTATS-UNIS	5	4,62	5,04	5,37
SUISSE	1,12	1,19	2,51	3,88
PAYS-BAS	3,02	3,18	4	4,91

Matif

Cours 12h30 ▶	Volume 17/02	dernier prix	premier prix
Notionnel 5,5 MARS 99	8209	110,92	111,18
Euribor 3 mois MARS 99	1896	96,96	96,97

Matières premières

En dollars ▶	Cours 16/02	Var. % veille
MÉTAUX (LONDRES)		$/TONNE
CUIVRE 3 MOIS	1413,5	−0,32
ALUMINIUM 3 MOIS	1195	0,17
PLOMB 3 MOIS	528,5	0,67
ETAIN 3 MOIS	5158	0,35
ZINC 3 MOIS	1043	0,97
NICKEL 3 MOIS	4510	0,22
MÉTAUX (NEW YORK)		$/ONCE
ARGENT A TERME	5,49	−3,77
PLATINE A TERME	78872,86	−0,35
GRAINES DENRÉES		$/BOISSEAU
BLÉ (CHICAGO)	252	−0,10
MAÏS (CHICAGO)	213,75	−0,12
SOJA TOURTEAU (CHG.)	128,8	—
SOFTS		$/TONNE
CACAO (NEW YORK)	1280	1,91
CAFÉ (LONDRES)	1798	—
SUCRE BLANC (PARIS)	233	—

Pétrole

En dollars ▶	Cours 16/02	Var. % veille
BRENT (LONDRES)	10,05	—
WTI (NEW YORK)	11,33	−0,35
LIGHT SWEET CRUDE	11,38	−2,23

Or

En €uros ▶	Cours 16/02	Var % 15/02
OR FIN KILO BARRE	8250	−0,36
OR FIN LINGOT	8330	−0,12
ONCE D'OR (LO) $	286,30	−1,36
PIÈCE FRANCE 20 F	49,80	+1,22
PIÈCE SUISSE 20 F	50	−0,20
PIÈCE UNION LAT. 20 F	49,80	+1,02
PIÈCE 10 DOLLARS US	280	—
PIÈCE 20 DOLLARS US	450	−1,64
PIÈCE 50 PESOS MEX.	309	+0,24

Cotations, graphiques et indices en temps réel sur le site Web du « Monde ». www.lemonde.fr/bourse

VALEURS EUROPÉENNES

● L'action **Deutsche Bank** a gagné 4,43 %, mardi 16 février, en anticipation d'un bénéfice record. Ce dernier, publié mercredi 17 au matin, a été multiplié par quatre, à 4,04 milliards d'euros.

● L'action de la **Barclays** a grimpé de 8,37 %, mardi, grâce à l'annonce d'un bénéfice net en hausse de 12 %, à 1,91 milliard de livres (1,33 milliard d'euros).

● La spéculation sur le titre **BMW** s'est ralentie, mardi 16 février ; l'action s'est adjugé un gain de 0,3 %, à 747,6 euros.

● L'action du groupe **Royal Dutch** a abandonné 2,28 %, mardi 16 février, poursuivant ainsi le mouvement de baisse enclenché depuis la publication de mauvais résultats, le 11 février.

● Le titre de l'éditeur de progiciels informatiques **Baan** s'est adjugé un gain de 6,21 %, mardi 16 février, après l'annonce d'un important contrat avec Delta Airline.

● Le titre **Electrolux** a bondi de 8,54 %, mardi 16 février, soutenu par la publication d'un résultat d'exploitation en hausse de 33 %, à 6 milliards de couronnes suédoises, un niveau supérieur aux attentes des analystes.

● Le titre du laboratoire pharmaceutique **Astra** a progressé de 3,54 %, mardi 16 février, grâce à l'annonce d'un bénéfice net 1998 en hausse de 16 %. Le groupe doit prochainement fusionner avec son partenaire, Zeneca.

STOXX 653 – sur un an: 283,34 (315 – 294 – 273 – 253 – 232 – 212; 27 FÉV. – 20 AOÛT – 17 FÉV.) – sur 5 jours: J 281,10 – V 283,86 – L 285,57 – M 286,72 – M 283,34

EURO STOXX 50 – sur un an: 3349,25 (3685 – 3432 – 3178 – 2925 – 2672 – 2419; 17 FÉV. – 19 AOÛT – 17 FÉV.) – sur 5 jours: J 3376,42 – V 3405,93 – L 3414,97 – M 3402,21 – M 3349,26

[illegible]	Code pays	Cours en euros	% Var. veille
[illegible]			
AUTOLIV SDR	SE	35,41	...
BASF AG	BE•	30,65	+0,10
BMW	DE•	746	-0,67
CONTINENTAL AG	DE•	26,1	+1,16
DAIMLERCHRYSLER	DE•	84,6	-0,82
FIAT	IT•	2,84	-1,73
FIAT PRIV	IT•	1,45	-1,36
LABINAL /RM	FR•	167	....
LUCAS VARITY	GB	4,14	+1,07
MAGNETI MARELLI	IT•	1,35	+0,75
MICHELIN-B- /RM	FR•	40,25	-0,62
PEUGEOT /RM	FR•	129,5	+0,78
PIRELLI	IT•	2,62	-1,87
RENAULT	FR•	43,05	+0,12
SOMMER ALLIBER	FR•	23	-2,54
VALEO /RM	FR•	76,4	-4,50
VOLKSWAGEN	DE•	64,3	-1,30
VOLVO -A-	SE	23,83	....
VOLVO -B-	SE	24,40	....
▶ DJ E STOXX AUTO P		266,76	-0,76
[illegible]			
ABBEY NATIONAL	GB	19,58	+3,23
ABN AMRO HOLDIN	NL•	18,2	-0,55
ALLIED IRISH BA	GB	16,01	-4,02
ALPHA CREDIT BA	GR	107,79	....
ARGENTARIA RS	ES•	22,09	....
B PINTO MAYOR R	PT•	18,53	....
BANCO ESSI R	PT•	10,58	....
BANK AUSTRIA AG	AT•	48,8	-0,41
BANK OF IRELAND	GB	19,16	-0,15
BANK OF PIRAEUS	GR	42,17	....
BANKINTER	ES•	34,75	...
BARCLAYS PLC	GB	24,12	-2,30
BAYR.HYPO-U.VER	DE•	54,5	-1,45
BCA FIDEURAM	IT•	5,31	-1,30
BCA INTESA	IT•	4,68	+0,43
BCA ROMA	IT•	1,28	....
BCO BILBAO VIZC	ES•	13,16	....
BCO CENTRAL HIS	ES•	10,31	....
BCO POPULAR ESP	ES•	80,6	....
BCO SANTANDER	ES•	17,25	....
BCP REG	PT•	27,35	....
BNP /RM	FR•	72,3	-0,07
CCF /RM	FR•	78,5	-0,56
CHRISTIANIA BK	NO	3,64	...
COMIT	IT•	5,55	...
COMM.BANK OF GR	GR	114,70	....
COMMERZBANK	DE•	25,3	....
DEN DANSKE BK	DK	112,88	....
DEN NORSKE BANK	NO	3,45	....
DEUTSCHE BANK A	DE•	48,6	+0,52
DEXIA CC	BE•	149,2	+0,47
DEXIA FCE RM	FR•	135	-0,07
DRESDNER BK AG	DE•	32,7	....
ERGO BANK	GR	75,09	..
FIRST AUSTRIAN	AT•	48,42	-91,41
FOERENINGSSB A	SE	22,76	....
FOKUS BK	NO	8,82	....
HALIFAX	GB	11,39	+1,43
HSBC HOLDS	GB	23,17	-2,28
IMI	IT•	—	....
IONIAN BK REG.S	GR	52,73	....
JYSKE BANK REG	DK	77,61	.
KAPITAL HOLDING	DK	43,04	....
KBC BANCASSURAN	BE•	70,75	....
LLOYDS TSB	GB	13,10	....
MERITA	FI•	5,5	-0,90
NAT BANK GREECE	GR	63,59	....
NATEXIS	FR•	53	-0,93
NATL WESTM BK	GB	19,70	-1,75
NORDBANKEN HOLD	SE	5,87	....
OBERBANK	AT•	63	+1,61
POLO BANCA 1473	IT•	22,7	-0,44
ROYAL BK SCOTL	GB	17,74	-1,78
S-E-BANKEN -A-	SE	9,83	....
SPAREBANKEN NOR	NL•	165	....
STE GENERAL-A-	FR•	135,1	-0,59
SV HANDBK -A-	SE	35,13	....
UBS N	CH	278,25	-0,89
UNICREDITO ITAL	IT•	4,61	..
UNIDANMARK -A-	DK	67,25	+0,60
XIOSBANK	GR	47,15	....
▶ DJ E STOXX BANK P		261,32	-0,23

PRODUITS DE BASE

ACERINOX REG	ES•	—	...
ALUMINIUM GREEC	GR	62,52	...
ARJO WIGGINS AP	GB	1,74	-0,83
ASSIDOMAEN AB	SE	15,58	....
AVESTA	SE	3,14	....
BEKAERT	BE•	403,5	+0,75
BILTON	GB	4,48	+1,65
BOEHLER-UDDEHOL	AT•	41,1	-0,99
BRITISH STEEL	GB	1,81	-0,80
BUHRMANN NV	NL•	16,15	-4,15
BUNZL PLC	GB	3,43	....
CART.BURGO	IT•	5,2	...
DEGUSSA-HUELS	DE•	35	+2,94
ELKEM ASA, OSLO	NO	12,53	....
ELVAL	GR	11,94	....
INPARSA	PT•	20	....
JOHNSON MATTHEY	GB	6,42	....
MAYR-MELNHOF KA	AT•	40,85	-0,61
METSAE-SERLA A	FI•	6,45	-0,15
MODO B FR	SE	23,49	....
NORSKE SKOGIND-	NO	27,26	...
OUTOKUMPU OY -A	FI•	7,5	+1,35
PECHINEY-A-	FR•	31	-0,96
PORTUCEL INDUST	PT•	6,35	....
RAUTARUUKKI K	FI•	5,35	-1,83
RIO TINTO	GB	11,51	....
SIDENOR	GR	23,71	....
SILVER & BARYTE	GR	33,19	....
SMURFIT JEFFERS	GB	1,75	+0,84
SONAE INDUSTRIA	PT•	12,1	....
SOPORCEL	PT•	11,01	....
SSAB SW ST A FR	SE	9,71	....
STORA ENSO -A-	FI•	7,8	-1,27
STORA ENSO -R-	FI•	8,1	-0,98
SVENSKA CELLULO	SE	19,32	....
THYSSEN	DE•	169,5	-1,45
TRELLEBORG B	SE	8,75	....
UNION MINIERE	BE•	31	-0,32
UPM-KYMMENE COR	FI•	23,6	-1,63
USINOR	FR•	12,01	+0,08
VIOHALCO	GR	31,20	....
VOEST-ALPINE ST	AT•	24,95	-0,91
▶ DJ E STOXX BASI P		[illegible]	-0,28

CHIMIE

AGA -A-	SE	11,97	....
AGA -B-	SE	11,92	....
AIR LIQUIDE /RM	FR•	133,7	-0,22
AKZO NOBEL	NL•	—	...
BASF AG	DE•	30,65	+0,10
BAYER AG	DE•	30,4	-0,65
BOC GROUP PLC	GB	12,59	+1,29
CIBA SPEC CHEM	CH	69,48	-0,22
CLARIANT N	CH	461,87	-0,81
DYNO INDUSTRIER	NO	14,27	....
EMS-CHEM HOLD A	CH	4851,33	-1,08
HENKEL KGAA VZ	DE•	70	-1,27
HOECHST AG	DE•	40,1	-1,11
ICI	GB	7,83	-1,83
KEMIRA	FI•	5,8	-3,33
LAPORTE	GB	8,40	+0,70
LENZING AG	AT•	52,5	-4,55
PERSTORP -B-	SE	9,04	....
SNIA BPD	IT•	1,34	+2,29
SOLVAY	BE•	62,8	+1,13
TESSENDERLO CHE	BE•	47	+1,08
UCB	BE•	—	....
▶ DJ E STOXX CHEM P		381,17	-0,53

CONGLOMÉRATS

AKER RGI -A-	NO	10,21	....
CGIP /RM	FR•	48,9	-0,50
CIR	IT•	1,04	+1,96
D'IETEREN SA	BE•	444	-0,78
GAZ ET EAUX /RM	FR•	41,5	-3,44
GBL	BE•	171,6	+0,35
GENL ELECTR CO	GB	7,48	+0,20
GEVAERT	BE•	87,5	+1,50
HAGEMEYER NV	NL•	31,95	-0,47
INCHCAPE PLC	GB	2,23	+0,66
INVESTOR -A-	SE	38,12	..
INVESTOR -B-	SE	38,91	....
KVAERNER -A-	NO	17,98	....
KVAERNER -B-	NO	14,67	...
LVMH / RM	FR•	214	-0,47
MYTILINEOS HOLD	GR	15,51	..
NORSK HYDRO	NO	32,94	....
OERLIKON-BUEHRL	CH	110,33	+0,14
ORKLA -A-	NO	12,93	....
ORKLA -B-	NO	11,02	....
SONAE INVESTIME	PT•	36,45	....
VEBA AG	DE•	50,8	-2,50
▶ DJ E STOXX CONG P		234,24	-0,45

TÉLÉCOMMUNICATIONS

BRITISH TELECOM	GB	15,39	-3,65
CABLE & WIRELES	GB	11,88	-0,37
DEUTSCHE TELEKO	DE•	37	-3,65
EUROPOLITAN HLD	SE	98,84	....
FRANCE TELECOM	FR•	74	-5,61
HELLENIC TELE (	GR	24,97	....
KONINKLIJKE KPN	NL•	45,8	-1,29
PORTUGAL TELECO	PT•	45,34	....
SWISSCOM N	CH	349,82	-1,06
TELE DANMARK	DK	104,24	-0,64
TELECEL	PT•	171,2	....
TELECOM ITALIA	IT•	8,47	-0,94
TELECOM ITALIA	IT•	5,58	+0,54
TELEFONICA	ES•	40,1	....
TIM	IT•	5,48	-1,08
VODAFONE GROUP	GB	16,50	-0,09
▶ DJ E STOXX TCOM P		844,39	-0,99

CONSTRUCTION

AALBORG PORTLAN	DK	16,14	-4
ACCIONA	ES•	54,75	....
ACESA REG	ES•	12,8	...
AKTOR SA	GR	14,27	....
ASKO OY	FI•	13,7	+0,74
AUMAR	ES•	22,05	....
AUTOSTRADE	IT•	7,22	-0,98
BCA INTESA	IT•	4,68	+0,43
BICC PLC	GB	1,21	+1,22
BILFINGER & BER	DE•	18,5	+1,09
BLUE CIRCLE IND	GB	4,65	+0,63
BOUYGUES /RM	FR•	221	-1,82
BPB	GB	3,38	-0,86
CARADON	GB	2,08	....
CBR	BE•	86,8	+2,12
CHARTER	GB	4,96	-1,45
CIMPOR SGPS'R	PT•	25,11	...
COLAS /RM	FR•	180	+0,39
CRH PLC	GB	16,38	-0,09
CRISTALERIA ESP	ES•	50,75	....
DRAGADOS CONSTR	ES•	35,17	....
FOM CON CONTRAT	ES•	60	....
GROUPE GTM	FR•	88	-0,34
HEIDELBERGER ZE	DE•	58,5	+2,45
HELL.TECHNODO.R	GR	11,14	....
HERACLES GENL R	GR	23,73	....
HOCHTIEF ESSEN	DE•	32,4	+1,25
HOLDERBANK FINA	CH	230,99	-0,81
HOLDERBANK FINA	CH	937,09	-0,53
IMETAL /RM	FR•	102,2	-2,67
ITALCEMENTI	IT•	9,5	+1,06
ITALCEMENTI RNC	IT•	4,26	+1,43
LAFARGE /RM	FR•	83	....
MICHANIKI REG.	GR	8,37	....
PARTEK	FI•	7,5	+0,67
PHILIPP HOLZMAN	DE•	126	+0,64
PILKINGTON PLC	GB	0,98	+1,54
POTAGUA -B-	DK	18,02	-0,74
RMC GROUP PLC	GB	10,69	+0,83
RUGBY GRP	GB	1,37	....
SAINT GOBAIN /R	FR•	127,1	-0,31
SEMAPA	PT•	15	....
SKANSKA -B-	SE	27,45	....
SUPERFOS	DK	14,39	+7
TARMAC	GB	1,60	-0,90
TAYLOR WOODROW	GB	2,44	-0,60
TECHNIP /RM	FR•	83,85	-1,81
TITAN CEMENT RE	GR	73,20	....
UNICEM	IT•	9,33	-1,79
URALITA SA	ES•	9	....
VALENCIANA CEM	ES•	11,54	....
WIENERB BAUSTOF	AT•	173,7	-0,63
WILLIAMS	GB	5,30	-0,56
▶ DJ E STOXX CNST P		184,55	-0,04

CONSOMMATION CYCLIQUE

ACCOR /RM	FR•	218,5	+0,23
ADIDAS-SALOMON	DE•	87	-1,02
AMER GROUP A	FI•	12	+1,89
AUSTRIAN AIRLIN	AT•	29,69	+0,64
BANG & OLUFSEN	DK	59,65	+1,14
BARRATT DEV PLC	GB	3,90	-0,37
BEAZER GROUP	GB	2,57	+0,57
BENETTON GROUP	IT•	1,47	+0,68
BERKELEY GROUP	GB	8,36	-1,38
BRITISH AIRWAYS	GB	5,98	+0,49
BRYANT GROUP PL	GB	1,66	-0,87
CHARGEURS RM	FR•	42	-3
CLUB MED. /RM	FR•	85,2	-3,07
COATS VIYELLA	GB	0,51	....
COMPASS GRP	GB	10,69	-1,87
COURTAULDS TEXT	GB	2,33	+1,31
DT.LUFTHANSA N	DE•	19	-0,78
ELECTROLUX -B-	SE	17,23	....
EMI GROUP	GB	6,08	-0,95
EURO DISNEY /RM	FR•	1,11	-1,77
FINNAIR	FI•	5	+1,21
G WIMPEY PLC	GB	1,88	+0,78
GRANADA GROUP P	GB	17,09	-0,76
HERMES INTL	FR•	73	-2,54
HPI	IT•	0,58	-1,69
HUNTER DOUGLAS	NL•	28,2	-0,35
KLM	NL•	25,1	-1,18
LADBROKE GRP	GB	3,86	-0,75
MOULINEX /RM	FR•	9,9	-0,20
NCL HLDG	NO	2,47	....
PATHE /RM	FR•	238,3	+0,04
PENTLAND GRP	GB	1,44	-1
PERSIMMON PLC	GB	3,06	+0,96
RANK GROUP	GB	2,98	+0,99
SAIRGROUP N	CH	185,60	-1,17
SAS DANMARK A/S	DK	9,51	-0,43
SEB /RM	FR•	61,6	....
THE SWATCH GRP	CH	501,41	-1,50
THE SWATCH GRP	CH	117,68	-1,44
WILLIAM BAIRD	GB	1,37	....
WILSON BOWDEN	GB	8,55	+0,51
WOLFORD AG	AT•	42	-2,35
WWWW UK UNITS	GB	0,64	-4,35
▶ DJ E STOXX CCYC P		164,9	-0,22

PHARMACIE

ASTRA -A-	SE	18,19	....
ASTRA -B-	SE	18,13	....
ELAN CORP	GB	67,11	-2,13
GLAXO WELLCOME	GB	29,24	-1,52
NOVARTIS N	CH	1565,57	-1,19
NOVO NORDISK B	DK	102,90	-1,10
ORION A	FI•	20,5	....
ORION B	FI•	20,4	-0,49
RHONE POUL/RM	FR•	41,3	-1,20
ROCHE HOLDING	CH	15902,97	+0,12
ROCHE HOLDING G	CH	11364,63	-0,30
SANOFI /RM	FR•	146	-2,68
SCHERING AG	DE•	116,6	+0,30
SMITHKLINE BEEC	GB	12,63	-0,46
ZENECA GROUP	GB	37,64	-0,73
▶ DJ E STOXX PHAR P		390,42	-0,04

SERVICES FINANCIERS

3I	GB	8,84	+0,63
ALMANIJ	BE•	72,05	-0,48
ALPHA FINANCE	GR	43,36	....
AMVESCAP	GB	8,65	-1,98
BAIL INVEST /RM	FR•	127	+0,15
BPI-SGPS N	PT•	32,18	....
BRITISH LAND CO	GB	7,35	...
CAPITAL SHOPPIN	GB	5,63	-0,77
COBEPA	BE•	66,8	+1,14
CORP FIN ALBA -	ES•	121,4	....
CPR /RM	FR•	35	-0,03
CS GROUP N	CH	144,44	+0,87
EURAFRANCE /RM	FR•	450,5	-0,99
FONCIERE LYONNA	FR•	126,5	-0,39
FORTIS AG	BE•	—	....
GECINA /RM	FR•	102	....
HAMMERSON	GB	5,82	+0,50
IMMEUBLES FRANC	FR•	17	....
KAPITAL HOLDING	DK	43,04	....
LAND SECURITIES	GB	11,57	-0,50
LIBERTY INT.HDG	GB	6,62	....
MEDIOBANCA	IT•	9,9	-1,49
MEDIOLANUM	IT•	5,73	-0,52
MEPC PLC	GB	6,41	-0,23
METROVACESA	ES•	23,76	....
NATIO-INTER -C-	NL•	—	—
PARIBAS	FR•	83	-0,18
PROVIDENT FIN	GB	12,74	-1,47
RODAMCO NV	NL•	21	-0,47
SCHRODERS PLC	GB	16,98	-3,40
SEFIMEG N /RM	FR•	61,2	-2,86
SIMCO N /RM	FR•	78,5	-0,06
SLOUGH ESTATES	GB	4,67	+0,63
SOPHIA /RM	FR•	37,55	....
UNIBAIL /RM	FR•	112,5	-1,23
UNIM	IT•	0,48	-2
VALLEHERMOSO	ES•	11,28	....
WOOLWICH PLC	GB	5,60	+4,63
▶ DJ E STOXX FINS P		243,39	+0,11

ALIMENTATION ET BOISSON

ALLIED DOMECQ	GB	6,83	-0,64
ASSOCIATE BRIT	GB	7,27	-0,40
BASS	GB	11,67	-1,72
BBAG OE BRAU-BE	AT•	42,9	+3,12
BONGRAIN /RM	FR•	362	-2,14
BRAU-UNION	AT•	45,75	....
CADBURY SCHWEPP	GB	13,93	-0,31
CARLSBERG -B-	DK	42,23	+1,95
CARLSBERG AS -A	DK	40,35	-0,86
CHR. HANSEN HLD	DK	104,24	-1,27
CULTOR -1-	FI•	7,85	-0,63
DANISCO	DK	41,70	....
DANONE /RM	FR•	233,5	-1,06
DELTA DAIRY	GR	17,40	....
DIAGEO	GB	9,31	-2,15
ELAIS OLEAGINOU	GR	21,09	....
ERID.BEGH.SAY /	FR•	126,1	-0,71
GREENCORE GROUP	GB	3,63	+0,83
HEINEKEN	NL•	48,5	-0,61
HELLENIC BOTTLI	GR	33,50	....
HELLENIC SUGAR	GR	9,27	....
HUHTAMAEKI I VZ	FI•	33,5	....
KERRY GRP-A-	GB	11,09	-12,44
MONTEDISON	IT•	0,9	....
NESTLE N	CH	1593,11	....
PARMALAT	IT•	1,31	-0,76
PERNOD RICARD /	FR•	54,9	+1,01
RAISIO GRP K	FI•	5,7	-5
RAISIO GRP V	FI•	5,75	-0,35
RIEBER & SON -B	NO	6,09	....
TATE & LYLE	GB	5,84	-9,09
UNICER REG	PT•	20,85	-0,48
UNIGATE PLC	GB	5,63	+0,78
UNILEVER	NL•	68	+0,53
UNILEVER	GB	8,80	-0,33
▶ DJ E STOXX F & BV P		235,43	-0,65

ENERGIE

AKER MARITIME	NO	6,50	....
BG	GB	5,03	-1,15
BP AMOCO	GB	12,33	-3,32
BURMAH CASTROL	GB	11,35	-0,26
CESPA	ES•	33,41	....
ELECTRAFINA	BE•	109	+0,09
ELF AQUITAINE	FR•	92	-0,43
ENI	IT•	5,26	-1,50
ENTERPRISE OIL	GB	3,79	+4
F.OLSEN ENERGY	NO	5,68	....
LASMO	GB	1,72	....
OCEAN RIG	NO	0,21	....
OMV AG	AT•	76,7	-0,20
PETROFINA SA BR	BE•	409	-2,39
PETROLEUM GEO-S	NO	10,44	....
PRIMAGAZ /RM	FR•	75	....
PROSAFE	NO	5,22	..
REPSOL	ES•	48,47	....
ROYAL DUTCH CO	NL•	37,98	-1,43
SAGA PETROLEUM	NO	7,71	....
SAIPEM	IT•	3,27	-0,61
SHELL TRANSP &	GB	4,73	-1,52
SMEDVIG -A-	NO	7,54	....
TOTAL /RM	FR•	92,7	-1,90
▶ DJ E STOXX ENGY P		222,13	-0,57

BIENS D'ÉQUIPEMENT

ABB AB -A-	SE	10,73	....
ABB AB -B-	SE	10,79	....
ABB BADEN	CH	1138,03	-0,66
ADECCO CHESEREX	CH	424,41	+0,15
ALSTOM	FR•	23,6	-1,99
ALUSUISSE LON G	CH	1011,58	-0,68
ASSOC BR PORTS	GB	3,92	+0,75
ATLAS COPCO -A-	SE	22,82	....
ATLAS COPCO -B-	SE	22,70	....
ATTICA ENTR SA	GR	8,28	....
BAA	GB	10,37	-1,25
BBA GROUP PLC	GB	6,39	+1,39
BERGESEN	NO	12,30	....
BONHEUR	NO	17,17	-3,90
CMB	BE•	32,4	+0,93
COOKSON GROUP P	GB	2,01	...
DAMPSKIBS -A-	DK	5111,17	-2,56
DAMPSKIBS -B-	DK	5514,68	-1,20
DAMSKIBS SVEND	DK	8272,02	+2,50
DELTA PLC	GB	1,62	+0,91
DET SONDENFJ NO	NO	6,84	....
ELECTROCOMPONEN	GB	5,91	+0,25
EQUANT NV	DE•	68	....
FINNLINES	FI•	26,9	+0,37
FKI	GB	2,20	-0,66
FLS IND.B	DK	18,83	+3,70
FLUGHAFEN WIEN	AT•	38,7	-1,15
GKN	GB	12,39	-0,59
GLYNWED INTL PL	GB	2,65	....
HALKOR	GR	10,48	....
HANSON PLC	GB	6,65	-0,44
HAYS	GB	8,51	-0,68
HEIDELBERGER DR	DE•	51,1	....
HELLAS CAN SA P	GR	20,94	..
IFIL	IT•	3	+0,33
IMI PLC	GB	3,46	+0,42
ISS INTL SERV-B	DK	65,16	-2,36
KOEBENHAVN LUFT	DK	97,82	-2,29
KON.NEDLLOYD	NL•	11,5	+0,68
KONE B	FI•	107	...
LAHMEYER	DE•	46,5	...
LEGRAND /RM	FR•	194	-1,62
LEIF HOEGH	NO	10,87	....
LINDE AG	DE•	476	-1,04
MAN AG	DE•	228	-1,94
MANNESMANN AG	DE•	116	-0,26
METALLGESELLSCH	DE•	17	+0,89
METRA A	FI•	14,8	-1,33
MORGAN CRUCIBLE	GB	3,02	-1,43
NFC	GB	2,14	+0,68
NKT HOLDING	DK	72,63	-0,92
OCEAN GROUP	GB	11,44	-0,25
PENINS.ORIENT.S	GB	10,42	+3,03
PREMIER FARNELL	GB	2,83	....
PREUSSAG AG	DE•	428	-1,15
RAILTRACK	GB	21,74	-3,62
RANDSTAD HOLDIN	NL•	48,5	-1,02
RATIN -A-	DK	175,53	+0,38
RATIN -B-	DK	180,91	+0,75
RAUMA OY	FI•	10,8	-1,82
RENTOKIL INITIA	GB	6,33	+1,17
REXAM	GB	2,77	+0,53
REXEL /RM	FR•	78,8	....
RHI AG	AT•	24,5	-1,80
RIETER HLDG N	CH	524,57	....
SANDVIK -A-	SE	18,07	....
SANDVIK -B-	SE	18,02	....
SAURER ARBON N	CH	400	-0,16
SCANIA AB -A-	SE	23,89	....
SCANIA AB -B-	SE	24,08	....
SCHINDLER HOLD	CH	1439,75	-1,29
SCHINDLER HOLD	CH	1502,36	....
SCHNEIDER /RM	FR•	53,05	-1,03
SEAT-PAGINE GIA	IT•	1,15	-0,86
SECURICOR	GB	8,62	-0,34
SECURITAS -B-	SE	12,82	....
SGS GENEVA BR	CH	728,13	-2,11
SHANKS & MCEWAN	GB	3,30	+0,44
SIDEL /RM	FR•	66,4	-0,75
BTR SIEBE	GB	3,62	+0,40
SITA /RM	FR•	189,4	-0,84
SKF -A-	SE	12,26	....
SKF -B-	SE	12,82	....
SOPHUS BEREND -	DK	30,40	-0,88
SOPHUS BERENDS	DK	28,92	-0,92
STORK NV	NL•	18,55	-8,80
SULZER FRAT.SA1	CH	543,35	-0,80
SVEDALA	SE	14,51	...
SVENDBORG -A-	DK	7668,76	-2,56
T.I.GROUP PLC	GB	5,84	+1,01
TOMRA SYSTEMS	NO	28,81	....
ULSTEIN HOLDING	NO	19,72	....
UNITOR	NO	8	+6,15
VA TECHNOLOGIE	AT•	68,8	-0,55
VALMET	FI•	9,85	-0,50
▶ DJ E STOXX IND P		307,85	-0,28

ASSURANCES

AGF /RM	FR•	52	-0,57
ALLEANZA ASS	IT•	9,82	-0,30
ALLIANZ AG	DE•	284	-0,87
ALLIED ZURICH	GB	13,06	+0,34
ASPIS PRONIA GE	GR	13,77	....
AXA /RM	FR•	119,4	-0,91
CGU	GB	13,92	+1,08
CORP.MAPFRE REG	ES•	20,32	....
ERGO VERSICHERU	DE•	121,5	+0,41
ETHNIKI GEN INS	GR	40,32	....
FONDIARIA ASS	IT•	4,7	-1,05
FORSIKRING CODA	DK	94,15	....
FORTIS AMEV NV	NL•	73,95	-1
GENERALI ASS	IT•	34,2	+0,29
GENERALI HLD VI	AT•	193,63	+0,72
INA	IT•	2	-0,50
IRISH LIFE	GB	9,09	+0,65
LEGAL & GENERAL	GB	12,90	-1,12
MUENCH RUECKVER	DE•	185,5	+0,27
NORWICH UNION	GB	6,54	-5,08
POHJOLA GRP.B	FI•	45	-3,23
PRUDENTIAL CORP	GB	13,10	+1,47
RAS	IT•	9,71	-0,92
ROYAL SUN ALLIA	GB	7,41	-6,79
SAMPO -A-	FI•	31,6	+0,32
SCHWEIZ RUECK N	CH	2042,57	-0,58
SEGUROS MUNDIAL	PT•	29,71	....
SKANDIA FOERSAE	SE	14,35	....
STOREBRAND	NO	6,90	....
SWISS LIFE BR	CH	620,24	-0,30
TOPDANMARK AS	DK	172,84	-1,41
TRYG-BALTICA	DK	22,87	....
ZURICH ALLIED N	CH	605,32	-1,12
▶ DJ E STOXX INSU P		331,64	-0,53

MEDIAS

B SKY B GROUP	GB	7,22	-1,59
CANAL PLUS /RM	FR•	287,1	-0,96
CARLTON COMMUNI	GB	8,26	-3,74
ELSEVIER	NL•	14,15	+1,07
HAVAS ADVERTISI	FR•	186	-1,31
INDEPENDENT NEW	IR•	3,4	....
LAGARDERE SCA N	FR•	38,9	+1,04
MEDIASET	IT•	7,63	-1
PEARSON	GB	20,09	-1,15
REED INTERNATIO	GB	8,26	-1,57
REUTERS GROUP	GB	12,77	+2,34
SCHIBSTED	NO	11,43	....
TF1	FR•	153	+2
UNITED NEWS & M	GB	8,64	-1,82
WOLTERS KLUWER	NL•	164,75	-0,30
WPP GROUP	GB	7,02	-2,04
▶ DJ E STOXX MEDIA P		[illegible]	[illegible]

BIENS DE CONSOMMATION

AHOLD	NL•	33,65	+0,30
ASDA GROUP PLC	GB	2,85	-1,91
ATHENS MEDICAL	GR	21,98	....
AUSTRIA TABAK A	AT•	60	....
BEIERSDORF AG	DE•	66,6	-2,21
BIC /RM	FR•	52	-4,06
BRIT AMER TOBAC	GB	8,88	-0,82
CASINO GP /RM	FR•	88	-1,01
CFR UNITS -A-	CH	1432,24	-0,52
CPT MODERNES /R	FR•	505,5	....
DELHAIZE	BE•	88,5	+1,67
ESSILOR INTL /R	FR•	340	-0,35
ETS COLRUYT	BE•	700	+1,45
FYFFES	GB	2,39	+2,60
GIB	BE•	37,73	-0,05
GOODYS	GR	27,61	....
IMPERIAL TOBACC	GB	10,94	-0,53
KESKO OY	FI•	12,2	+0,83
L'OREAL /RM	FR•	576	....
MODELO CONTINEN	PT•	15,38	....
PAPASTRATOS CIG	GR	15,35	....
PROMODES /RM	FR•	587	+0,35
RECKITT & COLMA	GB	12,46	-3,18
SAFEWAY	GB	4,27	+0,34
SAINSBURY J. PL	GB	5,83	-0,52
SEITA /RM	FR•	54,5	-0,81
SMITH & NEPHEW	GB	2,52	-0,57
STAGECOACH HLDG	GB	3,48	-0,42
TABACALERA REG	ES•	20,01	....
TAMRO	FI•	3,85	....
TESCO PLC	GB	2,61	....
TNT POST GROEP	NL•	29,45	+0,34
▶ DJ E STOXX CNCY P		486,71	-0,07

COMMERCE DISTRIBUTION

ARCADIA GRP	GB	2,61	-1,65
BOOTS CO PLC	GB	13,39	-0,22
CARREFOUR /RM	FR•	571	-0,52
CASTO.DUBOIS /R	FR•	165	-0,54
CENTROS COMER P	ES•	21,5	....
CONTINENTE	ES•	28,65	....
DIXONS GROUP PL	GB	15,36	-0,57
GEHE AG	DE•	53	+2,32
GREAT UNIV STOR	GB	10,65	-0,14
GUILBERT /RM	FR•	115,1	-0,78
HENNES & MAURIT	SE	69,24	....
JERONIMO MARTIN	PT•	38,45	....
KARSTADT AG	DE•	342	-0,58
KINGFISHER	GB	10,17	+0,58
MARKS & SPENCER	GB	5,37	+0,27
METRO	DE•	62,5	-1,42
NEXT PLC	GB	9,16	-1,26
PINAULT PRINT./	FR•	153,4	-0,72
RINASCENTE	IT•	8,15	-0,73
STOCKMANN A	FI•	22	-2,22
VALORA HLDG N	CH	194,99	+1,63
W.H SMITH GRP.	GB	8,14	-0,18
WOLSELEY PLC	GB	5,98	-0,73
▶ DJ E STOXX RETL P		334,85	-0,04

HAUTE TECHNOLOGIE

ALCATEL /RM	FR•	95,2	-0,52
ALTEC SA REG.	GR	32,20	....
ASK PROXIMA	NO	6,38	....
BAAN COMPANY	NL•	8,8	-0,56
BARCO	BE•	172,5	....
BOWTHORPE	GB	5,73	+0,26
BRITISH AEROSPA	GB	8,28	+0,47
BRITISH BIOTECH	GB	0,32	+4,78
CAP GEMINI /RM	FR•	158,1	-0,56
COLOPLAST B	DK	97,92	-0,68
DASSAULT SYST./	FR•	35,75	-0,83
ERICSSON A	SE	25,08	....
FINMECCANICA	IT•	1,11	-0,89
FRESENIUS MED C	DE•	69	....
GAMBRO -A-	SE	7,79	....
GAMBRO -B-	SE	7,85	....
GETRONICS	NL•	37	-1,20
GN GREAT NORDIC	DK	29,59	+1,73
INSTRUMENTARIUM	FI•	32,5	+1,52
INTRACOM N	GR	57,23	....
KON. PHILIPS EL	NL•	61,35	+0,24
MERKANTILDATA	NO	10,44	....
MISYS	GB	9,03	+0,65
NERA ASA	NO	1,89	....
NETCOM ASA	NO	27,72	....
NOKIA -A-	FI•	118	-2,07
NOKIA -K-	FI•	118	-2,88
NYCOMED AMERSHA	GB	6,60	+0,52
OCE	NL•	23,9	+1,06
OLIVETTI	IT•	3,08	-0,33
RACAL ELECT CON	GB	5,65	-0,26
RADIOMETER -B-	DK	43,71	....
ROLLS ROYCE	GB	3,74	-0,39
SAGEM	FR•	545	....
SAP AG	DE•	285	-0,87
SAP VZ	DE•	313	-1,88
SEMA GROUP	GB	10,61	-0,41
SIEMENS AG	DE•	59,8	-1,41
SIRTI	IT•	5,05	-1,17
SMITHS IND PLC	GB	14,21	-0,10
STMICROELEC SIC	FR•	81	-0,61
TANDBERG DATA A	NO	3,65	....
THOMSON CSF /RM	FR•	29,5	-3,53
WILLIAM DEMANT	DK	54,47	....
ZODIAC /RM	FR•	184,5	-0,97
▶ DJ E STOXX TECH P		358,21	-1,09

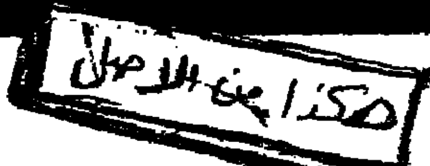
SERVICES COLLECTIFS

ANGLIAN WATER	GB	11,31	+1,17
BRITISH ENERGY	GB	9,64	+0,46
CENTRICA	GB	1,68	-0,86
EDISON	IT•	8,5	-1,73
ELECTRABEL	BE•	349	-4,80
ELECTRIC PORTUG	PT•	20	....
ENDESA	ES•	23,29	....
EVN	AT•	118	-1,17
GAS NATURAL SDG	ES•	89,1	....
HAFSLUND -A-	NO	5,68	....
HAFSLUND -B-	NO	3,48	....
IBERDROLA	ES•	14,82	....
ITALGAS	IT•	4,65	-1,22
NATIONAL GRID G	GB	6,78	-0,85
NATIONAL POWER	GB	7,72	-0,94
OESTERR ELEKTR	AT•	143	+0,21
POWERGEN	GB	12,82	+0,12
RWE	DE•	38,3	-0,52
SCOT POWER	GB	8,93	+1,66
SEVERN TRENT	GB	19,16	-1,10
SUEZ LYON EAUX/	FR•	173,1	-1,14
SYDKRAFT -A-	SE	24,40	....
SYDKRAFT -C-	SE	18,69	....
THAMES WATER	GB	16,95	+2,82
TRACTEBEL	BE•	157	-4,73
UNION EL.-FENOS	ES•	14,86	....
UNITED UTILITIE	GB	11,99	+0,88
VIAG	DE•	482	-1,23
VIVENDI/RM	FR•	241	-0,21
▶ DJ E STOXX UTIL P		326,47	-0,66

★ **CODES PAYS ZONE EURO**
FR : France - DE : Allemagne - ES : Espagne
IT : Italie - PT : Portugal - IR : Irlande
LU : Luxembourg - NL : Pays-Bas - AT : Autriche
FI : Finlande - BE : Belgique.

CODES PAYS HORS ZONE EURO
CH : Suisse - NO : Norvege - DK : Danemark
GB : Grande-Bretagne - GR : Grèce - SE : Suède.





VALEURS FRANÇAISES

● **Elf** abandonnait 1,51 %, mercredi 17 février, au cours des premiers échanges à la Bourse de Paris, à 91 euros. Le titre ne profitait pas de l'annonce officielle en début de journée d'un accord entre l'Iran, Elf et l'italien Agip pour la mise en valeur du gisement gazier offshore de Doroud.

● Le titre **Eurotunnel**, qui a été la vedette de la Bourse de Paris, mardi, avec plus de 80 millions d'actions échangées et une hausse de 17,7 %, à 1,33 euro *(lire page 21)*, reculait de 1,5 %, mercredi, à 1,31 euro.

● Après l'annonce de l'abandon par le Crédit communal de Belgique (groupe Dexia) et la Smap de leur projet de regrouper leurs activités d'assurance-vie sur la marché belge, le titre **Dexia** cédait 0,74 %, à 134,5 euros.

● **Technip**, dont les résultats pour 1998 ont agréablement surpris, *résistait* bien mercredi matin (– 0,40 %), après avoir gagné 13,5 %, mardi, dans un marché portant sur 1,30 % du capital.

● L'annonce du transfert à l'Etat des 4 % de Thomson-CSF détenus par Aerospatiale Etat avait déplu au marché, qui craignait que ces actions soient reclassées en Bourse. Le gouvernement ayant affirmé qu'il les conserverait, le titre **Thomson** restait *stable* autour de 30,58 euros.

● Le **CCF**, qui a beaucoup profité de l'intérêt présumé d'ING, perdait un peu de terrain (– 0,3 %), à 79,75 euros.

RÈGLEMENT MENSUEL

MERCREDI 17 FÉVRIER — **Cours relevés à 12 h 30**

Liquidation : 19 février

France ▶	Précédent en euros	Cours en euros	Cours en francs	% Var. veille	Paiement dernier coupon (1)
B.N.P. (T.P)	146	146	957,70	....	30/07
CR.LYONNAIS(TP)	143	140,40	920,96	– 1,81	22/10
RENAULT (T.P.)	440	438	2873,09	– 0,45	24/10
SAINT GOBAIN(T.P	177,20	179	1174,16	+ 1,01	15/07
THOMSON S.A (T.P	143,50	139	911,78	– 3,13	01/06
ACCOR	218	215	1410,31	– 1,37	15/06
AGF	52,30	51,35	336,83	– 1,81	12/06
AIR LIQUIDE	134	131	859,30	– 2,23	28/05
ALCATEL	96,70	93,75	614,96	– 2,03	30/06
ALSTOM	24,08	24,11	158,15	+ 0,12	....
ALTRAN TECHNO. #	239,70	238	1561,18	– 0,70	28/09
ATOS CA	198	195,50	1282,40	– 1,26	....
AXA	120,50	118,20	775,34	– 1,90	11/05
BAIL INVESTIS	126,80	125,40	822,57	– 1,10	10/07
BAZAR HOT. VILLE	93,80	95,80	628,41	+ 2,13	17/07
BERTRAND FAURE	56	55,60	364,71	– 0,71	20/04
BIC	54,20	53,45	350,61	– 1,38	14/01

Valeur	Précédent en euros	Cours en euros	Cours en francs	% Var. veille	Paiement dernier coupon (1)
BIS	79,15	82,40	540,61	+ 4,10	01/07
B.N.P.	72,35	71,50	469,01	– 1,17	30/06
BOLLORE	172	172	1128,25	....	01/07
BONGRAIN	360,90	358,30	2350,29	– 3,13	14/05
BOUYGUES	225,10	225	1475,90	– 0,04	06/07
BOUYGUES OFFS	24	24,14	158,35	+ 0,58	25/06
BULL#	6,12	6,01	39,42	– 1,79	....
CANAL +	268,70	264,10	1732,38	– 2,07	01/07
CAP GEMINI	160	157,70	1034,44	– 1,43	17/04
CARBONE LORRAINE	39,19	38	249,26	– 3,03	12/06
CARREFOUR	574	564	3699,60	– 1,74	27/04
CASINO GUICHARD	88,90	88,05	577,57	– 0,95	10/06
CASINO GUICH.ADP	56,30	55,60	364,71	– 1,24	10/06
CASTORAMA DUB.(L	186	196,80	1290,92	+ 5,80	15/05
C.C.F.	79,95	80,50	528,05	+ 0,68	11/05
CEGID (LY)	154	152,60	1000,98	– 0,90	02/06
CERUS EUROP.REUN	6,81	6,81	44,67	....	17/06
CGIP	50,30	49,80	326,67	– 0,99	12/06
CHARGEURS	43,30	43	282,06	– 0,68	25/06
CHRISTIAN DALLOZ	44,10	44,60	292,56	+ 1,13	02/07
CHRISTIAN DIOR	112,30	112,50	737,95	+ 0,17	01/12
CIC -ACTIONS A	81,50	80	524,77	– 1,84	....
CIMENTS FRANCAIS	54,10	52,90	347	– 2,21	30/06
CLARINS	68,60	65,10	427,03	– 5,10	21/07
CLUB MEDITERRANE	87,90	85,70	562,15	– 2,50	24/06
CNP ASSURANCES	25	23,90	156,77	– 4,40	....
COFLEXIP	54,50	52,50	344,38	– 3,66	09/06
COLAS	178,30	178,40	1170,23	– 0,50	29/06
COMPTOIR ENTREP.	2,06	2,04	13,38	– 0,97	15/07
CPR	35,01	35,16	230,63	+ 0,42	06/07
CRED.FON.FRANCE	14,10	13,81	90,59	– 2,05	16/06
CFF.(FERRAILLES)	30,57	30,77	201,84	+ 0,65	30/03
CREDIT LYONNAIS	39,60	40,10	263,04	+ 1,26	01/07
CS SIGNAUX(CSEE)	70,15	68,35	448,35	– 2,56	01/07
DAMART	63,05	63,70	417,84	+ 1,03	16/12
DANONE	236	231	1515,26	– 2,11	26/05
DASSAULT-AVIATIO	153,60	155	1016,73	+ 0,91	25/06
DASSAULT SYSTEME	36,05	35,30	231,55	– 2,08	07/07
DE DIETRICH	43,50	43,98	288,49	+ 1,10	05/06
DEVEAUX(LY)#	79,50	79,30	520,17	– 0,25	01/07
DEV.R.N-P.CAL LI	9,80	9,70	63,63	– 1,02	....
DEXIA FRANCE	135,10	130	852,74	– 3,77	11/06
DMC (DOLLFUS MI)	6,12	6,07	39,82	– 0,81	20/08
DYNACTION	23,20	23	150,87	– 0,86	10/07
ECIA	99,80	99	649,40	– 0,80	06/05
EIFFAGE	61,10	60,85	399,15	– 0,40	04/01
ELF AQUITAINE	92,40	90,60	594,30	– 1,94	16/06
ERAMET	34,20	33,90	222,37	– 0,87	09/05
ERIDANIA BEGHIN	127	126	826,51	– 0,78	15/07
ESSILOR INTL	341,20	345	2263,05	+ 1,11	01/07
ESSILOR INTL.ADP	308	308	2020,35	....	01/07
ESSO	67	71,95	471,96	+ 7,38	16/02
EURAFRANCE	455	455	2984,60	....	18/12
EURO DISNEY	1,13	1,14	7,48	+ 0,88	23/02
EUROPE 1	214,90	....	....	....	01/04
EUROTUNNEL	1,33	1,27	8,33	– 4,51	....
FIMALAC SA	100	98	642,84	– 2	01/07
FINEXTEL	19,35	18,17	119,19	– 6,09	26/06
FIVES-LILLE	66,80	66,10	433,59	– 1,04	15/07
FRANCE TELECOM	78,40	76,90	504,43	– 1,91	17/06
FROMAGERIES BEL	644,50	640	4198,12	– 0,69	29/07
GALERIES LAFAYET	828	848	5562,52	+ 2,41	18/06
GASCOGNE	75,10	74,75	490,33	– 0,46	02/06
GAUMONT #	65,75	63,70	417,84	– 3,11	24/06
GAZ ET EAUX	42,98	41,30	270,91	– 3,90	10/06
GECINA	102	102,10	669,73	+ 0,09	27/07
GEOPHYSIQUE	37,80	37	242,70	– 2,11	12/07
GRANDVISION	22,40	21,50	141,03	– 4,01	05/06
GROUPE ANDRE S.A	102,50	101	662,52	– 1,46	10/02
GPE VALFOND ACT.	43,40	43,50	285,34	+ 0,23	03/07
GR.ZANNIER (LY)	17,79	17,60	115,45	– 1,06	01/07
GROUPE GTM	88,30	87,50	573,96	– 0,90	15/05
GROUPE PARTOUCHE	64	64,60	423,75	+ 0,93	07/05
GUILBERT	116	115,10	755,01	– 0,77	08/06
GUYENNE GASCOGNE	364	360,10	2362,10	– 1,07	19/06
HACHETTE FILLME	212	219,90	1442,45	+ 3,72	02/06
HAVAS ADVERTISIN	168,20	166,50	1092,17	– 1,01	09/09
IMETAL	105	102,20	670,39	– 2,66	25/06
IMMEUBLES DE FCE	17	16,90	110,86	– 0,58	....
INFOGRAMES ENTER	61,55	61	400,13	– 0,89	....
INGENICO	22,95	22,41	147	– 2,35	01/09
INTERBAIL	22	22	144,31	....	30/09
INTERTECHNIQUE	264,50	259,10	1699,58	– 2,04	30/09
ISIS	52	52,50	344,38	+ 0,96	30/06
JEAN LEFEBVRE	83,80	79,70	522,80	– 4,89	09/06
KLEPIERRE	88	87,50	573,96	– 0,56	23/03
LABINAL	167	171,10	1122,34	+ 2,45	08/07
LAFARGE	83	80,30	526,73	– 3,25	08/06
LAGARDERE	38,50	37,15	243,69	– 3,50	02/06
LAPEYRE	62,75	60,60	397,51	– 3,42	27/05
LEBON (CIE)	36,99	36,50	239,42	– 1,32	03/07
LEGRAND	197	198,10	1299,45	+ 0,55	01/02
LEGRAND ADP	117,90	117,80	772,72	– 0,08	01/02
LEGRIS INDUST	42,15	41	268,94	– 2,72	10/07
LOCINDUS	118	118	774,03	....	01/07
L'OREAL	576	570	3738,95	– 1,04	12/06
LVMH MOET HEN.	215	211,40	1386,69	– 1,67	01/12
MARINE WENDEL	181,60	174,70	1145,96	– 3,79	30/11
METALEUROP	4,74	4,65	30,50	– 1,89	04/07
MICHELIN	40,50	39,32	257,92	– 2,91	10/07
MONTUPET SA	37	36,74	241	– 0,70	29/06
MOULINEX	9,92	9,79	64,22	– 1,31	14/09
NATEXIS	53,50	53	347,66	– 0,93	20/07
NORBERT DENTRES.	28	27,21	178,49	– 2,82	08/06
NORD-EST	23,56	23,20	152,18	– 1,52	08/07
NORDON (NY)	71	68,20	447,36	– 3,94	....
NRJ #	176,90	175	1147,92	– 1,07	17/03
OLIPAR	6,92	....	....	....	....
PARIBAS	83,15	82,05	538,21	– 1,32	....
PATHE	236,20	232,90	1527,72	– 1,39	28/05
PECHINEY ACT ORD	31,30	31,12	204,13	– 0,57	30/06
PERNOD-RICARD	54,35	54,25	355,86	– 0,18	12/01
PEUGEOT	128,50	127,50	836,35	– 0,77	10/06
PINAULT-PRINT.RE	153,50	150,30	985,90	– 2,08	01/07
PLASTIC OMN.(LY)	68,50	69	452,61	– 0,71	02/06
PRIMAGAZ	75	75	491,97	....	12/06
PROMODES	585	582	3686,48	– 0,53	08/06
PUBLICIS #	150	149,60	981,31	– 0,26	10/07
REMY COINTREAU	15,28	15,10	99,05	– 1,17	15/09
RENAULT	43	42,55	279,11	– 1,04	03/07
REXEL	76,80	76,60	502,48	– 0,26	01/07
RHODIA	13	12,65	82,98	– 2,69	....
RHONE POULENC A	41,80	41	268,94	– 1,91	03/06
ROCHEFORTAISE CO	110	109	714,99	– 0,90	15/07
ROCHETTE (LA)	2,42	2,43	15,94	+ 0,41	25/06
ROYAL CANIN	43,85	44,98	295,12	+ 2,59	08/04
RUE IMPERIALE (L	1040	1040	6821,95	....	10/07
SADE (NY)	35,80	35,80	234,83	....	12/06
SAGEM SA	545	535	3509,37	– 1,83	10/07
SAINT-GOBAIN	127,50	125,70	824,54	– 1,41	29/06
SALVEPAR (NY)	74	74,80	490,66	+ 1,08	05/08
SANOFI	149	145,50	954,42	– 2,34	05/06
SAUPIQUET (NS)	57,60	55,95	367,01	– 2,86	21/04
SCHNEIDER SA	53,60	52,55	344,71	– 1,95	02/07
SCOR	49,50	48,20	316,17	– 2,62	03/06
S.E.B.	61,60	59,60	390,95	– 3,24	12/06
SEFIMEG CA	63	61,75	405,05	– 1,98	08/06
SEITA	55	53,50	350,94	– 2,72	17/06
SELECTIBANQUE	10,80	10,50	68,88	– 2,77	12/07
SFIM	36,36	36,36	238,51	....	01/06
SGE	39,50	39,50	259,10	....	06/07
SIDEL	66,90	67,15	440,48	+ 0,37	05/06
SILIC CA	155,40	152	997,05	– 2,18	15/07
SIMCO	78,55	78,90	517,55	+ 0,44	30/06
S.I.T.A	191	188	1233,20	– 1,57	06/07
SKIS ROSSIGNOL	10,80	10,70	70,19	– 0,92	25/06
SOCIETE GENERALE	135,90	133,10	873,08	– 2,06	13/05
SOC.FONC.LYON.#	127	129	846,18	+ 1,57	01/07
SODEXHO ALLIANCE	160	156,60	1027,23	– 2,12	05/03
SOGEPARC (FIN)	73,20	70,60	463,11	– 3,55	04/01
SOMMER-ALLIBERT	23,60	22,75	149,23	– 3,60	18/06
SOPHIA	37,55	37,40	245,33	– 0,39	30/06
SPIR COMMUNIC. #	51	51	334,54	....	29/05
STRAFOR FACOM	63	63,40	415,88	+ 0,63	19/06
SUEZ LYON.DES EA	175,10	172,50	1131,53	– 1,48	29/06
SYNTHELABO	190	188,50	1236,48	– 0,78	26/06
TECHNIP	85,50	86,15	565,11	+ 0,76	29/05
THOMSON-CSF	30,58	29,80	195,48	– 2,55	10/07
TOTAL	94,50	93	610,04	– 1,58	27/05
UNIBAIL	113,90	112,80	739,92	– 0,96	10/06
UNION ASSUR.FDAL	114	109,60	718,93	– 3,85	15/06
USINOR	12	11,74	77,01	– 2,16	01/07
VALEO	80	77,65	509,35	– 2,93	06/07
VALLOUREC	28,40	27,98	183,54	– 1,47	01/07
VIA BANQUE	26,51	26,51	173,89	....	13/06
VIVENDI	241,50	236,20	1549,37	– 2,19	08/06
WORMS (EX.SOMEAL	13,66	13,50	88,55	– 1,17	....
ZODIAC EX.DT DIV	186,30	182	1193,84	– 2,30	08/01

International ▶	Précédent en euros	Cours en euros	Cours en francs	% Var. veille	Paiement dernier coupon (1)
AMERICAN EXPRESS	91,20	89,50	587,08	– 1,86	10/02
A.T.T. #	77,50	75,45	494,92	– 2,64	01/02
BARRICK GOLD #	17,10	17,20	112,82	+ 0,58	15/12
CROWN CORK ORD.#	26	25,92	170,02	– 0,30	22/02
DE BEERS #	14,95	14,70	96,43	– 1,67	21/10
DU PONT NEMOURS	47,88	47,36	310,66	– 1,08	15/03
EASTMAN KODAK #	58,25	57,15	374,88	– 1,88	04/01
FORD MOTOR #	51,80	51,20	335,85	– 1,15	01/03
GENERAL ELECT. #	88,65	87,35	572,98	– 1,46	25/01
GENERAL MOTORS #	74,70	74	485,41	– 0,93	10/03
HITACHI #	5,62	5,50	36,08	– 2,13	31/12
I.B.M #	157,60	152,70	1001,65	– 3,10	10/03
ITO YOKADO #	53,90	52,10	341,75	– 3,33	13/11
MATSUSHITA #	15,10	14,76	96,82	– 2,25	31/12
MC DONALD'S #	72,70	72,35	474,58	– 0,48	11/12
MERCK AND CO #	136	135,90	891,45	– 0,07	04/01
MITSUBISHI CORP.	4,82	4,70	30,83	– 2,48	31/12
MOBIL CORPORAT.#	74	75,50	495,25	+ 2,02	10/03
MORGAN J.P. #	97,30	97,35	638,57	+ 0,05	15/01
NIPP. MEATPACKER	12,81	....	....	....	29/06
PHILIP MORRIS #	35,50	35,15	230,57	– 0,98	11/01
PROCTER GAMBLE	79	79,35	520,50	+ 0,44	16/02
SEGA ENTERPRISES	17,93	16,97	111,32	– 5,35	31/12
SCHLUMBERGER #	44,33	43,93	288,16	– 0,90	08/01

ABRÉVIATIONS

B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES

1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3 ; ■ coupon détaché; ● droit détaché; # contrat d'animation ; o = offert ; d = demandé ; ↑ offre réduite ; ↓ demande réduite; ◆ cours précédent.

DERNIÈRE COLONNE RM (1) :

Lundi daté mardi : % variation 31/12 ; Mardi daté mercredi : montant du coupon en euros; Mercredi daté jeudi : paiement dernier coupon ; Jeudi daté vendredi : compensation ; Vendredi daté samedi : nominal.

NOUVEAU MARCHÉ

MERCREDI 17 FÉVRIER

Une sélection. **Cours relevés à 12 h 30**

Valeurs ▶	Cours en euros	Cours en francs	% Var. veille
ADLPARTNER #	22,88	150,08	– 3,86
AB SOFT	14,50	95,11	+ 1,39
ALPHAMEDIA	27,50	180,39	– 1,78
ALPHA MOS	6,03	39,55	+ 0,50
ALTAMIR & CI	152,30	999,02	....
APPLIGENE ON ◆	2,66	17,45	....
ASTRA	0,88	5,77	– 2,22
ATN	12,95	84,95	....
AVENIR TELEC	57	373,90	....
BELVEDERE	[illegible]	579,98	– 2,23
BIODOME #	13,40	87,90	– 0,29
BVRP EX DT S	48,10	315,52	– 0,82
CAC SYSTEMES	7,10	46,57	....
CEREP	19,40	127,26	– 5,76
CHEMUNEX #	1,30	8,53	+ 7,43
COIL	40	262,38	....
CRYO INTERAC	20,50	134,47	– 2,38
CYBER PRES.P	44,70	293,21	+ 1,59
CYRANO #	13,50	88,55	– 0,36
DESK #	24,90	163,27	– 0,04
DESK BS 98	3	19,68	+ 7,52
DMS #	9,19	60,28	....
DURAND ALLIZ	6,02	39,49	+ 0,33
DURAN DUBOI	90,50	593,64	....
DURAN NV JCE ◆	87	570,68	....
EFFIK # ◆	21,80	143	....
ESKER	24	157,43	– 4
EUROFINS SCI	67	439,49	+ 3,23
EURO.CARGO S	11,40	74,78	+ 6,04
EUROPSTAT #	34,99	229,52	– 0,02
FABMASTER #	18,50	121,35	....
FI SYSTEM #	24,40	160,05	– 2,20
FLOREANE MED	9,40	61,66	....
GENERIX #	57	373,90	– 0,34
GENESYS #	10,30	67,56	– 3,10
GENSET	52,50	344,38	– 4,54
GROUPE D #	21,50	141,03	– 6,70
GUILLEMOT #	56	367,34	– 5,08
GUYANOR ACTI	0,40	2,62	– 2,43
HF COMPANY	69,85	458,19	+ 2,72
HIGH CO.	38,95	255,50	– 0,12
HOLOGRAM IND.	40	262,38	– 2,67
IGE + XAO	3,60	23,61	– 4
ILOG #	8,80	57,72	– 3,29
IMECOM GROUP	3	19,68	+ 1,35
INFONIE	22,50	147,59	– 1,74
INFOTEL #	23,14	151,79	+ 0,60
LEXIBOOK #	37,10	243,36	– 0,66
JOLIEZ-REGOL	7,62	49,98	+ 1,46
JOLIEZ-REGOL ◆	0,22	1,44	....
LACIE GROUP	10,98	72,02	....
MEDIDEP #	16,50	108,23	+ 1,91
MILLE AMIS #	6,20	40,67	– 0,80
MONDIAL PECH	8,38	54,97	+ 8,83
NATUREX	13,40	87,90	+ 3,07
OLITEC	76	498,53	– 3,79
OMNICOM	122	800,27	....
OXIS INTL RG	2,25	14,76	– 0,44
PERFECT TECH	18,50	121,35	– 0,59
PHONE SYS.NE	8,20	53,79	– 2,14
PICOGIGA	11,71	76,81	....
PROSODIE	76,50	501,81	– 1,29
PROLOGUE SOF	27,50	180,39	– 1,61
QUANTEL	5,03	32,99	....
R2I SANTE	46	301,74	+ 1,09
RADOUX INTL	37,55	246,31	– 0,66
RECIF #	14	91,83	....
REPONSE #	17,80	116,76	+ 5,32
REGINA RUBEN	4,70	30,83	....
SAVEURS DE F	24,30	159,40	+ 5,19
SILICOMP #	11,10	72,81	+ 0,90
SERP RECYCLA	134,30	880,95	– 1,25
SOI TEC SILI	26	170,55	....
STACI # ◆	22,11	145,03	....
STELAX ◆	0,38	2,49	....
SYNELEC #	37,90	248,61	+ 2,43
LA TETE D.L	2,50	16,40	– 9,09
THERMATECH I	28	183,67	....
TITUS INTERA	83	544,44	– 0,59
TITUS INTER. ◆	100,50	659,89	....
TRANSGENE #	42	275,50	– 2,09
TR SERVICES	12	78,71	– 10,44
VALORUM # ◆	1,52	9,97	....
V CON TELEC	4,30	28,21	....
WESTERN TELE	5,21	34,18	– 0,57

SECOND MARCHÉ

MERCREDI 17 FÉVRIER

Une sélection. **Cours relevés à 12 h 30**

Valeurs ▶	Cours en euros	Cours en francs	% Var. veille
ADA	63,10	413,91	+ 1,77
AIGLE #	72,80	477,54	– 0,06
ALGECO #	63,90	419,16	– 2,44
APRIL S.A.#	77,50	508,37	– 0,51
ARKOPHARMA #	72,50	475,57	+ 1,82
ASSUR.BQ.POP	96	629,72	....
ASSYSTEM #	20,50	134,47	+ 0,24
BENETEAU CB#	151,80	995,74	– 0,13
BISC. GARDEI	6,26	41,06	+ 0,16
BOIRON (LY)#	57,45	376,85	– 0,94
BOISSET (LY)	47	308,30	....
BOIZEL CHANO	77,95	511,32	– 1,32
BONDUELLE	17,49	114,73	– 0,05
BOURGEOIS (L ◆	6	39,36	....
BRICE	41,63	273,07	– 2,04
BRICORAMA #	41,99	275,44	– 0,47
BRIOCHE PASQ	97	636,28	– 0,51
BUT S.A.	42,10	276,16	+ 0,23
SOLERI	49,20	322,73	– 1,60
CDA-CIE DES	28,50	186,95	– 1,55
CEGEDIM #	40,40	265,01	– 3,80
CERG-FINANCE	85	557,56	– 2,85
CGBI	25	163,99	– 3,47
CLAYEUX (LY) ◆	7,40	48,57	....
CNIM CA#	34,22	224,47	+ 0,02
COFITEM-COFI	55	360,78	– 1,96
CIE FIN.ST-H	61	400,13	– 1,61
C.A. PARIS I	149	977,38	– 0,26
C.A.ILLE & V	48,50	318,14	+ 0,04
C.A.LOIRE/H.	41,80	274,19	– 0,66
C.A.MORBIHAN	48	314,86	– 1,43
C.A.DU NORD#	74,40	488,03	– 0,13
C.A. OISE CC	59,90	392,92	+ 0,33
C.A.PAS DE C	86,80	569,37	– 0,11
C.A.TOULOUSE	76	498,53	– 1,42
CRCAM CCI NV ◆	41,50	272,22	....
CRCAM TOUR.P	52,60	345,03	– 0,28
CROMETAL	45,50	298,46	+ 3,40
DAPTA-MALLIN	....	....	....
GROUPE J.C.D.	49	321,42	– 3,92
DAUPHIN OTA	59,40	390,95	– 0,66
DECAN GPE NO ◆	40	262,38	....
DU PAREIL AU	64,60	423,75	– 0,15
EXPAND S.A.	35,45	232,54	– 4,93
L ENTREPRISE	60,80	397,81	+ 0,16
ETAM DEVELOP	28,81	188,98	– 0,65
EUROPEENNE C	85	557,56	+ 4,10
EUROP.EXTINC	49,60	325,35	– 0,80
EXEL INDUSTR	54	354,22	– 2,52
FACTOREM	139	911,78	....
FACTOREM NV ◆	126,70	831,10	....
FAIVELEY #	20	131,19	....
FINACOR	3,88	25,45	– 0,51
FINATIS(EX.L	76,85	504,10	– 0,12
FININFO	159	1042,97	+ 2,58
FLO (GROUPE)	38,76	254,25	– 1,72
FOCAL (GROUP	48,50	318,14	....
FRAIKIN 2#	55	360,78	– 3,50
GARONOR ORD. ◆	18,65	122,34	....
GAUTIER FRAN	50	327,98	....
GEL 2000	2	13,12	....
GENERALE LOC	27	177,11	+ 0,74
GEODIS #	67,40	442,12	– 0,22
G.E.P PASQUI	2,29	15,02	– 4,97
GFI INDUSTRI	30	196,79	....
GFI INFORMAT	99,70	653,99	– 2,25
GO SPORT	60	393,57	– 0,16
FINANCIERE G	7,50	49,20	+ 4,89
GRAND MARNIE	4854,50	31843,43	– 0,02
GROUPE BOURB.	46,70	306,33	– 0,63
GUERBET S.A.	15,01	98,46	+ 0,06
GUY DEGRENNE	43,45	285,01	– 1,22
GUYOMARC H N.	55	360,78	....
HERMES INTL	72	472,29	– 3,87
HYPARLO #(LY	99,90	655,30	– 2,05
I.C.C.#	27,24	178,68	– 0,14
IMMOB.BATIBA	50	327,98	– 0,39
IMS(INT.META	10	65,60	– 0,99
INFO REALITE	37,50	245,98	– 1,57
INT. COMPUTE	7,29	47,82	– 0,95
JET MULTIMED	92,90	609,38	+ 0,54
LATECOERE #	72,50	475,57	+ 3,57
L.D.C.	108	708,43	+ 2,36
LECTRA SYST.	6,31	41,39	– 1,40
LEON BRUXELL	38,50	252,54	+ 0,39
LOUIS DREYFU	22,90	150,21	– 3,57
LVL MEDICAL	16,30	106,92	+ 0,18
M6-METROPOLE	155	1016,73	+ 3,67
MEDASYS DIGI	1,91	12,53	– 2,05
MANITOU #	137,20	899,97	+ 0,07
MANUTAN	53	347,66	– 3,63
MARC ORIAN	108,90	714,34	– 0,09
MARIONNAUD P.	41,75	273,86	– 0,23
MECATHERM #	30,65	201,05	– 2,54
MGI COUTIER	41,30	270,91	+ 1,97
MICHEL THIER.	109,50	718,27	+ 2,33
TOUPARGEL (L	8,90	58,38	+ 1,13
NAF-NAF #	10,85	71,17	– 3.12
PARIS EXPO	37,50	245,98	+ 1,35
PENAUILLE PO	248,50	1630,05	– 1,38
PHYTO-LIERAC	23	150,87	– 4,95
POCHET ◆	77,55	508,69	....
RADIALL #	58,90	386,35	....
RALLYE(CATHI	58,60	384,39	– 0,67
REYNOLDS	37	242,70	+ 0,54
RUBIS #	20,95	137,42	– 2,23
SABATE SA #	111,50	731,39	– 1,24
SEGUIN MOREA	63	413,25	+ 0,80
SIDERGIE	90,05	590,69	– 2,11
SIPAREX (LY)	23,10	151,53	– 1,23
SOCAMEL-RESC	16,90	110,86	+ 0,05
SOPRA #	292,80	1920,64	+ 1,17
SPORT ELEC S ◆	3,78	24,80	....
STALLERGENES	27,49	180,32	– 0,93
STEF-TFE #	40,50	265,66	– 2,40
SUPERVOX (B) ◆	2,37	15,55	....
SYLEA	48,70	319,45	– 0,61
TF1	156,60	1027,23	+ 4,40
TRIGANO	29,70	194,82	– 0,33
UBI SOFT ENT	113,50	744,51	– 1,39
UNILOG	424	2781,26	+ 1,43
VIEL ET CIE	19,51	127,98	– 0,71

SICAV ET FCP

Une sélection.

Cours de clôture le 16 février

Émetteurs ▶	Valeurs unitaires en euros	Valeurs unitaires en francs	Date cours
NORD SUD DÉVELOP. D	370,53	2430,52	15/02
MULTI-PROMOTEURS CCBP-CDC			
PATRIMOINE RETRAITE C	49,99	327,91	16/02
PATRIMOINE RETRAITE D	47,33	310,46	16/02
CDC TRESOR — Minitel : 3616 CDC TRESOR (1,29 F/mn)			
FONSICAV C	[illegible]	20671,04	16/02
MUTUAL. DÉPÔTS SIC. C	[illegible]	20571,30	16/02
OBLIFUTUR C	94,53	620,08	16/02
OBLIFUTUR D	87,12	571,54	16/02
ORACTION	179,89	1180	16/02
REVENU-VERT	182,06	1194,24	16/02
SÉVÉA	18,17	119,19	15/02
SYNTHÉSIS	3259,48	21380,79	16/02
UNIVERS ACTIONS	46,51	305,09	16/02
UNI ASSOCIATIONS	18,31	120,11	17/02
UNI-FONCIER	285,58	1873,15	16/02
UNI-RÉGIONS	279,75	1835,04	16/02
UNIVAR C	49,14	322,34	17/02
OBLILION	374,57	2457,02	16/02
SICAV 5000	147,03	964,45	16/02
SLIVAFRANCE	249,92	1639,74	16/02
SLIVAM	103,88	681,41	16/02
SLIVARENTE	41,88	274,71	16/02
SLIVINTER	146,01	957,76	16/02
TRILION	794,38	5210,79	16/02
Crédit Mutuel FINANCE			
CM EURO PEA	18,89	123,91	16/02
PLÉNITUDE D PEA	40,24	263,96	16/02
POSTE GESTION D	2289,02	15014,96	16/02
POSTE PREMIÈRE SI	6484,95	42538,48	16/02
POSTE PREMIÈRE 1 AN	38778,59	254357,76	16/02
POSTE PREMIÈRE 2-3	9325,90	61171,70	16/02
REVENUS TRIMESTR. D	811,95	5326,04	16/02
THÉSORA C	169,44	1111,45	16/02
THÉSORA D	148,24	972,39	16/02
TRÉSORYS C	42864,79	281174,59	16/02
SOLSTICE D	366,95	2407,03	16/02
SG ASSET MANAGEMENT			

LÉGENDE

* Hors frais. ** A titre indicatif.

SPORTS Le navigateur italien Giovanni Soldini a récupéré, mardi 16 février, la Française Isabelle Autissier, qui était en perdition dans le Pacifique sud lors de l'Around Alone, la course à la voile autour du monde en solitaire avec escales. ● SON MONOCOQUE, *PRB*, avait chaviré la veille en raison de la défaillance de l'un de ses pilotes automatiques. La navigatrice avait alors déclenché sa balise de détresse. ● PARTIS SÉPARÉMENT d'Auckland (Nouvelle-Zélande), les deux marins vont regagner ensemble Punta del Elste (Uruguay), terme de la troisième étape. Isabelle Autissier ne doit participer à aucune manœuvre, afin que Soldini puisse rester en course. ● CE CHAVIRAGE relance le débat sur la capacité des bateaux de course à se redresser. Christophe Auguin, vainqueur du Vendée Globe 1997 *et président d'une association* de marins pour la sécurité en mer, évoque un travail de chaque instant.

Giovanni Soldini et Isabelle Autissier voguent ensemble vers le cap Horn

Après avoir passé vingt-quatre heures dans la coque de son bateau chaviré dans les eaux du Pacifique sud, la navigatrice française a été sauvée, mardi 16 février, par le marin italien, qui a réussi une manœuvre parfaite

SA VOIX ferme est remplie d'étonnement. Non qu'Isabelle Autissier se soit vue noyée, mais elle est là, *au sec dans un bateau qui* n'est pas une épave et qui n'est pas le sien, celui de Giovanni Soldini, un marin et très grand ami, venu la sauver après vingt-quatre heures d'une rude descente vers le Sud. Isabelle avait déclenché sa balise de détresse lundi 15 février, à 15 h 23. Elle a été sauvée, mardi, à peu près à la même heure, par le marin italien. Deux heures après le sauvetage, les deux marins ont téléphoné au PC course de la navigatrice, à Paris, pour raconter l'aventure.

Isabelle prend la parole la première et raconte. Pendant ces vingt-quatre heures, elle a organisé sa survie dans un petit coin sec de son cockpit. Elle n'a pas eu peur, car elle savait Marc Thiercelin ou Giovanni Soldini non loin, et pouvait aussi compter sur ses cinq balises, dont une clignotait, point de repère ténu dans un désert de mer. Dans ce monde clos, elle a dû penser aux interrogations, à l'attente aux quatre coins du monde, peut-être s'est-elle souvenue du précédent naufrage, quatre ans avant. Sans doute a-t-elle vécu l'épreuve avec encore plus de nerfs et de cœur, ce qui s'appelle de l'expérience.

LE BATEAU S'EST EMBALLÉ

Pour Isabelle, la journée de ce lundi semblait tranquille. Elle manœuvrait pendant que le pilote automatique gardait le cap, une chose très courante dans ce genre d'étape. *PRB* filait vite et presque doux. Il y avait du travail, un peu de tracasseries, mais pas assez pour empêcher un marin de bien effectuer sa course. Isabelle était deuxième, pas bien loin derrière Marc Thiercelin. Et, soudain, le bateau s'est emballé sans raison. Isabelle raconte : *« Il y avait 20 nœuds de vent, le pilote automatique a mal réagi, le bateau s'est retrouvé à presque 90 degrés, j'ai fait une tentative pour le redresser, mais, en deux minutes, il s'est mis à l'envers tout doucement. Très rapidement, le mât s'est brisé et a fait office d'ancre flottante, j'ai juste eu le temps de fermer les portes du cockpit. »* La navigatrice déclenche immédiatement sa balise de détresse et s'installe dans l'attente. Dehors, le vent est tombé et la mer aussi. Ses espoirs de retourner le bateau s'évanouissent. Elle poursuit : *« Je me suis cramponnée, ça bougeait, tout était dégoulinant d'huile et de gazole* (le carburant du groupe électrogène). » Tout le temps, Isabelle met le nez dehors, à l'arrière du bateau, pour voir si quelqu'un arrive : *« J'estimais hautes mes chances de survie »*, dit-elle.

Alerté, Giovanni Soldini a piqué au sud à la rescousse. En chemin, ses désormais traditionnels e-mails phonétiques pourraient être adorables s'ils n'étaient empreints d'angoisse. La mer est dure en route pour Isabelle, il enrage et peste, insulte et continue : il sait qu'il peut perdre : *« Il faudra se dépêcher*, écrit-il, *parce que, après le centre de la dépression, il va arriver du sud-ouest très fort. »* A Puget-sur-Argens (Var), Pierre Lasnier, ancien routeur d'Isabelle et routeur de Giovanni, aide le marin dans sa tâche et tient Paris au courant des moindres faits et gestes du navigateur.

Mardi, à 15 heures (heure de Paris), Giovanni Soldini annonce entrer dans la zone de recherche. Tout se passe très vite. Tout à l'heure, dans la liaison par satellite, il dira avoir eu beaucoup de chance dans une situation pas évidente, il parlera vite et ponctuera toutes ses phrases en exclamation, fou de joie. *« Quand je suis arrivé sur place, je me suis dit "Je vais jamais la retrouver", j'avais peu de visibilité ! J'ai eu conscience que je pouvais passer à côté d'elle. »* Il poursuit : *« Et si je la trouve pas, je fais quoi ? Quand je l'ai trouvée, j'étais content ! »* Il se jette sur ordinateur pour gribouiller : *« Bateau en vue, j'embarque Isabelle, tout va bien. »*

La mer était à peu près tranquille. Il s'est approché et a lancé un marteau sur la coque, Isabelle est sortie, a gonflé son « blip », un petit canot de sauvetage, elle s'est amarrée une dernière fois à *PRB*. Giovanni est venu, lui a tendu une corde, c'est alors qu'elle a coupé l'ultime amarre qui la liait encore au bateau avec qui elle a vécu pendant trois ans. Maintenant, Isabelle est là. *Ils dégustent du vin rouge et* du parmesan. Tout à l'heure Gio va faire des pâtes.

« IL M'A SAUVÉ LA VIE »

Isabelle Autissier se retrouve une nouvelle fois en naufragée. Elle dit : *« c'est quand même assez fou, assez brutal. Une seconde le bateau va bien, l'autre seconde c'est une épave. »* Il va falloir quelque temps pour réaliser, comme elle en avait eu besoin en 1995 après avoir laissé *Ecureuil-Poitou-Charente* au milieu de l'océan Indien quand elle s'était fait hélitreuiller par la marine australienne. Elle le sait bien : *« Entre le bateau et une vie humaine, il n'y a pas de choix. Gio peut être fier de son travail. Il m'a sauvé la vie. »*

Son bateau était-il fiable ? Elle répond en responsable. C'est elle qui a pris la barre à Charleston (Caroline du Sud), en septembre, au départ de l'Around alone. Elle peut avoir un avis critique sur un bateau qu'elle barre depuis 1996 et à bord duquel elle a déjà fait un tour du monde en solitaire, lors du Vendée Globe 1997. Mais le constat est limpide : *« C'est clair que ce naufrage remet en cause cette génération-là de class 60, les* PRB *ou les monocoques d'Yves Parlier* (Aquitaine-Innovations) *ou de Christophe Auguin* (Géodis). » Mais pas celle de l'ultra-moderne *Fila*, qui vient de la cueillir au beau milieu de l'océan.

Giovanni Soldini et Isabelle Autissier vont remonter ensemble vers Punta del Este (Uruguay), arrivée de la troisième étape de l'Around alone. Lui parle de belle croisière ; elle de vacances en Italie, pas seulement pour se remonter le moral. Car Isabelle laissera Giovanni manœuvrer seul, afin qu'il puisse continuer la compétition et prétendre à la victoire finale. Car, mardi, en « invitant » Isabelle Autissier à son bord, Giovanni Soldini n'a pas été mis hors course. Un concurrent *qui s'est dérouté pour* tenter, aider ou sauver ne peut être disqualifié. En mer, c'est l'évidence.

B. M.

« C'est beaucoup plus beau qu'une victoire »

LA MER lui devait quelques vies, celle d'Andrea Romanelli, son ami et coconcepteur de *Fila*, arraché du cockpit et jeté à la mer lors d'une tempête au large de la mer d'Irlande ; celle de deux amis de fraîche date qui l'ont survolé, le 6 février, lors de son départ d'Auckland et se sont abîmés en mer. Mardi 16 février, Giovanni Soldini a arraché son amie Isabelle Autissier d'une épave perdue au milieu du Pacifique sud.

A trente-deux ans, et après dix jours de mer, le marin a laissé comme à chaque période de navigation la barbe envahir son visage. Souvent fataliste, il laisse échapper : *« C'est la vie »*, comme si tout devait être écrit. Si ce n'est cette économie du geste et de la parole, peu de choses laissent deviner, derrière ce visage d'ange et cette dégaine à la Nanni Moretti, une personnalité volontaire. Parce qu'il aimait la mer, il a quitté Milan. Il s'est embarqué dans des transferts de bateaux et, à dix-sept ans, il a traversé l'Atlantique pour la première fois. En 1995, il est deuxième du Boc Challenge (précédent Around alone), dans la catégorie des 50 pieds. Un an plus tard, il s'impose sur la transatlantique Québec-Saint-Malo.

« EN SOLO, LE TEMPS VOLE »

Il aime la course en solitaire – *« parce qu'en course solo on n'a pas le temps de penser, le temps vole »*. Il connaît le prix d'un bateau pour en avoir perdu un, *Misco*, en 1992, après avoir chaviré sur la transatlantique Québec-Saint-Malo, et affectionne les Open, ce type de bateaux qui n'en finissent plus d'évoluer. Avec *Fila*, entré en chantier en 1997, il a pu se faire tailler une embarcation pour lui. Sur les ordinateurs ou dans les ateliers, avec l'aide d'Andrea Romanelli, il a mis à l'eau un bateau futuriste.

Fila est doté de deux innovations majeures sur un Open : un mât-aile rotatif et une quille basculante. *« Je peux contribuer à faire avancer le bateau plus vite, il n'y a pas de règlement pour m'en empêcher »*, assure-t-il. La sécurité est toujours présente chez lui, comme un instinct de survie.

Au départ de l'Around alone, à Charleston, en septembre 1998, il pensait à Andrea Romanelli et disait : *« Repartir en course, c'était l'unique chose que je pouvais faire. Je ne vois pas la mer différemment parce que je la connais. Je ne viens pas de découvrir que naviguer est dangereux. Il faut être prêt et chanceux. »* Mardi 16 février, Giovanni Soldini est allé se battre pour chercher son amie et une vie. Quand il a vu Isabelle sortir de la coque, il a crié de sa voix chantante : *« Vraiment, c'est beaucoup plus beau qu'une victoire. »*

B. M.

Marins et architectes privilégient la sécurité

UN PROBLÈME de générations. Isabelle Autissier, bien placée pour en parler, a ainsi commenté son naufrage, lundi 15 février, dans le Pacifique sud. *Ce qui soucie le plus la naviga*trice, c'est qu'elle n'a pu redresser son bateau. La quille pivotante qui aurait pu être utilisée pour cette manœuvre s'est révélée encore trop rigide, son angle d'inclinaison trop étroit. Enfin, le pont trop plat, qui a assuré la stabilité du bateau retourné (une nécessité en cas de naufrage), a empêché une manœuvre de retournement. De plus, la navigatrice n'avait pu embarquer le ballon de secours (équivalent d'un « airbag »). Celui commandé à Auckland ne correspondait pas au cahier des charges de l'organisation de la course.

« CONCEPTION DANGEREUSE »

Depuis la construction de *PRB*, en 1996, les monocoques de 60 pieds ont considérablement évolué. Giovanni Soldini navigue sur l'un d'eux. *Fila* est doté d'une quille à l'amplitude plus vaste et son pont a été arrondi pour que le bateau soit plus maniable en cas de retournement. Giovanni *avait connu pareille mésaven*ture en avril 1998, en mer d'Irlande. Il avait réussi à redresser le monocoque en six minutes et demie (c'est lors de cet accident qu'Andrea Romanelli avait été jeté par-dessus bord). Depuis sa mise à l'eau, *PRB* avait subi des modernisations mais n'était plus tout à fait à la page : il restait néanmoins un bateau dont Isabelle *Autissier était suffisam*ment sûre pour s'élancer dans un nouveau tour du monde.

Pendant que la navigatrice attendait son sauveur, en France un collège d'architectes navals s'est élevé contre la *« conception futuriste mais dangereuse »* des monocoques du type de celui d'Isabelle Autissier. Ils mettent en cause la conception des bateaux par le groupe Finot-Conq, qui équipe la majorité des marins de compétition : *« Il faut analyser cette situation avec calme*, estime Jean-Marie Finot, l'un des deux directeurs du groupe. *C'est la première fois qu'un bateau se fait piéger de la sorte. Lorsque l'on rate le coup, c'est que nous n'avons pas fait ce qu'il fallait. »*

La recherche d'une meilleure sécurité des bateaux de course en mer s'était accélérée après le Vendée Globe 1996-1997. Lors de cette course autour du monde en solitaire et sans escale, trois monocoques avaient été victimes d'avaries dans les mers du Sud et le skipper canadien Gerry Roufs avait disparu en mer. Pour la prochaine édition de l'épreuve *(2000-2001)*, la *réglementation* de la construction des 60 pieds va être être encore étudiée. Ainsi, la « redressabilité » des bateaux, qui avait été fixée à 110 degrés pour le Vendée Globe 1996-1997, a été fixée à 125 degrés pour le prochain.

Au-delà de la conception des bateaux, le naufrage d'Isabelle Autissier met en avant l'indispensable besoin d'une réglementation pour les bateaux de course valable dans tous les pays. Et un besoin urgent d'harmonie : *« L'architecte se trouve parfois tiraillé entre les organisateurs et les marins, qui veulent préserver leurs acquis*, explique Jean-Marie Finot. *Nous défendons pourtant les mêmes idées »*. Aujourd'hui, les différents ac*teurs de la voile commencent à* construire ensemble. Il en est ainsi de l'IMOCA (International monohull class association), présidée par Christophe Auguin, qui est née après le Vendée Globe 1996-1997 et travaille avec la Fédération internationale de voile.

B. M.

Christophe Auguin, vainqueur du Vendée Globe 1997

« Nous ne sommes pas les nouveaux gladiateurs »

« Comment avez-vous vécu les vingt-quatre heures d'incertitude sur le sort d'Isabelle Autissier ?

– Comme une période de grand stress, d'autant plus grande que je connais bien Isabelle et aussi Giovanni Soldini. Nous avons fait des tours du monde ensemble et nous partageons beaucoup de passions. *Pendant les escales, parfois, nous* louons des maisons ensemble et nous avons toujours évoqué le danger dans les mers du Sud et nous en parlons encore pour pouvoir trouver des solutions et nous battre sans cesse pour la sécurité. Nous ne sommes pas de nouveaux gladiateurs.

– Vous êtes président d'une association de marins pour la sécurité dont le vice-président est Giovanni Soldini et la secrétaire générale Isabelle Autissier, qu'allez-vous tirer de ce naufrage ?

– Nous avons une assemblée générale à la fin de cette course, où nous allons étudier de nouveaux éléments de réflexion et voter des textes qui vont apporter plus de sécurité sur les bateaux. Il s'agira, par exemple, de répandre un système qui remet le bateau dans le bon sens quand il a chaviré, comme c'est le cas d'Isabelle cette fois. Son témoignage, comme celui, en avril, de Giovanni Soldini quand il avait chaviré au large de l'Irlande, est indispensable pour rassembler encore des données. *C'est un travail de chaque instant.* Nous devons continuellement réfléchir si nous voulons avoir de la maîtrise dans les mers du Sud : nous pouvons encore progresser. On le voit bien avec la formule 1. Il y a quelques années, il y avait beaucoup plus d'accidents mortels dans ce sport. Les règlements renforcés de sécurité ont permis de limiter ces accidents.

– Mais la vitesse sur les circuits a aussi été ralentie par des chicanes. Dans l'océan Indien, après de nombreux naufrages, le point de passage obligatoire a été remonté au nord pour éviter des dangers. Pourquoi pas dans le Pacifique sud ?

– Quand on fait le tour du monde, il est difficile d'éviter le Pacifique sud, qui est certes un problème parce qu'il n'y a que peu de secours possibles. Le cap Horn est un passage obligatoire situé très au sud et très bas. Nous devons aussi rester dans une philosophie, mais, c'est vrai, nous pouvons envisager de remonter le passage et de faire un crochet au sud pour le cap Horn, qui n'est finalement pas *le point le plus dangereux* de cette étape. Le problème avec le Pacifique, c'est que nous ne disposons pas de données fiables pour savoir vraiment ce qu'il s'y passe, alors que nous en avons besoin pour que nos parcours s'adaptent à la météo, comme c'est maintenant le cas dans l'océan Indien. Le Pacifique sud est un océan qui n'a pas d'intérêt économique ou *militaire. Il y a eu peu d'études* intéressées par le sujet. Nous possédons plus d'informations sur les mers de Russie, mais nous ne *naviguons pas sur les mers de* Russie.

– Comment commentez-vous la réaction des architectes qui se sont élevés contre la conception des bateaux Finot-Conq, comme celui-ci d'Isabelle Autissier, les jugeant peu sûrs ?

– J'ai fait trois tours du monde sur un Finot-Conq, je n'ai jamais eu de problèmes.

– Vous avez-eu de la chance ?

– Oui, je n'ai pas eu de malchance.

– Une rumeur court que les monocoques sont allégés, avec l'accord des sponsors, pour aller plus vite.

– C'est ridicule, et il est facile de prouver le contraire : le centre de gravité de ces bateaux est très bas, il n'est qu'à 20 centimètres au-dessus du fond. Si on a allégé le bateau, eh bien on l'a allégé au-dessus de son centre de gravité, ce qui est plutôt un avantage pour la sécurité du marin à bord !

– Y a-t-il une perfection possible en matière de sécurité en mer ?

– La perfection, c'est zéro accident sur dix ans. Nous ne sommes jamais parvenus à un niveau d'accident qui soit acceptable, entre guillemets. »

Propos recueillis par Bénédicte Mathieu



Francisco Varela, le chercheur par qui la pensée se fait chair

Des monastères tibétains à la Pitié-Salpêtrière, un scientifique hors norme traque les mécanismes intimes du fonctionnement du cerveau

« REGARDEZ : c'est comme un nuage. L'ombre de la pensée. » Sur l'écran de l'ordinateur, le schéma d'une calotte crânienne est balayé de droite à gauche par une tache rouge dont la luminosité croît, puis décroît avant de disparaître. Cette image, Francisco Varela l'a probablement vue un bon millier de fois. Mais, visiblement, elle le fascine toujours autant. Cela fait trente ans que ce chercheur traque les manifestations physiques du mental de l'homme. Une obsession qui l'a amené à balayer tous les champs de la connaissance, tous les lieux de recherche, des laboratoires aux salles de soins du service de neurologie de la Pitié-Salpêtrière, en passant par les monastères tibétains. Un parcours atypique qui ne l'a pas empêché de publier ces quatre derniers mois, dans la prestigieuse revue *Nature*, deux comptes rendus de travaux scientifiques aussi « classiques » que remarqués, fondamentaux pour la compréhension du fonctionnement du cerveau humain.

PORTRAIT

« Une seule question me tourmentait : le rapport entre le corps et le mental »

Rien ne prédisposait ce fils d'entrepreneur en travaux publics, petit-fils de paysan, à aborder de tels horizons. Et pourtant, assure-t-il, *« dès l'âge de neuf ou dix ans, une seule question me tourmentait : comment comprendre le rapport entre le corps, tellement "physique", tellement lourd, et le mental, vécu éphémère, presque "atmosphérique" ? »*. C'était en 1955, dans un village de montagne au nord du Chili. Depuis, il n'a eu de cesse d'y répondre.

La démarche est assez peu *« politiquement correcte »* pour qui veut faire carrière dans la recherche. Son maître de thèse à Harvard, Torsten Wiesel (Prix Nobel 1981), lui conseillera, d'ailleurs, en 1969, de *« mettre les questions philosophiques dans le tiroir »* pour se limiter aux investigations purement fonctionnelles. A l'époque, tous les neurophysiologistes ont une conception nettement plus « mécaniste » du cerveau. Ils le considèrent un peu comme un super-ordinateur dans lequel les neurones seraient les composants électroniques, les puces, tandis que l'esprit, la pensée, figureraient les logiciels, les programmes informatiques. Cette approche, toujours représentée en France comme à l'étranger, a permis de remarquables progrès dans la connaissance. Mais elle ne satisfait pas Francisco Varela. *« On ne peut pas isoler le cerveau, le découpler de l'homme ou de l'animal en action »*, dit-il. Son rêve : mettre concrètement en évidence le rôle de l'expérience et du vécu de l'homme dans les mécanismes mentaux.

MÉDITATION DÉCEVANTE

Aujourd'hui, tous ses collègues ne sont, certes, pas prêts à le suivre sur ce terrain. Mais son approche ne choque plus personne. Sans doute le résultat d'un parcours scientifique sans faute, mené avec rigueur et pragmatisme. *« C'est vrai que notre travail flirte avec la philosophie*, reconnaît-il. *Mais n'est-ce pas le cas de tout problème scientifique ? La seule question est de savoir si ce que vous cherchez est accessible à l'investigation rationnelle. »*

Il n'a jamais dérogé à cette règle, même dans son travail avec les yogis tibétains. Au-delà du bouddhisme, ce qui l'intéresse, c'est *« l'extraordinaire expérience de l'introspection accumulée par ses adeptes. Je peux ainsi*, dit-il, *récupérer le miroir distant qui manque aux Occidentaux pour l'observation de leur propre conscience »*. Rencontré en 1983, le dalaï-lama lui apporte son appui. Le chercheur chilien monte alors une expérience pour étudier l'activité neuro-électrique du cerveau de moines en méditation intensive. Le résultat sera très décevant. *« Il nous fallait travailler dans une ambiance culturellement trop éloignée de la nôtre. De plus, il était difficile de monter un équipement important dans les monastères himalayens. »* Retour à la case départ. *« J'ai réduit mes ambitions, transformé le protocole pour refaire à l'occidentale le même travail. »*

Francisco Varela n'espère pas, évidemment, dévoiler d'un coup le fonctionnement intime du cerveau humain. Sa « philosophie » lui sert de fil conducteur pour des recherches qu'il mène pas à pas. Au sein du laboratoire de neurosciences cognitives et d'imagerie cérébrale (LENA) – une unité propre du CNRS dirigée par Bernard Renault –, il s'est constitué une équipe dans laquelle les neuroscientifiques côtoient des mathématiciens, des informaticiens, des psychologues et des médecins. Le travail s'effectue en coopération avec les médecins de l'unité d'épileptologie de l'hôpital de la Pitié-Salpêtrière, à Paris, qui abrite le LENA. *« Nous avons deux casquettes*, explique Francisco Varela. *Nous faisons de la recherche de base, mais en milieu hospitalier, ouverts à toutes les coopérations. »* Une situation probablement unique.



MICHEL MONTEAUX POUR « LE MONDE »

Malgré un parcours atypique, Francisco Varela est devenu, dans son domaine, une référence mondiale.

Les chercheurs peuvent ainsi, pour leurs études fondamentales, se pencher (avec l'accord des malades concernés) sur des enregistrements de patients épileptiques dans le cerveau desquels des électrodes ont été implantées à des fins thérapeutiques. Cela pourrait être choquant, mais les préventions tombent quand ces recherches trouvent une application presque immédiate.

ÉPILEPSIE EN TEMPS RÉEL

Un jour, l'un de ces patients a fait une crise qui fut observée en temps réel par les chercheurs et les cliniciens qui le soignaient. Ces derniers *« ont ouvert de grands yeux »* quand ils ont compris que les ondes de type chaotique analysées par le mathématicien de l'équipe permettaient de prévoir la survenue d'une crise, se souvient Francisco Varela. *Résultat* : un dispositif portable de traitement par électrostimulation des formes pharmacorésistantes de la maladie devrait pouvoir être mis au point d'ici quelques années.

« Il faut écraser la fausse dichotomie entre recherche fondamentale et appliquée, préconise-t-il. *Quand on fonctionne bien, on n'arrive même plus à faire la différence. »* A condition de *« garder les oreilles bien ouvertes, de se parler entre collègues »*. Il y excelle. *« J'ai travaillé avec beaucoup de chercheurs qui étudient l'attention. Ils sont souvent... très distraits*, persifle Jean-Philippe Lachaux, l'un de ses anciens thésards, un polytechnicien aujourd'hui aux Etats-Unis. *Pas Varela. Son travail est incarné dans son comportement. Il concilie toujours la théorie à la pratique. Et, s'il s'intéresse au fonctionnement cérébral, c'est aussi pour l'appliquer, essayer de se changer soi-même. »*

Cet enracinement dans le quotidien a guidé toute la vie de Francisco Varela. Son doctorat en poche – à vingt-trois ans ! –, une carrière toute tracée l'attendait à Harvard, auprès des meilleurs neurophysiologistes américains. Il préfère retourner à Santiago. *« J'appartiens*, dit-il, *à cette génération de Latino-Américains qui ont rêvé à une autre Amérique latine. »* Allende était au pouvoir. *« C'était une époque formidable. A la fac, la créativité scientifique était débordante. »*

« FÂCHÉ » AVEC LE CHILI

Au coup d'Etat de Pinochet, le réveil est rude. Retour à Harvard. En 1984, il prend une année sabbatique pour travailler, au Max Planck Institut de Francfort, avec Wolf Singer, l'un des pionniers des recherches similaires à celles qu'il mène aujourd'hui. *« Là, je me suis rendu compte que ma formation et ma culture me poussaient plus vers l'Europe que vers les Etats-Unis. »* Les choses iront alors très vite. Deux ans plus tard, la Fondation de France lui offre une chaire de sciences congnitives. Il postule ensuite au CNRS, qui, en 1989, l'engage immédiatement au grade de directeur de recherche.

Il a obtenu la nationalité française en 1993, écœuré par l'obstination des autorités chiliennes à refuser de solder le passé. *« Je suis fâché avec mon pays »*, dit-il. Les réactions de Santiago à l'arrestation de Pinochet par les Britanniques l'ont encore renforcé dans cette conviction. Une fois n'est pas coutume : la France a su profiter de l'occasion, favoriser la « fuite » de ce « cerveau » qui, logiquement, aurait dû bénéficier aux Américains. Pour son plus grand bénéfice : les travaux de Francisco Varela et de son équipe intéressent beaucoup les neurologues et les psychiatres, mais aussi les éducateurs, managers ou militaires... Ceux – et ils sont nombreux – pour qui la compréhension des mécanismes de la concience peut servir des besoins spécifiques.

Jean-Paul Dufour

Une question de synchronisation

Les expériences menées sous la direction de Francisco Varela et de Bernard Renault, publiées récemment dans la revue *Nature*, traitent toutes deux de la synchronisation des différentes zones cervicales dans le fonctionnement global du cerveau humain. La première, *réalisée par Jacques Martinerie, le mathématicien de l'équipe*, décrit l'apparition, en cas de crise, d'une synchronisation périodique dans le fonctionnement neuro-électrique – de type chaotique en temps normal – des malades épileptiques (*Le Monde* du 7 octobre 1998). C'est Eugenio Rodriguez, neurophysiologiste, qui, plus récemment, a mis en évidence *« l'ombre de la pensée »*, dont son chef est si fier (*Nature* du 4 février). Tout cela est lié, explique le mathématicien. *« L'épilepsie est une synchronie pathologique tellement forte et généralisée que le cerveau perd toute fonctionnalité. En situation normale, les tâches cognitives s'y traduisent par des synchronies successives, courtes et localisées, portées par des oscillations gamma de fréquence de 30 à 80 hertz. »* Eugenio Rodriguez a pu mettre ces dernières en évidence et montrer que la synchronie disparaît totalement entre deux actions – en l'occurrence, reconnaître une figure et appuyer sur un bouton pour le signaler.

L'esprit et la lettre

Francisco Varela a écrit (seul ou en collaboration) une dizaine d'ouvrages parmi lesquels :

- ***L'Inscription corporelle de l'esprit*** (traduction de *The Embodied Mind*, paru aux éditions du MIT). Seuil, collection « La couleur des idées », 1993, 377 pages, 178 francs (27,13 euros).
- ***Invitation aux sciences cognitives***, Seuil, Points sciences, 1996, 122 pages, 31 francs (4,73 euros).
- ***Dormir, rêver, mourir, explorer la conscience avec le dalaï-lama.*** Nil Editions, 1998, 325 pages, 120 francs (18,3 euros).

Les généticiens décryptent le virus de la grippe espagnole

POURQUOI le virus responsable de l'épidémie de grippe espagnole a-t-il fait, en 1918 et 1919, plus de vingt millions de morts ? Au terme d'un long travail de génétique moléculaire, une équipe de biologistes dirigée par Jeffrey K. Tautenberger, des forces armées américaines, révèle, dans le numéro de février des comptes rendus de l'Académie américaine des sciences, de nouvelles données sur les origines de cette pandémie hors du commun.

L'équipe américaine a pu travailler sur des prélèvements de trois victimes, décédées en 1918, de la première vague de l'épidémie : deux soldats américains qui étaient basés en Caroline du Sud et à New York et une femme inuit inhumée en Alaska et dont le corps était, depuis, resté congelé dans le sol perpétuellement gelé de cette région. Les investigations ont permis aux biologistes de retrouver les traces moléculaires du virus et de séquencer l'un des fragments de son patrimoine génétique. Les chercheurs se sont tout particulièrement attachés au gène qui dirige la synthèse de l'hémagglutinine, l'une des principales protéines du virus impliqué dans l'infection grippale.

Conclusion : l'épidémie meurtrière de 1918 était bien due à un virus particulier, différent de ceux que nous avons, depuis, appris à connaître. Les résultats obtenus laissent penser, de surcroît, que le virus meurtrier avait commencé à infecter l'espèce humaine – à bas bruit – entre 1900 et 1915 avant, brutalement, de se révéler hautement contagieux et très virulent. Les résultats ne permettent, toutefois, pas encore de trancher de manière définitive sur l'origine de cette entité virale. S'agit-il, comme on l'a récemment observé à Hongkong avec la « grippe du poulet », d'un virus d'oiseau qui a réussi à infecter l'homme sans transiter, comme c'est la règle, par le porc ? A-t-il été hébergé par d'autres mammifères ? A-t-il été capable de puiser sa virulence au sein de l'espèce humaine au début du siècle ?

Des investigations complémentaires sont en cours sur d'autres régions du génome de ce virus fossile. Les chercheurs de l'Institut Pasteur de Paris pourraient aussi, prochainement, se lancer dans cette quête scieptifique à partir des archives biologiques des armées françaises conservées à l'hôpital militaire du Val-de-Grâce.

Jean-Yves Nau

EbulliScience, école de la curiosité et de la découverte

VAULX-EN-VELIN (Rhône)
de notre envoyé spécial

« C'est pas une question de gravité ? » Assis sur un tabouret, agrippé au moyeu d'une roue de bicyclette qu'un de ses camarades vient de lancer énergiquement, l'enfant tente de comprendre pourquoi, lorsqu'il incline l'objet, il se met lui-même à tourner sur son axe. Il n'aura pas la réponse : le principe de la salle EbulliScience, qui vient de s'ouvrir à Vaulx-en-Velin (Rhône), est de faire de lui un expérimentateur en herbe, pas un singe savant. *« Il est expressément interdit de donner la solution »*, insiste Henri Latreille, le président fondateur de ce site pilote. Et d'inviter chacun à se poser les questions « qu'est-ce qui va se passer ? » et « qu'est-ce qui compte ? » avant de toucher, d'expérimenter avec frénésie.

Face à un cylindre biseauté qui semble remonter un plan incliné, ou ce petit carrousel qui se met à tourner quand on l'éclaire, chacun formulera des hypothèses qu'il tentera de valider en faisant varier divers paramètres. Au risque d'être en butte à l'agressivité d'enseignants qui ne trouvent pas la solution aussi rapidement que leurs élèves, ou de parents qui estiment avoir droit, contre les 25 francs d'entrée, à l'explication ultime, les « complices », ces animateurs en emplois-jeunes qui assistent petits et grands dans leurs manipulations, ne donneront pas la réponse. *« C'est spécifié dans leur contrat d'embauche »*, assure Henri Latreille, qui tient à cette approche anti-académique, différente de celles retenues à La Villette, au Palais de la découverte ou à l'Explor@dôme du Jardin d'acclimatation.

GEORGES CHARPAK EN PARRAIN

Chimiste de formation, *« prof pendant trente-huit ans, sous vingt-neuf ministres de l'éducation nationale »*, il a sa petite idée sur le meilleur moyen de transmettre le savoir. Cette pédagogie iconoclaste est dérivée de « la main à la pâte » promue en France par le Nobel de physique Georges Charpak, une méthode d'enseignement elle-même inspirée par les initiatives menées dans la banlieue de Chicago par le Nobel de physique américain Leon Lederman. La quarantaine d'expériences proposées n'ont pas vocation à délivrer une vision bien structurée du savoir. Elles permettent, en revanche, au visiteur *« de faire des découvertes personnelles qui lui donnent confiance pour explorer plus encore »*, explique Yves Janin, directeur d'école vaudais et président de l'Association pour le développement dans l'enseignement de la micro-informatique et des réseaux (Ademir).

Georges Charpak et son collègue astrophysicien Pierre Léna, parrains de l'opération, ont d'ailleurs pris plaisir à se torturer les méninges devant de simples bocaux remplis de sable. Le Nobel a vu dans ces petites énigmes un parallèle avec la vie des laboratoires, où il est parfois réconfortant de se dire « je ne sais pas, mais mon maître non plus ». Au risque de l'approximation, voire du contresens, EbulliScience se veut une machine à décomplexer l'enfant et le citoyen face à la science toute-puissante et intimidante.

Le maire (divers gauche) de Vaulx-en-Velin, Maurice Charrier, qui a déjà accueilli dans sa cité un planétarium très fréquenté et une péniche dédiée à l'environnement, y voit *« une occasion d'amener les individus à s'interroger sur le réel, pour développer un esprit de critique et de remise en cause et, espérons-le, pour le transformer »*. Sa commune commence à récolter les fruits de ces efforts. *« Depuis 1993, l'écart entre la moyenne des résultats scolaires des Vaudais et la moyenne nationale a diminué de moitié »*, assure-t-il.

Hervé Morin

★EbulliScience, 15, rue des Verchères, 69120 Vaulx-en-Velin. Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30, et les samedi et dimanche de 13 h 30 à 18 h 30. Entrée : 25 francs (3,8 euros). Tél. : 04-78-80-70-42.

Le nouveau pari de Las Vegas

Confrontée à une concurrence accrue, la capitale du jeu mise sur le luxe excentrique et la clientèle européenne

LAS VEGAS
de notre envoyé spécial

Faut-il l'aborder du ciel, de préférence *la nuit, quand, en plein désert*, elle apparaît soudain, immense tache scintillante, pareille à une soucoupe volante géante ? Ou bien, sous le soleil du Nevada, pour la voir surgir de nulle part, mirage ondulant à l'horizon ? Dans un cas comme dans l'autre, le choc est le même. Une ville m'as-tu-vu vous en met plein la vue. On aime ou on déteste. Sans retenue. Comme ce critique de théâtre américain qui voyait récemment, *dans ce paradis de l'artifice*, *« le premier cercle de l'Enfer »*.

Sur son berceau s'étaient penchées *des fées aux visages de mafiosi*. Vouée au jeu (et aux gémonies), elle incarnait le péché. La ville à abattre, en somme. Racoleuse, amorale et insomniaque, à l'image de ses casinos étincelants, où des milliers de « bandits manchots » (surnom des premières machines à sous) vous détroussent en toute légalité non sans vomir, régulièrement, des flots de pièces dont le bruit métallique entretient l'espoir des joueurs, au même titre que les photos de ceux qui décrochent le jackpot. Des joueurs bichonnés et dont les plus prodigues se voient même offrir le *vivre et le couvert*.

Longtemps accusée de blanchir l'argent sale, Las Vegas s'est attachée depuis à se blanchir elle-même. Ainsi, pour effacer l'image peu reluisante qui lui collait à la peau, elle a misé sur le spectacle, qu'il s'agisse du sport (la boxe notamment) ou du show-biz. A l'affiche, superstars, revues emplumées et magiciens tels Siegfried et Roy, qui, depuis près de trente ans, font disparaître tigres blancs et éléphants.

FIN DU MONOPOLE

Plus qu'à un problème d'image, Las Vegas est aujourd'hui confrontée à une crise d'identité. Dans les années 80, la ville a en effet perdu son lucratif monopole *avec la multiplication des casinos* (dans les réserves indiennes, sur le Mississippi) et la légalisation du jeu dans de nombreux Etats (une quarantaine actuellement), y compris, demain, dans la Californie voisine. « *Dans trois ans*, relèvent les analystes, *90 % des Américains seront à 300 kilomètres d'un casino.* » Un constat qui condamne la ville aux néons à rectifier le cap en permanence et à modifier son apparence en conséquence. Ainsi, après avoir découvert que le joueur pouvait être marié et père de famille, elle a multiplié les attractions spectaculaires et les *luxueuses galeries* marchandes. Dans celle du Caesars's Palace, on fait son shopping dans un décor romain ponctué de *piazzas et de fontaines animées*, sous un ciel en trompe-l'œil où, en moins d'une heure, on passe d'une aube rose à un crépuscule rougeoyant.

Le spectacle est également dans la rue avec une floraison d'hôtels à thème (l'Egypte des pharaons, la Rome antique, les chevaliers de la Table ronde, les pirates des Caraïbes, l'univers du cirque), qui permettent de faire le tour du monde ou de plonger dans le passé tout en déambulant le long du Strip. Hier encore, la présence d'un piéton sur la plus célèbre artère *de la ville éveillait les soupçons*. Aujourd'hui, quand la nuit tombe, la foule envahit les trottoirs, et il faut jouer des coudes pour assister aux shows qui, à intervalles réguliers, animent les abords des grands hôtels : ici, une éruption volcanique tous les quarts d'heure, là, une « vraie » bataille navale où, toutes les 90 minutes, des pirates envoient par le fond une frégate anglaise ! Sans oublier, dans Downtown, les son et lumière informatisés (deux millions d'ampoules !), destinés à réveiller un quartier quelque peu assoupi. Autres vedettes, les mon*tagnes russes qui serpentent au* milieu des gratte-ciel de Manhattan et, au sommet de la Stratosphere (345 m), le « Big Shot » où, sanglé sur un siège éjectable, face au vide, on vous projette à 50 mètres en 2,5 secondes !

DE VRAIS PICASSO

De là à saluer l'apparition, dans le désert du Nevada, d'un Disneyland pour adultes, il n'y avait qu'un pas que se sont bien gardés de franchir ceux qui façonnent le Las Vegas de l'an 2000, Steve Wynn, cinquante-six ans, et Sheldon Adelson, soixante-cinq ans. Attirer des joueurs avec leurs familles, passe encore, mais ouvrir la ville à des familles sans joueurs, uniquement en quête de vacances *ludiques et bon marché, certaine*ment pas ! Pas question d'investir des sommes considérables (de 1 à 2 milliards de dollars [900 millions à 1,8 milliard d'euros] pour les établissements les plus récents !) sans la perspective de récupérer sa mise.

La solution ? Le luxe ! Monter les prix et, pour cela, offrir à une clientèle haut de gamme, notamment européenne, le meilleur en termes d'hébergement, de restauration, de shopping et de divertissements. Exemple : le Bellagio, dont l'imposante silhouette se reflète, depuis octobre, dans un lac de Côme miniature surplombé de terrasses d'où, le soir, on admire des jeux d'eau dignes de Versailles. A l'intérieur, le kitsch se veut élégant et audacieux, à l'instar de l'époustouflant plafond en verre soufflé d'un hall prolongé par un jardin d'hiver tapissé d'une mosaïque de fleurs multicolores. Cerise sur le gâteau, un restaurant baptisé Picasso (aux murs, une dizaine de toiles de l'artiste) et, surtout, une galerie d'art (entrée 10 $) où est exposée la collection personnelle du propriétaire, Steve Wynn, estimée à quelque 300 millions de dollars ! « *Now appearing, Van Gogh, Monet, Cézanne, Picasso !* », proclame, à l'extérieur, une enseigne lumineuse qui, habituellement dévolue à d'autres stars, aurait pu également citer Gauguin, Degas, Manet, Renoir, Matisse, Modigliani, Miro, De Kooning et Pollock. « *Génial !* », s'exclament les experts en marketing. « *Simulacre d'art* », grommellent ceux que laissent perplexes les lubies pharaonesques de ces nababs saisis par l'esthétisme.

Ville inhumaine ? Cité artificielle ? Certes, on y flambe, jour et nuit, et on y convole (un mariage toutes les 5 min 17 s !) aussi vite qu'on y divorce à Reno, la voisine. Mais on y travaille aussi, et les congrès (de l'informatique au cinéma porno) s'y succèdent à un rythme soutenu. *Mieux encore*, quelque 400 000 personnes (1,1 million dans le comté) y résident à l'année et 4 000 s'y installent chaque mois, *séduits non seulement par ses* 320 jours de soleil par an mais aussi par un dynamisme qui, à en croire le magazine américain *Point of View*, en fait la troisième *boomtown* du pays. Belle revanche pour une ville qui, pendant longtemps, fut créditée du taux de suicide le plus élevé des Etats-Unis.

Patrick Francès



MARTIN PARR/MAGNUM



© GABE KIRCHHEIMER

Sous un ciel en trompe-l'œil, la galerie marchande du Caesars Palace (ci-dessus) décline une Rome antique aux fontaines ostentatoires. Une tour Eiffel modèle réduit (ci-contre) « signe » l'arrivée du Hilton Paris sur le « Strip », où le New York/New York recrée l'île de Manhattan (page de droite).

San Francisco
NEVADA
UTAH
CALIFORNIE
LAS VEGAS
Los Angeles
OCÉAN PACIFIQUE
MEXIQUE
200 km

Un méli-mélo planétaire

Il y avait déjà le Sphinx et la pyramide de Kheops, les tourelles crénelées du château du roi Arthur, la statue de la Liberté, le pont de Brooklyn, les gratte-ciel de Manhattan et les montagnes russes de Coney Island. Et voilà que de l'autre côté du « Strip », ont surgi un mini-arc de Triomphe, une demi-tour Eiffel et les façades de l'Opéra et de l'Hôtel de Ville, fleurons du Hilton Paris qui sera inauguré à la fin de l'année et dont on précise qu'il baignera, France oblige, dans une odeur de pain chaud. De quoi perturber les 3 000 pigeons qui, non loin de là, seront dressés pour survoler, cinq fois par jour, le palais des Doges, le Campanile et le Rialto, emblèmes du Venetian, dont les 3 000 premières suites seront livrées en avril. A l'intérieur, sous un *faux ciel*, une *délirante galerie* marchande conduira place Saint-Marc *via* un Grand Canal de 365 mètres avec, comme à Venise, des gondoliers poussant la *canzonette*.

Carnet de route

● **Repères.** *Légalisés en 1931* pour financer les écoles, les jeux d'argent alimentent, par le biais des taxes, plus de 43 % du budget du Nevada. Quelque 1 530 casinos (135 376 machines à sous) opèrent dans Clark County. En 1997, la ville a accueilli 30,5 millions de visiteurs dont 126 000 Français.
● **Accès.** En avion, de Paris/Orly via Los Angeles avec AOM (à partir de 3 200 F TTC, 488 €, tél. : 0803-00-12-34) puis America West Airlines.
● **Hôtels.** Avec l'ouverture du Mandalay Bay en mars, du Venetian en avril et du Paris, cet automne, la ville devrait, fin 1999, compter 121 000 chambres, plus que New York ou Paris. *Dernier-né, le Bellagio*. Au Desert Inn, le golf est une agréable oasis de verdure. Les familles apprécieront l'Excalibur et le New-York.
● **Voyagistes.** Y recourir, c'est bénéficier d'attractifs tarifs négociés. Citons La Compagnie des Etats-Unis (tél. : 01-55-35-33-55) avec un forfait autour de 8 100 F (1 235 €) par personne (quatre nuits au Bellagio, un show, un dîner et l'avion), Council Travel (tél. : 01-40-75-95-00), Directours (tél. : 01-45-62-62-62), Flâneries *américaines* (agences), Jetset (agences et 01-53-67-13-00), Jumbo (agences et 01-46-34-19-79), Vacances Air Transat (agences), Vacances fabuleuses (tél. : 01-53-67-60-60) et Voyageurs aux Etats-Unis (tél. : 01-42-86-17-30).
● **Shows.** En priorité, ceux du Cirque du Soleil, *Mystère* au Treasure Island et surtout « *O* », un superbe ballet aquatique, au Bellagio, ainsi que les magiciens Siegfried et Roy qui, au Mirage, font disparaître tigres blancs et éléphants.
● **Visites.** Les seuls « monuments » sont les hôtels-casinos que l'on explorera systématiquement. A l'Imperial Palace, une exceptionnelle collection de voitures anciennes.
● **Escapades.** Survol nocturne de la ville et excursions aériennes vers le Grand Canyon.
● **Guides.** Le Routard « côte Ouest » (Hachette) et, en anglais, les guides *Access* et *Time Out* (Penguin Books) et *The Unofficial Guide to Las Vegas* (Macmillan).
● **Informations.** A Paris, au 01-43-80-36-09.





A tous prix

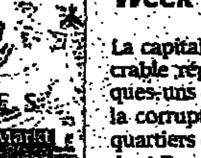
■ 990 F (151 €) : le forfait spécial « vacances enfants » en Turquie proposé par Marmara, pour les séjours balnéaires programmés, de la mi-mai à la fin juin, dans une sélection de clubs ou d'hôtels situés près d'Izmir, Bodrum ou Antalya. Réservé aux enfants de deux à onze ans, il débute à 990 F (hors taxes d'aéroport et frais de dossier, soit 190 F ou 29 €) et inclut les vols charters directs de Paris et de province, les transferts, la demi-pension, sept nuits dans la chambre de deux adultes et l'assurance assistance-rapatriement. Renseignements au 01-44-63-64-10 et dans les agences de voyages.

■ 3 990 F (608 €) : une semaine à la Martinique, à Petite-Anse, dans une villa créole, en bois, sur la côte caraïbe, au sud de l'île. Mer d'huile, plage de sable blanc, piscine privée, chambres climatisées. Le prix, par personne, comprend les vols *A/R* Paris - Fort-de-France, les taxes et l'hébergement sur la base de quatre personnes. Pour les repas, on va faire ses courses au village de pêcheurs de Anse-d'Arlet. Office du tourisme de la Martinique (tél. : 01-44-77-86-00).

■ 6 450 F (983 €) : un séjour d'un semaine aux Comores, dans l'océan Indien. Un archipel de quatre îles dont celle de Grande-Comore. Au pied du volcan Karthala, nature luxuriante et plages de sable blanc. Proposé jusqu'au 31 octobre par Sun Vacances (tél. : 01-45-15-17-07 et agences), le forfait comprend les vols de Paris ou Nice *via* Dubai, cinq nuits en chambre double au Galawa Beach, en demi-pension. Un paradis pour la plongée.

■ 11 890 F (1 812 €) : un circuit en Afrique du Sud (11 jours/8 nuits), en autocar, avec guide francophone, à travers les plus belles régions : Cape Town et la région des vignobles, la route des jardins, le Kwazulu-Natal avec Durban et la réserve d'Itala, le Swaziland et le parc animalier Kruger, Blyde River Canyon et la région du Gauteng avec Pretoria. Prix en baisse par rapport à 1998. Départs de Paris et de province garantis à partir de quatre personnes. Renseignements auprès d'Austral (tél. : 01-45-61-47-25).

Week-end art nouveau à Bruxelles



La capitale de la Belgique s'est taillée, ces dernières années, une exécrable réputation architecturale en démolissant sans vergogne quelques-uns de ses joyaux au nom d'un urbanisme dicté par l'affairisme et la corruption. Demeurent heureusement, notamment dans les beaux quartiers d'Uccle et d'Ixelles, quelques témoignages de cet art nouveau dont Bruxelles fut, au début du siècle, l'une des capitales.

On commencera par le Musée Horta (23, rue Américaine), consacré à la vie et à l'oeuvre de l'architecte Victor Horta (1861-1947). Il est situé dans la résidence de celui qui fut le chef de file de ce style et marqua de son empreinte nombre d'édifices privés ou publics destinés à la bourgeoisie libérale bruxelloise. Pour une découverte méthodique des maisons art nouveau de la ville, on s'en remettra à l'Atelier de recherche et d'action urbaine (ARAU, tél. : 00-32-2-219-33-45) qui, à partir de l'hôtel Métropole, organise régulièrement des visites. La maison Van Buuren (41, avenue Errera, visites le dimanche de 13 heures à 18 heures et le lundi de 14 heures à 18 heures), autre haut lieu de ce style, est située dans le quartier huppé d'Uccle. Construite en 1928 par de riches banquiers hollandais, elle abrite également l'exceptionnelle collection de peintures de la famille, dont la fameuse *Chute d'Icare*, attribuée à Breughel.

Bruxelles est également un paradis pour les chineurs amateurs d'art nouveau et d'art déco, qui trouveront leur bonheur chez les brocanteurs et les antiquaires concentrés autour de la place du Sablon et du Musée Horta. Chons Faisons un rêve (112, avenue Lepoutre, le samedi de 10 h 30 à 18 h 30) ou la Galerie Thierry Camus et son atelier d'ébénisterie d'art (373, chaussée de Waterloo, le samedi de 11 heures à 19 heures). On pourra aussi aller voir un film au Kladaradatsch Palace (boulevard Anspach), un cinéma à l'ancienne, récemment restauré, qui se distingue agréablement des multiplexes « Coca-Cola - pop-corn ». A deux pas, l'Ambassador, un piano-bar de la rue Adrien-Dansaert, accueille, le samedi soir, les meilleurs ensembles de jazz de la ville. Quant aux multiples tavernes populaires comme le Blauwe Lemmel ou le Schieve Architek, elles constituent des haltes obligées près du marché aux puces de la place du Jeu-de-Balle.

de notre correspondant à Bruxelles, Luc Rosenzweig

★ Avec le Thalys, Bruxelles est à 1 h 20 de Paris. Forfaits « train plus hôtel » avec Frantour (agences).
★ L'hôtel Métropole, fleuron de l'art nouveau (place de Brouckère, tél. : 00-32-2-217-23-00, 1 000 F, 152 €, chambre double avec petits déjeuners). A proximité, le Plaza, récemment rénové, offre des chambres luxueuses (800 F, 121 €, le week-end, tél. : 227-67-00).
★ Un guide pratique, *Bruxelles aller & retour* (Gallimard, 85 F, 13 €).

DÉPÊCHES

■ **MAX ERNST À BERLIN.** Une importante rétrospective Max Ernst (quelque 120 oeuvres de l'artiste surréaliste) est présentée jusqu'au 30 mai à la Neue Nationalgalerie de Berlin. Les billets d'entrée sont en vente dans les FNAC au prix de 52 F (8 €). De son côté, Euro Pauli (8, rue Daunou 75002 Paris, tél. : 01-42-86-97-04) programme à cette occasion des week-ends à Berlin à partir de 2 170 F (330 €) par personne avec l'avion et deux nuits d'hôtel.

■ **BANQUETS MÉDIÉVAUX.** « Fêtes gourmandes au Moyen Age » reconstitue un banquet en Franche-Comté : vaisselle d'époque, recettes extraites de manuscrits français, latins et occitans. Une anthologie des saveurs et des pratiques de la table alliant sens de l'étiquette, goût de la luxuriance et souci diététique. Au Musée d'archéologie du Jura (tél. : 03-84-47-12-13), à Lons-le-Saunier, jusqu'au 2 mai.

■ **LES USA À PETITS PRIX.** Deux brochures pour voyager économiquement aux Etats-Unis : Trek America (minibus et tentes, pour *« jeunes de dix-huit à trente-huit ans »*) et Greyhound 99 (bus et auberges de jeunesse) avec certains forfaits à moins de 35 F (5 €) par jour. Chez Council Travel (tél. : 01-44-41-89-80).

Faiblement pluvieux

JEUDI. Un vaste anticyclone est situé des Açores à l'ouest de la France. Une faible perturbation prise dans un flux de nord-ouest évolue sur le pays, avec de l'air doux et humide. De l'air plus froid résiste encore sur le Nord-Est jeudi, mais vendredi le redoux sera général.

Bretagne, pays de Loire, Basse-Normandie. – Le temps restera couvert une bonne partie de la journée, avec quelques bruines près des côtes. Le vent d'ouest à nord-ouest soufflera à 50 km/h en rafales. Il fera de 10 à 12 degrés.

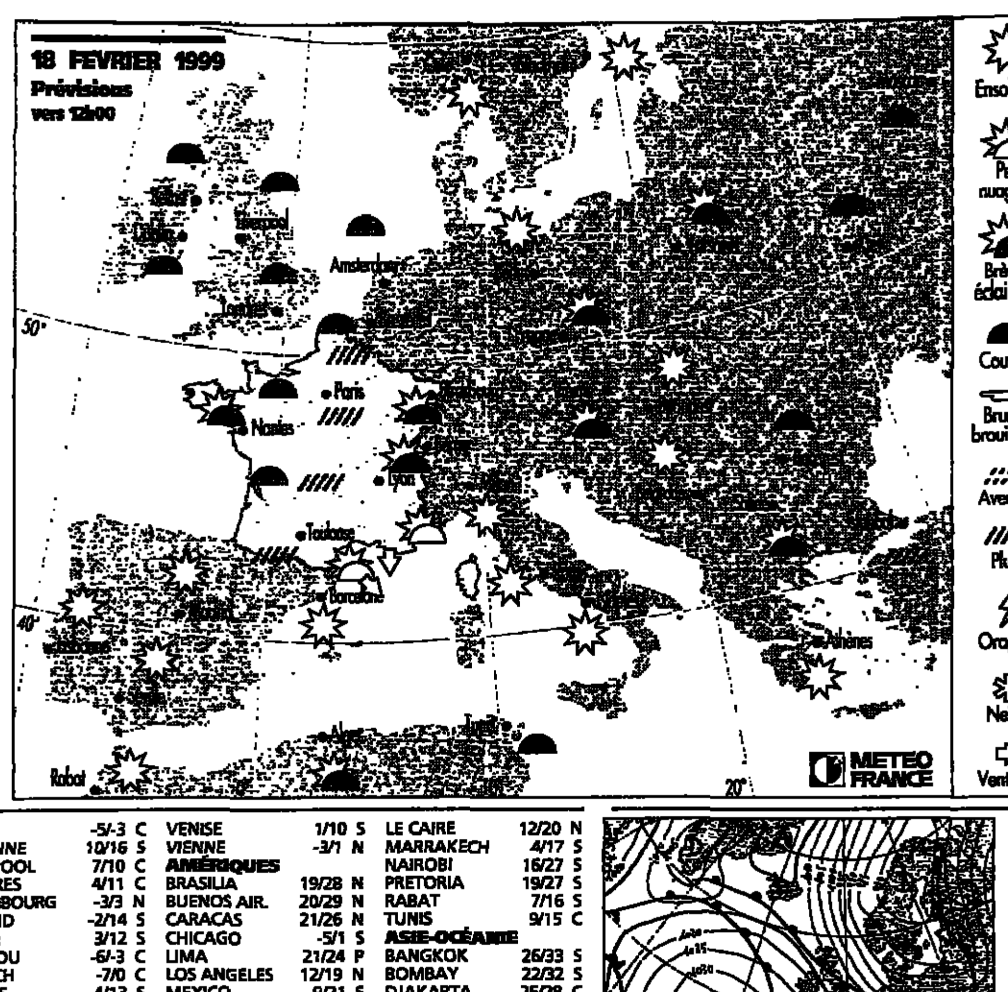
Nord-Picardie, Ile-de-France, Centre, Haute-Normandie, Ardennes. – Sur les Ardennes, le temps restera faiblement pluvieux toute la journée. Ailleurs, les faibles pluies du matin laisseront place à un ciel très nuageux l'après-midi. Il fera de 8 à 10 degrés.

Champagne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté. – Les nuages resteront abondants toute la journée, avec de faibles chutes de neige au-dessus de 400 mètres sur le relief, et quelques pluies intermittentes en plaine. Il fera encore froid, avec seulement 3 à 5 degrés l'après-midi.

Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées. – Les pluies faibles et intermittentes du matin laisseront place à un ciel très nuageux l'après-midi. Les températures maximales avoisineront 10 à 12 degrés.

Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes. – Les nuages resteront abondants toute la journée, avec quelques faibles pluies. Il neigera faiblement sur les Alpes au-dessus de 600 mètres et sur le Massif Central au-dessus de 1 100 mètres. Il fera de 5 à 8 degrés l'après-midi.

Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse. – Le ciel restera voilé sur l'ensemble des régions, avec de la tramontane soufflant à 60 km/h en rafales. Les températures maximales avoisineront 13 à 16 degrés.



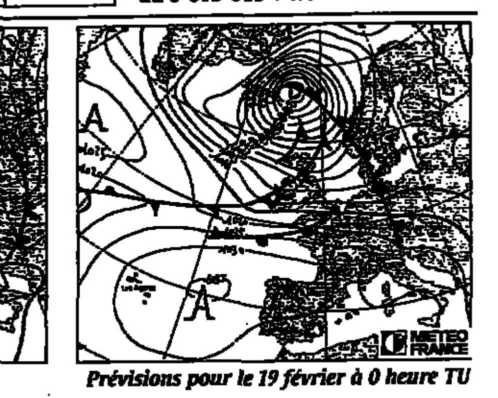
LE CARNET DU VOYAGEUR

■ **FRANCE.** Près de trois millions de personnes sont attendues au départ ou à l'arrivée dans les différentes gares parisiennes durant les week-ends des vacances d'hiver de la zone C, les 19-21 février et 6-7 mars. La pointe du trafic, avec 2 168 trains et plus d'un million de voyageurs, est annoncée pour les 26-28 février. Durant ce mois, le volume de places supplémentaires offert est de 15 % supérieur au quota de l'an passé pour la même période. Renseignements et réservations, tél. : 08-36-35-35-35.

■ **CANADA.** Spécialiste des vols secs, GO Voyages propose, au départ de Paris, Mulhouse, Strasbourg, Nice, Marseille et Bordeaux, des vols A/R à 1 960 F TTC (299 €) à destination de Montréal, Toronto, Québec et Ottawa. Réservations avant le 15 mars pour des départs et des retours jusqu'au 31 mai. Renseignements au 0-803-803-747.

PRÉVISIONS POUR LE 18 FEVRIER 1999
*Ville par ville, les minima/maxima de température et l'état du ciel. S : ensoleillé; N : nuageux; C : couvert; P : pluie; * : neige.*

				PAPEETE	24/29 C	KIEV	-5/-3 C	VENISE	1/10 S	LE CAIRE	12/20 N
				POINTE-A-PIT.	20/26 S	LISBONNE	10/16 S	VIENNE	-3/1 N	MARRAKECH	4/17 S
				ST-DENIS-RÉ.	24/29 S	LIVERPOOL	7/10 C	**AMÉRIQUES**		NAIROBI	16/27 S
				EUROPE		LONDRES	4/11 C	BRASILIA	19/28 N	PRETORIA	19/27 S
				AMSTERDAM	1/7 C	LUXEMBOURG	-3/3 N	BUENOS AIR.	20/29 N	RABAT	7/16 S
FRANCE métropole		NANCY	-1/4 C	ATHENES	7/15 S	MADRID	-2/14 S	CARACAS	21/26 N	TUNIS	9/15 C
AJACCIO	4/13 S	NANTES	6/11 N	BARCELONE	7/15 S	MILAN	3/12 S	CHICAGO	-5/1 S	**ASIE-OCÉANIE**	
BIARRITZ	7/11 P	NICE	5/14 N	BELFAST	7/10 C	MOSCOU	-6/-3 C	LIMA	21/24 P	BANGKOK	26/33 S
BORDEAUX	7/11 C	PARIS	5/9 P	BELGRADE	-3/1 S	MUNICH	-7/0 C	LOS ANGELES	12/19 N	BOMBAY	22/32 S
BOURGES	5/8 P	PAU	6/11 P	BERLIN	-3/0 S	NAPLES	4/13 S	MEXICO	9/21 S	DJAKARTA	25/28 C
BREST	6/10 N	PERPIGNAN	6/13 N	BERNE	-5/0 C	OSLO	-11/-4 S	MONTREAL	-5/-2 C	DUBAI	17/25 S
CAEN	6/9 C	RENNES	6/11 C	BRUXELLES	-1/7 C	PALMA DE M.	5/15 S	NEW YORK	3/6 P	HANOI	20/23 P
CHERBOURG	6/10 N	ST-ETIENNE	3/6 P	BUCAREST	-4/5 C	PRAGUE	-6/-2 N	SAN FRANCIS.	10/13 C	HONGKONG	17/26 S
CLERMONT-F.	4/8 P	STRASBOURG	-1/3 C	BUDAPEST	-4/0 S	ROME	5/14 S	SANTIAGO/CHI	15/32 S	JERUSALEM	12/19 N
DIJON	1/4 C	TOULOUSE	6/10 P	COPENHAGUE	-5/1 N	SEVILLE	6/19 S	TORONTO	-4/1 N	NEW DEHLI	13/25 S
GRENOBLE	1/5 C	TOURS	5/9 P	DUBLIN	7/11 C	SOFIA	-7/1 N	WASHINGTON	2/9 P	PEKIN	-5/0 S
LILLE	2/8 P	**FRANCE outre-mer**		FRANCFORT	-2/3 N	ST-PETERSB.	-6/-4 C	**AFRIQUE**		SEOUL	-3/5 N
LIMOGES	4/7 P	CAYENNE	24/28 C	GENEVE	1/5 C	STOCKHOLM	-7/-2 S	ALGER	7/15 N	SINGAPOUR	24/30 C
LYON	3/6 C	FORT-DE-FR.	21/26 S	HELSINKI	-9/-6 C	TENERIFE	10/13 S	DAKAR	17/21 S	SYDNEY	19/25 S
MARSEILLE	5/12 N	NOUMEA	25/28 N	ISTANBUL	2/7 P	VARSOVIE	-6/-4 N	KINSHASA	21/29 P	TOKYO	6/17 N



Situation le 17 février à 0 heure TU

Prévisions pour le 19 février à 0 heure TU

JARDINAGE

Quelques bulbes pour composer un joli tableau coloré

LES GLAÏEULS ? Oui, bon, ils sont raides, poussent souvent de travers, ont des fleurs dont les coloris sont parfois un peu trop vifs. Dans un vase, posés sur un piano à queue, à côté d'une lampe chinoise avec son grand abat-jour à pompons et des photos dans leur cadre, ils sont le symbole du mauvais goût. Enfin, à chacun le sien. Ce qu'on en dit...

Mais disséminés, par paquets de cinq ou six, dans des plates-blandes fleuries, ils pourront rendre de grands services, surtout si on les choisit dans des couleurs franches – blanc pur, rose doux, jaune citron – plutôt que multicolores. Et de préférence des variétés ordinaires qui ne sont pas passées entre les mains d'hybrideurs fous qui cherchent à tout prix à produire les fleurs les plus grosses.

Bien prendre garde, cependant, à les installer près de plantes vivaces assez hautes – phlox, asters, reines-marguerites, lupins – afin que leurs tiges nues et raides se fondent dans la végétation.

Il est également possible de les associer avec des arbustes bas, des rosiers, par exemple. Les deux plantes ne se gêneront pas et les glaïeuls prendront le relais des roses après la première vague de floraison.

Dans les régions au climat doux, ils pourront rester en place d'une année sur l'autre et former, petit à petit, des touffes à l'allure plus naturelle. Mais il faudra alors penser à enrichir, chaque année, la terre d'une bonne poignée d'engrais, car cette plante est gourmande et a besoin d'être bien alimentée pour ne pas dépérir.

Elle est surtout sensible à des parasites qui semblent être identiques à ceux qui attaquent les poireaux : une sorte de petit ver qui mange les feuilles de l'intérieur. Il faut donc bien surveiller leur croissance et les traiter en conséquence. Mieux vaut cependant prévenir que guérir.

FORME D'AILES DE PAPILLON

Il y a d'autres plantes dont le feuillage ressemble à celui du glaïeul et poussent elles aussi de cayeux que l'on met en terre, dès le mois d'avril dans le climat moyen de la France. D'abord, le glaïeul des champs – dit de Colville. Beaucoup plus petit, de port souple, on le trouve de plus en plus fréquemment dans les jardineries et dans tous les catalogues de vente par correspondance. Et de moins en moins dans les champs, dont il a été éradiqué par la mécanisation et les désherbants.

Un sort subi par les coquelicots, les bleuets et les pensées *cornuta*, si jolies pourtant. Celui-là est un bijou aux fleurs en forme d'ailes de papillon, dont les tons acidulés, souvent maculés de blanc, éclairent un massif à peu de frais. Ils sont accommodants, mais aiment les terres riches, eux aussi, et bien drainées, même s'ils n'aiment pas les terres sèches pendant leur période de croissance. Au jardin, ils peuvent être associés avec des rosiers nains, avec quantité de plantes annuelles pas trop hautes (40 centimètres maximum). Une idée : plantée près d'un pied de sauge grise ou de lavande, une variété blanche ou rose fera un joli petit tableau.

Dans certains vieux jardins, on trouve parfois des touffes de montbretias orange qui se plaisent dans les terres humides et à mi-ombre. Résistante au gel, cette ancienne variété a été supplantée par des nouveaux cultivars jaunes (« Citronnelle ») et rouges (« Lucifer ») beaucoup moins robustes mais il est vrai autrement plus florifères. L'hiver, leur souche devra être protégée des grands froids. De leurs ancêtres, ils ont conservé un besoin d'eau régulier à leur pied pendant la belle saison et une terre pas trop compacte dans laquelle ils puissent lancer les stolons souterrains par lesquels ils s'étendent année après année.

PARFUM PUISSANT

Les amateurs de raretés pourront tenter d'acclimater *Watsonia pyramidata*, dans les régions maritimes aux hivers doux. Ainsi dans l'île de Madère, il en pousse des champs entiers face à la mer. L'effet est suffocant, quand on les découvre au détour d'un chemin. Des feuilles en forme de lame effilée surgissent des grappes de fleurs blanches.

Beaucoup plus aisé à trouver, le glaïeul d'Abyssinie, de son vrai nom *Acidentera muriaele*. Il atteint quatre-vingt centimètres de hauteur, épanouit pendant plus d'un mois une grappe de fleurs blanches à la base marron. Avec le temps, cette hampe d'abord érigée se courbe de façon gracieuse.

Une jolie fleur de plus ? Non, nous l'avons plantée pour la première fois dans notre jardin, au printemps 1998. Revenant, en pleine nuit du Festival de Salzbourg, à la mi-août, quelle ne fut pas notre surprise de sentir un parfum puissant, aussi suave que celui de la tubéreuse, dès notre descente de voiture. En nous laissant guider par notre nez, nous avons trouvé l'origine de ces effluves perçus à vingt mètres de distance.

Nous en avons déjà acheté trois paquets pour l'été qui vient : 22 F (3,3 €), les vingt bulbes, ce n'est vraiment pas cher. Il va juste falloir chercher un endroit pour les installer. Un paquet non loin d'un banc, un autre près du portail et un près de la porte d'entrée de la maison. Celui-là sera installé dans un grand pot dont la terre sera garnie par un liseron de Mauritanie bleu lavande...

Alain Lompech

A acheter maintenant

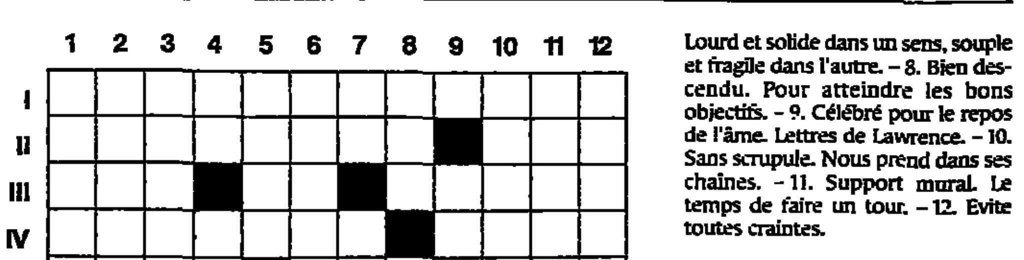
Les tulipes, les jacinthes, ne sont pas encore fleuries que les bulbes d'été sont déjà en vente. Il est bon de se précipiter pour les acheter, car ils se remettent mal d'être conservés dans des magasins parfois trop chauffés. Les lys et les cannas tout particulièrement. Les autres bulbes n'apprécient, en tout cas, pas trop ce traitement.

Il faut donc acheter maintenant et conserver les sachets dans un endroit frais et sec s'ils sont dans des sacs en papier et impérativement les sortir des sachets en plastique s'ils sont ainsi conditionnés. Les cannas pourront d'ailleurs être mis en végétation dès maintenant dans des pots maintenus dans une ambiance tiède et peu arrosée au début et les lys mis en pleine terre dès que le sol sera dégelé. Rejeter tout paquet contenant des bulbes recouverts de poussière verte ou grise, tout bulbe de lys déjà en végétation. Ils sont condamnés à la mort.

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 99042

♦ SOS Jeux de mots : 3615 LEMONDE, tapez SOS (2,23 F/min).



HORIZONTALEMENT

I. Traces du temps qui passe. – II. Met à la taille. Supprime. – III. Se débite en chapelets. Points sur une carte. Mauvaise exécution. – IV. Ouvre les portes du bonheur. Comme un vieux cheval. – V. Repas souvent reproduit. Supprimer le mal ou pratiquer l'horreur. – VI. Beau comme un arc. Vient d'avoir. Pourri à l'extrémité. – VII. Facilite les bonnes relations. Possessif. – VIII. N'a plus beaucoup d'utilité, sauf pour tomber. – IX. A remettre à l'endroit et à rembourser. Fera une petite friture. – X. Bien agité.

VERTICALEMENT

1. A divisé la France à coups de hache. – 2. A besoin d'appui pour aider. Rassemblement bien éparpillé. – 3. Nous laisse beaucoup de temps. – 4. En trop. Folie du passé. – 5. Prit des détours. A mis un nom à la rose. – 6. Toujours sacrée, mais maintenant informatisée. Vêtu n'importe comment. – 7. Lettres de Shakespeare. Donna la direction. Lourd et solide dans un sens, souple et fragile dans l'autre. – 8. Bien descendu. Pour atteindre les bons objectifs. – 9. Célébré pour le repos de l'âme. Lettres de Lawrence. – 10. Sans scrupule. Nous prend dans ses chaînes. – 11. Support mural. Le temps de faire un tour. – 12. Evite toutes craintes.

Philippe Dupuis

SOLUTION DU N° 99041

HORIZONTALEMENT

I. Illumination. – II. Mouron. Messe. – III. Puceron. Noël. – IV. Rai. Acidulés. – V. Egoïstes. Aso. – VI. Sel. Sac. Et. – VII. Eleveuses. – VIII. Rasa. Suce. – IX. If. Li. Egarât. – X. *Opportuniste.*

VERTICALEMENT

1. Imprésario. – 2. Louage. AFP. – 3. Lucioles. – 4. Ure. Lalo. – 5. Morasse. Ir. – 6. In-octavo. – 7. Nièce. Eu. – 8. AM. DS. Gn. – 9. Ténu. Essai. – 10. Isolateurs. – 11. Osées. Scat. – 12. Nelson. Eté.

BRIDGE

PROBLÈME N° 1828

LES RUSSES ET LA TECHNIQUE

Voici une manche contrée qui a été gagnée à Monte-Carlo, en 1992, par le champion russe Leonid Karetnikoff. Vous verrez comment une bonne technique permet de réaliser un contrat difficile à réussir même en regardant les quatre jeux.

	♠ 6 4 2 ♡ 9 4 ◊ D 8 5 3 ♣ D V 9 8	
♠ D 7 ♡ D 8 ◊ V 9 ♣ R 10 7 6 5 4 3	N O E S	♠ R 10 9 8 3 ♡ A V 10 7 5 3 2 ◊ – ♣ 2
	♠ A V 5 ♡ R 6 ◊ A R 10 7 6 4 2 ♣ A	

Ann. : S. don. Pers. vuln.

Sud	Ouest	Nord	Est
1 ◊	passe	passe	2 ◊
3 ◊	4 ♣	4 ◊	4 ♡
5 ◊	contre	passe	passe...

Ouest ayant entamé la Dame de Cœur, Est a pris avec l'As et il a contre-attaqué le 10 de Pique. *Comment Leonid Karetnikoff, en Sud, a-t-il gagné* CINQ CARREAUX contre toute défense ?

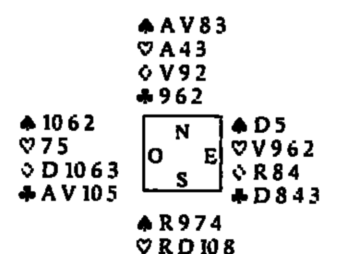
Réponse

Il est invraisemblable qu'Est ait contre-attaqué sous le mariage à Pique. Il faut donc *mettre l'As de Pique* en espérant que Ouest détienne la Dame ou le Roi sec. Mais, Ouest ayant fourni le 7 de Pique, la situation n'est pas encore désespérée s'il a un honneur sec à Pique.

Alors, grâce à un jeu d'élimination, Sud est arrivé à faire onze levées : après avoir fait l'As de Pique, il a tiré le Roi de Cœur, l'As de Trèfle, l'As et la Dame de Carreau, puis il a joué le 4 de Pique pour le 8 d'Est et... *le 5 de sa main.* Ouest a pris avec la Dame de Pique sèche, et il n'a eu d'autre ressource que de rejouer Trèfle. S'il tire le Roi de Trèfle, le déclarant monte au mort grâce au 8 de Carreau pour faire la Dame de Trèfle et défausser son dernier Pique (le Valet). Il n'aurait servi à rien qu'Est se précipite sur le Roi de Pique (quand Sud a joué le 4 de Pique du mort), car la chute de la Dame de Pique aurait affranchi le Valet.

LE RÔLE DE LA CHANCE

Pour remporter un grand championnat par paires, il faut très bien jouer et avoir aussi de la chance. La donne ci-après en est une excellente illustration.



	♠ A V 8 3 ♡ A 4 3 ◊ V 9 2 ♣ 9 6 2	
♠ 10 6 2 ♡ 7 5 ◊ D 10 6 3 ♣ A V 10 5	N O E S	♠ D 5 ♡ V 9 6 2 ◊ R 8 4 ♣ D 8 4 3
	♠ R 9 7 4 ♡ R D 10 8 ◊ A 7 5 ♣ R 7	

Ann. : N. don. N.-S. vuln.

Ouest X...	Nord Danuta	Est Y...	Sud Kowalski
–	passe	passe	1 SA
passe	2 ♣	passe	2 ♡
passe	3 SA	passe	passe...

Ouest ayant entamé le 3 de Carreau pour le 9 de Nord et le Roi d'Est. *comment Kowalski, en Sud, a-t-il gagné* TROIS SANS ATOUT ?

Note sur les enchères

Comme Kowalski jouait pour la première fois avec Danuta, il n'était par certain que le Stayman de sa partenaire promettait obligatoirement une majeure par quatre, et il renonça alors à déclarer « 4 Piques » (ce qui ne les a pas empêchés de remporter la médaille d'or !). Mais la manche à Pique avait été annoncée à presque toutes les autres tables.

Philippe Brugnon

Le Monde est édité par la SA Le Monde. La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration. Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437.
ISSN 0395-2037
Imprimerie du Monde 12, rue M. Gunsbourg 94852 Ivry cedex
Le Monde PUBLICITÉ
Président-directeur général : Dominique Alduy
Vice-président : Gérard Morax
Directeur général : Stéphane Corre
21bis, rue Claude-Bernard - BP 218 75226 PARIS CEDEX 05
Tél : 01.42.17.39.00 - Fax : 01.42.17.39.26
PRINTED IN FRANCE

CINÉMA **Trois cents personnes ont assisté aux projections et tables rondes des premières Rencontres européennes des jeunes et de l'image, organisées à Marseille, du 12 au 15 février, dans la salle de l'Alhambra, un cinéma de quartier animé par l'une des trois associations à l'origine de cette initiative. ● DES FILMS et des documents vidéo venus de plusieurs pays d'Europe, réalisés par des jeunes hors du circuit commercial et hors de l'enseignement, ont montré les espoirs que les animateurs mettent dans cette forme d'expression. ● DE VALEUR artistique très inégale, cette manière d'appréhender le réel n'a pas pour ambition d'entrer en compétition avec le milieu professionnel. Elle témoigne pourtant, en réaction aux courants commerciaux dominants, d'un renouveau du cinéma documentaire et du rôle des salles d'art et d'essai, comme l'explique le directeur de l'Alhambra, Jean-Pierre Daniel.**

A Marseille, des jeunes caméra au poing

Les premières Rencontres européennes des jeunes et de l'image, organisées du 12 au 15 février à l'Alhambra, par trois associations marseillaises, ont confronté des œuvres réalisées, en Europe, par une génération née sous le signe de l'audiovisuel

MARSEILLE
de notre envoyé spécial

Trois cents participants, des centaines de documents filmés venus de toute l'Europe : la première édition des Rencontres européennes des jeunes et de l'image, du 12 au 15 février, à Marseille, a permis, de tables rondes en projections, d'évaluer cette production et de se demander si les voies de la formation socioculturelle et celles de la création artistique peuvent se croiser.

La lassitude suscitée par le diktat de l'industrie et du box-office, l'épuisement des recettes dominantes de la fiction, ont suscité ces dernières années, particulièrement en France, un grand nombre d'initiatives destinées à élargir l'horizon du cinéma et à bousculer son mode traditionnel de consommation. La revitalisation du genre documentaire, la résurgence d'un cinéma différent ou expérimental, la renaissance des ciné-clubs, la multiplication des lieux de production et de diffusion alternatifs, témoignent en bloc d'une volonté, diffuse mais bien réelle, de rouvrir la cinéphilie à d'autres espaces et d'autres pratiques, sociales et esthétiques.

Dans cet esprit et dans ce sillage, les Rencontres de l'Alhambra à Marseille avaient pour objectif d'évaluer à l'aune du cinéma une série de films réalisés par des jeunes dans un cadre non professionnel de formation à l'image. Trois associations se sont alliées pour l'organisation de cette première : l'Alhambra, un cinéma des quartiers nord de Marseille dont une part importante de l'activité est consacrée à l'initiation des jeunes au cinéma ; Kyrnéa, une structure parisienne mandatée par le Centre national du cinéma, la division interministérielle à la ville et le Fonds d'action sociale pour organiser l'opération « Un été au ciné » (projections de films à tarif réduit et organisation d'ateliers de formation au sein des quartiers défavorisés) ; enfin, la Friche de la Belle-de-Mai, haut lieu des scènes alternatives marseillaises.

Le succès de l'entreprise tient d'abord dans les réponses massives qu'elle a suscitées. Quelque trois cents films ont été envoyés, sans limitation de durée ni de format, en provenance de structures aussi diverses que des ateliers scolaires, des associations de quartier, des télévisions privées, sans compter les démarches individuelles. Quelque trois cents participants ont également fait le déplacement, parmi lesquels cinéastes expérimentés et jeunes amateurs, comédiens, animateurs, élus municipaux et représentants de diverses institutions culturelles ainsi que du ministère de la jeunesse et des sports, du ministère de la culture et du CNC.

Pour un coup d'essai qui se voulait coup de sonde, l'effet fut plutôt radical, et les organisateurs un peu surpris. Résultat : quelques attentes de transport collectif par un mistral soufflant à cent à l'heure, de légères failles dans l'orientation des débats, de plus surprenantes faiblesses dans la sélection des films. En contrepartie : une liberté chaleureuse et foisonnante dans l'échange et une occasion unique, de l'aveu des participants, de se rencontrer en provenance de toute l'Europe et d'élargir le maillage des réseaux socioculturels. Plus essentiel encore : le sentiment que la problématique envisagée l'était à juste titre, tant elle suscita de débats, de conflits, mais aussi d'ouvertures possibles.

Car il ne va pas de soi de « *regarder ces films comme des œuvres, indépendamment de leur condition de production et de leur finalité culturelle* », comme l'a noté Jean-Pierre Daniel, directeur de l'Alhambra. Après tout, ces images ne relèvent pas nécessairement d'une vocation artistique. Parfois, elles sont délibérément à l'écart des modes de reconnaissance et de légitimation de l'art. Certaines sont issues d'un travail collectif qui, relevant de la pédagogie socioculturelle, instrumentalise le savoir qu'elle transmet et remet en cause la notion même d'auteur. Pourquoi vouloir y chercher de l'art ? L'idée est suffisamment tordue, ou subversive, pour vous faire tomber ensemble sur le paletot le responsable socioculturel qui s'en tient à une mission pédagogique, l'industriel de la culture qui ne jure que par le professionnalisme, ou l'esthète pour qui l'art reste l'affaire des élites.

> Faire du cinéma pour devenir un être social, faire de sa vie une histoire de cinéma. Deux logiques également défendables

Mais la réalité est loin d'être aussi tranchée, et le corpus envisagé au cours de cette manifestation trop disparate pour qu'on puisse se contenter de généralités. Un lycéen en option cinéma n'a ainsi ni les mêmes demandes ni les mêmes aspirations qu'un jeune issu d'un quartier défavorisé dans le cadre d'une association, ou qu'un cinéphile qui désire s'initier à la technique sans pour autant pouvoir ni vouloir suivre un cursus professionnel. Tel jeune se présente en atelier de formation par désœuvrement, tel autre avec un projet de film mûri de longue date. Tel « encadrant » a conscience d'être lui-même « encadré » par la demande de l'institution dont il dépend, tel autre n'est pas même effleuré par ce doute. Tel animateur estime qu'il faut encourager la spontanéité, au risque de la médiocrité, tel autre qu'il faut transmettre un savoir, au risque de la normativité. Il n'est pas exclu qu'une œuvre naisse, par miracle, d'une conjugaison favorable de ces divers facteurs.

Encore reste-t-il à savoir ce qu'on en fait. Pour Philippe Meirieu, directeur de l'Institut national de la recherche pédagogique, la réponse est claire : « *La finalité, ce n'est pas que les films circulent, c'est que les gens prennent en main leur vie.* » Pour le chercheur, sortir du « *délire individuel* », se préserver de « *la valeur marchande scolaire* » (la note) ou extrascolaire (l'Audimat), « *donner la parole au "moins compétent" est donc fondamental, pour aboutir à ce que ces œuvres témoignent d'un lien maintenu à "l'humaine condition"* ». Philippe Meirieu a raison. Mais Carine Bratzlavsky, responsable de la coordination des programmes RTBF-Arte, a-t-elle tort pour autant quand elle lui répond que la question essentielle, pour une œuvre, c'est d'être vue, et plus encore lorsqu'elle ajoute que « *le délire individuel [lui] paraît être au contraire une condition sine qua non à la création artistique, qui trahit toujours le groupe* » ?

Faire du cinéma pour devenir un être social, faire de sa vie une histoire de cinéma. Deux logiques, deux points de vue également défendables. L'ironie du sort a voulu que la réponse de Corine Bratzlavsky ait été prononcée après le départ de Philippe Meirieu, de sorte qu'il ne l'a pas même entendue. Tout le pari et toute la passion de ces rencontres tenaient dans la proposition délicate et incertaine de ce dialogue, dont il n'est pas certain que les intervenants puissent jamais s'entendre. Il est en tout cas méritoire d'avoir tenté de l'instaurer, sans préjuger des développements qu'il connaîtra nécessairement lors des éditions ultérieures.

J. M.


SÉBASTIEN BOFFREDO POUR « LE MONDE »

Devant L'Alhambra, à Marseille, la jeune réalisatrice italienne Laura Faraone.

Beaucoup de films, peu d'élus

MARSEILLE
de notre envoyé spécial

On cause, on coupe les cheveux en quatre à la Friche et on en oublierait que l'essentiel – les films – se passe le soir, à l'Alhambra. Sur la route qui mène jusqu'au quartier Saint-Henri, tout près de l'Estaque, chère à Guédiguian, on croise en passant l'UGC Citéciné, perché, altier, sur une colline, et derrière lui le plus grand centre commercial d'Europe. Selon la rumeur, il glisse avec le terrain pentu sur lequel on l'a construit, phénomène baptisé ici, pour le plaisir de la pointe, « *la dérive du Continent* ».

Arrivé à bon port, on apprend que derrière l'autre colline, celle qui domine l'Alhambra, se trouve, selon Jean-Pierre Daniel, l'un des organisateurs des Rencontres, « le désert » – comprendre : Vitrolles. Entre la dérive et le désert, nous voilà calé. Que la fête commence. Cinquante-cinq films, sur les trois cents reçus, ont été sélectionnés pour ces projections étalées sur trois soirées consécutives.

Pour être honnête, on déchante. Non que les films proposés soient dépourvus de qualité (poids d'humanité, trouvailles fugaces...), mais trop peu peuvent constituer une œuvre à part entière. C'était quand même, à ce qu'on sache, le but essentiel de la manœuvre. Bilan des opérations : une salle comble de trois cents personnes le vendredi soir en ouverture, une dizaine de résistants passablement perclus lors de la séance de clôture dimanche. La sélection était-elle ou non représentative ? Si oui, il faudrait alors en conclure que la production amateur ne tient pas une seconde devant une sélection de films d'écoles de cinéma, telle par exemple que le festival Premiers Plans d'Angers (*Le Monde* du 5 février) en présente chaque année.

QUELQUES INSTANTS ÉBLOUISSANTS

Le critère déterminant n'est évidemment pas celui de la technique – domination de la vidéo –, qui est fréquemment défaillante. C'est plutôt que, loin de proposer une forme de création originale – comme c'est le cas avec la musique, la danse ou le tag –, ces films se tiennent tantôt dans un rapport inquiétant d'inféodation au cinéma dominant, tantôt dans un repli sur soi qui confine parfois à la complaisance. Sans doute l'accession à l'image et à la parole est-elle fondamentale pour ceux qui en sont ordinairement privés. Cela n'en reste pas moins une succession plus ou moins informe d'images dans l'univers proliférant des images, pas du cinéma. Mais que font donc ici les « encadrants », sinon fournir une attestation audiovisuelle de la ghettoïsation ?

Tout serait donc perdu ? Il suffit d'un film pour reprendre espoir. Il y en a davantage. Vincent Sorrel a tourné *Par des voies si étroites* à l'âge de vingt-deux ans, à titre individuel, en 16 mm. Quelques instants syncopés, en noir et blanc, d'un troupeau et de ses vachers durant l'alpage. Esotérisme éblouissant des hommes et des bêtes, dans la manière d'un Picasso qui parle, meugle et bouge.

L'Enfado est un film réalisé à l'atelier de l'Alhambra dans le cadre du baccalauréat cinéma. Juliette Mouchonna, dix-sept ans, en est l'auteur et signe en vidéo un film sans dialogue qui fait se rencontrer l'âge du mythe et celui de l'adolescence en une fusion primitive et dionysiaque. Le corps lascif d'une jeune fille nue, le sable et la mer de Porquerolles, filmés avec un désir palpable, y auront suffi. Denis Clarac et Philippe Hauer, étudiants à l'Ecole d'art d'Aix-en-Provence, proposent, eux, un montage vidéo qui compose par la saturation des signes (photos, graphiques, images, sons, voix...) une évocation brouillée et désenchantée de la monstruosité du siècle.

J. M.

Jean-Pierre Daniel, directeur de l'Alhambra

« Je ne veux pas rompre avec le public qui m'entoure »

« Quel a été votre parcours avant de prendre en charge le destin de l'Alhambra ?

– J'ai fait l'Idhec en 1959, et, à ma sortie de l'école, on m'a proposé un poste de conseiller technique au ministère de la jeunesse et des sports. Je suis retourné dans ma région natale. Je ne l'ai plus quittée. J'avais carte blanche, et ma mission consistait déjà, à l'époque, à réfléchir sur les relations de la création artistique et de la pédagogie du cinéma.

» J'ai soutenu la réalisation de films de commande, j'en ai fait moi-même, puis j'ai rejoint, après une tentative infructueuse de création d'un studio de cinéma dans le quartier du Merlan, à Marseille, René Allio qui se lançait dans l'aventure d'un Centre régional de la création cinématographique à Vitrolles. C'était une structure de production et de création régionales qui a très bien fonctionné de 1975 à 1985. Godard, Rozier, Eustache, nous soutenaient et venaient participer à des séminaires. Tout a capoté quand l'Etat a voulu nous faire entrer dans une logique industrielle.

– C'est contre cette même logique que vous vous battez aujourd'hui, à la tête de l'Alhambra ?

– L'Alhambra était un vieux cinéma de quartier désaffecté, que la mairie a décidé de réhabiliter à la fin des années 80 pour en faire un centre culturel à destination des quartiers nord. J'ai proposé qu'on conserve malgré tout sa vocation initiale, et c'est comme ça que j'ai plongé dans un métier que je ne connaissais pas, celui de l'exploitation. Le cinéma a ouvert en juin 1990.

– Quelles sont ses particularités ?

– La salle est prise en charge à 50 % par la ville, à 25 % par l'Etat, les 25 % restants étant constitués par nos recettes propres. Cela ne me gêne pas car je considère que le cinéma n'est pas seulement un lieu de programmation, mais aussi un lieu d'action culturelle. On ne peut se contenter de programmer des films, et moins encore d'une programmation univoque. Je considère que l'art et essai a fini par modéliser un certain type de public. Moi, je ne veux pas rompre avec les goûts du public populaire qui m'entoure, et environ 65 % de ma programmation lui sont consacrés.

» Le reste est destiné à compléter les choix du César, qui est le principal cinéma art et essai de Marseille. Robert Guédiguian, Jean-Louis Comolli, Robert Kramer, sont des hôtes privilégiés de l'Alhambra. A côté des dessins animés, car les enfants du quartier, où le taux de chômage atteint 40 % de la population, représentent la moitié de notre public. Nous avons aussi créé un atelier de cinéma pour les jeunes et nous sommes partenaires culturels de deux grands lycées marseillais.

– Qui accueillez-vous dans ces ateliers ?

– Des enfants, des lycéens..., qui veut venir. Nous avons déjà réalisé une trentaine de films, qui sont projetés au cours d'une séance hebdomadaire. Chaque fois, la salle est comble, des débats sont organisés, ensuite les cassettes circulent. Nous avons, dans le quartier, un public potentiel de cent cinquante mille spectateurs. Ces films existent donc bel et bien, même si les conditions de divulgation sont extérieures au circuit traditionnel.

– C'est ce que vous vouliez prouver en organisant cette manifestation ?

– Oui, et en même temps qu'il est impératif de s'ouvrir au maximum, qu'il est possible d'échapper à la fois au conditionnement industriel à l'américaine et au protectionnisme français qui ne favorise pas, selon moi, les plus originales hypothèses de cinéma. »

Propos recueillis par Jacques Mandelbaum

La mort comme un aléa de la vie

Feuille sur un oreiller. Une fiction sur les enfants des rues à Djakarta

Film indonésien de Garin Nugroho. Avec Christine Hakim, Kancil, Sugeng, Heru. (1 h 23.)

Présenté dans la sélection Un certain regard lors du Festival de Cannes en 1998, *Feuille sur un oreiller* avait attiré l'attention sur la situation des enfants abandonnés dans les rues de la capitale javanaise. Après avoir réalisé un documentaire sur le même sujet, Garin Nugroho a voulu témoigner, par le biais d'une fiction utilisant une partie des enfants qu'il avait rencontrés lors de son tournage précédent, sur une situation de misère et de détresse authentique. Le film suit plus précisément trois gamins, réunis autour d'une femme qui les héberge tant bien que mal et attachés à survivre par la mendicité, le vol et toutes sortes de petits boulots.

Le réalisateur, oubliant les leçons du documentaire, a délibérément opté pour une approche stylisée qui amoindrit la force de son témoignage. Le décor au sein duquel évoluent les enfants est un espace artificiel dont il est impossible de savoir s'il relève de la réalité brute ou s'il recrée les conditions d'une scène de théâtre. De la même façon, la composition des plans, très élaborée, l'utilisation des couleurs primaires donnent au film un aspect légèrement distancié, quasi publicitaire, qui contrevient au vérisme recherché. La position du cinéaste apparaît soudain bâtarde, inaboutie.

Mais ce que Garin Nugroho perd en raison de la trop grande concertation de ses plans, il le gagne dans la narration. Les gamins de son film meurent soit pour d'obscures raisons liées au fait qu'il n'ont pas d'état civil, soit parce qu'ils étaient au mauvais endroit lors d'un règlement de comptes entre gangs. Dans ces cas-là, la mort arrive sèchement, aléatoirement. Les plans surprennent un spectateur qui suit les déambulations des personnages et investit inconsciemment sur leur devenir. En rendant à la violence son caractère aveugle, obtus, en la dédramatisant, le cinéaste atteint une vérité indiscutable. L'horreur de la situation vécue par les personnages réside aussi dans le fait que la mort fait ici partie des aléas de la vie.

Jean-François Rauger

LES FILMS DE LA SEMAINE

YOM YOM

■ Amos Gitaï, qui a longtemps vécu en France, est retourné s'installer dans son pays natal, Israël, en 1993. Tout en poursuivant un travail documentaire qui n'a jamais manqué d'intérêt, il s'y est attelé essentiellement à une œuvre de fiction qui n'en veut pas moins fournir un état des lieux du pays, sous la forme d'une trilogie citadine. Après le point de vue désespérément tel-avivien de *Devarim*, et en attendant Jérusalem, voici le *Yom Yom* (*« d'un jour à l'autre »*) de Haïfa, qui semble, et c'est une bonne nouvelle, incomparablement plus pétri d'émotion, de vie, d'humour, de cinéma. Peut-être parce que son personnage principal, Moshe, est boulanger, certes hypocondriaque mais non sans raisons. On mettra fort heureusement un certain temps à les comprendre, ces raisons, en passant par le prisme d'une construction narrative kaléidoscopique qui embrasse, d'un jour l'autre, comme le suggère le titre, le destin et la relation des nombreux personnages, la composition de la ville elle-même et le nœud du drame sous le signe du double et de l'irréconciliation. Juste le temps de subodorer que le problème de Moshe, sa peur panique de la mort, son amour lâche de la vie, ses tergiversations entre sa femme et sa maîtresse, sa maîtresse et sa mère, sa mère et son père, est à peu près le même que le nôtre : celui d'être un juif palestinien, et vice versa. ***J. M.***

Film israélien d'Amos Gitaï. Avec Moshe Ivgi, Hanna Maron, Juliano Merr. (1 h 39.)

VERY BAD THINGS

■ Cinq amis d'enfance partent à Las Vegas enterrer la vie de garçon d'un de leurs compères. La fête tourne mal, et l'un des larrons, emporté par son élan, tue accidentellement une prostituée qu'ils avaient fait monter dans leur chambre. Plutôt que de se rendre à la police, ils préfèrent enterrer le corps. *Very Bad Things* exploite la veine d'humour noir qui, depuis *Petits Meurtres entre amis*, *Heathers* et *Mary à tout prix*, a permis de dépoussiérer la comédie hollywoodienne. Mais il le fait avec un cynisme et un goût de l'emphase qui lui enlèvent tout intérêt. Peter Berg entasse les macchabées et transforme, en un raccourci bien sommaire, ses gentils bourgeois en psychopathes certifiés. Ce discours sur la pourriture de la classe moyenne américaine est évidemment un trompe-l'œil pour ce film médiocre qui compense son absence d'idées par une accumulation d'effets *gore*. ***S. Bd***

Film américain de Peter Berg. Avec Christian Slater, Cameron Diaz, Daniel Stern, Jon Favreau. (1 h 40.)

VIGO

■ Jean Vigo occupe une place très nette, dans l'histoire du cinéma en général et du cinéma français en particulier, marquée par quelques courts-métrages et surtout *L'Atalante*, chef-d'œuvre de ce cinéaste mort très jeune. Pour qui voudrait la connaître, on conseillera de voir ce film (les autres sont rarement programmés), éventuellement de feuilleter une histoire du cinéma, mais sûrement pas d'aller voir la biographie filmée que lui consacre Julian Temple. Celui-ci, et c'est d'ailleurs son droit, s'est surtout intéressé à la vie conjugale de Vigo, qui fut assez brève en raison de la maladie. Soit un homme condamné par la tuberculose qui vit une histoire d'amour tourmentée avec sa femme et qui, incidemment, tourne des films. Ce type-là pourrait être n'importe qui, y compris la dame aux camélias. ***J. M.***

Film anglais de Julien Temple. Avec Romane Bohringer, James Frain, Jim Carter. (1 h 42.)

LA BIOGRAPHIE D'UN JEUNE ACCORDÉONISTE

■ Présenté au cours d'un hommage à la nouvelle vague kazakh lors du récent Festival d'automne de Paris, la sortie en salle de ce film réalisé en 1994 permet de faire la connaissance d'un cinéaste inconnu en France, Satylbady Narymbatov. Ce film est un récit de formation, qui débute à la manière d'un conte, avec l'image d'un enfant endormi contre un arbre solitaire, et dont la voix *off* devenue adulte accompagne la disparition de ses parents dans le brouillard. C'est assez beau, mais un peu compassé. Cela s'arrange par la suite, dès que la caméra nous entraîne à éprouver le temps que cet enfant vivra, avant de quitter l'enfance. C'est celui de l'Union soviétique à l'issue de la seconde guerre mondiale. Une bande de gamins curieux de tout y est aux prises avec le monde, qui ressemble à peu près à cela : des prisonniers japonais qui traînent, une pute admirable, quelques bedaines en uniforme, une radio officielle distillant ses romances, et le drame, sournois. Là-dedans, de vraies fulgurances – un cavalier qui perd son œil de verre, un garçon déjà grand qui tête sa mère – et une grande justesse de touche, comme dans cette scène où le même se couche à côté de sa mère, au moment où son père, déconfit, s'apprêtait à la posséder. Le mouvement d'humeur du père, l'égoïsme tranquille du petit, la sensuelle plénitude de la femme qui redevient mère entre son mari et son fils font de ce tableau nocturne un des sommets du film. L'érotisation du regard, déclinée dans de multiples situations où l'enfant épie, désigne ce dernier comme l'intercesseür privilégié du spectateur au film et suffit à expliquer l'attachement qu'on ressent pour lui. ***J. M.***

Film kazakh de Satybaldy Narymbetov. Avec Daylet Taniev, Pit Haytovich, Bakhitshan Halpeisov. (1 h 30.)

VIRUS

■ L'équipage d'un navire composé d'aventuriers divers s'installe à bord d'un immense vaisseau scientifique russe apparemment déserté par son équipage. Après avoir pris possession des lieux, les protagonistes découvrent qu'une entité extraterrestre a pris possession des réseaux informatiques et dirige l'ensemble des machines et robots du lieu. Les humains sont capturés et transformés par les bienfaits d'une chirurgie-minute, improbable et folklorique, en méchantes créatures mi-organiques, mi-mécaniques. On n'en finirait pas de citer les emprunts et les influences dont s'inspire ce film très banal, *Alien*, *Terminator* et *The Thing* étant les plus visibles. ***J.-F. R.***

Film américain de John Bruno. Avec Jamie Lee Curtis, Donald Sutherland, William Baldwin. (1 h 40.)

PLEASANTVILLE
Lire page 31.
FEUILLE SUR UN OREILLER
Lire ci-dessus.
SEUL CONTRE TOUS
JACK FROST
MADELINE
LES COLLÈGUES
Les critiques de ces quatre films paraîtront dans nos prochaines éditions.

Les entrées du 10 au 14 février

ASTÉRIX et Obélix contre César, a attiré, lors de la semaine du 10 au 14 février, 1 600 000 nouveaux spectateurs, ne perdant que 26 % de ses entrées par rapport à la semaine précédente, affichant surtout une impressionnante moyenne de 1 970 spectateurs par copie. Après sa première semaine record (2,7 millions de spectateurs France), *Astérix* totalise déjà 4 345 000 entrées. *1001 pattes*, la dernière production Disney, gagne directement la deuxième place du box-office avec 471 000 entrées et une honnête moyenne de 779 spectateurs par copie. Il démarre ainsi mieux que *Fourmiz*, la production DreamWorks en images de synthèse, sortie en novembre. A noter enfin le score remarquable de *Vénus Beauté*, qui attire 152 000 spectateurs en deuxième semaine (+ 5 % par rapport à la semaine passée).

Multiplexes autour de Lyon

LA COMMISSION départementale d'équipement cinématographique (CDEC) du Rhône a autorisé la construction d'un multiplexe de quinze salles à Brignais, à une dizaine de kilomètres au sud-ouest de Lyon. Ce multiplexe pourrait ouvrir au premier semestre 2000 et vise 850 000 entrées par an.

La région lyonnaise, considérée par les exploitants comme sous-exploitée par rapport à d'autres régions françaises, est l'objet depuis plusieurs mois de la convoitise des acteurs du multiplexe. Gaumont a un projet à Givors, UGC un à Vénissieux. Un projet de Pathé – 16 salles et 4 000 fauteuils à Genas, à l'est de Lyon –, rejeté en novembre par la CDEC, doit être examiné en appel en mars. – (*AFP*.)



Télé-rétro-viseur

Pleasantville. Ordre moral et couleurs du bonheur réincarnés dans l'imagerie des années 50

Film américain de Gary Ross. Avec Reese Witherspoon, Joan Allen, William Macy, Tobey Maguire, Jeff Daniels. (1 h 59.)

Après *The Truman Show* et *Celebrity, Pleasantville* exprime la volonté du cinéma hollywoodien de se plier aux règles de l'*entertainment* tout en les critiquant. Le premier film de Gary Ross – qui rédigea les discours de Michael Dukakis et de Bill Clinton lorsqu'ils étaient candidats à la Maison Blanche – avance sur cette corde raide. Son esthétique est empruntée à *La vie est belle* de Frank Capra et à plusieurs épisodes de *La Quatrième Dimension*, mais son propos est celui d'un réalisateur qui adapte la rhétorique politique aux exigences du grand écran.

Construit selon un gigantesque trompe-l'œil, le film montre deux adolescents, David (l'excellent Tobey Maguire) et Jennifer (la très sexy Reese Witherspoon), transportés, non pas dans les années 50, mais dans leur représentation, *Pleasantville*, sitcom en noir et blanc de ces années-là.

Le film évite le piège de la reconstitution et impose sa version des années 50 comme le négatif de notre monde moderne. Pour appuyer sa démonstration, Gary Ross commence par un montage en parallèle des images idylliques de Pleasantville et de l'univers déprimant du lycée où vont David et Jennifer, bombardés de cours sur la propagation du sida, l'augmentation du chômage, et l'état déplorable de la planète. A l'opposé de cet enfer version années 90, le *sitcom* fait penser aux images de Norman Rockwell, avec ce couple idyllique formidablement interprété par William Macy et Joan Allen, devenant d'un coup de baguette magique les parents de David et Jennifer.

Puisque nous sommes « à l'intérieur » de la télévision, il ne pleut jamais à Pleasantville. La température ambiante plafonne à 25 °C. Les toilettes et les lits doubles n'existent pas. Les femmes restent derrière les fourneaux, les hommes vont au travail, les enfants honorent famille et patrie.

Un dieu veille évidemment sur Pleasantville. Son envoyé prend la forme d'un vieux réparateur de télévision présidant aux destinées des habitants de la petite cité. *Pleasantville* regorge de métaphores empruntées à l'Ancien Testament ; Gary Ross tient précisément à rendre son histoire édifiante. Après avoir mordu dans la pomme, Jennifer fait entrer la vie sexuelle dans cet Eden cathodique, le rendant, par cette découverte du désir, infiniment plus amusant. Cette apparition de la libido se traduit par un passage progressif de certains personnages – les plus perméables au désir – à la couleur, un miracle appuyé par des images aussi bibliquement parlantes qu'un buisson ardent ou un arc-en-ciel.


D.R.

Tobey Maguire (David) et Reese Witherspoon (Jennifer) dans « Pleasantville ».

D'UN CONSERVATISME L'AUTRE

Ce schisme entre, d'une part, les jeunes garçons et jeunes filles, découvrant dans une extase en technicolor *L'Attrape-Cœurs* et *Huckleberry Finn*, d'autre part les conservateurs, maintenus dans le carcan du noir et blanc, tous favorables à l'instauration d'un ordre fasciste garant d'un ordre moral, rappelle le combat entre Rome et les premiers chrétiens.

Fort de son expérience électorale, Gary Ross devait avoir en tête les paroles incendiaires du candidat républicain Bob Dole contre la décadence morale incarnée par Hollywood. Le jeune réalisateur s'est senti obligé de mettre le ver dans le fruit de l'Amérique des années 50 qui, dans l'inconscient de la droite américaine, demeurent un âge d'or moral. *Pleasantville* est donc une réaction d'autodéfense de la part d'Hollywood. A cela rien de répréhensible. Sauf qu'à ce conservatisme, Gary Ross répond par un autre conservatisme. Il prétend habiller les années 50 avec les oripeaux de la révolution sexuelle, mais son film est au mieux une version colorisée d'un imitateur de Frank Capra. Une fois la couleur installée à Pleasantville, une fois ses habitants révélés à leur sexualité, se laisse découvrir la même ville, blanche, protestante, et hétérosexuelle.

Au téléviseur défectueux du début, cause de tous les malheurs de David et de Jennifer, succède un autre poste de télé, encore plus rutilant, signe que le perfectionnement technologique reste synonyme de perfectionnement tout court. Cette conclusion en dit long sur la manière dont Hollywood envisage son avenir : en termes strictement techniques.

Samuel Blumenfeld

Le boucher revient, et il n'est pas content

Seul contre tous. Une potion amère mais stimulante à base de mal de vivre

Film français de Gaspar Noé. Avec Philippe Nahon, Blandine Lenoir, Frankye Pain, Martine Audrain. (1 h 33.)

Lui, le type, là, qui occupe tout l'écran et plus encore la bande-son, on le connaît ! C'est-à-dire que les (rares) spectateurs du premier moyen métrage de Gaspar Noé ont déjà fait la connaissance de son « héros », ont appris comment, parti de rien, il est arrivé en taule après avoir cru connaître l'aisance avec sa boucherie chevaline, la sécurité affective avec sa femme, l'amour avec sa fille, la vengeance en blessant à coups de couteau celui dont il croyait qu'il avait attenté à sa progéniture. C'était en 1991, le film s'intitulait *Carne*, il était sombre, violent, glauque, dépressif, et pourtant palpitant à force d'absence de concessions et de vitalité réduite à l'essentiel. *Seul contre tous* est pire, c'est-à-dire mieux.

Comme en informe un prologue en forme de « si vous avez manqué le début » (ce qui n'a aucune importance), on retrouve le boucher coincé à Lille entre sa peu avenante maîtresse, la mère de celle-ci, un appartement minable et un boulot de gardien de nuit dans un hospice de vieux. L'homme n'étant pas du genre délicat, ça tourne brutal et peu ragoûtant avant qu'il déguerpisse. Direction Paris, son chômage, sa solitude. Mais aussi la possibilité de revoir sa fille. Sauf que l'important n'est pas tant ce que fait ce boucher mal embouché, qui carbure au Pernod et à la parano et s'enivre de haine. Ce qu'il fait, très vite, on ne saura plus bien si c'est « réel » ou rêvé. De toute façon, ça veut dire quoi, « réel », dans un film ?

LE VERBE S'EST FAIT CHAIR

L'important n'est même pas que la France puisse être, à la fin du XX[e] siècle, aussi sordide, laide et méchante que ça. Elle peut. Comme le cinéma oublie le plus souvent de s'en souvenir, il est bienvenu qu'un film au moins s'en avise. Ce boucher est un salaud, un raciste, une ordure. Au fond du malheur et du mépris de soi, il a pété les boulons du code moral !

Pas le film ! Parce que, oui, ce film-là est une épreuve, une question posée droit en face, et avec mauvaise haleine en plus.

Au bout de ce cauchemar naturaliste, assené plan à plan par le filmage verdâtre, la pesanteur et la tension du corps du personnage principal, la laideur des banlieues, il n'y a pas seulement le problématique carré de ciel bleu qui, paraît-il, brille au bout des plus sombres impasses sociales – on n'est pas du tout dans les régions du réalisme poétique à la Carné-Prévert et de la prétendue poésie des caniveaux.

Le *« je t'aime, un point c'est tout »* final signe moins une improbable rédemption que l'ultime affirmation de ce qui s'est accompli devant nous, et dans une large mesure malgré nous, sinon contre nous, tant le film est en tous points « incorrect ». Il s'est accompli, ce vieux miracle : le verbe – aussi sale soit-il – s'est fait chair. Quelque chose de vivant, donc de troublant, a pris forme sur l'écran.

Parce que, précisément, sous l'apparence de documentaire misérabiliste, il s'agit d'une mise en forme extrêmement stylisée. Ces images « brutes » sont en réalité très travaillées, ces personnages sont des acteurs parmi lesquels Philippe Nahon impose sa présence, bouleversante au-delà des règles et au-delà de leur transgression. Il devient davantage que le héros du film : son être même, le matériau humain ultime et irréfutable dont l'existence justifie ce film d'autant plus humaniste qu'il se ferait passer au hachoir plutôt que de l'admettre.

J.-M. F.

Gaspar Noé, réalisateur

« Les tournages éloignent les films de la réalité »

IL A le visage très pâle et le crâne rasé. Il parle très vite. Comme s'il fallait toujours être prêt à en découdre, mais surtout échanger, interroger. Il a l'air un peu déstabilisé par le bon accueil, croissant depuis sa présentation à Cannes, obtenu par un film qu'on annonçait promis à la censure. Il l'a terminé grâce, entre autres, à Lucile Hadzihalilovic, la réalisatrice de *La Bouche de Jean-Pierre*, qui s'est occupée de la production.

« Comment avez-vous décidé de donner une suite à *Carne* ?

– On m'a conseillé de transformer ce film de 40 minutes en long-métrage. J'ai donc écrit ce qui aurait dû être un complément, et j'ai cherché de l'argent dans le seul endroit où il y en ait pour le cinéma : dans les chaînes de télévision. Refus systématique. Tout un pan du cinéma, qui se confronte aux horreurs intimes, ne peut pas exister en France du fait des télévisions. Il ne faut pas se plaindre ensuite si les films d'auteur se ressemblent, et s'il n'y a personne ici pour rivaliser avec Brian De Palma, Dario Argento ou David Cronenberg.

– Comment avez-vous néanmoins réussi à monter votre film ?

– Les seuls qui s'y sont intéressés sont les responsables de « Programmes courts », à Canal Plus. Nous avons donc monté le film comme un deuxième court-métrage, distinct de *Carne*. Mais, en cours de tournage, il a pris de l'ampleur... et, faute d'argent, s'est arrêté avant la fin. A ce moment est arrivé un miracle : Agnès b. m'a donné l'argent nécessaire pour terminer le tournage. Le montage, le mixage et le laboratoire ont été financés en faisant des dettes.

– Ces difficultés de production sont la rançon du ton provocant du film. Considérez-vous que toute transgression est bénéfique ?

– Non, je ne suis pas si puéril. Mais lorsque des films sont bloqués par les commissions qui représentent l'Etat, c'est bien qu'il y a une remise en cause qui gêne la société. *Carne* est né à une époque où je voyais chaque jour les conséquences de Maastricht et de Schengen : les contrôles policiers, l'extrême droite omniprésente à la télévision... *Seul contre tous* est la poursuite de la même réaction d'hostilité violente à cette France-là. Durant le montage, on me disait : *« Tu vas être interdit. »* Ça ne me faisait pas peur ! Mais la censure est plus habile aujourd'hui : on ne bloque plus les films en commission de contrôle mais au stade du financement, ou dans les salles. Le mien a échappé à ce dernier écueil grâce au distributeur Jean-Michel Rey.

– Le scénario de *Seul contre tous* était d'emblée aussi violent que le film ?

– Non. Le tournage l'a rendu encore plus sombre et plus tendu. Presque toute la voix off a été ajoutée ensuite. Quant à la violence verbale, elle correspond à une réalité que le cinéma français refuse en général de montrer. Par exemple, dans les querelles ou les bagarres, la très grande majorité des insultes sont homophobes – davantage, me semble-t-il, en France qu'ailleurs. Mais les films le cachent.

– Comment rester aussi proche des réalités peu avenantes que vous décrivez ?

– En me méfiant sans cesse des effets induits par le tournage. La machine cinématographique, l'organisation, la volonté de chacun de « bien faire son boulot » s'interposent entre le cinéaste et la réalité. Je sais combien, comme réalisateur, il faut être constamment paranoïaque face à la reproduction des rituels sur un plateau : j'essaie de les perturber constamment, par exemple en demandant à chacun d'exécuter d'autres tâches que celle pour laquelle il a été engagé.

– Vos deux premiers films imposent un ton et un style d'images très particuliers. Est-ce la signature que vous envisagez d'apposer sur tout votre travail ?

– Au contraire, je ne veux surtout pas me laisser enfermer dans un style défini. Mon prochain projet, conçu dans l'esprit de *Vidéodrome* ou de la séquence finale de *2001, l'odyssée de l'espace*, doit être entièrement différent dans son traitement de l'image et sa réalisation. »

Propos recueillis par Jean-Michel Frodon

SORTIR

PARIS

Richard Galliano Trio
L'accordéoniste Richard Galliano s'installe pour une dizaine de soirs en club, avec Jean-Marie Ecay à la guitare et Rémi Vignolo à la contrebasse. Il propose une musique où la mélodie a la part belle, comme dans les standards du jazz. Au répertoire, des extraits de son nouvel album, *French Touch* (Dreyfus Jazz), des airs tendres et swingants.
Sunset, 60, rue des Lombards, Paris 1er. Mº Châtelet. Du 17 au 20 et du 23 au 27, 20 heures et 22 heures. Tél. : 01-40-26-46-60. De 80 F à 120 F.

Manghaniyars du Rajasthan
Habitué des musiques savantes indiennes, le Théâtre de la Ville revient à ses amours, mais par les formes populaires du Rajasthan. Bardes, poètes, les Manghaniyars parcourent le désert du Thar en organisant des joutes chantées accompagnées à la vielle.
Théâtre de la Ville, 2, place du Châtelet, Paris 4e. Mº Châtelet. Le 17, à 20 h 30. Tél. : 01-42-74-22-77. 95 F.

Lin Yuan Shang, Emmanuelle Vo Dinh
Lin Yuan Shang est né à Taïpeh. Avec *Où m'emmenez-vous en voyage cette nuit ?* et *Oïox*, il veut revitaliser le langage scénique chinois au contact de l'Occident, principalement de la France, où il travaille. Emmanuelle Vo Dinh, longtemps interprète de François Raffinot, a créé en 1996 sa propre compagnie, Sui Generis. D'origine vietnamienne, née en France, elle cherche, dans son solo *Texture*, à montrer, non sans violence, une délicatesse qui n'appartiendrait qu'à elle.
Solitipi, piazza du Centre Beaubourg, Paris 3e. Du 17 au 20, à 19 h 30. Tél. : 01-44-78-13-15. 50 F.

GUIDE

VERNISSAGES

Dubuffet : l'enfance de l'art retrouvé
Musée d'Art moderne de la Ville de Paris, 11, avenue du Président-Wilson, Paris 16e. Mº Alma-Marceau. Tél. : 01-53-67-40-80. Du 17 février au 10 avril. 50 F.

ENTRÉES IMMÉDIATES

Le Kiosque Théâtre : les places du jour vendues à moitié prix (+ 16 F de commission par place). Place de la Madeleine et Parvis de la gare Montparnasse. De 12 h 30 à 20 heures, du mardi au samedi ; de 12 h 30 à 16 heures, le dimanche.

Les Chants de Maldoror (1)
de Lautréamont, avec Ophélia Teillaud et Marc Zammit.

L'Œuvre érotique (2)
de Georges Bataille, avec Marc Zammit.
Théâtre Molière-Maison de la Poésie, 161, rue rue Saint-Martin, Paris 3e. Mº Rambuteau. Le 17, à 19 heures (1), à 21 heures (2). Tél. : 01-44-54-53-00. 60 F et 80 F. Jusqu'au 28 février.

Orchestre de Paris
Donatoni : *Fire, création*. Bloch : *Schelomo*. Beethoven : *Symphonie nº 3 « Héroïque »*. Marie Devellereau, Rié Hamada (soprano), Nadine Denize (mezzo-soprano), Cécile Eloir (contralto), Eric Picard (violoncelle), Christoph von Dohnanyi (direction).
Salle Pleyel, 252, rue du Faubourg-Saint-Honoré, Paris 8e. Mº Ternes. Les 17 et 18, à 20 heures. Tél. : 01-45-61-65-89. De 80 F à 290 F.

Chœur de Radio-France
Œuvres de Tchaïkovski, Rachmaninov, Archangelski, Chesnokov et Sviridov. Vladislav Tchernouchenko (direction).
Eglise Notre-Dame-du-Travail de Plaisance, 35, rue Guilleminot, Paris 14e. Mº Pernety. Le 17, à 20 heures. Tél. : 01-42-30-15-16. 80 F.

Gary Hoffman (violoncelle)
Jean-François Heisser (piano)
Bach : *Sonate pour violoncelle et piano BWV 1028*. Beethoven : *Sonate pour violoncelle et piano op. 69*. Rachmaninov : *Sonate pour violoncelle et piano op. 19*.
Les Gémeaux, 49, avenue Georges-Clemenceau, 92 Sceaux. RER Bourg-la Reine. Le 17, à 20 h 45. Tél. : 01-46-60-06-54. 145 F.

Benjamin Hochman (piano)
Sarah Bittloch (violon)
Miguel Angel Clares (violoncelle)
Haydn : *Trio pour piano, violon et violoncelle nº 44*. Beethoven : *Trio pour piano, violon et violoncelle op. 1 nº 1*.
Auditorium du Louvre, accès par la pyramide, Paris 1er. Mº Louvre. Le 18, à 12 h 30. Tél. : 01-40-20-84-00. 60 F.

Ensemble Accroche-note
Schoenberg-Webern : *Kammersymphonie*. Schoenberg : *Pierrot lunaire*. Françoise Kübler (soprano).
Musée d'Orsay, 1, rue de Bellechasse, Paris 7e. Mº Solferino. Le 18, à 18 heures. Tél. : 01-40-49-47-57. 80 F.

Alain Rigout, Satchie Noro
Et maintenant voici que c'est la nuit qui monte.
Théâtre contemporain de la danse, 9, rue Geoffroy-l'Asnier, Paris 4e. Mº Saint-Paul. Les 17, 18 et 19, à 19 heures. Tél. : 01-42-74-44-22. 100 F.

Compagnie Mandrake
Tomeu Verges : *Asphyxies*.
La Ménagerie de verre, 12, rue Léchevin, Paris 11e. Mº Parmentier. Le 17, à 20 h 30. Tél. : 01-43-38-33-44. 60 F et 80 F.

Ballet Atlantique Régine Chopinot
Chant de lune, Les Quatre Saisons.
Les Abbesses (Théâtre de la Ville), 31, rue des Abbesses, Paris 18e. Mº Abbesses. Le 17, à 20 h 30. Tél. : 01-42-74-22-77. 140 F. Jusqu'au 21 février.

Béjart Ballet Lausanne
Le presbytère n'a rien perdu de son charme, ni le jardin de son éclat.
Palais des sports, porte de Versailles, Paris 15e. Mº Porte-de-Versailles. Le 17, à 20 h 30. Tél. : 01-44-68-69-70. De 195 F à 330 F. Jusqu'au 21 février.

Dave Weld & the Imperial Flames
Jazz Club Lionel-Hampton, 81, boulevard Gouvion-Saint-Cyr, Paris 17e. Mº Porte-Maillot. Le 17, à 22 h 30. Tél. : 01-40-68-30-42. 130 F. Jusqu'au 20 février.

Faton Cahen
Au duc des Lombards, 42, rue des Lombards, Paris 1er. Mº Châtelet. Le 17, à 22 heures. Tél. : 01-42-33-22-88. 80 F.

Michel Graillier
Petit Opportun, 15, rue des Lavandières-Sainte-Opportune, Paris 1er. Mº Châtelet. Le 17, à 22 h 30. Tél. : 01-42-36-01-36. 80 F.

Ruins, Don Caballero
Instants chavirés, 7, rue Richard-Lenoir, 93 Montreuil. Mº Robespierre. Le 17, à 20 h 30. Tél. : 01-42-87-25-91. De 40 F à 80 F.

Cristina Branco
La Maroquinerie, 23, rue Boyer, Paris 20e. Mº Gambetta. 20 h 30, le 17. Tél. : 01-40-33-30-60. 80 F.

ANNULATIONS

Le pianiste Gabriel Tacchino annule pour raison de santé sa participation aux deux concerts qu'il devait donner les 13 et 14 mars à l'Opéra-Comique avec l'Orchestre Pasdeloup. C'est Pierre Réach qui interpètera le *Deuxième concerto pour piano de Camille Saint-Saëns au cours de ces* concerts de musique française où seront donnés également l'Ouverture de *Benvenuto Cellini* de Berlioz, la *Habanera* et la *Bourrée fantasque* de Chabrier, la *Symphonie* en ut de Bizet.
Opéra-Comique, place Boïeldieu, Paris 2e. Tél. : 01-42-44-45-46.

RÉSERVATIONS

Ce soir on improvise
de Luigi Pirandello, mise en scène de Luca Ronconi.
Théâtre national de l'Odéon, 1, place Paul-Claudel, Paris 6e. Du 4 au 17 mars. Tél. : 01-44-41-36-36. De 30 F à 170 F.

Le Misanthrope
de Molière, mise en scène de Jacques Lassalle.
Maison de la culture, 1, boulevard Lénine, 93 Bobigny. Du 5 mars au 3 avril. Tél. : 01-41-60-72-72. De 60 F à 140 F.

King
de Michel Vinaver, mise en scène d'Alain Françon.
Théâtre national de la Colline, 15, rue Malte-Brun, Paris 20e. Du 11 mars au 25 avril. Tél. : 01-44-62-52-52. De 55 F à 160 F.

Le Juif de Malte
de Christopher Marlowe, mise en scène de Bernard Sobel.
Théâtre, 41, avenue des Grésillons, 92 Gennevilliers. Du 12 mars au 18 avril. Tél. : 01-41-32-26-26. De 80 F à 140 F.

Natacha Atlas
Olympia, 28, boulevard des Capucines, Paris 9e. Le 17 mars, à 20 heures. Tél. : 01-47-42-25-49. 159 F.

DERNIERS JOURS

19 février :
Les Oranges
d'Aziz Chouaki, mise en scène de Laurent Vacher.
Théâtre de la Cité internationale, 21, boulevard Jourdan, Paris 14e. Tél. : 01-43-13-50-50. De 55 F à 110 F.

20 février :
Idylle à Oklahoma, une offre d'emploi
de Claude Duparfait, d'après Franz Kafka.
Théâtre, 41, avenue des Grésillons, 92 Gennevilliers. Tél. : 01-41-32-26-26. De 80 F à 140 F.

La Maison du peuple
de Louis Guilloux, mise en scène de François Bourgeat.
Théâtre du Rond-Point Champs-Elysées, 2 bis, avenue Franklin-Roosevelt, Paris 8e. Tél. : 01-44-95-98-10. 50 F.

EN VUE

■ « *La France intolérante et barbare emprisonne les parents maliens et les exciseuses* », jugeait, mardi 16 février, *Le Républicain*, quotidien indépendant du Mali.

■ En participant au fonds d'indemnisation et à la Fondation pour les victimes du nazisme, les entreprises industrielles allemandes qui ont employé des travailleurs *forcés sous le IIIe Reich pourront* déduire 40 % de leurs contributions fiscales.

■ Selon un rapport du gouvernement israélien, publié mardi 16 février, l'augmentation de l'antisémitisme en Europe occidentale s'explique largement par la publicité donnée aux efforts de restitution des biens juifs confisqués pendant la deuxième guerre mondiale.

■ En 1994, 14 % de Suisses estimaient que « *les juifs ont trop d'influence dans le monde* ». Ils étaient 31 % en 1997, au moment où les critiques pleuvaient sur leur Banque nationale au sujet de l'or volé par les nazis.

■ « *Il ne supporterait pas un nouveau venu* », estime le service national des parcs contre l'avis de **Matt Salmon**, représentant de l'Arizona, qui veut faire sculpter, aux côtés de **George Washington, Abraham Lincoln, Thomas Jefferson** et **Theodore Roosevelt**, le visage de **Ronald Reagan** sur le mont Rushmore, fissuré.

■ **John Gillespie**, président du Wine Market Council, une organisation de viticulteurs et de producteurs, encourage les Américains qui, en moyenne, consomment chaque année 7,5 litres de vin, à en boire tous les jours, « *comme le font les Français* » (75 litres par an).

■ Selon un sondage de la société britannique Euromonitor, les Tchèques, plus gros buveurs de bière au monde, en absorbent en moyenne 180 litres par an.

■ Vendredi 12 février, un technicien chargé de la diffusion des spots publicitaires, impatient de visionner une cassette, appuie sur le mauvais bouton : « *un désastre !* » s'exclame **Mohammad Maher**, directeur de l'Autorité du métro du Caire, en voyant s'animer à l'heure de pointe des images pornographiques sur les écrans du circuit intérieur.

■ Mardi 16 février à Or Yehuda, les gardes du corps de **Benyamin Nétanyahou**, en campagne électorale, ont arrêté dans son élan, l'assommant par erreur, un des chauds partisans du premier ministre israélien qui bondissait vers la tribune pour lui serrer la main.

■ En Chine, au cours des trois derniers mois précédant le nouvel an lunaire, les explosions accidentelles de feux d'artifice ont fait quatre-vingt-seize morts et quatre-vingts blessés.

Christian Colombani

De la vie sexuelle des Américains

L'affaire Clinton-Lewinsky a eu des répercussions inattendues dans les colonnes et sur la hiérarchie d'une des plus prestigieuses revues médicales aux Etats-Unis, « The Journal of American Medical Association »

LA LONGUE tourmente judiciaire, politique et médiatique que viennent de traverser les Etats-Unis avec l'affaire Clinton-Lewinsky n'a pas épargné les principales revues spécialisées dans l'information médicale. Le 15 janvier dernier, l'une des plus puissantes d'entre elles, *The Journal of American Medical Association* (JAMA), créait une vive émotion en décidant de licencier sur le champ le docteur George D. Lunberg, employé depuis dix-sept ans par cet hebdomadaire dont il était devenu le rédacteur en chef (*Le Monde* daté 17-18 janvier).

Vice-président de l'Association médicale américaine, le docteur E. Ratcliffe Anderson expliquait avoir pris cette décision en découvrant que la prochaine édition du JAMA comportait les résultats d'une enquête très sérieuse concernant la perception que pouvaient avoir les adolescents américains de ce qu'est – et de ce que n'est pas – une « *relation sexuelle* ».

On apprenait ainsi, peu de temps avant l'ouverture du procès du président des Etats-Unis, qu'une majorité des jeunes interrogés ne considérait pas que la fellation était, *stricto sensu*, une relation sexuelle. Or, cette perception des choses était, précisément, celle défendue par Bill Clinton qui qualifiait ses relations avec Mlle Lewinski d'« *inappropriées* » mais en aucun cas de relations « *sexuelles* » au sens où l'entendait le juge qui l'interrogeait dans l'affaire Paula Jones. Il y avait là pour les responsables de JAMA, proches dit-on des milieux républicains, une « *implication inexcusable du journal dans le débat politique* ». L'affaire fit grand bruit dans le monde de la presse médicale d'audience internationale.

Dans son édition du 11 février, le docteur Jerome P. Kassirer, rédacteur en chef du prestigieux *New England Journal of Medicine*, prenait solennellement la défense de son confrère licencié, écrivant notamment qu'« *un journal médical ne doit pas être la réunion poussiéreuse d'études cliniques et de comptes-rendus, mais un forum vivant présentant et discutant les questions essentielles qui concernent, même indirectement, la santé et la médecine* ».

Le JAMA aurait-il entendu le message ? Dans son dernier numéro, il aborde l'ensemble des comportements et des difficultés sexuelles. Et le tableau fourni n'est pas rassurant. On apprend ainsi, grâce à une étude du département de sociologie de l'université de Chicago menée auprès de 1 749 hommes et 1 410 femmes âgés de 18 à 59 ans, que 43 % des Américaines et 31 % des Américains souffrent de troubles sexuels. L'étude, la première du genre après le célèbre rapport Kinsey des années 1950, détaille tous les maux qui, dans ce domaine, peuvent être recensés, parmi lesquels l'absence de désir sexuel, l'absence d'érection chez l'homme ou de lubrification chez la femme, l'éjaculation précoce ou l'absence d'orgasme.

Aux Etats-Unis, la fréquence de ces troubles est, statistiquement, moins élevée chez les personnes, hommes et femmes, ayant fréquenté l'université que chez celles des classes sociales défavorisées qui, écrivent les auteurs, déclarent prendre moins de plaisir et sont plus anxieux quant à leur sexualité. Les femmes noires sont en moyenne plus concernées par ces troubles que les Blanches, les femmes d'origine hispanique étant celles qui ont le moins de difficultés. Moins marquées, les mêmes tendances sont observées chez les hommes. Soucieux des faits et des chiffres autant que de la respectabilité de leur titre, les responsables du JAMA ne commentent pas ces données qui, concluent les auteurs de l'étude, démontrent à l'envi que « *les difficultés sexuelles constituent, aux Etats-Unis, un important problème de santé publique* ».

Jean-Yves Nau

DANS LA PRESSE

LIBÉRATION
Jacques Amalric

■ La balle est aujourd'hui dans le camp d'Ankara. L'alternative est simple : ou les dirigeants turcs considèrent qu'ils ont gagné la guerre, et ils seront contraint de la poursuivre ; ou, tout en se félicitant de leur succès, ils s'engagent enfin vers une solution politique d'un problème qui passe obligatoirement par une décentralisation radicale. C'est là que le rôle des Etats-Unis, qui ont lourdement pesé dans l'arrestation d'Öcalan en qui ils ne veulent voir, pour l'instant qu'un terroriste, pourrait se révéler déterminant. Autant que celui de l'Union européenne (...). L'occasion d'en finir avec un conflit barbare ne se représentera pas de sitôt.

LE FIGARO
Pierre Rousselin

■ Les Kurdes sont, avec les Palestiniens, l'un des rares peuples à ne pas avoir bénéficié d'un Etat lorsque l'empire ottoman a été démantelé. (...) Ils se retrouvent éparpillés dans quatre pays (...). Ils sont devenus un facteur d'instabilité dans une région déjà très tourmentée. Plus près de nous, la cause kurde bénéficie d'importants relais dans la population qui a dû quitter les confins de l'Anatolie pour trouver du travail en Europe. (...) Ankara doit maintenant agir. Il lui faut d'abord juger Öcalan avec toutes les garanties qui lui sont dues, pour prouver que la Turquie est bien un Etat de droit. C'est un préalable indispensable à tout règlement de la question kurde. Le moment est favorable (...). Le procès d'Öcalan doit fournir à Ankara l'occasion d'amorcer une solution au Kurdistan, où vit un habitant sur cinq du pays. L'occasion ne se représentera pas.

FRANCE-INTER
Dominique Bromberger

■ Aucun gouvernement ne souhaite la constitution d'un Kurdistan indépendant. Au contraire, la situation actuelle en satisfait plus d'un. Prenez le cas de l'Amérique et d'Israël. Ces deux Etats ont aidé à l'arrestation du leader kurde, remis en gage de bonne volonté à leur allié stratégique au Proche-Orient, la Turquie. En revanche, au Kurdistan irakien, les mêmes pays entretiennent l'agitation des Kurdes qui s'opposent à Saddam Hussein. Ils les arment et se servent d'eux pour déstabiliser le président irakien. Et le fait que cette région soit la principale plaque tournante pour le trafic de drogue ne semble troubler personne. Pas même l'Amérique, pourtant très sourcilleuse sur le sujet. Au fond, le seul point sur lequel les ennemis du Moyen-Orient, Israël et l'Iran, les Etats-Unis et l'Irak, la Turquie et la Syrie tombent d'accord, c'est pour refuser toute idée d'indépendance du Kurdistan.

www.media.mit.edu/~joey/xy

« L'expressionnisme informatique » expliqué en vingt-deux leçons interactives

« LA CRÉATION est le fruit de l'interaction entre la main de l'artiste et son instrument. Or, ici, l'instrument est un langage de programmation, un ensemble d'algorithmes. L'art du dessin sur ordinateur doit combiner la beauté physique du geste et la beauté formelle des formules mathématiques. » Joanna Berzowska est persuadée que, pour être un bon artiste sur ordinateur, il faut maîtriser les techniques classiques de la peinture et du dessin, mais aussi les langages informatiques. Joanna sait de quoi elle parle : elle possède un diplôme de mathématiques et un autre de beaux-arts, obtenus à Montréal. Cette double formation lui a ensuite permis d'être admise au Media Lab du MIT (Massachusetts Institute of Technology), où elle a étudié pendant deux ans avant d'être promue, à vingt-six ans, artiste en résidence.

Son site Web, baptisé « Computational Expressionism », explique sa démarche mieux qu'un long discours. Elle y a réuni une vingtaine de ses créations, des applications graphiques utilisables en temps réel par les visiteurs. La première, qui sert d'introduction, permet de tracer avec la souris des lignes droites, courbes ou brisées, comme un logiciel classique. Mais le programme, pour rappeler sa toute-puissance, défait aussitôt tous les dessins, en redressant les lignes avant de les faire disparaître. En passant d'une application à l'autre, le visiteur fait naître des univers graphiques très variés, composés de lignes, de faisceaux, de grilles ou de mosaïques multicolores, qui peuvent être modifiées et enrichies indéfiniment. Parfois, un seul geste déclenche une cascade de conséquences imprévisibles, car certains programmes confèrent au dessin des « *propriétés temporelles* » : une ligne continue à s'allonger toute seule, un motif se propage automatiquement selon une logique géométrique, une mosaïque changeante poursuit sa métamorphose...

Joanna a voulu que les motifs ainsi créés soient éphémères. On ne peut ni les mémoriser ni les reproduire à l'identique : « *Ces applications sont en fait des œuvres très personnelles. Quand j'ai écrit les programmes et trouvé les algorithmes, j'avais déjà en tête des images précises, qui n'appartiennent qu'à moi.* »

Son prochain projet doit consister à mettre au point des outils qui aideront les non-spécialistes à réaliser leurs propres programmes : « *Ainsi, ils pourront à leur tour donner vie aux images qui sont dans leur tête. Ce sera beaucoup plus intéressant pour eux que d'emprunter les miennes et de jouer avec.* »

Yves Eudes

SUR LA TOILE

LYCÉES

■ Le conseil régional de Picardie a annoncé que les 126 lycées publics, agricoles et privés de la région étaient désormais reliés à Internet grâce à un réseau à haut débit. Selon leur taille, les établissements disposent de quatre à trente ordinateurs connectés au réseau. – *(AFP.)*

PERMIS DE CONSTRUIRE

■ La direction départementale de l'équipement du Calvados a ouvert un site permettant aux particuliers « *de suivre l'état d'avancement de leur permis de construire* », c'est-à-dire de « *savoir en temps réel quels sont les délais et les étapes de l'instruction de leur demande* ». D'autres départements devraient ouvrir bientôt des sites similaires.
www.calvados.equipement.gouv.fr

HANDICAPÉS MOTEURS

■ La Fédération française des associations d'infirmes moteurs cérébraux (FFAIMC) a ouvert un site Web d'information, de documentation et de dialogue « *destiné à tous ceux qui sont concernés par l'infirmité motrice cérébrale, handicap constaté chaque année lors de deux mille naissances* ».
www. ffaim. org

M. Charasse joue Arletty

par Alain Rollat

LE JUGE Eric Halphen, chargé d'investigations délicates, a refusé de participer au « Gai savoir », le bistrot littéraire de Paris Première. Selon Franz-Olivier Giesbert, qui a déploré son absence, il a eu « *très peur* » de la présence de Michel Charasse. Ce dernier s'en est dit étonné : « *Je ne comprends pas. C'est moi qui suis intervenu en sa faveur auprès de François Mitterrand quand il était question de son désaisissement... Cela n'a pas peu contribué à sa publicité, et c'est peut-être grâce à ça qu'il vend un peu son livre ces jours-ci...* »

Le juge Halphen n'a donc pas assisté à la représentation de M. Charasse, qui s'est acquitté à la perfection de son rôle habituel de diseur de gentillesses. Il ne l'a pas entendu brocarder « *Bertrand Tavernier et les faux-culs qui manifestent contre Jean-Pierre Chevènement en disant que sa politique d'immigration est trop sévère et qui acceptent le traité d'Amsterdam, dont l'application se traduira, dans cinq ans, par des mesures beaucoup plus sévères.* » Il ne l'a pas entendu déplorer, au nom du « *peuple souverain* », que les mœurs républicaines aient été dévoyées par la multiplication des organismes indépendants de l'Etat au point que les contribuables mécontents aient, de nos jours, « *le pouvoir de renverser les maires, mais pas le président du Conseil supérieur de l'audiovisuel s'il vole dans la caisse* ».

Le juge Halphen a donc raté le nouveau numéro, ô combien sentimental, conçu par M. Charasse à l'attention de son public féminin. Il ne l'a pas vu plaider, contre les justiciers de la Libération, la cause d'Arletty, sa compatriote auvergnate : « *Est-ce que le fait de coucher avec un Allemand, s'il est beau, s'il est jeune, est un acte de collaboration ? C'est pas pire que quand on se fait sauter par un VRP qui vend des casseroles : vous ne savez pas s'il n'est pas lepéniste, mais, s'il est beau, s'il sent bon, vous vous faites sauter quand même !...* » Pour égayer encore davantage l'atmosphère, l'ancien ministre a également pris la défense de Christine Deviers-Joncour par le biais d'une question énigmatique : « *Est-ce qu'on aurait parlé de la même manière de la liaison de cette dame avec Roland Dumas si elle avait été un homme ?* »

Le juge Halphen s'est donc privé du morceau de bravoure de M. Charasse, qui s'est référé à l'affaire Calas et à l'opposition des parlements de l'Ancien régime à la politique « sociale » de Louis XVI pour conclure son propos par une charge épique contre « *les juges qui veulent se venger de la République parce que, depuis deux cents ans, elle les a privés de leur pouvoir.* » Le juge Halphen est un homme sensé.

MERCREDI 17 FÉVRIER

GUIDE TÉLÉVISION

DÉBATS

21.25 Billets et cartes bleues, attentions aux faux ! Invités : Alain Armand, Alain Defer, Jean-Michel Dinand, Claude Lecou, Jean de Maillard. — Forum Planète
23.30 Bacon, un monstre de peinture. Invités : Michel Archimbaud, Philippe Dagen, Charles Matton, Jean-François Maurige, Michael Peplatt. — Forum Planète

MAGAZINES

18.00 et 21.00 Le Grand Journal. — LCI
18.30 Nulle part ailleurs. Invités : IAM, Patrick Modiano, Stéphane Peyron. — Canal +
19.10 et 0.10 Le Rendez-vous de Ruth Elkrief. — LCI
20.00 20h Paris Première. Cristiana Réali. — Paris Première
20.45 Les Mercredis de l'Histoire. Histoire d'une droite extrême [1/2]. — Arte
20.45 Les Dossiers de l'Histoire. Les frères des frères. — Histoire
20.50 Combien ça coûte ? Les jeux. Avec Jean-Pierre Papin, José Garcia. — TF 1
20.50 Des racines et des ailes. Première tempête. Femmes de mer. Les nouveaux chiens de guerre. — France 3
21.05 Strip-tease. Faux mage ou désert ? La course de l'échevin. Le chagrin de l'échevin. — TV 5
22.40 Ça se discute. Santé : Peut-on dire toute la vérité ? — France 2
23.10 Le Droit de savoir. Vols de voitures : les filières sans retour. — TF 1
23.20 Un siècle d'écrivains. Jean Paulhan, le don d'ubiquité. — France 3
0.10 Guy Béart : ma vérité. — France 3
0.55 Le Canal du savoir. La psychanalyse en France aujourd'hui. — Paris Première

DOCUMENTAIRES

20.30 La Guerre des billets. — Forum Planète
20.35 Les Possédés du jeu. — Planète
20.55 Les Mamy miss. — Téva
20.55 Angano... Angano... Nouvelles de Madagascar. — Odyssée
21.25 Les Tribus indiennes. [8/20]. Les Crows. — Planète
21.45 Naples chante la lune rouge. — Arte
22.00 Tsar Boris. [1/2]. — Planète
22.00 Cités et merveilles. Phnom Penh. — Téva
22.00 Le Japonisme. — Odyssée
22.30 Napoléon. — Odyssée
22.30 Francis Bacon. Au-delà du réel : la vérité. — Forum Planète
22.40 Gérard Souzay. — Arte
22.55 Divorce, quand le rabbin s'en mêle... — Planète
23.15 Filmforum. Otto Preminger. — Arte
0.15 La Lucarne. Dial H-I-S-T-O-R-Y. — Arte

MUSIQUE

20.45 La Fiesta des Suds 98. Avec Youssou N'Dour, Natacha Atlas, Sally Nyolo, Hakim. — Mezzo
22.15 Fantaisies nº 1 et 3, de Schumann. Avec Martha Argerich, piano ; Mischa Maisky, violoncelle. — Mezzo
22.55 Simply Red. — Paris Première
0.00 The Joshua Redman Quartet. Bruxelles 1994. — Muzzik

SÉRIES

20.30 Star Trek, la nouvelle génération. Héritier légitime. — Canal Jimmy
20.40 Homicide. La loi et le désordre. — Série Club
20.55 L'Instit. Frères de sang. — France 2
20.55 Le Chinois. Lumière noire. — TMC
21.30 Two. L'œil de Moscou. — Série Club
21.50 Presque parfaite. La guerre des sourires (v.o.). — Canal Jimmy
22.15 Urgence. — TV 5
22.15 Oz. De grands hommes (v.o.). — Série Club
22.20 Friends. The One with the Yeti (v.o.). — Canal Jimmy
22.30 Ally McBeal. Baby Blues. Le pingouin. — M 6
22.45 Absolutely Fabulous. Le magazine (v.o.). — Canal Jimmy
23.10 3e planète après le Soleil. [2/2]. Fun With Dick and Janet (v.o.). — Série Club
23.30 Townies. Thanksgiving (v.o.). — Série Club

Le Monde TÉLÉVISION

FRANCE 3

20.40 Des racines et des ailes

La Sierra Leone vit les affres d'une guerre de pauvres. Les deux camps se disputent « les plus beaux diamants du monde », mais combattants et civils s'entretuent dans le dénuement. Même des mercenaires se plaignent du leur. Un grand reportage d'autant plus méritoire que réalisé « à chaud », jusqu'aux derniers rebondissements du conflit, par Morad Aït-Abbouche et Marc Savineau.

ARTE

20.45 Les Mercredis de l'Histoire

Dans un documentaire en deux volets au clair souci didactique, William Karel se propose de décrypter les origines intellectuelles et émotives du Front national, établissant les strictes filiations et les invariants tenaces d'un discours qui doit peu à la conjoncture mais tout aux postulats proprement réactionnaires de ses penseurs. Une leçon résolument nécessaire. Second volet le 24 février.

FRANCE 3

23.20 Un siècle d'écrivains

Si vous ne l'avez déjà savouré, courez vite à Jean Paulhan (1884-1968). Paulhan et son regard d'oiseau effaré, son côté « farces et attrapes », lecteur, découvreur et critique comme il y en eut peu dans le siècle, épistolier prolifique, tout entier dans la permanence d'une interrogation sur le langage et dans le parti pris de l'art. Une belle orchestration entre témoignages et archives inédites.

FILMS

17.50 Les Maudits ■■ René Clément (France, 1946, N., 100 min) O. — Cinétoile
18.40 Swing Kids ■■ Thomas Carter (Etats-Unis, 1992, 110 min) O. — Cinéstar 1
19.30 Baby Doll ■■ Elia Kazan (Etats-Unis, 1956, N., v.o., 115 min) O. — Cinétoile
20.30 Le Trésor de la Sierra Madre ■■■ John Huston (Etats-Unis, 1948, N., v.o., 125 min) O. — Ciné Classics
20.30 Excalibur ■■ John Boorman (Irlande, 1981, 140 min) O. — Ciné Cinéma 2
20.30 La Reine des bandits ■■ Shekhar Kapur (Grande-Bretagne, 1994, v.o., 120 min) O. — Ciné Cinéma 3
21.25 America, America ■■■ Elia Kazan (Etats-Unis, 1963, N., v.o., 170 min) O. — Cinétoile
22.30 Trainspotting ■■ Danny Boyle (Grande-Bretagne, 1995, v.o., 90 min) O. — Ciné Cinéma 3
22.50 Cocoon ■■ Ron Howard (Etats-Unis, 1985, 115 min) O. — Ciné Cinéma 2
23.10 Le Mécano de la « General » ■■■ Buster Keaton et C. Bruckman (Etats-Unis, 1926, muet, N., v.o., 80 min) O. — Ciné Classics



0.00 Kika ■■ Pedro Almodovar. Avec Veronica Forque, Victoria Abril (Fr.- Esp., 1993, v.o., 115 min) O. — Cinéstar 1
0.15 L'Amour à vingt ans ■■ François Truffaut (France, 1962, N., 30 min) O. — Cinétoile
0.30 Trente secondes sur Tokyo ■■ Mervyn LeRoy (Etats-Unis, 1944, N., v.o., 135 min) O. — Ciné Classics
0.45 Baisers volés ■■ François Truffaut (France, 1968, 90 min) O. — Cinétoile

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

18.25 Exclusif.
19.05 Le Bigdil.
20.00 Journal, Météo.
20.50 Combien ça coûte ? Les jeux.
23.10 Le Droit de savoir. Vols de voitures : les filières sans retour.
0.30 Minuit sport. Boxe.
1.20 TF 1 nuit, Météo.

FRANCE 2

18.10 Friends. O.
18.45 Et un, et deux, et trois.
19.15 1 000 enfants vers l'an 2000.
19.20 Qui est qui ?
20.00 Journal, Météo.
20.55 L'Instit. Frères de sang. O.
22.40 Ça se discute. Santé : Peut-on dire toute la vérité ?
0.30 Journal, Météo.
0.50 Le Cercle.

FRANCE 3

18.20 Questions pour un champion.
18.50 Un livre, un jour.
18.55 19-20 de l'inforamtion, Météo.
20.05 Cosby. O.
20.35 Tout le sport.
20.50 Des racines et des ailes. Première tempête. Femmes de mer. Les nouveaux chiens de guerre.
22.50 Météo, Soir 3.
23.20 Un siècle d'écrivains. Jean Paulhan, le don d'ubiquité.
0.10 Guy Béart. Ma vérité.
1.20 Nocturnales. Carmen à Bastille. Opéra de Bizet.

CANAL +

▶ En clair jusqu'à 21.00
18.30 Nulle part ailleurs.
20.30 Le Journal du cinéma.
21.00 Coup de foudre et conséquences ■ Film. Andy Tennant. O.
22.44 Les Faeli. Court métrage. Lyonel Kouro O.
22.45 Les 101 Dalmatiens ■ Film. Stephen Herek (v.o.) O.
0.25 South Park. L'été, ça craint. O.
0.45 Spin City. La chanson. O.
1.10 Homère, la dernière odyssée ■ Film. Fabio Carpi. O.

ARTE

19.00 L'Année du bœuf de feu.
19.45 Météo, Arte Info.
20.15 Reportage. Histoires d'îles.
20.45 Les Mercredis de l'Histoire. Histoire d'une droite extrême [1/2].
21.35 Les Cent Photos du siècle. *Carlos*, de Nik Wheeler (1975).
21.45 Musica. Naples chante la lune rouge.
22.40 Musicarchive. Gérard Souzay.
23.15 Filmforum. Otto Preminger.
0.15 La Lucarne. Dial H-I-S-T-O-R-Y.
1.25 La Fourmilière ■ Film. Michael Glawogger (v.o.) O.

M 6

18.00 Sports événement.
18.25 Loïs et Clark. O.
19.20 Mariés, deux enfants. O.
19.54 Le Six Minutes, Météo.
20.10 Notre belle famille. O.
20.40 Décrochage info, Une journée avec...
20.50 Le Mensonge. Téléfilm. Laurent Carceles O.
22.30 Ally McBeal. Baby Blues. O. Le pingouin. O.
0.10 Les Moments de vérité.
1.55 Boulevard des clips.

RADIO

FRANCE-CULTURE

20.30 Agora. Jacques Duquesne.
21.00 Philambule. Les passions.
22.10 Fiction. Sam Shepard.
23.00 Nuits magnétiques. Détective.

FRANCE-MUSIQUE

20.00 De vive voix. Chants de Pâques russe. Œuvres de Tchaïkovski, Arkhanguelski, Chesnokov, Sviridov.
22.30 Musique pluriel. Œuvres de Schwarz, Klanac.
23.07 Les Greniers de la mémoire.

RADIO CLASSIQUE

20.15 Les Soirées. Œuvres de Boccherini. 20.40 *La Favorite*. Opéra de Donizetti. Par le Chœur et l'Orchestre du Teatro Comunale de Bologne, dir. R. Bonynge.
23.32 Hommage à Ileana Cotrubas. Œuvres de Saint-Saëns, Berlioz, Bizet, Fauré.

JEUDI 18 FÉVRIER

GUIDE TÉLÉVISION

DÉBATS

21.20 Les Pierres précieuses. Invités : Jean-Claude Boulliard, Pierre-Christian Guiollard, Jean-Claude Michel, Daniel Piat, Jean-Paul Poirot. — Forum Planète
23.20 La *Légende des loups*. Invités : Jacques Baillon, Michel Bouvard, Thierry Giordan, Marie-Odile Guth, François Moutou. — Forum Planète

MAGAZINES

10.40 Arrêt sur images. Sang contaminé : que disaient les médias en 1985 ? Invités : Anne-Marie Casteret, Olivier Beaud, Hélène Cardin. — La Cinquième
13.05 Strip-tease. Faux mage ou désert ? La course de l'échevin. Le chagrin de l'échevin. Onem ou on n'aime pas. — TV 5
13.30 Envoyé spécial, les années 90. Paroles de Nobel. Une voix pour les réfugiés. Invité : Stéphane Déli-Georges, Philippe Chabasse. — Histoire
16.05 Le Vrai Journal. La National Security Agency. Anniversaire de la mort du préfet Erignac en Corse. Charles Pasqua en campagne dans le sud. Le procès Einaudi - Papon. Invité : François Hollande. — Canal +
17.10 Le Débat de Pierre-Luc Séguillon. — LCI
18.00 et 21.00 Le Grand Journal. — LCI
18.30 Nulle part ailleurs. Invitées : Robert Pirès, P 18, Arlette Laguiller, Dorothy Allison. — Canal +
19.10 et 0.10 Le Rendez-vous de Ruth Elkrief. — LCI
20.55 Envoyé spécial. Spéciale Afrique. Mama Daktari. Amref : Safari chirurgical. Le marché sauvage des animaux. — France 2
23.00 Le Magazine de l'Histoire. Invité : Michel Pastoureau. — Histoire
23.20 Le Club. Pierre Vaneck. — Ciné Classics
23.45 Tapage. Faut-il avoir peur de nos enfants ? — France 3
1.00 La 25e Heure. Les enfants cachés. — France 2

DOCUMENTAIRES

17.30 Conférences de presse du 21 février 1966 [2/2]. — Histoire
17.30 L'Eden russe. — Odyssée
17.35 Zoo, état des lieux. [1/6]. Derrière les barreaux. — Planète
17.55 Découverte du Kenya. Pemba, ancien comptoir aux épices. — La Cinquième
17.55 Le Japonisme. — Odyssée
18.25 Portraits de gangsters. [3/10]. John Dillinger. — Planète
19.00 L'Année du bœuf de feu. [2/2]. — Arte
19.00 Boat people, les oubliés de l'espoir. — Odyssée
19.10 Les Grandes Expositions. Pissarro. — Planète
19.55 Les Gens du tas de briques. — Odyssée
20.15 Reportage. Reconversion on ice. — Arte
20.20 Napoléon. — Odyssée
20.30 Ratnapura ou le mirage des pierres. — Forum Planète
20.35 Cinq colonnes à la une. — Planète
20.45 Thema. L'Esprit de Weimar. — Arte
20.45 Mstislav Rostropovitch. — Mezzo
21.05 Des trains pas comme les autres. Sicile [2/2]. — TV 5
21.20 Le Musée d'Orsay. Vers le XXe siècle. — Odyssée
21.40 Les Grands Compositeurs. [6/7]. Richard Wagner. — Planète
22.10 Les Mentawaï. — Odyssée
22.30 Des loups, des cerfs et des hommes. — Forum Planète
22.40 Les Possédés du jeu. — Planète
22.45 Balthus. De l'autre côté du miroir. — TMC
0.10 Tsar Boris. [1/2]. D'un putsch à l'autre. — Planète
0.25 Sénateurs juniors. — Odyssée
0.40 Futur Fantastique. Le mystère des extraterrestres. — 13ème Rue
1.00 Divorce, quand le rabbin s'en mêle... — Planète

SPORTS EN DIRECT

15.00 Tennis. Tournoi messieurs de Rotterdam (Pays-Bas). — Eurosport
15.30 Cyclisme. Routa del sol. 4e étape. — AB Sport
18.30 Tennis. Tournoi féminin de Hanovre (Allemagne). — Eurosport
20.30 Basket-ball. Euroligue masculine. Asvel - Alba Berlin. — AB Sport
1.35 Hockey NHL. Ottawa - Boston. — Canal +

MUSIQUE

17.00 Natalia Trull joue Chopin. *Sonate en si bémol mineur* opus 35. — Muzzik
19.55 Fedosseiev dirige. *Roméo et Juliette*, de Tchaïkovski. Avec l'Orchestre symphonique de la Radio de Moscou. — Mezzo
21.40 Concertos nº 1 et 2 de Haydn, par Rostropovitch. — Mezzo
23.40 Concert de gala. Tel-Aviv 1990. Avec Viviane Hagner, violon ; Sharon Kam, clarinette. Par les Orchestres philharmoniques de Berlin et d'Israël, dir. Zubin Mehta. — Paris Première
23.55 Pacific 231, d'Arthur Honegger. Par l'orchestre de la Télévision suisse italienne, dir. Marc Andreae. — Mezzo
0.00 Boris Godounov. Opéra de Moussorgski. Mise en scène. Herbert Wernicke. Par l'Orchestre philharmonique de Berlin, dir. Claudio Abbado. — Muzzik

TÉLÉFILMS

18.25 Bonheur d'occasion. Claude Fournier. — Festival
20.40 Sleepwalker. John Cosgrove. — 13ème Rue
20.55 Un soleil pour l'hiver. Laurent Carceles. — Téva
22.05 Pitié pour les rats. Jacques Ertaud. — Festival
22.40 Made in America. Panique sur le grand huit. Sam Pillsbury. — TF 1
22.55 Les Visiteurs du futur. Barry Samson. — M 6

SÉRIES

17.25 Seconde B. La petite ritournelle. — TMC
17.50 Hartley, cœurs à vif. — France 2
18.30 Deux flics à Miami. Un vieux copain. — RTL 9
18.30 Magnum. Oh douce nuit. — 13ème Rue
20.00 Larry et Balki. Une de perdue. — TMC
19.20 Mariés, deux enfants. Touche pas à mon œuf. — M 6
19.50 La Vie de famille. [3/3]. Vive Paris. — RTL 9
20.05 Cosby. — France 3
20.13 Alfred Hitchcock présente. Sylvia. — 13ème Rue
20.15 Ellen. The Note. — RTL 9
20.35 Julie Lescaut. Délit de justice. — RTBF 1
20.40 Buffy contre les vampires. [2/2]. Kendra. — Série Club
20.50 Julie Lescaut. Arrêt de travail. — TF 1
21.35 Stargate. L'œil de Pierre. — TSR
22.15 La Rédac. Le petit lapin. — Disney Channel
22.30 L'Inspecteur Lavardin. L'Escargot noir. — TV 5
22.35 La Chambre secrète. Mort d'un arrière droit (v.o.). — 13ème Rue
23.25 3e planète après le Soleil. Tricky Dick (v.o.). — Série Club
23.50 Cosmos 1999. La mission des Dariens. — Série Club
0.50 Babylon 5. Le grand départ. — Canal +

Le Monde TÉLÉVISION

FRANCE-CULTURE

16.30 Figures libres

Vouée au sacré depuis la nuit des temps, la musique a, par là même, partie liée avec les démons. L'intervalle *fa-si* (dans la gamme de *do*), appelé *Diabolus in musica*, était déconseillé par les théoriciens du Moyen Age. Berlioz et Liszt associèrent cet intervalle à Méphistophélès. C'est une vision romantique. Car, à l'époque classique, le diable peut, au contraire, être un musicien consommé.

FRANCE 2

23.10 Je suis le seigneur du château ■■

Histoire d'amour et de haine entre deux enfants, face à des adultes désemparés, dans un château breton des années 50. Le fils du châtelain a perdu sa mère et doit veiller sur son père. La gouvernante a un gamin du même âge que l'autre. Les deux garçons s'agressent mutuellement. Ce conflit devient une tragédie. Style lyrique, superbe et audacieux de Régis Wargnier.

FRANCE 2

1.00 La 25e Heure

Combien d'enfants juifs ont vécu l'Occupation, dissimulés sous des noms d'emprunt, dans des fermes, des collèges ou des soupentes ? Ce documentaire, réalisé par Raphaël Delbard, qui s'appuie sur des images d'archives, des extraits de films et une trentaine de témoignages, fait revivre un passé toujours douloureux, des souvenirs à vif qui se mélangent aux anecdotes tragiques ou surprenantes.

FILMS

14.05 Trente secondes sur Tokyo ■■ Mervyn LeRoy (Etats-Unis, 1944, N., v.o., 140 min) O. — Ciné Classics
14.30 L'Espoir ■■ André Malraux (France, 1939, N., 75 min) O. — Histoire
14.40 La Reine des bandits ■■ Shekhar Kapur (Grande-Bretagne, 1994, 115 min) O. — Ciné Cinéma 1
15.15 L'Eau froide ■■ Olivier Assayas (France, 1994, 95 min) O. — Cinéstar 1
18.35 Cocoon ■■ Ron Howard (Etats-Unis, 1985, 115 min) O. — Ciné Cinéma 1
20.30 Je vous aime ■■ Claude Berri (France, 1980, 100 min) O. — Ciné Cinéma 2
20.45 Viva l'Italia ■■ Roberto Rossellini (Italie, 1960, 120 min) O. — Histoire
21.00 La Mort en ce jardin ■■ Luis Bunuel (France - Mexique, 1956, 105 min) O. — Paris Première
21.00 Boris Godounov ■■■ Andrzej Zulawski (France, 1989, 115 min) O. — Muzzik
21.00 A Talent for Loving ■■ Richard Quine (Etats-Unis, 1969, 105 min) O. — Cinétoile
21.55 Ludwig ou le crépuscule des dieux ■■■ Luchino Visconti [1/2] (Fr. - It. - All., 1972, v.o., 115 min) O. — Ciné Cinéma 1
22.15 Blade Runner ■■■ Ridley Scott (Etats-Unis, 1982, v.o., 115 min) O. — Canal Jimmy
22.45 Ceux de Cordura ■■ Robert Rossen. Avec Gary Cooper, Rita Hayworth (Etats-Unis, 1959, v.o., 125 min) O. — Cinétoile
22.45 Chacun sa chance ■■ Karel Reisz (Etats-Unis, 1989, 100 min) O. — Cinéstar 2
23.00 La Blonde explosive ■■ Frank Tashlin (Etats-Unis, 1957, 95 min) O. — Téva

FRANCE 2

23.10 Je suis le seigneur du château ■■ Régis Wargnier. Avec Jean Rochefort, Dominique Blanc (France, 1988, 90 min) O. — France 2
23.50 Je vous aime ■■ Claude Berri (France, 1980, 100 min) O. — Ciné Cinéma 1

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

15.30 La loi est la loi. O.
16.25 L'homme qui tombe à pic. O.
17.15 Sunset Beach. O.
17.40 Beverly Hills. O.
18.30 Exclusif.
19.05 Le Bigdil.
20.00 Journal, Météo.
20.50 Julie Lescaut. Arrêt de travail. O.
22.40 Made in America. Panique sur le grand huit. Téléfilm. Sam Pillsbury. O.
0.15 Les Rendez-vous de l'entreprise.

FRANCE 2

15.45 Tiercé.
16.00 La Chance aux chansons.
16.45 Des chiffres et des lettres.
17.15 Un livre, des livres.
17.20 Cap des Pins. O.
17.50 Hartley, cœurs à vif. O.
18.45 Et un, et deux, et trois.
19.20 1 000 enfants vers l'an 2000.
19.25 Qui est qui ?
20.00 Journal, Météo.
20.55 Envoyé spécial. Spéciale Afrique.
23.00 Expression directe.
23.10 Je suis le seigneur du château ■■ Film. Régis Wargnier. O.
0.40 Journal, Météo.
1.00 La 25e Heure. Les enfants cachés.

FRANCE 3

14.58 Questions au gouvernement.
16.00 Côté jardins.
16.40 Les Minikeums.
17.45 Le Kadox.
18.20 Questions pour un champion.
18.50 Un livre, un jour.
18.55 19-20 de l'information, Météo.
20.05 Cosby. O.
20.35 Tout le sport.
20.50 Consomag.
20.55 A la poursuite d'Octobre rouge ■ Film. John McTiernan. O.
23.15 Météo, Soir 3.
23.45 Tapage. Faut-il avoir peur de nos enfants ?
0.45 Espace francophone.
1.10 Des racines et des ailes.

CANAL +

15.35 L'Œil du cyclone.
16.05 Le Vrai Journal.
16.50 Le Plus Fou des deux ■ Film. Jonathan Lynn. O.
▶ En clair jusqu'à 20.40
18.30 Nulle part ailleurs.
20.30 Le Journal du cinéma.
20.40 L'Annonce faite à Marius. Film. Harmel Sbraire. O.
22.00 Contre-attaque. Film. Stanley Tong (v.o.). O.
23.19 Les Faeli. Court métrage. Lyonel Kouro. O.
23.20 La Révolte des morts-vivants ■ Film. Amando de Ossorio. O.
0.50 Babylon 5. Le grand départ. O.
1.35 Hockey sur glace NHL.

LA CINQUIÈME/ARTE

14.30 La Cinquième rencontre... Justice, société. 14.35 Le carnaval des illusions. Entretien avec Francis Affergan.
16.00 Pi égale 3,14...
16.30 Correspondance pour l'Europe.
17.00 Au nom de la loi. O.
17.30 100 % question.
17.55 Découverte du Kenya.
18.25 Météo.
18.30 Le Monde des animaux.
19.00 L'Année du bœuf de feu.
19.45 Météo, Arte Info.
20.15 Reportage. Reconversion on ice.
20.40 Soirée thématique. L'Esprit de Weimar. 20.45 L'Esprit de Weimar. 21.45 Un nouveau départ pour Weimar, ville culturelle européenne. 22.15 Nu parmi les loups ■ Film. Frank Beyer (v.o.). O.
0.15 Vies d'artistes.
1.15 Bella Block. Mort d'une jeune fille. O.

M 6

15.15 Les Routes du paradis. O.
16.15 Boulevard des clips.
17.40 Les Nouvelles Aventures de Robin des Bois. O.
18.25 Loïs et Clark. O.
19.20 Mariés, deux enfants. O.
19.54 Le Six Minutes, Météo.
20.10 Notre belle famille. O.
20.40 Décrochage info, Passé simple.
20.50 Deux super-flics. Film. E.B. Clucher. O.
22.55 Les Visiteurs du futur. Téléfilm. Barry Samson. O.
0.20 La Maison de tous les cauchemars. Le cri. O.
1.20 DJ d'une nuit.

RADIO

FRANCE-CULTURE

20.30 Agora. Claude Jeangirard et Will de Graaff.
21.00 Lieux de mémoire. Saint-Cyr [2/2].
22.10 For intérieur. André Barbault.
23.00 Nuits magnétiques. Le faux-frère.
0.05 Du jour au lendemain. Claude Régy (*Espaces perdus*).

FRANCE-MUSIQUE

19.00 Restez à l'écoute. Œuvres de Mâche, Stravinsky.
19.40 Prélude.
20.00 Pages baroques. Par le Parlement de musique, dir. Martin Gester : Œuvres de Scarlatti, Dazzi, Delalande et De Bacilly.
22.30 Musique pluriel. Œuvres de Schapira, Agobet.
23.07 Papillons de nuit.

RADIO CLASSIQUE

20.15 Les Soirées. Œuvres de Schubert. 20.40 Concert par le Quatuor Prazak, François-Frédéric Guy : Œuvres de Haydn, Zemlinski, Brahms.
22.20 Les Soirées... (suite). Œuvres de Mahler.

SIGNIFICATION DES SYMBOLES

Les codes du CSA

- Tous publics
- Accord parental souhaitable
- Accord parental indispensable ou interdit aux moins de 12 ans
- Public adulte Interdit aux moins de 16 ans
- Interdit aux moins de 18 ans

Les cotes des films

- ■ On peut voir
- ■■ A ne pas manquer
- ■■■ Chef-d'œuvre ou classique

Les symboles spéciaux de Canal +

DD Dernière diffusion
♦ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants

Le Monde
JEUDI 18 FÉVRIER 1999

Les messagers

par Pierre Georges

DRAME INSTANTANÉ, sauvetage instantané, titre instantané, messages instantanés. Tout au plaisir réel de savoir qu'Isabelle Autissier a été « *sauvée des eaux* », on ne put cependant s'empêcher de sourire à certains passages du communiqué publié, mardi soir, par la vigie de permanence sur la dunette de l'Elysée. Et à la réplique presque immédiate improvisée par la vigie de garde sur le pont du Matignon

Rien de ce qui se passe par le vaste monde, les vastes cieux et les vastes mers et qui concerne la vaste France ne saurait échapper au président de tous les Français. Navigateur solitaire lui-même, ayant eu à affronter des coups de tabac féroces et des cohabitations de forces diverses, Jacques Chirac a fort normalement adressé un message personnel de connaisseur à la sauvée des eaux.

Le message personnel a ceci de particulier en politique qu'il ne saurait le rester par trop. Ce serait gâcher ! Donc à 19 h 38, heure de l'AFP faisant foi, l'Elysée virait en tête à la bouée postale. Extraits essentiels : « *Comme tous les Français, j'étais inquiet de vous savoir en situation périlleuse dans cette mer démontée de l'océan Pacifique* ». Effectivement, nous étions inquiets, tous inquiets et sans les mots pour le dire aussi poètiquement. « *Cette mer démontée de l'océan Pacifique* ». Admirable, hugolien même ! « *Heureusement, vous êtes saine et sauve et je ne doute pas un instant que votre volonté et votre courage vous remettront rapidement en quête de nouveaux défis* ». Le tout enrichi d'une mention manuscrite, précise l'agence. « *Avec toute mon estime et mes amitiés* ». Commandant Jacques.

E pericoloso spogersi aurait pu murmurer, en rigolant, le brave sauveteur Soldini s'il avait œuvré dans la récupération ferroviaire. Car, d'évidence, un message personnel peut en cacher un autre. A 19 h 43, heure d'AFP, donc en retard de 5 minutes, un communiqué tombait du Matignon. Capitaine Lionel y saluait vivement « *la force morale et la détermination* » d'Isabelle Autissier ainsi que « *l'esprit d'équipe et de solidarité* » de son sauveteur. Avant d'ajouter : « *Vous avez fait montre, dans ces moments particulièrement éprouvants, de votre force morale et de votre détermination que j'avais d'ailleurs remarquées lors de notre rencontre à la Rochelle à l'occasion du départ de la Whitbread en mai dernier* » Déjà, sous Autissier, perçait la sauvée des eaux !

Bref, que ce soit clair pour un esprit populiste, en France, on est « messagés ». Et, pendant ce temps-là, que faisaient, dans les *hostiles mers du Sud*, Isabelle Autissier et son providentiel et admirable hôte. Discutaient-ils de la parité en *matière de circumnavigation* ? De l'importance des quilles en architecture navale ? Transmettaient-ils des messages pour dire leur soulagement, leur épuisement et leur joie ? Sans doute oui. Et quel bonheur de lire, avec accent dans le texte, cette déclaration du sauveteur Giovanni Soldini : « *C'est mieux qu'une victoire. mais maintenant je suis bien « couite* ».

« *Bien couite* », en effet. Le mot est formidable pour dire, de la plus pudique façon, combien il s'est défoncé, comme un fou, pour sauver son égale, sa paire. Et pour lui offrir un fameux banquet de spaghettis et de vin rouge. A la table réservée des solitaires.

Un forum de stabilité financière, seule proposition du rapport Tietmeyer pour réguler les marchés mondiaux

L'APPORT du président de la Bundesbank, Hans Tietmeyer, à la stabilité du système financier mondial se bornera-t-il à proposer la création d'une commission ? C'est la crainte que l'on peut nourrir après la lecture du rapport qu'il devrait remettre, samedi 20 février à Bonn, aux ministres des finances du G7 et dont *Le Monde* révèle la teneur. Etudier les moyens de mieux réguler la planète financière : la mission avait été officiellement confiée au patron de la Bundesbank, fin octobre 1998, en pleine crise brésilienne.

Depuis, ce rapport, présenté comme l'une des contributions majeures à la stabilisation des marchés financiers et le pilier de la nouvelle architecture mondiale, était attendu de *semaine en semaine* par l'ensemble de la communauté financière. M. Tietmeyer a semble-t-il *préféré attendre* la présidence allemande de l'UE, et la première réunion du G 7, pour remettre ses *conclusions*.

L'attente risque d'être déçue. Long d'une dizaine de pages seulement, le document rappelle, en préambule, ses objectifs : amener les institutions internationales et les autorités concernées par la stabilité financière à mieux coordonner leurs activités pour éviter les risques en chaîne dans le système financier international : « *Les dispositifs actuels ont permis d'améliorer les standards de bonne santé et de prévention des risques.* » En revanche, « *le rythme des évolutions des marchés et des intermédiaires impliqués par la globalisation financière a montré les limites d'une belle approche* ».

Pour répondre à « *la fragmentation des stuctures de surveillance et à l'intégration croissante des marchés* », le patron de la Buba préconise trois pistes : ne plus différencier les aspects macro et microéconomiques en matière de règles prudentielles ; amener les institutions multilatérales et les autorités nationales à mieux travailler ensemble ; associer les pays émergents à ce nouveau dispositif. Cette coopération renforcée, estime M. Tietmeyer, permettra « *l'utilisation maximale des bénéfices considérables qu'apporte à l'ensemble des participants du système financier global la libre circulation des mouvements de capitaux* ».

Le diagnostic de M. Tietmeyer rejoint le consensus international sur la nécessité d'une plus grande transparence, d'une meilleure coordination avec le secteur privé et de la régulation des opérateurs agissant en dehors des règles existantes (notamment fonds spéculatifs). Pour mettre en œuvre ces objectifs, il propose à ses collègues du G 7 la création d'un forum de stabilité financière, qui se réunirait « *régulièrement pour faire le point des vulnérabilités affectant le système financier et pour identifier les moyens de les surmonter* ».

Ce forum rendrait compte aux ministres du G 7 et aux gouverneurs de banques centrales et serait composé de représentants des autorités nationales (membres du G 7, dans un premier temps) et internationales. M. Tietmeyer suggère de confier, pour un mandat de trois ans, la présidence de ce forum à Andrew Crockett, directeur général de la Banque des règlements internationaux. La première réunion pourrait avoir lieu au printemps 1999.

Babette Stern

« La nouvelle architecture financière » de M. Chirac

A la veille de son voyage aux Etats-Unis, du 18 au 20 février, Jacques Chirac publie dans le *Wall Street Journal Europe* du 17 février un point de vue dans lequel il définit les grandes orientations de « *la nouvelle architecture du système financier mondial* » qu'il compte proposer au président Clinton. Après les crises mexicaine, russe et brésilienne, le président français souhaite que « *les Etats et les institutions financières internationales soient plus transparentes* » et que soit « *améliorée la régulation des marchés* [financiers mondiaux] *par l'adoption d'un véritable code de la route pour la circulation des capitaux* ». Demandant que « *la dimension sociale des crises soit davantage prise en compte* », il propose d'accroître l'engagement des responsables politiques dans le fonctionnement du FMI. M. Chirac propose de réunir « *si possible à l'automne* », « *et pourquoi pas à Paris ?* », les pays membres du Comité intérimaire du FMI pour adopter ces réformes.

Après une nuit d'émeutes, le leader des mineurs roumains a été arrêté

FIDÈLE À SA RÉPUTATION de casseur, ce n'est qu'à l'issue d'un ultime et violent baroud d'honneur que Miron Cozma, le leader syndical des mineurs roumains de la vallée du Jiu, est tombé, mercredi 17 février, entre les mains de la police. Auparavant, aux alentours du pont de Stoenesti, qui enjambe l'Olt à 160 km à l'ouest de la capitale, quelques milliers de mineurs s'étaient affrontés pendant plusieurs heures avec les force de l'ordre, avant d'être mis en déroute, à l'aube. Ils tentaient depuis la veille d'atteindre Bucarest pour protester contre la lourde condamnation de leur leader (*Le Monde* du 17 février),

C'est vers 9 h 30 que le ministère de l'Intérieur a annoncé l'arrestation de M. Cozma qui est sous le coup d'une peine de 18 ans de prison prononcée, lundi, pour atteinte à la sureté de l'Etat, nous rapporte notre correspondant sur place, Mirel Bran. Environ 70 personnes, dont 35 policiers et gendarmes, auraient été blessées dans les affrontements et plusieurs centaines de « *gueules noires* » ont été appréhendées, nous a-t-il précisé.

Durant la nuit, 4 000 à 5 000 mineurs avaient tenté, à coup de barres de fer, de chaîne et de haches, de forcer le barrage, dressé sur le pont par les forces de l'ordre. Ils s'étaient alors heurtés à 800 policiers des troupes spéciales et 200 gendarmes équipés de gilets pare-balles, de fusils lance-grenades et de boucliers anti-émeutes. « *Il faut laver la honte du mois de janvier* [lorsque les mineurs ont provoqué la débandade des gendarmes] *et retrouver notre dignité* », avait déclaré, mardi soir, le commandant de la gendarmerie roumaine, Anghel Andreescu. C'est semble-t-il chose faite.

Le convoi de mineurs, fort d'une cinquantaine de bus et de camions était partis dans l'après-midi de la vallée du Jiu avant d'atteindre la ville de Craiova dans la soirée. A l'inverse de la précédente marche des mineurs sur Bucarest, en janvier, il n'était plus question de revendications syndicales. Les mineurs exigeaient rien moins que la démission du gouvernement et la relaxe de leur leader condamné pour une précédente « *minériade* » en 1991. « *C'est un acte terroriste* », a dénoncé le ministre de l'intérieur, Constantin Dudu Ionescu. « *La protestation des mineurs est un acte de sédition* », avait averti un communiqué officiel. « *Miron Cozma est entouré de personnes d'expérience dans le domaine militaire* », précisait le ministre de l'intérieur, faisant référence aux officiers de réserve envoyés par le dictateur Ceausescu dans les mines après les émeutes de la vallée du Jiu en 1977.

Le premier ministre, Radu Vasile, *critiqué par l'opposition pour avoir négocié* en janvier avec ce même Cozma, a rappelé aux mineurs qu'il *fallait dissocier leurs revendications* sociales des problèmes pénaux de leur leader. Il a confirmé son intention de se rendre dans la vallée du Jiu la semaine prochaine. M. Vasile n'aura sans doute pas grand chose à leur proposer : mardi soir, le Parlement a voté un budget 1999 d'une extrême rigueur.

Christophe Châtelot

L'excédent commercial français a résisté aux turbulences de 1998

LE COMMERCE EXTÉRIEUR français se porte bien. Malgré les crises internationales, en Asie puis en Russie, il s'est, l'an dernier, quasiment maintenu au niveau historique de 1997 : il a enregistré, selon les statistiques publiées mercredi 17 février par la direction générale des douanes, un solde positif de 160 milliards de francs (24,4 milliards d'euros), soit 6 milliards de francs de moins qu'en 1997.

La France a bénéficié de la baisse de sa facture énergétique de 25 milliards de francs (3,8 milliards d'euros), suite à l'effondrement du cours des matières premières. Mais dans le même temps, l'excédent industriel s'est contracté de 21 milliards de francs (3,2 milliards d'euros), et l'excédent agroalimentaire de 6 milliards de francs (0,91 milliard d'euros). *La* vigueur de la consommation française l'an dernier, qui a soutenu la croissance (+ 3,1 %) surtout dans la deuxième partie de l'année, a provoqué une hausse des importations de produits manufacturés (+ 10 %), notamment en provenance des pays de l'Union européenne, avec lesquels le solde commercial français s'est dégradé.

« *L'évolution la plus encourageante pour nos entreprises tient à la solidité de nos performances à l'exportation* », considère Jacques Dondoux, secrétaire d'Etat au commerce extérieur. Ce que l'on a longtemps reproché à la France, qui réalise près de 75 % de ses échanges avec les pays de l'OCDE – sa faible ouverture sur les pays émergents –, lui a permis l'an dernier d'amortir les effets des crises asiatique et russe. Auparavant excédentaire, le solde commercial avec les pays en développement d'Asie est devenu négatif (– 18 milliards de francs, 2,7 milliards d'euros). Les échanges avec le Japon ne se sont dégradés, eux, que dans de faibles proportions.

A l'inverse, la forte croissance aux Etats-Unis a soutenu les exportations françaises : si le solde commercial avec ce pays reste négatif (– 18 milliards de francs, 2,7 milliards d'euros), il ne s'en est pas moins considérablement amélioré (+ 8 milliards de francs, 1,2 milliard d'euros). Surtout, la très forte progression des grands contrats (ventes d'Airbus, de TGV...), qui représentent désormais 13 % des exportations françaises, est arrivée à point nommé : « *Leur montant atteint, au regard des signatures intervenues en 1998, le niveau record de 243 milliards de francs. En progression de 30 % par rapport à l'excellente année 1997, ce chiffre a doublé depuis 1995* », précise M. Dondoux.

La France accumulait les déficits commerciaux jusqu'en 1982, *quand elle a pris le chemin de la rigueur* – désinflation compétitive et désindexation des salaires sur les prix – et celui des excédents. En 1992, la balance commerciale est redevenue positive, et, depuis, elle n'a cessé de progresser. La compétitivité française s'est fortement améliorée. Les exportations, encore largement subventionnées par l'Etat vers des pays en voie de développement très endettés au début des années 80, ont été réorientées vers les pays de l'OCDE.

Les milieux patronaux n'en tirent pas moins la sonnette d'alarme, prétendant que la France perd du terrain dans la compétition mondiale. En valeur, la part de la France dans le marché mondial s'est légèrement renforcée en 1998 : elle est passée à 5,3 % contre 5,2 % l'année précédente. Mais, pour l'institut Rexecode, cette progression cache une légère dégradation en volume. A Bercy, on rétorque que cette baisse n'est pas due à une perte de compétitivité mais au dynamisme des échanges réalisés par les pays émergents.

« *En 1999, l'excédent commercial de la France pourrait ne diminuer que modérément et rester proche de 20 milliards d'euros* », estime M. Dondoux. Toutefois les risques de dégradation existent : explosion de la bulle financière américaine; extension de la crise sud-américaine, agressivité de pays asiatiques comme la Corée, qui profitent de taux de change très compétitifs, ralentissement de la croissance européenne et surtout allemande.

Virginie Malingre

Cumul des mandats : 7 députés PS proposent une « exception sénatoriale »

SEPT DÉPUTÉS socialistes – Christophe Caresche (Paris), Gaëtan Gorce (Nièvre), Arnaud Montebourg (Saône-et-Loire), Christian Paul (Nièvre), Vincent Peillon (Somme), Marisol Touraine (Indre-et-Loire), André Vallini (Isère) – constatent que le Sénat fait usage de son « *droit de veto* » sur le projet de loi portant sur le cumul d'un mandat parlementaire national et d'un mandat exécutif local. « *Puisque le Sénat semble attaché à son splendide isolement et au maintien de ses privilèges*, affirment-ils, *nous proposons qu'on lui reconnaisse ce statut. Inscrivons ce privilège dans la loi, proposons l'exception sénatoriale, et disons que la limitation du cumul des mandats ne s'appliquera qu'aux députés, les sénateurs pouvant continuer à être à la fois parlementaire et chef d'un exécutif local* ».

DÉPÊCHES

■ **POLICE : la gardienne de la paix qui avait déclaré s'être fait dérober son arme**, le *21 décembre 1997* à *Dammarie-Les-Lys* (Seine-et-Marne), aurait reconnu avoir auparavant blessé un jeune homme avec cette arme, selon *Libération* du 17 février. Quatre jours auparavant, *un jeune de Dammarie, Khader Bouziane, avait été tué par la* police après avoir forcé un barrage près de Fontainebleau.

■ **FOOTBALL : cinq clubs de division 1**, l'Olympique lyonnais, *l'AS Monaco, l'Olympique de Marseille, le RC Lens et le Paris-Saint-*Germain, se sont associés avec Canal Plus et le groupe Jean-Claude Darmon pour développer des opérations liées au multimédia et au commerce électronique. Ce « Club Europe » veut créer « *un partenariat complémentaire dans des domaines jusqu'alors inexplorés mais riches de développement* » comme les chaînes thématiques (à l'instar de celle de l'OM), la publicité virtuelle, la retransmission des matches amicaux, le télé-achat, la reproduction des droits sur les supports vidéo, CD-Rom, DVD, etc. La porte n'est pas fermée à d'autres clubs.

Tirage du *Monde* daté mercredi 17 février 1999 : 496 381 exemplaires. 1 -

